CHRESTOMATHIE
DU MOYEN AGE

AVERTISSEMENT

Dans la liste des auteurs inscrits au programme de la classe de seconde figure une *Chrestomathie du moyen âge*. D'après le rapport de la Commission chargée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique de préparer la revision des listes d'auteurs, cette chrestomathie doit être « pour le cours d'histoire littéraire un auxiliaire utile, grâce auquel quelques leçons concrètes et vivantes se substitueront à des généralités vagues ou à d'arides nomenclatures de noms, de titres et de dates ». Pour cela il faut, ajoute le rapport, un livre court et simple, « sans appareil d'érudition, donnant des divers genres littéraires et des écrivains notables les spécimens les mieux appropriés à la jeunesse, et joignant au texte en langage ancien une traduction en français d'aujourd'hui ».

Voilà le livre que nous avons voulu faire, et à la rédaction duquel nous avons apporté les soins les plus scrupuleux. Les principaux genres de notre vieille littérature, depuis ses origines jusqu'à la fin du XVe siècle, y sont représentés et y occupent, autant que possible, une place proportionnée à leur importance. Quelquefois pourtant nous avons été gênés dans cette répartition, soit par le désir d'écarter les genres insignifiants au profit de ceux qui ont conservé plus d'intérêt, soit par le souci de ne rien mettre sous les yeux de nos jeunes lecteurs qui ne convînt à leur âge. Nous n'avons pas non plus hésité à supprimer quelques vers ou à changer quelques mots dans plusieurs de nos extraits.

Tous les textes ont été préparés soit d'après les manuscrits, soit d'après les meilleures éditions; mais, même dans ce dernier cas, ils ont le plus souvent reçu de nombreuses corrections. Tous ont été ramenés, quand la rime ou la mesure du vers ne s'y opposaient pas, aux formes du dialecte « francien », dont la langue française est la continuation. La graphie a été de même régularisée jusqu'au XIVe siècle; mais, à

cette époque, les lettres parasites, sous la plume des auteurs ou des scribes latinisants, se multiplient dans l'écriture au point qu'il serait impossible de la simplifier sans tomber dans l'arbitraire ou sans trop s'éloigner de l'usage; nous avons alors suivi le système soit des bons manuscrits, soit des bonnes éditions.

Les genres ont été classés d'après l'ordre suivi dans *La littérature française au moyen âge*, et depuis généralement adopté. Les morceaux du même genre se suivent dans l'ordre chronologique. Chaque chapitre est précédé d'une courte introduction littéraire.

Tous les extraits antérieurs au milieu du XIVe siècle sont accompagnés d'une traduction qui, sans être asservie à la littéralité, n'en est pas moins très fidèle; pour ceux des époques suivantes, on s'est contenté d'expliquer en note les mots et les tournures qui ont disparu de l'usage ou dont le sens a changé.

Le recueil est précédé d'une introduction grammaticale. Ce n'est pas un précis de grammaire historique, même sommaire, que nous nous sommes proposé de faire. Mais comme ce petit volume, spécialement destiné à l'ensei-

gnement de l'histoire littéraire, peut également servir à celui de l'histoire de la langue, il nous a paru bon de donner quelques explications sur l'origine et l'histoire du français; d'exposer les lois fondamentales (sans tenir compte des faits isolés) suivant lesquelles le latin s'est modifié dans l'Ile-de-France; d'expliquer les différences linguistiques essentielles que présentent les textes de différentes époques comparés entre eux ou avec la langue d'aujourd'hui. Enfin cette introduction nous a dispensé de multiplier au bas des pages des notes qu'il aurait été nécessaire de répéter trop souvent. Le chapitre de la syntaxe, en particulier, n'est guère qu'un ensemble de notes disposées méthodiquement.

Cette introduction se termine par quelques explications sur la versification.

La part qui revient à chacun des auteurs de ce livre ne saurait être indiquée avec précision. La collaboration a été celle d'un maître et de son élève travaillant ensemble. On reconnaîtra facilement la main du maître dans toutes les parties de l'œuvre.

E. L.

INTRODUCTION

Les voyelles en caractères gras dans les mots latins sont les voyelles accentuées. Le *yod* (cf. page XVII, note 3) est représenté par *j*. Les lettres ou les mots ajoutés sont entre [ ]; les lettres à supprimer sont entre ( ); un mot latin et un mot français dont l'un vient de l'autre sont séparés par : ; le signe > entre deux mots latins ou deux mots français indique que le second est une forme plus récente du premier. Dans la graphie de l'ancien français, nous n'avons employé l'accent, aigu ou grave, que lorsqu'il y avait nécessité de distinguer l'*é* fermé ou l'*è* ouvert de l'*e* féminin.

I. — ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. Le *français* est une *langue romane*. On appelle romanes toutes les langues qui dérivent de celle des Romains, c'est-à-dire du latin.

2. La langue dans laquelle sont écrites les œuvres de la littérature latine était soumise aux règles d'une grammaire qui en avait arrêté l'évolution naturelle; mais la langue vivante se transformait incessamment dans son lexique, sa prononciation, ses flexions, sa syntaxe. Dans ces conditions, le *latin vulgaire* devait

se différencier du *latin littéraire* et s'en éloigner chaque jour davantage.

3. Le latin, dont le domaine à l'origine était restreint au Latium, s'étendit avec la puissance de Rome, et supplanta successivement les dialectes des nations conquises dont la civilisation était inférieure à celle des Romains. Dans les différents pays où il s'installa, le latin vulgaire continua à se transformer, en subissant des influences locales de mœurs, de race, de climat et autres. C'est ainsi qu'il est devenu le *français*, le *provençal*, l'*espagnol*, le *portugais*, l'*italien*, le *sarde*, le *ladin*, le *roumain*.

4. Les Romains s'étaient emparés de la côte Sud de la Gaule (*Provincia*) de 123 à 118 av. J.-C. Au siècle suivant, Jules César soumit le reste du pays (de 58 à 51 av. J.-C.). A la suite de cette conquête, le latin, déjà implanté dans la Province, s'étendit peu à peu dans toute la Gaule; au ve siècle de notre ère les dialectes indigènes (ligures, celtiques ou ibériques) en avaient complètement disparu.

5. Cependant la France actuelle n'est pas tout entière romane. Le latin, à peine maître de la Gaule, y perdit du terrain, que le français est en train de regagner en partie. La pointe Sud-Ouest, après avoir été romanisée, fut reconquise à la fin du vi^e et au commencement du viie siècle par les Basques d'Espagne (Ibères). Le nombre des Basques en France ne dépasse guère aujourd'hui 120 000. Au ve siècle, des Bretons, chassés de leur pays par l'invasion saxonne, vinrent s'établir

dans la péninsule armoricaine, qui prit depuis lors le nom de Petite-Bretagne. Le bas-breton, dialecte celtique, est actuellement parlé dans le Finistère, dans la moitié Ouest du Morbihan et des Côtes-du-Nord, et dans les îles de ces trois départements. Enfin le flamand, dialecte bas-allemand, importé par les Germains, se parle encore dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

6. A part le *basque*, le *bas-breton* et le *flamand*, tous les parlers de la France actuelle sont romans.

7. Le latin vulgaire en Gaule, comme ailleurs, en se transformant, s'est différencié d'une province à l'autre, on pourrait dire, théoriquement parlant, d'un village à l'autre.

8. Certains traits plus ou moins caractéristiques ont permis de réunir ces parlers divers en deux groupes principaux : au Midi, la *langue d'oc*; au Nord, la *langue d'oïl*, ainsi nommées d'après les termes *oc* et *oïl*, qui exprimaient l'affirmation dans les deux régions. Une ligne vaguement menée de Bordeaux à Lussac, de Lussac à Montluçon, de Montluçon au Sud du département de l'Isère, peut être considérée comme une limite entre les deux groupes. Toutefois cette distinction n'a qu'une valeur de conventien; elle n'est réelle que pour les langues littéraires. Nous ne nous occupons que de la langue d'oïl.

9. On distingue généralement dans la langue d'oïl, mais sans fixer entre eux des frontières précises, les dialectes suivants : le *francien*, dans l'Ile-de-France et

aux alentours; à l'Est le *bourguignon*, le *franc-comtois*, le *lorrain* et le *champenois*; au Nord-Est le *picard* et le *wallon*; au Nord-Ouest le *normand*; à l'Ouest le *poitevin*, l'*angevin* et le *saintongeais*. Mais ces dénominations, tirées du nom des anciennes provinces, ne représentent rien de précis; on ne les conserve que pour la commodité du langage. Il faut noter que le normand, transporté en Angleterre au XIe siècle par la conquête, y vécut pendant plus de deux siècles et y prit des caractères particuliers (*anglo-normand*).

10. De bonne heure le parler de l'Ile-de-France, qui en littérature n'était cependant pas le plus riche, commença à prendre le pas sur les autres. Il était la langue de la maison royale, qui avait son siège à Paris: il s'imposa aux personnes qui voulaient paraître à la cour sans exciter par leurs provincialismes les sourires railleurs[1]. Les princes du sang par leurs apanages, les princesses par leurs mariages, portaient leur langue maternelle dans leurs résidences. Les nombreux fonctionnaires du pouvoir central remplissaient un rôle analogue. Les bureaux de l'administration royale, l'immense Université de Paris étaient des centres où les provinciaux et les étrangers venaient prendre l'habitude du francien. Déjà au XIIe siècle on peut constater les symptômes de la prédominance du dialecte de Paris; mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'il triomphera réellement dans la littérature et réduira ses congénères à

---

1. Cf. p. 281, la chanson de Conon de Béthune.

l'état de patois. En 1539 sa victoire sera complète, lorsque François Ier ordonnera d'écrire en « langage françois » les actes officiels qu'on expédiait encore en latin.

11. Il est impossible de suivre pas à pas l'évolution du latin depuis l'époque où il fut importé en Gaule jusqu'à celle où il est devenu la langue que nous parlons actuellement. Pendant de longs siècles les témoignages font défaut.

12. Les *Serments de Strasbourg*, prononcés en 842, mais conservés seulement dans un manuscrit de la fin du xe siècle, peut-être même du xie siècle, sont le plus ancien document connu de langue d'oïl. De la fin du ixe siècle on a deux textes écrits dans le Nord de la France : la *Séquence de sainte Eulalie*, en 25 vers, et un fragment d'*Homélie sur Jonas*, partie en latin, partie en roman ; du xe siècle, un poème plus étendu, dont les formes ont malheureusement été très altérées par un copiste beaucoup plus méridional que l'auteur : la *Vie de saint Léger*. Le xie siècle nous a transmis la *Vie de saint Alexis*, puis plus tard le *Pèlerinage de Charlemagne* et la *Chanson de Roland*. A partir du xiie siècle les textes abondent.

13. Pour l'époque antérieure aux plus anciens de ces documents, ce n'est que par induction qu'on arrive à se représenter les transformations successives du latin vulgaire ; mais, à partir du xie siècle, on peut le suivre dans son évolution. En prenant pour point de départ le latin, pour point d'arrivée le français actuel,

nous indiquerons très succinctement les différents étal par où la langue a passé et sous lesquels elle se pré sente dans les morceaux de ce recueil.

II. — PHONÉTIQUE

I. — AVANT LA FIN DU XIe SIÈCLE

14. A part quelques proclitiques et quelques encli tiques, tout mot latin avait un accent tonique, c'est-à dire avait une voyelle sur laquelle la voix appuyai plus que sur les voyelles des syllabes voisines (*fabula porta*, *portare*). Le rôle de l'accent dans la formatio de la langue française a été considérable.

15. La place de l'accent tonique dans un mot lati est très facile à déterminer :

a. — Il n'est jamais sur la syllabe finale (exceptio faite, bien entendu, pour les monosyllabes : *rem*, *sic*) il est donc nécessairement sur la première dans le mots de deux syllabes (*porta*, *pedem*); dans les mot de plus de deux syllabes, il affecte la pénultième lors qu'elle est longue (*portare*), l'antépénultième dans l cas contraire (*bonĭtas*, *auricŭla*)

b. — La pénultième syllabe dont la voyelle est brève mais entravée[1] (§ 21), est toujours accentuée (*arista infernum*). En latin vulgaire il en est ainsi même quand

---

1. Il ne faut pas confondre la quantité de la voyelle avec celle de l syllabe.

la voyelle est suivie d'un groupe de consonnes qui ne fait pas entrave (*integrum*, *colubra*)[1].

c. — Les substantifs terminés par le suffixe *-ŏlus* ont aussi, en latin vulgaire, l'accent sur la pénultième brève *ŏ* (*linteolum*).

16. La voyelle de la première syllabe d'un mot, lorsqu'elle n'a pas l'*accent principal* dont il vient d'être parlé, a un *accent secondaire*, qui l'empêche de tomber comme les *atones*, mais qui ne la soumet pas aux mêmes transformations que la voyelle munie de l'accent principal (*videre*, *corona*, *amorem*, *bonitatem*, *redemptionem*).

17. Pour plus de commodité, nous appellerons *protonique* la voyelle de la première syllabe d'un mot quand elle n'a que l'accent secondaire, réservant le nom de *tonique* pour la voyelle affectée de l'accent principal.

18. Les mots latins composés ont été souvent traités comme si leurs éléments étaient distincts (*relevat* comme *relevat*, *allocat* comme *allocat*); dans ce cas le latin vulgaire a même fréquemment rétabli la voyelle altérée du mot simple (*continet* est devenu *contenet*, *displicet* est devenu *displacet*, etc.). Mais, quand le sentiment de la composition s'était perdu, les composés ont été traités comme des mots simples (*reputat*, *collocat*).

---

1. Conf. page XVII, note 1.

A. — VOYELLES ET DIPHTONGUES

1. — VOYELLES ATONES.

19. En parlant on appuyait sur les voyelles accentuées et on glissait rapidement sur les autres, si bien qu'avec le temps la plupart de celles-ci cessèrent d'être entendues, puis d'être prononcées. Toutes les voyelles atones (c'est-à-dire ni toniques ni protoniques) disparurent ainsi, sauf *a* qui devint *e* féminin (*florem : flor*, *flores : flors*, *portus : porz*, *porto : port*, *porta : porte*, *amorem : amor*, *bonitatem : bontét*, *computare : comter*, *collocat : colchet*, *calamellum : chalemel*). *A* même disparut lorsqu'il était la première de deux atones (*calamum : chalme*, *colapum : colp*)[1].

20. Lorsque la disparition des voyelles atones aurait rendu trop difficile la prononciation d'un groupe de consonnes, un *e* féminin s'est introduit comme voyelle d'appui (*numerum : nombre*, *patrem : pedre*)[2].

---

1. Quand la posttonique suit immédiatement la tonique (*deum*, *canta(v)i*), au lieu de tomber, elle forme diphtongue avec celle-ci (*dieu*, *chantai*). Il en est de même dans les paroxytons de la posttonique *u*, lorsqu'elle n'est séparée de la tonique que par une palatale (*c*, *g*), qui tombe devant *u* (*pau(c)um : pauu* > *pou*), ou par une labiale (*p*, *b*, *v*), qui s'assimile à *u* (*clavum : clauu* > *clou*).

2. Dans la langue actuelle, tout *e* féminin provient d'un *a* atone (*chose*, *ornement*), ou est une « voyelle d'appui » (*temple*), ou est « analogique », c'est-à-dire introduit, dans un mot qui phonétiquement n'y avait pas droit, par analogie avec d'autres mots (*grandem* : *grant*, puis plus tard *grande* au féminin, par analogie avec les adjectifs qui avaient le féminin en *e*, comme *bone*; *porto, portem : port*, puis plus tard *porte*, par analogie avec *portes*, *porte* de *portas*, *portat*; *fortimente : fortment*, puis *fortement*, par analogie avec *bonement*). A ces cas il faut ajouter l'*e* féminin qui se trouve dans de nombreux mots savants (*règne*, *style sincère*, etc.).

2. — VOYELLES TONIQUES ET PROTOTONIQUES.

21. Une voyelle accentuée (tonique ou prototonique) ne tombe jamais, mais elle peut se modifier différemment, selon qu'elle est *tonique* ou *prototonique*, *libre*, c'est-à-dire suivie d'une seule consonne, ou *entravée*, c'est-à-dire suivie de deux consonnes au moins[1], souvent aussi selon qu'elle est suivie d'une consonne *orale* ou d'une consonne *nasale*[2]. Enfin le développement d'un *ȷ* (cf. § 24) avant ou après une voyelle en modifie fréquemment l'évolution.

22. Dans le latin littéraire les voyelles étaient *longues* ou *brèves*; à cette différence de *durée* correspond dans le latin vulgaire une différence de *timbre* : les voyelles sont *fermées* ou *ouvertes*[3]. Toutefois pour l'*a*

---

1. Les groupes *br*, *pr*, *dr*, *tr* ne constituent pas une entrave. Le groupe *ns* du latin classique avait perdu son *n* en latin vulgaire (*me(n)sis* > *mēsis*). Dans les groupes de deux consonnes dont la première est *c* ou *g* (*lectum*, *laxare*, *dignare*, *nigrum*, etc.), le *c* ou *g* étant devenu de très bonne heure *ȷ*, la voyelle précédente a cessé d'être entravée, et a subi le sort des voyelles libres. Il en a été de même avec *sc*, suivi d'une autre voyelle que *a*, qui est devenu *çs* (*piscionem* > *picsionem*), avec *ng* suivi de *e*, *i*, qui a été traité comme *gn* (*plangit* > *plagnit*), et avec *st*, suivi de *e*, *i* en hiatus à l'intérieur d'un mot, qui est devenu *ts*, puis *cs* (*frustiare* > *frucsiare*). Le cas n'est pas le même avec *cc*, *gg*. — D'autre part des voyelles, d'abord libres en latin, ont été de bonne heure entravées, et traitées comme telles, après la chute de voyelles atones (*as(i)num*. *deb(i)ta*, *pul(i)cem*, *com(i)tem*, *cal(i)dum*, *nav(i)gare*, *cog(i)tare*, *plac(i)tum*, *luc(e)t*, etc. C'est ce qu'on appelle l'*entrave romane*, par opposition à l'*entrave latine*. Les groupes de consonnes ainsi réunies sont dits *groupes romans*.

2. Par opposition aux nasales *m*, *n*, les autres consonnes sont dites orales.

3. *E*, *i* atones, en hiatus à l'intérieur d'un mot (*cavea*, *sapiam*), étaient en latin vulgaire la semi-consonne que nous appelons *yod*. Le

cette distinction de timbre n'existait pas, ou tout au moins n'a pas eu de conséquence en français. Les voyelles du latin vulgaire sont donc :

a correspondant à *ā*, *ă* du latin classique.
è (ouvert) correspondant à *ĕ*, *æ*.
é (fermé) — *ē*, *ĭ*, *œ*.
i — — *ī*.
ò (ouvert) — *ŏ*.
ó (fermé) — *ō*, *ŭ*.
u — — *ū*.

23. Le latin vulgaire n'avait que la diphtongue *au* (*eu* n'existait que dans quelques mots, grecs pour la plupart); les diphtongues *æ*, *œ* étaient devenues *è*, *é*.

24. La présence d'un *ȷ*, quelle qu'en soit la provenance (§§ 39-49, 53, 54, 57, 66), n'empêche pas d'abord la voyelle latine de se maintenir ou de se modifier suivant les règles qui vont être exposées; seulement à la voyelle maintenue ou modifiée ou à la diphtongue qu'elle développe se joint le *ȷ*. Uni à une voyelle autre que *i*, il forme diphtongue avec elle; uni à *i*, il est absorbé par lui. Uni à une diphtongue, il aurait dû, semble-t-il, donner avec elle une triphtongue, mais dans la formation du francien les triphtongues ont été réduites par la disparition de l'élément médial et le rapprochement des deux éléments extrêmes, soit à une diphtongue (*i*(*a*)*é* : *ié*, *a*(*e*)*i* : *ai*, *i*(*i*)*é* : *ié*, *e*(*i*)*i* : *ei*, *u*(*e*)*i* : *ui*, *o*(*u*)*i* : *oi*), soit à une voyelle (*i*(*a*)*i* : *i*, *i*(*e*)*i* : *i*).

---

yod se prononçait comme *i* dans *mieux*, *vient*, *y* dans *yeux*, *il* dans *ail*, etc.

Voyelles entravées.

25. Toute voyelle entravée, qu'elle soit tonique ou prototonique, reste sans modification :

A (lat. class. $\bar{a}$, $\breve{a}$). — *Vacca : vache, campum : champ, as(i)num : asne; partire : partir — sanctum : saint.*

Ȩ (lat. class. $\breve{e}$). — *Beccum : bec, ferrum : fer, bella : bele; dentem : dent; festucum : festu.*

Ẹ (lat. class. $\bar{e}$, $\breve{i}$). — *Siccum : sec, littera : letre; inter : entre; piscare : peschier.*

I (lat. class. $\bar{i}$). — *Ficcat : fichet, villa : vile, vi[illegible] : vint; villanum : vilain.*

Ǫ (lat. class. $\breve{o}$). — *Soccum : soc, fortis : forz, com(i)-tem : comte; portare : porter — adcognitare : acointier.*

Ọ (lat. class. $\bar{o}$, $\breve{u}$). — *Bucca : boche, turrem : tor, summa : some; dub(i)tare : doter — punctum : point.*

U (lat. class. $\bar{u}$). — *Succum : suc, fustem : fust; pul(i)cella : pulcele.*

Voyelles libres.

26. **A** (lat. class. $\bar{a}$, $\breve{a}$). — TONIQUE. 1° Sauf les cas particuliers qui vont être signalés (nos 2-4), *a* devant une consonne orale devient *é* (*talem : tel, patrem : pedre, jocare : joer*); devant une consonne nasale il devient *ai* (*panem : pain, amat : aimet*).

2° Précédé d'un *j* d'origine quelconque (voy. §§ 39, 40, 53, 54, 57, 66), il forme avec lui la diphtongue *ié* (*Trojanum : Troien, fortiare : forcier, calceare : chalcier, cambiare : changier, materiamen : maidrien,*

capra : chievre, mand(u)care : mangier, pacare : paier, negare : neier, canem : chien, paganum : paien, tractare : traitier, cog(i)tare : cuidier).

3° Devant un *j* d'origine quelconque (voy. §§ 39, 41-43, 46, 47, 57, 66), il forme avec lui la diphtongue *ai*[1] (*raja : raie, varium : vair, baca : baie, factum : fait*).

4° Lorsqu'un *j* doit le précéder (n° 2), et un autre le suivre (n° 3), combiné avec ces deux *j* il donne *i*[2] (*jacet : gist*).

27. Prototonique. Reste *a* s'il n'est pas précédé de *c* ou *g* (*paraula : parole, amorem : amor — rationem : raison*); précédé de *c* ou de *g* il devient *e* (*caballum : cheval*).

28. **Ė** (lat. class. *ĕ, æ*). — Tonique. Devient *iè* (*mel : miel, venit : vient, febrem : fievre — decem : dis, pejus : pis*)[3].

29. Prototonique. Devient *e* féminin (*sedere : sedeir, venire : venir — precare : preier*).

30. **É** (lat. class. *ē, ĭ, œ*). — Tonique. Devient *ei* (*me : mei, pira : peire, pena : peine — cera : cire, racemum : raisin*)[4].

31. Prototonique. Devient *e* féminin (*debere : deveir, minare : mener — ligare : leier*).

32. **I** (lat. class. *ī*). — Tonique ou prototonique. Reste *i* (*amicum : ami, spina : espine; fidare : fider*).

33. **Ǫ** (lat. class. *ŏ*). — Tonique. Devant une consonne orale, devient *ue* (*potet : puet, novem : nuef —*

---

1. *A* avant de devenir *é* a passé par *ae*, et *ae* + *j* = *ai*, de même que + *ae* = *ié*. — 2. Cf. § 24. — 3. *Ie* + *j* = *i*. — 4. *J* + *ei* = *i*.

hodie : ui, corium : cuir)[1]; devant une consonne nasale, il devient *ó* (*bonum : bon, homo : om*).

34. Prototonique. Devient *ó* (*morire : morir — iocarium : loier*).

35. **Ó** (lat. class. *ō, ŭ*). — Tonique ou prototonique. Reste *ó* (*hora : ore, baronem : baron : nodare : noḍer, donare : doner — vocem : vois, crucem : crois, potionem : poison*).

Bien que nous ayons dû représenter par un caractère unique l'*ó* dans toutes les positions, il n'avait cependant pas la même prononciation lorsqu'il était tonique et libre, que lorsqu'il était prototonique, ou tonique et entravé; dans le premier cas il devait se rapprocher beaucoup, à la fin du xi[e] siècle, du son actuel *ou*. De là des différences dans le développement ultérieur de cette voyelle (voy. § 83).

36. **U**. (lat. class. *ū*). — Tonique ou prototonique Devient *u* (*nuda : nuḍe, unum : un ; durare : durer — lucet : luist, lucentem : luisant*).

3. — Diphtongue AU.

37. Tonique ou prototonique. Libre ou entravée, elle devient *ò* (*aurum : or, pauperem : povre*; *auricula : oreille; claustura : closture — gaudia : joie aucellum : oisel*).

B. — SEMI-CONSONNE J.

38. A l'initiale elle devient la consonne *j* (*jam : ja, jungere : joindre*).

39. A l'intérieur du mot, entre deux voyelles, elle

1. *Uo + j = ui.*

reste *ȷ* et s'unit souvent à la voyelle précédente, ou à la suivante, pour former une diphtongue ou une voyelle simple (*majorem* : *maior*, *pejus* : *pis*[1], *Trojanum* : *Troien*).

40. A l'intérieur du mot, placée après une consonne, elle forme avec celle-ci un groupe qui se modifie diversement suivant la consonne. Dans tous les cas un *ȷ* se produit devant *a* latin tonique libre :

41. **tȷ** non appuyé devient *ȷs* (*rationem* : *raison*, *palatium* : *palais*) ; appuyé sur une consonne autre que *s*, il donne *ts*[2] (*cantionem* : *chançon*, *plattea* : *place*, *tertium* : *tierz*) ; appuyé sur *s* (cf. page XVII, note 1), il donne *ȷss* (*angustia* : *angoisse*, *frustiare* : *froissier*).

42. **dȷ** non appuyé devient *ȷ* (*gaudia* : *joie*, *radium* : *rai*, *gladiolum* : *glaiuel*) ; initial ou appuyé sur une consonne orale, il donne *dj*[3] (*diurnum* : *jorn*, *deusquam* : *jusque*, *hordea* : *orge*) ; appuyé sur *n*, il la mouille (*Burgundia* : *Borgoigne*, *grandiorem* : *graignor*).

43. **cȷ** non appuyé ou appuyé sur une consonne autre que *s* devient *ts*[2] (*faciam* : *face*, *aciarium* : *acier*, *solacium* : *solaz*, *calceare* : *chalcier*) ; appuyé sur *s* (cf. page XVII, note 1), il donne *ȷss* (*piscionem* : *peisson*).

44. **bȷ**, **vȷ** appuyés ou non deviennent *dj*[3] (*gobionem* : *gojon*, *rubeum* : *roge*, *leviarium* : *legier*, *abbreviat* : *abrieget*, *cambiare* : *changier*, *servientem* : *sergent*).

45. **pȷ** devient *ch*[4] (*sapiam* : *sache*, *repropiare* : *reprochier*).

---

1. *Ie* + *ȷ* = *i* (cf. § 24). — 2. Pour la graphie du son *ts*, cf. § 94. — 3. Pour la graphie du son *dj*, cf. § 94. — 4. Pour la graphie du son *ch*, cf. § 94.

46. **gj** devient *j* (*exagium : essai*, *corrigia : corroie*).

47. **rj, trj, sj, ssj, strj, fj**. Le *j* passe avant la ou les consonnes (*varium : vair*[1], *repatriat : repaire*, *nausea : noise*, *bassiare : baissier*, *ostrea : uistre*, *cofia : coife*).

48. **lj, nj**. Le *j* mouille la consonne (*palea : paille*, *vinea : vigne*, *companionem : compaignon*).

49. **mj, mmj, mnj** deviennent *dj*[2] (*vindemia : vendenge*, *commeatum : congiét*, *somnium : songe*, *dom(i)nionem : donjon*).

C. — CONSONNES.

50. Dans l'évolution du latin en français, certaines consonnes sont restées immuables, d'autres se sont transformées, d'autres ont disparu, suivant des lois aujourd'hui connues. La nature de ces consonnes, leur position à l'initiale, à l'intérieur ou à la finale du mot, leur isolement ou leur groupement, la nature des voyelles et celle des consonnes avec lesquelles elles étaient en contact, expliquent ces différences de traitement. En général les consonnes initiales d'un mot, ou dernières d'un groupe, sont en *position forte*; les consonnes intervocaliques ou premières d'un groupe de consonnes à l'intérieur d'un mot sont en *position faible*.

On ne devra pas oublier que des consonnes isolées en latin se sont groupées en roman (cf. page XVII, note 1),

1. Le suffixe *-arium*, par une raison sans doute analogique, encore mal expliquée, a donné *-ier* (*primarium : premier*, *ferraria : ferriere* Il en est de même de la terminaison *-ĕrium* (*ministerium : mestier*), ou *-ērium* (*monasterium : mostier*).

2. Pour la graphie du son *dj*, cf. § 94.

et qu'avant de se grouper elles avaient pu subir déjà des modifications (*judicare* > *judgare*, *cogitare* > *coqdare*, *habitum* > *habdu*).

CONSONNES SUIVIES D'UN J

51. Cf. §§ 40-49.

CONSONNES INITIALES DU MOT OU DERNIÈRES D'UN GROUPE

52. Restent sans changement, sauf *c*, *g*, *h*, et, dans les mots d'origine germanique, *w*.

53. **C** prend le son *tch*[1] devant *a* ou *au* latins (*campum : champ*, *caballum : cheval*; *marca : marche*; *caulem : chol*), et le son *ts*[2] devant *é*, *è*, *i* latins (*centum : cent*, *cima : cime*, *occidere : ocire*); en développant un *j* devant *a* et *é* latins toniques libres (*capra : chievre*, *piscare : peschier*, *cera : cire*, *mercedem : merci*)[3].

54. **G** prend le son *dj*[4] devant *a*, *au*, *é*, *è*, *i* latins (*galbinum : jalne*, *gaudia : joie*, *larga : large*, *gentem : gent*, *argentum : argent*).

55. **H** dans les mots d'origine latine a complètement disparu de la prononciation (*homo : om*); dans les mots d'origine germanique, il a conservé son aspiration (*helmo : helme*).

---

1. Pour la graphie du son *tch*, cf. § 94.
2. Pour la graphie du son *ts*, cf. § 94.
3. *J* + *ei* = *i* (cf. § 24)
4. Pour la graphie du son *dj*, cf. § 94.

56. W à l'initiale des mots d'origine germanique est devenu *gu* (*warjan : guarir*, *Wilhelm : Guillelme*).

56 bis. Sc, Sp, St à l'initiale s'appuient sur un *e* prosthétique (*scutum : escu; spina : espine; stare : ester*).

CONSONNES INTERVOCALIQUES

57. C et G devant *o*, *u* tombent (*securum : seür*, *agustum : aost*). Devant *a*, ils tombent, sans laisser de trace s'ils sont précédés d'*o*, *u* (*jocare : joer*, *ruga : rue*), et en dégageant un ȷ s'ils sont précédés d'*a*, *e*, *i* (*baca : baie*, *negat : nie*). Avant de tomber, *c* s'était affaibli en *g*. *C*[1] devant *é*, *è*, *i* latins devient ȷs[2] (*pacem : pais*, *vicinum : veisin*); *g* devient ȷ (*pagensem : païs*)[3].

58. D devient *ḍ*, puis tombe à la fin du XIe siècle (*sudare : suḍer > suer*, *audire : oḍir > oïr*).

59. T s'affaiblit en *d*, puis *ḍ*, qui tombe à la fin du XIe (*amata : ameḍe > amee*).

60. P et B s'affaiblissent en *v* (*riparia : riviere*, *habere : aveir*), et ce *v* disparaît devant *o*, *u* (*tabonem : taon*, *tributum : treüṭ*).

61. V disparaît devant *o*, *u* (*pavonem : paon*, *avunculum : oncle*).

62. F tombe (*scrofellas : escroeles*).

63. Les autres consonnes subsistent.

CONSONNES GROUPÉES

64. Pour la dernière consonne du groupe, conf. §§ 52-54.

---

1. *C* et *g* se prononçaient en latin devant *e*, *i* comme devant *a*, *o*, *u*.
2. Devant *é* latin tonique et libre, il devient ȷsȷ (*racemum : raisin*, *placere : plaisir*).
3. *J* + *ei* = *i* (cf. § 24).

65. La première de deux consonnes groupées en général tombe.

66. **C** et **G** deviennent *j* (*factum : fait, nigra : neire*), et, si un *a* tonique libre suit le groupe, dégagent un second *j* devant cet *a* (*tractare : traitier, fragrare : flairier*). Lorsque deux *c* se suivent, le premier tombe sans laisser de *j* (*vacca : vache, peccatum : pechié, occidere : ocire*). Le *c* tombe de même devant *tj* (*factionem : façon*).

67. **L** reste (*multum : molt, alba : albe*).

68. **M** et **N** se confondent de bonne heure en *m* devant *b* ou *p* (*gamba : jambe, indeportare : emporter*; elles restent devant toute autre consonne (*com(i)tem : comte, infernum : enfern*). Le groupe roman *mn* devient *m* (*hom(i)nes : omes*). Dans les groupes *ml*, *mr* s'intercale un *b* (*trem(u)lare : trembler, cam(e)ra : chambre*); dans le groupe *nr* s'intercale un *d* (*cin(e)-rem : cendre*).

69. **S** devant une autre consonne persiste (*fustem : fust*). Dans le groupe *sr* s'intercale un *t* si *s* est dure, un *d* si *s* est douce (*ess(e)re : estre, co(n)s(u)ere : cosdre*).

70. **R** s'est maintenue (*partem : part, terra : terre*).

CONSONNES FINALES

71. En laissant de côté les cas isolés ou peu fréquents, les consonnes finales en latin sont *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *t*. **L**, **r**, **s** sont restées en français (*mel : miel, insimul : ensemble, niger : neir, liber : livre, corpus : cors, homines : omes*); **m** était déjà tombée en latin vulgaire, sauf dans quelques monosyllabes, où elle est devenue *n* (*rem : rien*); **n** ne s'est conservée que dans *in : en*,

non : non, *nen*; **t**, quand il n'était pas appuyé, s'est affaibli en *ṭ*, qui est tombé à la fin du XIe siècle (a*matum : amét̩*, a*mat : aimeṭ*, f*uit : fuṭ*) ; appuyé, il s'est maintenu (*fac*(*i*)*t : fait*, *pot*(*e*)*t : puet*, *habu*(*i*)*t : out*, *ten*(*e*)*t : tient*, a*mant*, *aiment*).

72. Après la chute des voyelles atones, des consonnes qui en latin se trouvaient à l'intérieur du mot sont devenues finales. Celles de ces consonnes qui avaient une prononciation douce ont été remplacées par les consonnes dures correspondantes : *b* par *p*, *v* par *f*, *d* par *t*, *g* par *c* (*corbum : corp* au lieu de *corb*, *capum : chief* au lieu de *chiev*, *grandem : grant*, *fidem : feiṭ*, *longum : lonc*).

II. — DEPUIS LA FIN DU XIe SIÈCLE

A. — VOYELLES ET DIPHTONGUES

73. Parmi les modifications subies par les voyelles et les diphtongues depuis le commencement du moyen âge, les unes sont spéciales à chacune d'elles, les autres, telles que la nasalisation, la combinaison avec l'*u* provenant de *l* vocalisée, ont un caractère plus général ; les premières seront traitées individuellement, les autres d'ensemble.

74. **A**, toujours bref dans les plus anciens textes, s'est souvent allongé par la chute d'une consonne suivante[1].

1. Lorsque la première consonne d'un groupe cesse d'être prononcée, la voyelle précédente, si elle est accentuée et brève, devient généralement longue (*ăls* > *ās*, *ănme* > *āme*, *ăsne* > *ā̧*(*s*)*ne*, *tĕste* > *tē*(*s*)*te*, *cŏste* > *cō*(*s*)*te*).

L'*a* en hiatus à l'intérieur du mot devant *u*, *ó* devient souvent *e* au XIIᵉ siècle (*maturum : madur* > *meür*, *fatutum : fadud* > *feü*, *pavorem : paor* > *peor*) ; il tombe dans la prononciation devant *a*, *ai*, *ei*, *ou*, au XIVᵉ siècle, souvent en allongeant la voyelle suivante (*m*(*a*)*aille*, *g*(*a*)*aignier*, *ch*(*a*)*eine*, *s*(*a*)*oul*) ; devant *i*, il forme avec cette voyelle le son *ai* (*haïne* > *haine*, *saïn* > *sain*, *traïtre* > *traitre*)[1].

75. **AI** cesse d'être diphtongue à la fin du XIᵉ siècle et assone dès lors avec *è*. Nous avons gardé la graphie ancienne, mais les manuscrits, surtout au XIIIᵉ et au XIVᵉ siècle, écrivent aussi souvent *e* que *ai* (*fet*, *mes* pour *fait*, *mais*).

76. **È**, **É** et **E** féminin se prononçaient comme aujourd'hui. L'*e* provenant de *ē*, *ĭ* latins toniques entravés avait avant la fin du XIᵉ siècle une prononciation spéciale, probablement intermédiaire entre *é* et *è*. Dans le *Roland* et dans la partie la plus ancienne du *Couronnement de Louis*, il n'assone qu'avec lui-même ; depuis le milieu du XIIᵉ siècle, il assone avec *è*. **É** provenant d'*a* tonique, depuis le XVIᵉ siècle, est devenu ouvert lorsqu'il était suivi d'une consonne prononcée (*pére* > *père*, *sél* > *sèl*). **E** féminin avant la fin du moyen âge a souvent cessé de se prononcer et quelquefois même de s'écrire lorsqu'il séparait dans l'intérieur du mot deux consonnes dont la première était une *r* (*sair*(*e*)*ment*, *per*(*e*)*sil*, *lar*(*e*)*cin*). Depuis le XIVᵉ siècle, *e* féminin en

---

1. Le besoin de maintenir intactes les désinences du verbe a empêché cette fusion dans *tra*[*h*]*ir*, *enva*[*h*]*ir*, *esba*[*h*]*ir*, etc.

hiatus[1] cesse de se prononcer, souvent en allongeant la voyelle suivante (*e*)*aje*, *m*(*e*)*esme*, *f*(*e*)*is*, *v*(*e*)*eau*, *p*(*e*)*eur*, *v*(*e*)*oir*, *p*(*e*)*ouil*, *s*(*e*)*ur*); devant un *i* il a parfois formé avec cette voyelle le son *ei* (*reine*)[2].

77. Quelques adverbes, prépositions ou conjonctions peuvent indifféremment avoir ou n'avoir pas un *e* posttonique (*or* et *ore*, *encor* et *encore*, *lors* et *lores*, *sour* et *soure*, *onc* et *onques*, *donc* et *donques*, *avuec* et *avueques*, *iluec* et *ilueques*, *com* et *come*, *arier* et *ariere*).

78. **ĖU**. — Cette diphtongue, très rare avant la vocalisation de *l*, s'est réduite de bonne heure à la voyelle *eu*.

79. **ĖI**, diphtongue, devient au XIIe siècle, devant une consonne orale, *oi*, qui se prononce *wè* à partir de la fin du XIIIe siècle. Du XVIe au XVIIIe siècle, *oi* a pris, suivant les cas, le son actuel *wa* (toujours écrit *oi*), ou le son *è*, écrit aujourd'hui *ai* (*mei* > *moi*, *peire* > *poire*, *creie* > *croie* > *craie*). Devant une consonne nasale ou une *l* mouillée, *ei* ne devient pas *oi* (*peine*, *conseil*)[3].

80. **I** se prononçait comme aujourd'hui. En hiatus

---

1. *Eür* (de *agurum* pour *augurium*) devient *eur* (*bonheur*, *malheur*), au lieu de *ur*, peut-être sous l'influence de *heure* (*bonne heure*, *male heure*).

2. Cette fusion ne s'est pas produite dans *beneïr*, *obeïr*, pour ne pas altérer la flexion du verbe.

3. *Avoine*, *foin*, *moins*, *moindre* doivent peut-être leur *o* à la labiale précédente.

devant une autre voyelle, il est devenu *ȷ* à partir de la fin du XIIIe siècle (*diable*, *viande*, *chrestien*).

81. IÉ. Lorsque cette diphtongue était précédée de *ch* ou *g*, elle a perdu son *i* à partir du XIVe siècle (*chief* > *chef*, *mangier* > *manger*) [1]. Ensuite, la même réduction s'est produite, du XIVe au XVIe siècle, dans les verbes en *-ier* où la diphtongue n'était précédée ni de *ch* ni de *g* (à l'infinitif, au participe passé, à la 2e pers. plur. du présent de l'indicatif et de l'impératif, et à la 3e pers. plur. du passé défini), par analogie avec les verbes en *-er*. — En revanche, dans des mots où elle n'existait pas à l'origine, cette diphtongue a été produite plus tard par le rapprochement des deux voyelles *i* et *e* primitivement indépendantes (*mari-er*, *cri-er*, *fi-er*, etc., ne commencent à rimer en *-ier* qu'à la fin du XIIe siècle, et encore exceptionnellement) [2].

82. Ò se prononçait comme notre *o* ouvert.

83. Ó, devant une voyelle orale, lorsqu'il correspond à *ō*, *ŭ* latins toniques libres, est devenu la voyelle *eu* à la fin du XIIIe siècle (*florem* : *flor* > *fleur*); lorsqu'il correspond à *ō*, *ŭ* latins prototoniques ou entravés, il est devenu la voyelle *ou* (*colare* : *coler* > *couler*, *furnum* : *forn* > *four*). Les sons par lesquels a dû passer *ó* pour arriver à *ou* et *eu* sont mal connus. *Ó* en hiatus devant *è* ou *a* forme avec ces voyelles les sons *wè* ou *wa* (*couenne*,

1. *Chien* fait exception, probablement à cause de la nasale.
2. Quelques noms terminés au moyen âge par le suffixe *-er* (*-arem*) l'ont plus tard échangé contre le suffixe *-ier* (*-arium*) plus fréquent (*sengler*, *bacheler*).

fouace); devant *o*, *on*, *ou*, il tombe en allongeant la voyelle suivante (*r(o)ole*, *r(o)ont*, *r(o)ouille*).

84. **ÒI** et **ÓI** sont deux diphtongues distinctes dans les plus anciens textes. Plus tard elles se sont confondues l'une avec l'autre, puis avec *òi* provenant de *ei* (cf. § 79)[1].

85. **ÒU** et **ÓU** étaient aussi à l'origine deux diphtongues distinctes; elles se sont plus tard confondues, puis sont devenues la voyelle *eu* à la fin du XIIIe siècle.

86. **U** se prononçait comme aujourd'hui.

87. **UE**, diphtongue, est devenu *eu*, d'abord diphtongue, puis simple voyelle[2]. Cette transformation était accomplie au XIVe siècle, mais la graphie de la diphtongue primitive, *ue* ou *oe*, s'est conservée dans quelques mots, soit par influence étymologique (*œil*), soit pour indiquer la prononciation dure d'un *c* ou d'un *g* précédents (*cueillir*, *orgueil*); parfois la graphie de l'ancienne et celle de la nouvelle diphtongues ont été réunies (*œuf*, *vœu*, *cœur*, *gueule*)[3].

88. **UI**, diphtongue, assone dans *Roland* avec *u*; plus tard l'accent a passé sur *i*.

---

1. Le groupe *oi* représente par conséquent depuis le XIIIe siècle les trois diphtongues *òi*, *ói* et *ei*.

2. Dans *avuec*, *iluec*, l'*u* est tombé.

3. Ainsi la voyelle *eu* représente depuis le XIVe siècle les sons primitifs *èu*, *ó*, *óu*, *òu*, *ue*, la fusion de *e-u* dans *eür*, et, comme on le verra plus loin (§ 91), *él* devant une consonne.

NASALISATION [1]

89. **A**, **E** devant *m* ou *n* suivies d'une consonne sont nasalisés déjà au XIe siècle; *o* [2] dans les mêmes conditions s'est nasalisé un peu plus tard, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle; *ẽ*, qui avait d'abord la prononciation que nous donnons aujourd'hui à *in* dans *fin*, s'est confondu avec *ã* à la fin du XIe siècle; *a*, *e*, *o* devant *m* ou *n* suivies d'une voyelle semblent ne s'être nasalisés qu'un peu plus tard. Les diphtongues *ai*, *ei*, *oi* se sont nasalisées à peu près en même temps que *a*, *e*, *o*; la nasalisation n'affecta d'abord que la première voyelle de la diphtongue, et l'on eut une diphtongue nasale *ãi*, *ẽi*, *õi* assonant avec *ã*, *ẽ*, *õ*; plus tard *ãi*, *ẽi* ont été réduits à *ẽ* et *õi* à *wẽ*. La diphtongue *ié* s'est nasalisée en *iẽ*, seulement au XIIe ou au XIIIe siècle; *i* et *u* n'ont été nasalisés qu'après le moyen âge.

90. La nasalisation de la voyelle n'empêchait pas *m* et *n* de garder leur valeur entière de consonne : on prononçait *ẽnfãnt*, *bõne*. Plus tard *m* et *n* devant une consonne cessèrent de se prononcer, la voyelle précédente resta nasale et l'est encore aujourd'hui (*ẽfãt*, *bõ cheval*); lorsqu'au contraire *m* ou *n* étaient suivies d'une voyelle, elles persistèrent, mais la voyelle précédente fut dénasa-

---

1. Nous employons dans les deux paragraphes suivants le ~ pour indiquer le mouillement de *n* et *l* (*ñ*, *l̃*), et la nasalisation des voyelles (*ã*, *ẽ*, *õ*, etc.).
2. *O* devant une nasale était toujours fermé.

lisée (*fa-me*, *bo-n ami*[1]). Cette dernière modification est postérieure au XVIᵉ siècle.

VOCALISATION DE L

91. Au XIIᵉ siècle, *l* devant une consonne se vocalise après *a*, *è*, *é*, *ié*, *ò*, *ue*, *ó*, et devient *u*; après *i*, *u*, elle tombe (*fi(l)cele*, *pu(l)ce*). L'*u* provenant de *l* vocalisée forme avec les voyelles *a*, *é*, *ò*, *ó* les diphtongues *au*, *éu*, *òu*, *óu* (*chevals* > *chevaus*, *ostels* > *osteus*, *chevels* > *cheveus*, *fòls* > *fous*, *mólt* > *mout*); et avec les diphtongues *ié*, *ue* les triphtongues *iéu*, *ueu* (*ciéls* > *cieus*, *linçuels* > *linçueus*), qui se réduiront peu à peu, dans la prononciation : les diphtongues à l'état de simples voyelles, les triphtongues à l'état de diphtongues, elles-mêmes réduites plus tard à des voyelles (*cieux*[2], *linceux*). Entre *è* provenant de *ĕ* latin entravé et *u* un *a* s'est introduit au moment de la vocalisation, et l'on a eu une triphtongue *èau*, puis *éáu*, réduite plus tard, dans la prononciation, à l'état de diphtongue, et enfin de voyelle simple (*bels* > *beaus*, *Guillelme* > *Guilleaume*). *L*, dont le mouillement d'ailleurs disparaissait devant une consonne, s'est vocalisée dans les mêmes conditions que *l* (*travail* + *s* > *travauz*, *ueil* + *s* > *ueuz* > *ieuz*[3], *genoil* + *s* > *genouz*).

92. Ainsi s'explique la différence de finales qui existe encore dans la langue actuelle entre le singulier et le

1. *Ennui* (*in odio*) et *en* devant un mot commençant par une voyelle ont gardé la prononciation ancienne. De même *mon*, *ton*, *son*, *un*.
2. Dans *cieux* l'*i* se conserve avec la valeur de *y*.
3. C'est *u* qui devant *eu* est devenu *i* dans *ieuz* (de même *lueu* > *lieu*).

pluriel des noms en *-al* ou *-ail*[1]. La forme du pluriel des noms en *-ėl*, *-èl*, *-ol*, *-oil* a réagi sur celle du singulier, et à la fin du moyen âge *chevel*, *chastel*, *col*, *genoil* ont été remplacés par *cheveu*, *chasteau*, *cou*, *genou*, sous l'influence de *cheveus*, *chasteaus*, *cous*, *genous*. C'est au contraire la forme du singulier qui a prévalu dans les noms en *-eil* et en *-euil* (*soleils*, *conseils*, *chevreuils*, *cercueils*) et dans *tel*, *quel*, *seul*, etc. De même, dans les noms en *-il*, *-il*, *-ul*, les consonnes *l* ou *l* ont été généralement rétablies devant l's sous l'influence du singulier (*périls*, *nuls*)[2]. Les adjectifs *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*, *vieil* gardent encore souvent *l* finale au masculin singulier devant un mot commençant par une voyelle et la vocalisent toujours devant un mot commencant par une consonne.

B. — CONSONNES

93. Les consonnes dont nous ne parlerons pas se prononçaient au moyen âge comme aujourd'hui.

94. **C**, **CH**, **Z**, **G**, **J**. — Jusque pendant le XIII[e] siècle, c devant *e*, *i*, **ç** devant *a*, *o*, et **z** se sont prononcés *ts*; **ch** devant toute voyelle s'est prononcé *tch*; **g** devant *e*, *i*, et **j** se sont prononcés *dj*. Au XIII[e] siècle ces consonnes ont perdu leur élément dental et ont reçu la prononciation qu'elles ont encore actuellement.

---

1. De même entre *ciel* et *cieux*, *œil* et *yeux*, *aïeul* et *aïeux*.
2. Après la disparition de la déclinaison, *fi(l)s* avait une *s*, et par conséquent avait perdu son *l* au singulier comme au pluriel (§ 91).

95. **L.** — Cf. §§ 91, 92.

96. **L** mouillée est notée par *ill* devant une voyelle, par *il* à la fin des mots. Devant une consonne le mouillement disparaissait. Elle n'existait qu'après une voyelle. Elle s'est prononcée jusqu'à ces derniers temps (comme en italien), puis s'est réduite de nos jours à *j* (cf. §§ 91, 92).

97. **M, N.** — Cf. §§ 89, 90.

98. **N** mouillée est notée par *ign* devant une voyelle, par *ing* à la fin des mots. Devant une consonne le mouillement disparaissait. Elle n'existait qu'après une voyelle. A la fin du moyen âge *n* mouillée finale est devenue *n* simple (*loing* > *loin*) (cf. §§ 89, 90).

99. **RR.** — Les deux *r* de ce groupe se sont prononcées distinctement jusqu'au XVIIe siècle.

100. **S.** — De bonne heure, probablement dès le XIe siècle devant *l*, *m*, *n*, *v*, *b*, *d*, *f*, *j*, pendant le XIIe et le XIIIe siècle devant les autres consonnes, *s* a disparu de la prononciation, bien qu'elle ait été maintenue très longtemps encore dans la graphie.

101. **D, Ṭ.** — Le *t* et le *d*, dans les cas où nous les avons écrits *ṭ*, *ḍ*, se prononçaient probablement le premier comme le *th* dur, le second comme le *th* doux anglais. Ils sont tombés vers la fin du XIe siècle.

102. **H.** — L'*h* avait complètement disparu dans les mots d'origine latine; de bonne heure les scribes qui connaissaient le latin la rétablirent dans la graphie, un peu à tort et à travers, suivant leurs connaissances étymologiques. Cette restitution, très fréquente déjà

au XIIIe siècle, est à peu près générale au XIVe. Naturellement cette *h* ne se prononce pas. L'*h* conservée dans les mots d'origine germanique a peu à peu affaibli son aspiration.

103. X était au moyen âge un signe graphique représentant le groupe *us* à la fin des mots (*diex*, *chevax* = *dieus*, *chevaus*). A la fin du moyen âge, et déjà au XIVe siècle, il a été considéré comme un équivalent de s finale, on a rétabli l'*u*, et l'on a écrit *dieux*, *chevaux*.

104. Les consonnes finales avaient, sauf exception, une prononciation forte au commencement du moyen âge (cf. § 72). Souvent ces consonnes ont disparu devant l'adjonction d'une *s* (§ 112), ou bien, depuis le moyen âge, elles ont été ramenées dans la graphie, surtout *c* et *t*, à la douce correspondante, sous l'influence, soit des mots de la même famille ayant cette consonne douce, soit simplement de l'étymologie.

III. — DÉCLINAISON

105. Le français n'a plus aujourd'hui de cas qu'au pronom personnel; mais il avait au masculin, jusque vers la fin du XIVe siècle, pour les substantifs, les adjectifs, l'article et le pronom possessif, deux des cas du latin, le nominatif comme cas sujet et l'accusatif comme cas régime. Le pronom personnel au singulier et au pluriel, les pronoms démonstratifs et le pronom

relatif-interrogatif au singulier avaient en outre un datif[1].

106. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, les règles de la déclinaison subissent de nombreuses infractions : l'accusatif est souvent employé pour le nominatif ; à la fin du XIVe siècle, le nominatif des substantifs, des adjectifs, de l'article et du pronom possessif n'existait plus. Quelques substantifs seulement désignant des personnes l'ont gardé, mais en en faisant la forme unique du nom (*fils*, *prestre*, *peintre*, etc. sont des formes de nominatif). *Sire* et *seigneur*, *on* et *homme* présentent à la fois l'accusatif et le nominatif, mais *seigneur* et *homme* s'emploient comme sujets ou régimes, *sire* seulement comme vocatif (sauf quelques cas particuliers), *on* seulement comme nominatif.

SUBSTANTIFS

107. Au singulier les noms masculins qui avaient une *s* finale en latin au nominatif la gardèrent en français (*murus : murs*, *comes : coms*). Les noms qui n'avaient pas cette *s* en latin ne l'eurent pas d'abord en français (*liber : livre*, *frater : fredre*, *se(n)ior : sire*); puis, par analogie avec les autres, ils la reçurent, parfois dès le XIIe siècle. L'accusatif singulier n'ayant pas d'*s* finale en latin, n'en eut pas en français. Au pluriel

1. *Nul* et *altre* avaient de même un datif singulier (*nului*, *altrui*). On trouve aussi *telui*, *aucunui*, mais pas dans nos textes.

le nominatif n'avait jamais d's finale[1] et l'accusatif en avait toujours une :

SINGULIER

Nomin.	murs	livre[s]	frere[s]	lions[2]
Accus.	mur	livre	frere	lion

PLURIEL

Nomin.	mur	livre	frere	lion
Accus.	murs	livres	freres	lions

108. Les noms dont le radical se terminait par une *s* étaient naturellement invariables (*visus*, *visum*, *visi*, *visos* : *vis*); de mème les noms venant des neutres latins en *-us* (*corpus* : *cors*, *pectus* : *piz*).

109. Quelques noms de personne avaient gardé du latin ou du germain des formes imparisyllabiques. Pour l'*s* finale ils étaient soumis aux mèmes lois que les autres :

SINGULIER

Nomin.	enfes	niés	prestre[s]	om[s]	Charle[s]
Accus.	enfant	nevoṭ	proveire	ome	Charlon

PLURIEL

Nomin.	enfant	nevoṭ	proveire	ome
Accus.	enfanz	nevoz	proveires	omes

110. Les substantifs féminins n'avaient, comme aujourd'hui, qu'une forme pour le singulier (*chose*, *nef*) et une pour le pluriel (*choses*, *nés*); quelques noms de personne seulement avaient deux cas au singulier, différenciés par le développement de l'accent tonique. Ceux

---

1. Sous l'influence de la 2e déclinaison latine (nomin. *-i*) de beaucoup la plus riche pour les noms masculins.

2. La plupart des substantifs et tous les adjectifs ou participes imparisyllabiques avaient allongé leur nominatif sur le type de l'accusatif.

qui figurent dans nos textes sont : nomin. *suer*, accus. *seror*; nomin. *ante*, accus. *antain*; nomin. *none*, accus. *nonain*; nomin. *Pinte*, accus. *Pintain*. La forme unique du pluriel pour les noms communs de cette catégorie était celle du régime singulier, avec l's finale.

111. Dès le XIIe siècle, surtout au XIIIe siècle, les substantifs féminins qui ne se terminaient pas par un *e* se forment un nominatif singulier, à l'imitation des noms masculins, en prenant une *s* finale (*flors*, *vertez*).

112. Conformément aux lois de la phonétique, l'*s* de flexion, au nominatif singulier ou à l'accusatif pluriel, a souvent modifié la consonne finale du radical. Si cette consonne était une des labiales *p*, *f*, ou la palatale *c*, elle tombait devant *s* (*le gap*, *les gas*; *le drap*, *les dras*; *la clef*, *les clés*; *le coc*, *les cos*); la dentale *t* formait avec *s* un *z* (*l'enfant*, *les enfanz*; cf. § 94); *l* et *l* se sont vocalisées ou sont tombées (cf. §§ 91-92); si les consonnes finales étaient *rm*, *rn*, l'*m* ou l'*n* tombait devant l'*s* (*le verm*, *les vers*; *le jorn*, *les jorz*). A la fin du moyen âge, et surtout depuis, on a uniformisé le radical dans le plus grand nombre des cas, soit en rétablissant au pluriel devant l'*s* la consonne du singulier (*les coqs*), soit en supprimant au singulier la consonne qui manquait au pluriel (*baillif* > *bailli*). La suppression de *m* et *n* dans les mots terminés en *rm*, *rn* était déjà accomplie au XIIe siècle. Des noms dont le radical se termine par *l* (cf. § 92) et les deux mots *tous*, *gens* ont seuls gardé l'ancienne double forme dans la prononciation et l'orthographe; d'autres, comme *bœufs*, *œufs*, *cerfs*, etc., l'ont gardée dans la prononciation seulement.

ADJECTIFS

113. Les adjectifs, y compris les participes, se déclinaient comme les substantifs, *bonus* et *grandis* au masculin comme *murus*; *bona* et *grandis* au féminin comme *causa* et *navis*. Mais les voyelles posttoniques du latin autres que *a* étant tombées en français, le féminin de *grandis* était au singulier *grant*, au pluriel *granz*, sans *e* final; tandis que *bona*, *bonas* avaient donné *bone*, *bones*, *a* posttonique devenant *e*.

114. Les formes féminines en *e* étant les plus nombreuses, cette terminaison en est arrivée à être considérée comme la marque du féminin, et les adjectifs et participes qui phonétiquement ne devaient pas l'avoir l'ont reçue, d'abord exceptionnellement, puis, à la fin du moyen âge, régulièrement[1].

115. Souvent la consonne finale du masculin n'est pas, en français, la même que celle qui précède l'*e* final au féminin. Cette différence provient soit du renforcement de la consonne finale (*grant* et *grande*, cf. § 72); soit d'une nécessité orthographique (*turc* et *turque*, parce que *turce* se prononcerait *turse*; *gentil* et *gentille*, parce que *gentile* n'indiquerait pas le mouillement de l'*l*); soit parce que la consonne qui terminait le radical latin subissait un sort différent suivant qu'elle était ou n'était pas suivie d'un *a* (*francum* : *franc*, *franca* : *franche*, *friscum* : *freis* > *frois* > *frès*, *frisca* : *fresche*).

---

1. Quelques traces de l'ancien usage se sont conservées jusqu'aujourd'hui dans des expressions telles que *grand'mère*, *grand'messe*, etc.

COMPARATIF ET SUPERLATIF

116. Le comparatif, déjà dans le plus ancien français, s'exprime par *plus* avec le positif; quelques comparatifs formels seulement se sont maintenus, les uns pendant une partie du moyen âge, d'autres jusque dans la langue actuelle. On rencontre dans nos textes : *grandior, grandiorem : graindre, graignor — melior, meliorem, melius : mieldre, meillor, mielz — minor, minorem, minus : mendre, menor, meins — pejor, pejorem, pejus : pire, peior, pis — fortiorem : forçor — altiorem : halçor*. En appliquant à ces formes les règles de la déclinaison exposées plus haut, on en trouvera les formes correspondantes au pluriel et au féminin.

NOMS DE NOMBRE

117. — *Un* se déclinait comme *bon*. *Deux* était au masculin nomin. *doi*, accus. *dous*, au féminin *dous* à tous les cas. *Trois* était au masculin nomin. *trei*, accus. *treis*; au féminin *treis*. *Andoi* et *ambedoi* (de *ambo* + *duo*) se déclinaient comme *doi*. Les autres noms de nombre étaient comme aujourd'hui indéclinables, sauf *vint* et *cent*, qui prenaient une *s* au régime pluriel.

ARTICLES

118. L'article avait aussi deux cas au masculin :

	SINGULIER	PLURIEL
Nomin.	li	li
Accus.	lo > le	les

Au féminin il était le même qu'aujourd'hui, *la* pour le singulier, *les* pour le pluriel.

119. *Lo*, *le*, *la* élident toujours leur voyelle devant un mot commençant par une voyelle; *li* au singulier peut élider ou ne pas élider; au pluriel il n'élide jamais.

120. Très anciennement *lo* > *le* devant un mot commençant par une consonne, et *les* toujours, unis par enclise aux prépositions *de*, *a*, *en*, avaient donné d'une part les formes *del*, *al*, *el* (plus tard *deu* > *du*, *au*, *eu* > *ou*), d'autre part *dès*, *as*, *es*. Depuis la fin du XIIIe siècle *as* est devenu *aus* sous l'influence de *au*; au XVIe siècle *ou*, *es* disparaissent, remplacés par *dans le*, *dans les* et quelquefois par *au*, *aux*.

PRONOMS

121. Les pronoms étant, suivant leur emploi, accentués ou atones, avaient souvent des formes doubles. Dans les tableaux suivants nous donnerons les formes atones en italique à côté des formes accentuées, lorsqu'elles en seront différentes.

Plusieurs cas ont eu, pour le même emploi, des formes multiples, les unes étymologiques, les autres analogiques; celles-ci sont naturellement les moins anciennes, ce sont elles qui ont passé dans la langue moderne; pour les désigner, nous les avons placées entre [ ].

122. **PRONOMS POSSESSIFS**

		SINGULIER	PLURIEL
Masc.	*Nomin.*	[miens], *mes*	[mien], *mi*
	Accus.	mien, *mon*	[miens], *mes*
Fém.		meie > moie, [miene], *ma*, [*mon*]	meies > moies, [mienes], *mes*

Masc.	*Nomin.*	[tuens, tiens], *tes*	[tuen, tien, *ti*]
	Accus.	tuen, [tien], *ton*	[tuens, tiens], *tes*
Fém.		toe > toue, [toie, tiene], *ta*, [*ton*]	toes > toues, [toies, tienes], *tes*
Masc.	*Nomin.*	[suens, siens], *ses*	[suen, sien, *si*]
	Accus.	suen, [sien], *son*	[suens, siens], *ses*
Fém.		soe > soue, [soie, siene], *sa*, [*son*]	soes > soues, [soies, sienes], *ses*
Masc.	*Nomin.*	nostre[s]	nostre
	Accus.	nostre	nostres, *noz*
Fém.		nostre	nostres, *noz*

Vostre se décline comme *nostre*.

Lor > *lour* > *leur* est invariable jusque vers la fin du XIVe siècle; à cette époque, il commence à recevoir une *s* finale au pluriel.

Les formes analogiques en *-ien*, *-iens*, *-iene*, *-ienes* ont été faites sur *mien* (de *meum*); celles en *-uen*, *-uens* sur *tuen* et *suen* (de *tuum*, *suum*); celles en *-oie*, *-oies* sur *moie*, *moies* (de *mea*, *meas*); *ti* et *si* sur *mi*.

123. *Ma*, *ta*, *sa* élidaient leur voyelle devant un nom commençant par une voyelle; ils ont été remplacés dans cette position au XIVe siècle par les formes du masculin *mon*, *ton*, *son*. C'est aussi vers la même époque que *miene*, *tiene*, *siene*, *mienes*, *tienes*, *sienes* se substituent d'une façon régulière aux autres formes accentuées du féminin.

124. PRONOMS PERSONNELS

		1re PERSONNE.	2e PERSONNE.
Sing.	*Nomin.*	gié, jou > jo > je, *jou* > *jo* > *je*	tu
	Accus.	mei > moi, *me*	tei > toi, *te*
Plur.		nos > nous	vos > vous

3e PERSONNE.

		Masculin.	*Féminin.*
Sing.	*Nomin.*	il	ele
	Accus.	lui, *lo* > *le*	li, *la*
	Datif.	lui, *lui*, *li*	li

Plur.	*Nomin.*	il	eles
	Accus.	els > eus, *les*	eles, *les*
	Datif.	lor > lour > leur	lor > lour > leur
Cas réfléchi.		sei > soi, *se*	sei > soi, *se*

125. Les formes atones *me*, *te*, *se*, *lo* > *le* élident toujours leur voyelle devant un mot commençant par une voyelle; pour *jo* > *je* l'élision fut longtemps facultative, puis elle devint obligatoire.

126. Les formes atones *lo* > *le*, *me*, devant un mot commençant par une consonne, et *les* forment avec *jo* > *je*, *si*, *se*, *qui*, *que*, *ne* les contractions suivantes : *jol* > *jel*, *sil*, *quil*, *nel* — *sim*, *sem*, *nem* — *jos* > *jes*, *sis*, *ses*, *nes*, *ques*. Ces contractions sont d'abord obligatoires, elles deviennent ensuite facultatives et enfin cessent vers le XIVe siècle.

127. *Il* au pluriel prend une *s* finale depuis le XVe siècle.

128. *Lui* était à l'origine une forme exclusivement masculine et accentuée. Au XIIIe siècle, et surtout au XIVe, *li* et *lui* s'employèrent indifféremment l'un pour l'autre; on en vint à usiter *lui* comme datif atone aux deux genres, et *li* disparut.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

129. L'ancien français a deux démonstratifs, *cil* (composé de *ecce* et *illi*) pour désigner les objets plus éloignés, et *cist* (composé de *ecce* et *isti*) pour désigner les objets plus proches. Chacun d'eux a une forme allongée, *icil* et *icist*, qui s'emploie concurremment avec la forme courte, sans distinction de sens, mais qui finira par disparaître.

(*I*)*cil*.

		SINGULIER.	PLURIEL.
Masc.	*Nomin.*	(i)cil	(i)cil
	Accus.	(i)cel, [(i)celui]	(i)cels > (i)ceus
	Datif.	(i)celui, (*i*)*celi*	
Fém.	*Nomin. Accus.*	(i)cele	(i)celes
	Datif.	(i)celi	

(*I*)*cist*.

		SINGULIER.	PLURIEL.
Masc.	*Nomin.*	(i)cist	(i)cist
	Accus.	(i)cest, [(i)cestui]	(i)cez
	Datif.	(i)cestui, (*i*)*cesti*	
Fém.	*Nomin. Accus.*	(i)ceste	(i)cestes, (*i*)*cez*
	Datif.	(i)cesti	

130. Le démonstratif neutre était (*i*)*ço* > (*i*)*ce*.

131. La distinction de sens entre (*i*)*cil* et (*i*)*cist* s'était de bonne heure affaiblie; au XIIIe siècle, pour parer à cet inconvénient, on commença à faire suivre les démonstratifs des adverbes *ci* et *la*[1].

132. (*I*)*cist*, au singulier et au pluriel, (*i*)*cil* au pluriel sont hors d'usage au XVe siècle; (*i*)*cil* au singulier subsiste jusqu'au XVIIe siècle, employé, concurremment avec *icel* et *icelui*, comme sujet et comme régime. Les datifs (*i*)*cesti*, (*i*)*celi* ont subi le même sort que *li* à peu près à la même époque et dans les mêmes conditions (cf. § 128). (*I*)*cestui* disparut au XVIIe siècle. Depuis le XIVe siècle, (*i*)*ce* remplace (*i*)*cest* et (*i*)*cel* devant un mot commençant par une consonne; mais devant un mot commençant par une voyelle, (*i*)*cel* est employé jus-

1. *Cest siège ci* (*Aim.* 327), *ciz soz la* (*Feuil.* 181).

qu'au XVIe siècle; *(i)cest* est aujourd'hui *cet*. *(I)cestes* disparut au XVIe siècle.

PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS

133. La double fonction de pronom relatif et de pronom interrogatif est remplie dès le plus ancien français, pour le masculin et le féminin des deux nombres, par *qui* au sujet, *cui* au génitif et au datif, *cui* et *que* à l'accusatif; pour le neutre par *queid* > *quoi* et *qued*. Plus tard, au XVe siècle, *cui* ayant perdu sa fonction de génitif-datif est remplacé par *de qui*, *à qui*.

IV. — CONJUGAISON

134. Dans la formation des verbes français les lois de la phonétique ont été souvent contrariées par celles de l'analogie, ou, plus exactement, aux formes phonétiques se sont substituées souvent des formes analogiques, et cela à toutes les époques, depuis la période latine jusqu'à nos jours.

135. En latin vulgaire la forme déponente avait été remplacée par celle de la voix active : *sequor*, *sequi* par *sequo*, *sequĕre*; *morior*, *mori* par *morio*, *morīre*.

136. La forme analytique de la voix passive, exclusivement restreinte dans le latin classique à quelques temps passés, s'est étendue dans le latin vulgaire à tous les temps, sauf le participe (*amor* est remplacé par *sum amatus*, *amabar* par *eram amatus*, etc.).

137. Le latin vulgaire a renoncé au supin et au participe futur; en revanche il a créé le conditionnel.

138. 1° L'imparfait du subjonctif fut remplacé par le plus-que-parfait du subjonctif; 2° A côté de la forme synthétique du parfait de l'indicatif, qui est devenue notre passé défini (*ama(v)i : j'amai*), on créa une forme analytique, composée du présent de *habere* et du participe passé des verbes (*habeo amatum : j'ai amé*); 3° Le parfait des autres modes et le plus-que-parfait synthétique de tous les modes furent remplacés par des formes analytiques, composées du présent et de l'imparfait d'*habere* et des participes passés des verbes (*amavero* par *habere habeo amatum : j'avrai amé* — *amaverim* par *habeam amatum : que j'aie amé* — *amavisse* par *habere amatum : aveir amé* — *amaveram* par *habebam amatum : j'aveie amé* — *amavissem* par *habuissem amatum : que j'oüsse amé*); 4° A ces différents passés de l'indicatif on en ajouta encore un autre (*habui amatum : j'oi amé*); 5° La forme synthétique du futur présent fut aussi remplacée par un composé de l'infinitif du verbe et du présent de *habere* (*amabo* par *amar(e) habeo : j'amerai*); 6° Le conditionnel présent (qui est en réalité un imparfait du futur) fut composé de l'infinitif du verbe et de l'imparfait de *habere* (*amar(e)* (*hab)ebam : j'amereie*).

139. En français la 2ᵉ pers. sing. est toujours terminée par une *s* (ou un *z* = *ds*, *ts*). La 3ᵉ pers. sing. était à l'origine toujours terminée par un *t*; ce *t* après *e* féminin et aux passés définis faibles s'est affaibli en *ţ*, puis est tombé à la fin du XIᵉ siècle (cf. n° 71). La

1re pers. plur. est en *-ames*, *-imes*, *-umes*, au passé défini; en *-iiems* > *-iiens* jusqu'au XIIIe siècle à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel présent, en *-iems* > *-iens* au présent du subjonctif des verbes en *-ier* et de ceux dont la forme latine était en *-iamus*, *-eamus*; à tous les autres temps elle est en *-oms* > *-ons*[1], terminaison analogique (ayant *sumus* pour point de départ). Au XIIIe siècle, et surtout au XIVe, *-iiens* et *-iens* ont été remplacés par *-ions*. La 2e pers. plur. du présent de l'indicatif[2] et du subjonctif se termine en *-ez* (en *-iez* quand l'infinitif est en *-ier*, et au subjonctif des verbes dont la forme latine correspondante était *-iatis*, *-eatis*); celle de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent en *-iiez*, qui se réduit à *-iez* au XIIIe siècle, celle de l'imparfait du subjonctif en *-iez*, celle du parfait de l'indicatif en *-astes*, *-istes*, *-ustes*. La terminaison *-ez* est phonétique lorsqu'elle correspond à *-atis*; ailleurs elle est analogique. La 3e pers. plur. est toujours en *-ent*[3].

CHANGEMENTS DE RADICAL

140. Dans certaines formes des verbes (sauf dans ceux de la conjugaison inchoative) le radical était accentué, dans d'autres il était atone; de là en français deux radicaux différents pour beaucoup de ces verbes (indicatif présent, 2e pers. sing. et plur. : *aim-es* et *am-ez*,

1. Excepté *soimes*, *fomes* (et *esmes*, *dimes*, *faimes*, qui ne se rencontrent pas dans nos textes).

2. Excepté *estes*, *dites*, *faites*.

3. Excepté *font*, *sont*, *vont*, *ont* et naturellement le futur de tous les verbes, qui est en *-ont*. Le verbe *estre* avait deux futurs, qui étaient à la 3e pers. plur. *ierent* et *seront*.

liev-es et *lev-ez*, *pri-es* et *prei-ez*, *peis-es* et *pes-ez*, *truev-es* et *trov-ez*, *manju-es* et *mang-iez*, *aiu-es* et *aid-iez*, *parol-es* et *parl-ez*, *araison-es* et *araisn-iez*, *aper-s* et *apar-ez*, *sé-s* et *sav-ez*, *tien-s* et *ten-ez*, *fier-s* et *fer-ez*, *dei-s* et *dev-ez*, *uevr-es* et *ovr-ez*, *muer-s* et *mor-ez*, etc.).

141. Les formes à radical accentué sont celles des trois pers. sing. et de la 3ᵉ pers. plur. du présent de l'indicatif et du subjonctif, et de la 2ᵉ pers. sing. de l'impératif.

142. Un certain nombre de verbes n'appartenant ni à la 1ʳᵉ, ni à la 2ᵉ conjugaison ont encore le double radical (*meur-s* et *mour-ez*, *tien-s* et *ten-ez*, *doi-s* et *dev-ez*, etc.). Dans les autres cette dualité a disparu : tantôt c'est la forme du radical accentué qui a prévalu (*am-ez* > *aim-ez*), tantôt c'est la forme atone (*aiu-es* > *aid-es*).

CONJUGAISONS

143. Il n'y a en français que deux conjugaisons régulières; la première comprend tous les verbes en *-er* ou en *-ier*); c'est de beaucoup la plus nombreuse. La seconde comprend la plupart des verbes en *-ir*, c'est-à-dire ceux dont le radical est allongé au présent et à l'imparfait de la syllabe *-is-*, *-iss-*, répondant au latin *-isc-* des verbes dits inchoatifs (*flor-isc-o : flor-is*); on l'appelle, à cause de cet allongement, *conjugaison inchoative*. Les autres verbes, c'est-à-dire ceux en *-ir* de forme non-inchoative (*mor-io : muir*), ceux en *-oir* et ceux en *-re* ne seraient pas utilement divisés en conju-

gaisons spéciales d'après leurs infinitifs. Leur groupement doit varier suivant le temps que l'on étudie.

144. Pour des raisons diverses, plusieurs verbes ont changé de conjugaison déjà en latin (*esse*, *posse*, *velle* sont devenus *essĕre*, *pŏtēre*, *vŏlēre*; *gaudēre* est devenu *gaudīre*, etc.). Les verbes qui ont changé de conjugaison depuis le commencement du moyen âge sont rares. Dans nos textes nous trouvons *criembre*, qui a abandonné ses formes très spéciales pour celles des verbes en *-eindre*; *escondire* (*excondicere*), qui a reçu par confusion la conjugaison de *conduire*; *sevir* à côté de *sivre* > *suivre*; des verbes en *-ir* non-inchoatifs qui sont entrés dans la conjugaison inchoative.

INFINITIF

145. Les infinitifs sont en *-er* (ou *-ier*), *-ir*, *-eir*, *-re* correspondant respectivement aux infinitifs latins en *-are*, *-ire*, *-ēre*, *-ĕre*. Quelques verbes ont modifié leur infinitif sans d'ailleurs changer autrement leur conjugaison (*boivre* > *boire*, *reçoivre* > *recevoir*)[1]. Sur le changement de *-er* en *-ier*, conf. § 81.

PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF

146. Le participe présent et le gérondif ont régulièrement la terminaison *-ant* à la 1re conjugaison; par analogie ils ont reçu la même terminaison aux autres conjugaisons, à une époque antérieure aux plus anciens textes.

1. Ce dernier exemple montre combien est artificielle la division des verbes français en quatre conjugaisons d'après leurs infinitifs. Si *reçoivre* avait gardé son ancien infinitif, il serait aujourd'hui classé dans la 4e conjugaison; avec l'infinitif *recevoir*, il est de la 3e; et pourtant sa conjugaison n'a pas changé.

PARTICIPE PASSÉ

147. Les verbes de la 1re conjugaison ont tous le participe passé faible[1] en -ét, -ede[2] (de -atum, -atam); ceux de la 2e conjugaison l'ont en -it, -ide (de -itum, -itam). Les autres verbes ont, soit phonétiquement, soit par analogie, un participe faible en -it, -ide (de -itum, -itam), en -ut, -ude (de -utum, -utam), ou un participe fort (*ris* de *ris-um*, *clos* de *claus-um*, *tors* de *tors-um*, *plaint* de *planct-um*, etc.). Quelques verbes, notamment ceux qui avaient des participes faibles à terminaison rare, ou des participes forts, ont changé de participe (*cueilloit*, *beneoit*, *tors* ont été remplacés par *cueilli*, *beneï*, *tordu*, etc.).

INDICATIF PRÉSENT

148. A la 1re conjugaison, la 1re pers. sing. n'était à l'origine terminée par un *e* féminin que quand un groupe de consonnes exigeait une voyelle d'appui (*j'entre*, mais *j'aim*, *je port*, *je pri*, etc.). Plus tard, déjà au XIIIe siècle, mais surtout au XIVe et au XVe, tous les verbes de la conjugaison qui n'avaient pas cet *e* l'ont reçu.

149. Pendant le cours du moyen âge, la 1re pers. sing. (*ai* excepté), lorsqu'elle n'était pas déjà terminée par un *e* féminin ou par une *s* étymologique, reçut une *s* finale analogique (*aim* > *ains*, *prent* > *prens*,

1. Les formes fortes d'un verbe sont celles qui ont l'accent sur le radical (*fac-tus*, *ar-sus*, *occi-sus*), les formes faibles sont celles qui ont l'accent sur la flexion (*am-atus*, *fin-itus*, *sol-utus*).

2. En -iét, -iede, quand l'infinitif est en -ier.

croi > *crois*). Cette *s* disparut à la 1re conjugaison lorsque celle-ci prit un *e* final (cf. § 148).

150. Sur le changement de *-iez* en *-ez* à la 2e pers. plur. des verbes en *-ier*, voy. § 81.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF

151. Originairement l'imparfait de la 1re conjugaison était en *-oue*, *-oues*, *-out*, *-iiems* > *-iiens*, *-iiez*, *-ouent*; de bonne heure la flexion a été ramenée à celle des autres conjugaisons : *-eie*, *-eies*, *-eit*, *-iiens*, *-iiez*, *-eient*. La diphtongue *ei* devient successivement *oi*, puis *ai* (cf. § 79). L'*e* posttonique de la 1re et de la 2e pers. sing. tombe vers la fin du moyen âge, puis la 1re pers. reçoit une *s* finale. A la 1re pers. plur. on trouve de bonne heure *-iions* à côté de *-iiens*; déjà au XIIe siècle *-iions*, *-iiens*, *-iiez* sont souvent réduits à *-ions*, *-iens*, *-iez*; mais *-ions*, *-iez* n'ont définitivement prévalu qu'au XVe siècle.

PASSÉ DÉFINI

152. Les verbes de la 1re et de la 2e conjugaison avaient le même passé défini simple qu'aujourd'hui, les premiers en *-ai*, *-as*, *-aṭ*, *-ames*, *-astes*, *-erent* (*-ierent* pour les verbes en *-ier*), les seconds en *-i*, *-is*, *-iṭ*, *-imes*, *-istes*, *-irent*. Les autres verbes avaient, soit un passé défini faible en *-i* ou en *-ui*, soit un passé défini fort. Le passé défini faible en *-i* était le même que celui de la 2e conjugaison. Le passé défini faible en *-ui* se conjuguait : *-ui*, *-us*, *-uṭ*, *-umes*, *-ustes*, *-urent*. En général les verbes qui avaient l'un ou

l'autre de ces parfaits l'ont gardé. Un autre passé défini faible, assez rare, se conjuguait : *-i*, *-iés*, *-iét*, *-imes*, *-istes*, *-ierent*; il fut remplacé de bonne heure par le passé défini faible en *-i* (*respondiét* par *respondi*). Tous les passés définis forts avaient la 2e pers. sing., la 1re et la 2e pers. plur. faibles (*je dui*, *tu deüs*, *il dut*, *nos deümes*, *vos deüstes*, *il durent; je tin*, *tu tenis*, etc., *je mis*, *tu mesis*, etc., *je voil*, *tu volus*, etc.). Aujourd'hui ils sont ou forts (*tu tins*, *tu mis*, *tu dus*), ou faibles (*je voulus*) à toutes les personnes. Quelques verbes avaient à la fois plusieurs passés définis; ils n'en ont gardé qu'un.

153. Tous les passés définis qui n'avaient pas d'*s* finale étymologique à la 1re pers. sing., sauf ceux de la 1re conjugaison, reçurent une *s* analogique à la fin du moyen âge. Ceux en *-ui* avaient déjà perdu l'*i* final à cette époque.

154. A la 1re pers. plur., les finales *-ames*, *-imes*, *-umes* sont très souvent écrites *-asmes*, *-ismes*, *-usmes*, par analogie avec les finales *-astes*, *-istes*, *-ustes* de la 2e pers. plur.

CONDITIONNEL PRÉSENT

155. La flexion du conditionnel présent était la même que celle de l'imparfait de l'indicatif; elle a subi les mêmes variations.

IMPÉRATIF

156. La 2e pers. sing. n'avait à l'origine une *s* finale que si elle était fournie par le radical. Sauf à la 1re con-

jugaison, elle en a reçu une à la fin du moyen âge (*fai* > *fais*, *di* > *dis*, *sent* > *sens*). *Va* seul fait exception. Les 1re et 2e pers. plur. sont semblables aux 1re et 2e pers. plur. du présent de l'indicatif, sauf pour les verbes *aveir*, *estre*, *voleir*, *saveir*, qui empruntent ces deux personnes au subjonctif présent.

SUBJONCTIF PRÉSENT

157. A la 1re conjugaison les trois personnes du singulier n'avaient pas à l'origine d'*e* posttonique, à moins qu'un groupe de consonnes du radical n'eût exigé une voyelle d'appui (*que j'entre*, mais *que j'aim*, *que je port*, *que je pri*). Au XIIIe siècle, surtout au XIVe, elles ont reçu cet *e* par analogie avec les mêmes personnes des autres conjugaisons.

158. A la 1re pers. plur. la terminaison était en *-iens* pour les verbes dont la forme latine correspondante était en *-iamus* ou *-eamus*, et pour ceux de la 1re conjugaison qui avaient l'infinitif en *-ier*; pour les autres elle était en *-ons* (*que nos amons*, *punissons*, *corons*). De bonne heure tous les verbes présentent les terminaisons *-ons*, *-iens* et *-ions*; *-iens* disparut bientôt; *-ions* est seul employé depuis le XVIe siècle.

159. A la 2e pers. plur. la terminaison était en *-iez* pour les verbes dont la terminaison latine correspondante était *-iatis* ou *-eatis*, et pour ceux de la 1re conjugaison qui avaient l'infinitif en *-ier*; *-ez* était la terminaison des autres. De bonne heure *-iez* est admis à côté de *-ez*, et au XVIe siècle il subsiste seul.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

160. A la 1re conjugaison les 1re et 2e pers. plur. sont d'abord en *-issons*, *-issiez*, et non, comme on s'y attendrait, en *-assons*, *-assiez*. Cette dernière forme n'a remplacé la première qu'assez tardivement et par analogie. C'est seulement au XVIe siècle qu'elle a définitivement prévalu.

161. A côté de la désinence *-oms* > *-ons*, anciennement employée pour tous les verbes, on trouve de bonne heure *-iens*, *-ions*. Cette dernière est seule employée depuis le XVIe siècle.

V. — SYNTAXE[1]

1. SUBSTANTIFS

162. **Cas du sujet.** — Le sujet est toujours au nominatif.

163. **Cas du vocatif.** — Le nominatif fait également fonction de vocatif (conf. *Pèl.* 7, 22, 28, 62, etc.).

164. **Cas régime.** — L'accusatif sert de régime aux verbes transitifs et aux prépositions.

165. L'accusatif d'un nom de personne au singulier,

---

1. Dans nos citations, nous indiquons les vers pour les morceaux en vers, et la page pour les morceaux en prose. Les titres de nos extraits sont ainsi abrégés : *Pèl.* = *Pèlerinage de Charlemagne*, *Rol.* = *Roland*, *Cour.* = *Couronnement de Louis*, *Raoul* = *Raoul de Cambrai*, *Aim.* = *Aimeri de Narbonne*, *Ivain* = *le Chevalier au lion*, *Auc.* = *Aucassin et Nicolette*, *Ren.* = *Roman de Renard*, *Villeh.* = *Villehardouin*, *Mar.* = *Guillaume le Maréchal*, *Joinv.* = *Joinville*, *Frois.* = *Froissard*, *A. Chart.* = *Alain Chartier*, *Rose* = *Roman de la Rose*, *S. Nic.* = *Jeu de Saint-Nicolas*, *Feuil.* = *Jeu de la Feuillée*, *Greb.* = *Greban*, *Pat.* = *Pathelin*.

rarement au pluriel, peut, sans être précédé d'aucune préposition, faire fonction de génitif :

> El servise Charlon (*Rol.* 29).
> En nom Dieu (*Cour.* 122).
> Del coup Ernaut (*Raoul* 72).
> La mort son seignor (*Ivain* 124).
> Par le conseil l'empereor Kyrsac (*Villeh.* 204).
> Es mains Lanfroi et les autres vilains (*Ren.* 373-374).
> La mort Rollant (*Aim.* 418).
> Au gué le Bedouïn (*Joinv.* 215).

Il en est de même des datifs-génitifs *cui*, *celui*, *cestui*, *nului*, *autrui* :

> Je vin au conte de Soissons, cui cousine germaine j'avoie espousee (*Joinv.* 228).
> Del col celui est jus sailliz (*Estula* 113).
> Car il ne crient autrui menace
> N'autrui corroz (*Ren.* 70-71).
> Les autrui besoignes traitier (*Rose* II, 49).

166. L'accusatif d'un nom de personne[1], soit au singulier, soit au pluriel, ou d'un adjectif[2] désignant une personne, peut, sans être précédé d'aucune préposition, faire fonction de datif :

> Rodlant saisist e son cors e ses armes (*Rol.* 67).
> Ne oir enfant retolir le sien fié (*Cour.* 90).
> Je remandrai Gerart (*Ch. d'histoire* 13).
> Onc tes enfanz ne mal ne bien ne fis (*Raoul* 71).
> Un de mes pers la laisserai (*Aim.* 193).
> Donez la autre (*Aim.* 230, 250).
> Manderent le fil l'empereor Kyrsac et les barons que (*Villeh.* 204).
> Faisons l'oste que bel li soit (*Feuil.* 201).
> Li fiz le conte (*Auc.* IV, 146)[3].

---

1. Nos extraits nous offrent un exemple de cette tournure avec un nom de chose : *Ne dites point no vin laidure* (*Feuil.* 70). Mais le vin est ici plaisamment personnifié.

2. Le pronom *eus* a une fois dans nos textes la même fonction : *Paradis sera nostre et eus sera enferz* (*S. Nic.* 11).

3. *Le conte* est plutôt un datif qu'un génitif. Cf. *fiz al roi Uriien* (*Ivain* 717), *fille al duc* (*Ivain* 747), *fiz a roi* (*Auc.* XI, 13), *fiz a vilain* (*Ren.* 295), *li fiz a l'orse* (*Ren.* 350), *la femme a son frere* (*Greb* 8).

167. Cet emploi de l'accusatif comme génitif e comme datif est général dans les plus anciens textes, mais on y trouve aussi les propositions *de* et *a* exprimées :

> L'aneme del comte (*Rol.* 189).
> Sin donrat a Rodlant (*Rol.* 12).

Avec le temps l'usage de la préposition devient plus fréquent; il se généralise au XIV[e] siècle, mais l'ancienne tournure a laissé même dans la langue actuelle de nombreux restes[1].

168. **Cas du prédicat.** — Après les expressions *avoir nom*, *se tenir*, etc., le prédicat est au même cas que le sujet :

> Jo ai nom Charlemaignes (*Pèl.* 9).
> Qui avoit nom Nicoles (*Villeh.* 190).
> Se tindrent coi (*Villeh.* 201).
> Dreues ot nom (*Aim.* 204).
> Li uns avoit nom Guillaumes de Boon, et li autres Jehans de Gamache (*Joinv.* 229).

169. **Accusatif absolu.** — L'accusatif absolu est d'un emploi fréquent :

> Jointes ses mains est alez a sa fin (*Rol* 185).
> L'espee ceinte est entrez el mostier,
> Hueses vesties et esperons chauciez (*Cour.* 127-8).
> Tuit armé, les heaumes laciez et les glaives es mains (*Villeh.* 188).
> Le regart fier, cler et riant le vis (*Aim.* 430).
> Si advient souvent que, pacience faillie, toute obeïssance, subjection et constance defaillent (*A. Chart.* 254).

---

1. Dans les noms patronymiques : *Victor Hugo* mais *Alfred de Vigny* (avant d'être des noms de famille *Hugo* était un prénom, *Vigny* un nom de lieu) ; dans les noms de monuments : *Musée Grévin* mais *Musée du Louvre*; *Institut Pasteur* mais *Institut de France*; *Église Notre-Dame* mais *Église du Sacré-Cœur*; dans les noms de rue : *Rue Gambetta* mais *Rue de Rivoli*; etc., de même dans quelques locutions anciennes : *Hôtel-Dieu*, etc.

170. **Noms collectifs.** — L'idée de pluralité contenue dans les noms collectifs permet de mettre au pluriel aussi bien les pronoms qui en tiennent la place que les verbes dont ils sont sujets (cf. § 211) :

> Paiene gent craventer et confondre
> Et la lor terre dois a la nostre joindre (*Cour.* 81-82).

II. ADJECTIFS

171. **Accord de l'adjectif.** — Un adjectif qualificatif (ou un participe passé) se rapportant à plusieurs substantifs, même séparés par une préposition, peut s'accorder seulement avec le plus rapproché :

> Li palais et la sale de pailes portendude (*Pèl.* 34).
> A tant es vos Charlon od sa grant gent venude (*Pèl.* 35).
> Molt fut granz li orages, la neif et li gresilz (*Pèl.* 80).
> Fy de l'avoir et richesce emmuree (*E. Desch.*, *Bal.* MXXIII, 23).

172. **Nul.** — *Nul* peut s'employer au pluriel dans les propositions dubitatives ou négatives :

> S'il savoit nules nouveles (*Joinv.* 282).
> Nul de nos gens ne furent demouré (*Joinv.* 234).
> Avant qu'il courussent ne feïssent nulles contrarietés (*Frois.* 250).

173. **Tout.** — *Tout* accompagnant un adjectif, un participe ou un verbe, s'accorde toujours, à l'origine, avec le substantif ou le pronom auquel il se rapporte :

> Toz fut prez li sopers (*Pèl.* 101).
> Li morz est toz obliëz (*Ivain* 760).
> Toz dolenz et toz soples (*Auc.* VI, 139)
> Dous coinz de chesne toz entiers (*Ren.* 281).
> Car toz sui las (*Aim.* 219).

Mais d'assez bonne heure on considéra *tout* en certains cas comme un adverbe, et il en résulta des hésitations qui ont abouti aux singularités de l'usage actuel.

174. **Tant.** — *Tant* peut au singulier représenter une idée de pluralité :

> Qui tante onor bastiţ (*Pèl.* 69).
> Por ce dist il tante terre i apendent (*Cour.* 14).
> Lors veïssiez une dure meslee,
> Tante anste fraindre, tante targe troee,
> Et tante broigne desmailliee et faussee,
> Tant pié, tant poing, tante teste coupee,
> Tant bon vassal gesir gole baee (*Raoul* 200-4).

III. ARTICLES

ARTICLE DÉFINI

175. L'article défini n'est ordinairement pas employé :

1° Devant les noms de peuples au pluriel, devant les noms *paien*, *crestiien* au pluriel, considérés comme noms de peuples, ni devant les expressions composées de ces noms employés comme adjectifs et du substantif *gent* :

> Franceis sont tuit versét (*Pèl.* 90).
> François l'ont jugié (*Cour.* 125).
> Contre paiens (*Rol.* 31).
> Sour sarrazine gent (*Cour.* 6).
> Paiene gent (*Cour.* 81).

On le trouve cependant déjà au XIe siècle, au moins après les prépositions *a*, *de* :

> Eḍ aţ dit as Franceis (*Pèl.* 97).
> E des Franceis dont il est si cheriz (*Rol.* 173).

Au XIIe siècle, il est encore rare; il l'est beaucoup moins au XIIIe; dans nos extraits de Villehardouin et de Joinville, son emploi est constant. Mais il est encore omis fréquemment dans *Aimeri de Narbonne* :

> François repairent (*Aim.* 1).
> Mais Sarrazin n'orent pas oblié (*Aim.* 161).

Que paien firent (*Aim.* 46).
Entre gent paienie (*Aim.* 244).

Conf. *Aim.* 123, 261, 391, 445, 485, etc.

Villon l'omet encore :

Qu'Englois brulerent a Rouan (*Villon* 158).

2° Pendant tout le moyen âge devant les noms de pays.

Conf. *Pèl.* 8, 29, etc., *Rol.* 101, 112-123, 128, etc *Cour.* 11, 15-17, etc., *Aim.* 21, 212, etc.

3° Devant le nom *Dieu*, et quelques autres noms désignant des êtres ou des objets uniques :

Queus biens ce est de paradis (*S. Nic.* 47).
Diables m'en porte (*Feuil.* 193).

4° Dans des expressions remontant à l'époque où l'article n'était pas encore en usage :

Sour piez, *en piez*, *en champ*, *en maison*, *contre ciel*, *contre soleil*, *par terre*, *sour mer*, *contre mont*. *a mont*, *a val*, *toz jorz*, *totes voies*, etc.

5° Dans les énumérations, l'article défini est plus souvent omis qu'exprimé. Quelquefois il est exprimé seulement devant le premier substantif :

Ad or fin sont les tables, e chaiedres e banc (*Pèl.* 45).
A la sueur et travail de mon corps (*A. Chart.* 253).

6° Dans les superlatifs, quand *plus*, *moins* suivent le substantif, l'article déjà exprimé devant celui-ci n'est pas répété devant *plus*, *moins* :

Quoi que la feste estoit plus pleine (*Auc.* VI, 139).
Par les sainz que Dieus a plus amez (*Aim.* 413).
La riens ou plus s'atendi
A bien faire et qu'il plus amot (*Mar.* 13-14).

176. On trouve l'article défini exprimé dans des expressions où la langue actuelle l'omettrait :

> Trop at perdut del sanc (*Rol.* 16).
> Bruns avoit tant del sanc laissié (*Ren.* 386).
> El cheval monter (*Cour.* 55).
> Mort le trebuche a la terre (*Cour.* 144).
> Par devant lui a la terre (*Villeh.* 199).
> Dont tost avroient le secors amené (*Aim.* 129).

177. Il est de rigueur devant un nombre désignant une partie déterminée d'un tout :

> Ensi fu devisez li assauz que les trois batailles des set garderoient l'ost par defors, et les quatre iroient a l'assaut (*Villeh.* 196).
> Et tuit nostre ome sont si las, par ma foi,
> Que une feme ne valent pas li troi (*Aim.* 94-95).
> A l'une main (*Rol.* 160).

ARTICLE INDÉFINI

178. L'article indéfini *un* est déjà dans les plus anciens textes souvent exprimé, surtout devant les noms concrets :

> Et vint i Charlemaignes tot un antif sentier (*Pèl.* 2).
> Plus qu'arbaleste ne puet traire un quadrel (*Rol.* 52).

Mais plus souvent il est omis :

> Se galerne ist de mer, bise ne altre venz (*Pèl.* 56).
> Altressi fait torner come arbre de molin (*Pèl.* 74).
> Il a grant dolor (*Rol.* 21).
> Par granz batailles e par molt bels sermons (*Rol.* 30).
> Por lei tenir e por omes atraire (*Rol.* 43).

Même encore dans les textes les plus récents, il est souvent omis, au moins au pluriel, et devant les noms abstraits :

> Et fais grant vilenie aux tiens ;
> Non pas seulement vilenie,
> Mais advoutire et tirannie,
> Ou il n'a voye de raison (*Greb.* 45-48).
> Je ne voy aultre demourant ou exploict des longues guerres de

ce royaulme, sinon terres en friche et pays inhabitables, multitude de femmes veves et d'orphelins chetifs et mendians et desolez, et mutations de biens (*A. Chart.* 254).
Oys tu brebis braire (*Pat.* 173)?
Plaider a fouz n'a folles (*Pat.* 198).

179. *Un* peut être employé au pluriel, surtout avec des substantifs désignant des objets qui ne se présentent généralement pas isolés :

Et avoit unes granz jees, et un grandisme nés plat, et unes granz narines lees, et unes grosses levres plus roges d'une escharbocle, et uns granz denz jaunes et laiz, et estoit chauciés d'uns hoseaus et d'uns solers de buef (*Auc.* x, 145).
Unes manieres de herberges (*Joinv.* 235).

ARTICLE PARTITIF

180. L'article partitif était beaucoup moins usité encore que l'article indéfini; toutefois des phrases comme celles-ci ne sont pas des exceptions :

Ele prist des flors de liz
Et de l'erbe del garri
Et de la fueille autressi (*Auc.* v, 12-14).

IV. PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS ET IMPERSONNELS

181. **Pronom sujet.** — Dans les plus anciens textes, le pronom personnel sujet n'est généralement pas exprimé.

Il l'est pourtant quelquefois.

182. Il l'est presque toujours quand, sans lui, le verbe ou un pronom personnel régime commencerait la proposition, ou suivrait les mots *que*, relatif ou conjonction, *se*, *mais*, conjonctions :

Jo sui de France chiés (*Pèl.* 8).
Il la fait conreder (*Pèl.* 33).

Se senz guarde remaint, criom qu'ele seit perdude (*Pel.* 24).
S'il vueut proz estre (*Cour.* 112).
Mais tu iés morz (*Cour.* 152).

183. Même dans ces conditions le pronom peut n'être pas exprimé, mais l'omission en est rare, et ne se trouve que dans les plus anciens textes :

Vieng de Jerusalem (*Pèl.* 10).
Prist l'a ses peinz (*Rol.* 70).
Met sei sour piez (*Rol.* 86).
Com fus si os que me saisis (*Rol.* 80-81)

184. Avec le temps l'emploi du pronom personnel sujet devient plus fréquent, sans cependant être jamais obligatoire. Il est encore souvent omis dans nos textes du xve siècle, aussi bien après *que*, *se*, *mais* :

Ne sçay qui t'en puet excuser.
— Jehan, bien sçavez proposer,
Et sçay bien qu'entre vous, hermites,
Tant de cerimonies dites (*Greb.* 30-33).
Vecy doncques que luy demande (*Pat.* 23).
Feras (*Pat.* 176) ?

185. Les pronoms neutres *il*, *ço* > *ce*, sujets des verbes impersonnels ou sujets grammaticaux de verbes dont les sujets logiques suivent, étaient omis ou exprimés dans les mêmes conditions que les pronoms personnels :

Bien aṭ set anz (*Pèl.* 12).
Quatre pedrons i aṭ (*Rol.* 59).
A remembrer li prist (*Rol.* 169).
La ou li plaist (*Villeh.* 203).
Or conviendra que (*A. Chart.* 253).
Tels fouz, que ne fault ajourner (*Pat.* 188).

Mais en tête de la proposition et après *que*, *se*, *mais* ces pronoms sont d'ordinaire exprimés :

Il nen est dreiz (*Rol.* 140).

Li i apent Baiviere et Alemaigne (*Cour*. 15).
Il estoient jadis doi frere (*Estula* 1).
Cost avis qui l'escoltet (*Pèl.* 78).
Ce fait a otroier (*Cour*. 115).
Que ço vos fust viaire (*Pèl.* 63, 76).
Il ne sout que ço fut (*Pèl.* 88).
Et s'il est om qui li face nul tort (*Cour*. 21).
S'il vos plaist (*Cour*. 110).

186. Le pronom personnel est assez fréquemment employé pléonastiquement, pour rappeler un sujet déjà exprimé :

Cil Damedieus qui maint en paradis,
Il saut et gart (*Aim*. 438-439).

187. Le pronom personnel sujet, quelle que soit sa place dans la phrase, a toujours la forme du nominatif avant le xve siècle :

Et ce est il qui me requiert (*Ivain* 724).
Et il et Brichemers li cers (*Ren*. 140).
Et descendi il meesmes (*Villeh*. 202).
Et tu de quoi (*Auc*. x, 147) ?
Et il por l'amor de li
Ne s'i repose un petit (*Auc*. v, 19-20).
Et tu meesmes armez o lui venis (*Aim*. 456).
Jel te di, et tu l'entent (*Auc*. I, 12).
Pren la nape, et tu le pot tien (*Feuil*. 183).
Je et mi chevalier (*Joinv*. 217, 218).
Li maistres deu Temple et je (*Joinv*. 233).

C'est, parmi nos textes, dans Froissart que nous trouvons les premiers exemples de la forme du régime employée comme sujet :

Comment prinsmes nous Carlat, moy et li bourcs de Compaigne (*Frois*. 248) ?

Mais encore au xve siècle :

C'est il (*Pat*. 49).

188. **Pronom régime.** — Le pronom personnel ré-

gime placé entre une préposition et un infinitif a toujours la forme accentuée :

> Pensez de moi aidièr (*Raoul* 52).
> De lui rescorre (*Raoul* 189).
> De lui servir (*Ivain* 176).
> En lui haïr (*Ivain* 370).
> A lui acesmer (*Ivain* 482).
> Pour moy administrer seure demeure(*A. Chart.* 253).
> De moy prescher (*Greb.* 36).
> Pour moy acquittier (*Greb.* 42).

Et de même :

> S'il vous plaisoit moy commander (*Pat.* 157).

189. Devant un temps du verbe à un mode personnel, il peut avoir la forme accentuée, mais c'est en général intentionnellement :

> Quant jo mei pert (*Rol.* 94).
> Et moi fesis la teste peçoier (*Raoul* 281, 357).
> Et moi doit ele ami clamer (*Ivain* 49).
> Moi ne chaut ou nos alons (*Auc.* XIII, 12).

190. Sauf dans la conjugaison des verbes pronominaux, on emploie indifféremment le pronom personnel ou le pronom réfléchi pour marquer le rapport d'identité entre le sujet et le régime :

> A sei meḍesme la començaṭ a plaindre (*Rol.* 105).
> La plainst a sei meḍisme (*Rol.* 134).
> Mais sei meḍesme ne vuelt metre en obliṭ (*Rol.* 175).
> Mais une folor a en soi (*Ivain* 235).
> Que la lune trait a soi (*Auc.* XI, 2).
> Qui a la cort venoit soi quinte (*Ren.* 14).
> Cil qui la tient a la enz avuec soi (*Aim.* 89).
> Et li di qu'il aport o soi (*Estula* 76).
> Il n'a en soy fil de cervelle (*Greb.* 74).
> Tu vois les oiselès petis
> Qui en soy ont cueurs si gentilz (*Greb.* 24-25).

Mais :

> Dessoz lui met s'espeḍe (*Rol.* 151).

Mais la dame tote nuit ot
A li meesmes grant tençon (*Ivain* 329-330).
Ensi par li meesmes prueve (*Ivain* 368).
Et par li meesmes s'alume (*Ivain* 372).
Il n'ot pas loisir de luy reprendre (*Frois.* 245).

191. Devant le pronom personnel de la 3e personne au datif, le pronom de la même personne à l'accusatif n'est ordinairement pas exprimé :

Li rois ses pere (la) li vout le jor doner (*Cour.* 48).
Dessoz la bocle (le) li fist fraindre et percier (*Raoul* 134).
Quant je (les) li voi rompre (*Ivain* 60).

Conf. *Cour.* 113, 132, 155; *Ivain* 255, 256; *Greb.* 62, etc.

192. — Quand plusieurs verbes ont un régime commun, occupant la place qu'il aurait s'il n'était régi que par le premier verbe, il n'est pas, comme dans la langue actuelle, rappelé par un pronom servant de régime aux autres verbes :

Et fiert son piz et esgratine (*Ivain* 82).
Ele la mania tant et porsacha (*Auc.* XII, 151).
Il saisissent vint et cinc des tors et garnissent de lor gent (*Villeh.* 199).
Je n'aim pas ome ne ne pris (*Rose* I, 59).
Le remparerent et fortifierent (*Frois.* 250).
Je n'ay plus de quoy les cultiver et fournir (*A. Chart.* 253).

Conf. *Ivain* 149, 190-191, *Rose* I, 41, *Pat.* 235-237, etc.

Il en est de même quand les différents verbes ne gouvernent pas le même cas :

Qui li vueut compaignie faire
Et solacier et deporter
Et porchacier et aporter
Quant qu'il voudra (*Ivain* 137-140).
Tantes fois nos avez folees,
Et chaciees et tribolees,
Et deschiriees noz pelices,
Et embatues dusqu'as lices (*Ren.* 59-62).

193. Bien plus souvent que dans la langue actuelle les pronoms au cas régime sont employés :

1° Soit, avant le verbe, pour annoncer un régime ou une proposition dont le verbe sera suivi :

> Il nel pooient croire que ce soit voir (*Villeh.* 200).
> Je le di endroit moi
> Que je voudroie estre (*Aim.* 103-104).
> Vos l'emportastes par barat,
> Mon drap (*Pat.* 209-210).

2° Soit pour rappeler un régime précédemment exprimé :

> Ceste corone de Jesu la te vié (*Cour.* 92).

194. Les pronoms ou adverbes *en*, *i*, *la* sont fréquemment employés dans les mêmes conditions, pour annoncer ou rappeler des propositions ou des régimes :

> En ai oḍiṭ parler... queḍ (*Pél.* 13-14).
> Que Dieus en fust aourés de tout ce que (*Joinv.* 232).
> Il en a faict ung tel deluge
> De brebis et de mes moutons (*Pat.* 33-34).
> Or je m'en fais fort qu'il retient (*Pat.* 139).
> De la parole se ne vos en desdis (*Raoul* 27).
> De ce que j'en ai fait je m'en repens (*Frois.* 248).
> Sour l'erbe vert la est cheḍeiz envers (*Rol.* 56).
> Dessoz un pin i est alez (*Rol.* 149).
> N'i porroit, ce cuit, assener
> Que ja mais une tel feïst (*Ivain* 99-100).

195. Dans une comparaison dont le second membre est une proposition subordonnée, l'objet que l'on compare et qui est mentionné dans la proposition principale peut n'être ni répété, ni rappelé par aucun pronom, dans la proposition subordonnée :

> De tel corone come avez (*S. Nic.* 56).
> A taut de gent come il pot ramener (*Aim.* 28).

196. Le pronom personnel avec *de* est quelquefois employé pour le possessif :

> Guaris de mei l'aneme (*Rol.* 180).
> S'a ceste espee n'est de toi li chiés pris (*Raoul* 24).
> Por la douçor de li et por s'amor (*Auc.* x, 149).
> Sour le cors de moi (*Auc.* x, 147).
> L'ame d'eus va en meilleur cors (*Joinv.* 235).
> Le nombre d'eus ne savroit nus (*Joinv.* 236).

197. Par contre le possessif peut être employé à la place du pronom personnel, régime de possession :

> Paradis sera nostre (*S. Nic.* 11).
> Tout estoit nostre (*Frois.* 248).

198. En parlant à une personne que l'on peut tutoyer, on passe sans difficulté du *tu* au *vous* et réciproquement :

> Pren la corone, si seras coronez ;
> O se ce non, fiz, laissiez la ester (*Cour.* 71-72).

Conf. *Cour.* 66-70, *Le Coq et la Pierre* 9-16, etc.

PRONOMS INDÉFINIS

199. L'idée indiquée habituellement par le pronom *on* peut l'être par la 3e personne pluriel du verbe sans sujet exprimé :

> Aḍ espandant lor portent lo vin e lo claréṭ (*Pèl.* 110).

Conf. § 205.

PRONOMS POSSESSIFS

200. On peut employer devant le substantif le pronom possessif dans sa forme accentuée, précédé ou non de l'article ou du pronom démonstratif :

La soe mort (*Rol.* 19).
Le sien flé (*Cour.* 90).
La moie mort (*Raoul* 217).
Li mien verai ami (*Aim.* 324).
Uns suens chevaliers (*Villeh.* 190).
Uns miens escuiers (*Joinv.* 223).
Ceste vostre charrue (*Pèl.* 22).
En moie foi (*Aim.* 183).
Mien esciënt(*Ivain* 366).
Par le mien esciënt (*Aim.* 502).

Sur l'emploi du pronom personnel au lieu du possessif et réciproquement, voy. §§ 196, 197.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

201. Le démonstratif *cil*, *cist* peut être employé au pluriel avec un sens très voisin de celui de l'article, mais avec cette restriction qu'il s'agit toujours d'objets concrets et supposés présents devant celui qui parle ou à qui on parle :

E paissent par cez prez, a mont par cez coltures (*Pèl.* 20).
E chantent et viëlent et rotent cil jogler (*Pèl.* 111).
Si verrez cez flors et cez erbes, s'orrez cez oiseillons chanter (*Auc.* VI, 139).
Lors veïssiez... cez ars traire (*Villeh.* 198).
Aussi come li char a ces dames sont (*Joinv.* 235).

202. *Ce* antécédent du relatif *que* peut être omis :

Je vos dirai que je faz ci (*Auc.* x, 146).
Sachiez qu'on vent en ceste vile (*Feuil.* 34).
Sçay je pas bien que j'ay a faire (*Greb.* 37) ?
Vecy doncques que luy demande (*Pat.* 23).
Or je voys sçavoir
Au pauvret qu'il voudra me dire (*Pat.* 163-4).

203. Dans les plus anciens textes, l'emploi de *ço* > *ce* devant les verbes *croire*, *savoir*, *sentir*, *voir*, *dire*, *conseiller* et autres verbes équivalents, auxquels il sert de régime direct, est très fréquent pour annoncer une proposition subordonnée :

> Ço sent Rodlanz que (*Rol.* 46, 72, 85, 147).
> Quant il ço vit que (*Rol.* 104).
> Ço sent Rodlanz de son tems n'i at plus (*Rol.* 158).
> Quant ce voit Charles que (*Aim.* 314).

Cet emploi de *ço* > *ce* est constant après une préposition régissant une proposition subordonnée :

> Por ço l'at fait qued (*Rol.* 153).
> Nel di por ce vers toi ne m'escondis (*Raoul* 69).
> Pour ce qu'il atiert (*Joinv.* 234).
> De ce qu'ele plore me dueil (*Ivain* 67).
> Reservé ce que on m'a par mos exprès enclos (*Frois.* 249).

PRONOMS RELATIFS

204. Après une proposition principale négative, une proposition subordonnnée au subjonctif peut se passer du pronom relatif :

> Soz ciel n'a ome, se jel conseüsse ier,
> Après mon coup eüst nul recovrier (*Raoul* 345-6).
> N'a ome el mont, tant sache deviser,
> N'i convenist un jor d'esté user (*Aim.* 43-44).

Pour l'omission de la conjonction *que* dans le même cas, voy. § 243, 2°.

205. *Qui*, sujet d'un verbe au conditionnel, a très souvent le sens de *si quelqu'un*, *si on* :

> Quin feroit roi, ce seroit granz pechiez (*Cour.* [illegible]).
> Ja seroit morz, quin feroit chevalier (*Cour.* 109).
> Qui me donroit tot le tresor Pepin,

Ne tendroie Narbone (*Aim.* 271-2)
Il auroit dure departie
De ce, qui ne le secourroit (*Pat.* 167-168).

206. Le neutre *quoi*, surtout depuis le XIIIe siècle, peut après une préposition servir de relatif à un nom de chose :

Li rebas sour quoi (*Feuil.* 42-43).
Faire chauciee par quoi il peüssent passer (*Joinv.* 213).
Un roncin seur quoi je montai (*Joinv.* 223).
Les pasturages de quoi leur bestes vivent (*Joinv.* 236).

207. *Ou*, pronom relatif, se disait des personnes comme des choses, sans exprimer aucune idée de lieu :

Ensi dist Charles, ou il n'ot qu'aïrer (*Aim.* 280).
Aucun mal
Ou vostre personne pretent (*Greb.* 3-4).
Mais advoutire et tirannie
Ou il n'a voye de raison (*Greb.* 47-48).

V. VERBES

ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET

208. Le verbe s'accorde en nombre avec son sujet.

209. Le verbe ayant plusieurs sujets qui le précèdent peut ne s'accorder qu'avec le dernier :

Terre ne erbe ne te puet atenir
Ne Dieus ne om ne t'en puet garantir (*Raoul* 238-9),
Mais Dieus et droiz aida a Bernier tant (*Raoul* 322).

210. Le verbe ayant plusieurs sujets qui le suivent, ou dont un seul le précède et les autres le suivent, s'accorde le plus souvent avec le premier :

Tel nen out Alixandres, ne li vielz Costentins (*Pèl.* 68).
Molt fut granz li orages, la neif e li gresilz (*Pèl.* 80).
Charlemaignes s'assist e ses ruistes barnez,
Li reis Hugue li Forz e sa moillier dolcz (*Pèl.* 102-103).

Chedeiz en est li crestals e li ors (*Rol.* 84).
Que Charles diet e trestote sa gent (*Rol.* 154).
La assembla premiers Jaques d'Avesnes et la soe maisnie (*Villeh.* 190).
Un juesdi matin fu lor assauz atornez, et les eschieles (*Villeh.* 196).
Ce dont n'a cure ne princes ne marchis (*Aim.* 444).

211. Le verbe ayant pour sujet un nom collectif se met soit au singulier, soit plus souvent au pluriel (cf. § 170) :

La gaaignierent nostre gent assez (*Villeh.* 188).
Se de l'avoir ont la paiene gent (*Aim.* 501).
La troverai la grant chevalerie;
Demanderont de la grant baronie (*Aim.* 12-13).
Ainz que la gent aient (*Feuil.* 24-25).
Quant sa gent virent... il prirent cuer (*Joinv.* 227).

Mais :

La povre gent i vait (*Cour.* 30).
Quant la gent iert tote assemblee (*Ivain* 169).
Une grans route de Turs vint heurter a nous et me porterent a terre (*Joinv.* 219).

212. Quand un verbe est accompagné à la fois d'un des pronoms neutres *il*, *ce*, comme sujet grammatical, et d'un sujet logique, c'est avec ce dernier qu'il s'accorde :

Il estoient jadis doi frere (*Estula* 1).
Il sont venues tant de plaintes (*Frois.* 240).
Ce ne fustes vos point (*Feuil.* 46).
Ies tu donc ce (*Raoul* 16) ?
Ce sont toutes tribouilleries
Que de plaider (*Pat.* 197-198).

213. Le pronom *ce* peut même dans ces tournures n'être pas exprimé :

Je puisse Dieu desavouer
Se n'estes vous (*Pat.* 39-40).

MODES

214. **Impératif.** — La 2e personne du singulier de

l'impératif, accompagnée d'une négation, peut se rendre par l'infinitif. Elle se rend aussi quelquefois par le subjonctif :

> Ne la baillier tu onques (*Cour.* 84).
> Ne dire ja mais tel oisose,
> Ne ja mais devant moi ne vieignes (*Ivain* 309-310).

215. Une forme spéciale de l'impératif sans négation est composée de l'adverbe *or*, de la préposition *de* et de l'infinitif pris substantivement et accompagné de l'article ; elle a le sens de l'exhortation :

> Or del mangier (*Ren.* 286).
> Or del bien faire (*S. Nic.* 1).

216. **Subjonctif.** — Pour peu qu'il y ait incertitude dans la pensée, le verbe d'une proposition subordonnée se met au subjonctif :

> Bien aṭ set anz e mielz
> Qu'en ai oḍiṭ parler estranges soldeiers
> Queḍ issi grant barnage nen ait nuls reis soz ciel (*Pèl.* 12-14).
> Çost avis qui l'escolteṭ qu'il seit en pareḍis (*Pèl.* 78).

217. Le subjonctif avait souvent la valeur d'un optatif ; il était alors rarement précédé de la conjonction *que :*

> Sire, Dieus vos guarisseṭ (*Pèl.* 7) !
> Car la tenisse en France, e Bertrams si i fusseṭ (*Pèl.* 29) !
> Dieus li otreit sainte beneḍiçon (*Rol.* 32) !
> Ne vos ait om (*Rol.* 99) !
> Ja mais ne voie (*Raoul* 28) !
> Diables m'en porte (*Feuil.* 193) !
> Vous en aiés bon reconfort (*Joinv.* 232).
> Vous soiez le bien venu (*Pat.* 3) !

218. L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, outre leur sens propre, ont aussi très souvent celui du conditionnel présent ou antérieur que nous rendons

encore aujourd'hui par ces deux derniers temps, et après *si* par l'imparfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif :

> Ço vos fust viaire qued il fussent tuit vif (*Pèl.* 76).
> Dont ne fust ce merveille fine
> A esgarder s'ele fust liee (*Ivain* 83-84)?
> Sachiés que s'il se fussent pris garde de nous il nous eüssent tous mors (*Joinv.* 226).
> Ilz me deüssent garder (*A. Chart.* 253).

Conf. *Raoul* 44-45, 63-64, *Ivain* 91-92, 115-125; *Feuil.* 102, *Rose* I, 9-11, 21, etc.

219. **Infinitif**. — L'infinitif s'emploie facilement comme substantif, et même alors il peut avoir un régime :

> En cel tirer (*Rol.* 71).
> Qui bien peüst sofrir le guerroier (*Aim.* 307).
> Firent semblant del retenir (*Villeh.* 188).
> Et se ele fu en peine de l'entrer, encor fu ele en forçor de l'oissir (*Auc.* II, 133).
> Al mien cuidier (*Rose* I, 51).
> Gardez a l'assembler (*S. Nic.* 12).
> Ce qui avint a son morir (*Mar.* 42).
> Au passer que je fis (*Joinv.* 218).
> A l'esmovoir l'ost le roi (*Joinv.* 224).
> Et vous deffens le proceder (*Pat.* 258).

220. **Gérondif.** — Le gérondif est le plus souvent employé sans préposition.

Il peut être précédé d'autres prépositions que *en* :

> Parmy ostant sa chevance (*Frois.* 240).

221. Il peut être pris substantivement et être précédé d'un déterminatif :

> Ad espandant (*Pèl.* 110).
> A mon vivant (*Rol.* 98).

222. **Participe passé.** — Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *estre* s'accorde toujours avec le sujet.

223. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* peut indifféremment rester invariable ou s'accorder avec le régime, quelle que soit la place de celui-ci :

> De sa moillier li membre que manaciede out tant (*Pèl.* 66).
> Croisiedes aṭ ses blanches mains (*Rol.* 37).
> Nicolete ot faite la loge (*Auc.* VI, 138).
> Luy as ravye son espeuze (*Greb.* 21).

TEMPS

224. Le présent historique, le passé défini et le passé indéfini s'emploient l'un pour l'autre et se mêlent sans difficulté dans la même phrase :

> Bruiant vint al palais, d'une part l'acoilliṭ
> Si l'aṭ fait esmoveir e soef et seriṭ :
> Altressil fait torner come arbre de molin.
> Celes imagenes cornent, l une a l'altre sorrist (*Pèl.* 72-75).
> Ço sent Rodlanz que s'espede li tolt ;
> Ovriṭ les uelz, si li aṭ dit un mot (*Rol.* 72-73).

Conf. *Rol.* 1-6, 18-19, 72-73 ; *Cour.* 139-145 ; *Raoul* 38-39, *Aim.* 106-108, *Ren.* 85-89, etc.

225. Le passé défini et le passé antérieur remplacent très souvent, au moins avant le xve siècle, l'imparfait et le plus-que-parfait :

> Li reis tint sa charrue (*Pèl.* 1).
> Li palais fuṭ listez (*Pèl.* 46).
> Il ot pleü, si fist mout lait complai ;
> Trestuit estanchent li baucent et li bai (*Raoul* 1-2).

Conf. *Raoul* 74-75, *Aim.* 35-36, 39-42, etc.

RECTION DES VERBES

226. Le verbe *aidier* gouverne le datif :

> Aida a Bernier (*Raoul* 322).

Cil... lor venoient aidier (*Villeh.* 100).
Pour lui aidier (*Joinv.* 227).
Qui luy avoient aidié (*Frois.* 247).

227. Le verbe *proier* veut au datif le nom de la personne qu'on prie et à l'accusatif le nom de la chose qu'on demande :

Si priet Dieu mercit (*Rol.* 176).
Tant li prient (*Ivain* 732).

228. Après les verbes *prier*, *comander*, *mander*, *dire* (au sens de commander), *loer* (= conseiller), *monstrer* (= conseiller), *defendre*, on trouve plus souvent le subjonctif que l'infinitif :

Et li proioient qu'il les laissast (*Joinv.* 216).

Conf. *Rol.* 48, *Feuil.* 146, *Joinv.* 216, 221, 224).

Et li requist qu'il (*Joinv.* 221).
Comanda a ses sergens qu'il li alassent querre (*Joinv.* 224).
Nous manderons... que il nous paient (*Frois.* 249).

Conf. *Rol.* 109-110.

Nous dist que nous nous traisissons (*Joinv.* 219).

Conf. *Joinv.* 226, 228.

Tuit li louerent qu'il atendist (*Joinv.* 224).

Conf. *Joinv.* 223, 225, *Pat.* 275.

Et lor mostrerent qu'il fussent confès (*Villeh.* 187).
Je vos defent que vos n'i adesez (*Cour.* 73).

229. Après *laissier* (= permettre), *avoir pooir*, *avoir talent*, l'infinitif est plus souvent employé que le subjonctif :

N'en laissiez honir France (*Rol.* 128).
Cest ome mort laisse son poing vengier (*Raoul* 361).
Laissiez, beaus sire, ester ceste cité (*Aim.* 119).
Quant Renarz ne me laisse vivre (*Ren.* 40).
Nous n'avons pouoir d'aler (*Joinv.* 225).

Come Dieus n'ait pouoir de nous aidier (*Joinv.* 237).
Qu'il eüst pouoir de nous eslongier nos vies (*Joinv.* 237).

Mais avec le subjonctif :

Ne laissiez que France en seit honide (*Rol.* 146).
Ne lairai ne vos chant (*Cour.* 4)
N'avoient poöir qu'il porchaçassent (*Villeh.* 193).
En talent out qu'il li coupast le chief (*Cour.* 136).

230. Après *cuidier*, si les deux verbes n'ont pas le même sujet, le second est au subjonctif ou à l'indicatif :

Nos cuidames que ce fust (*Auc.* VIII, 143).
Cuida que li chiens eüst respondu (*Estula* 54-55).
Cil qui cuida que ce fust (*Estula* 105).
Bien cuida qu'on l'eüst traï (*Estula* 112).

Je cuit Dieus la vout avoir (*Auc.* XI, 5).
Mais je cuit qu'ele n'ert mais sage (*Rose* I, 60).

Si les deux verbes ont le même sujet, le second est à l'infinitif, rarement à l'indicatif :

Je cuidai porchacier (*Le Coq et la Pierre* 1).
Por ce qu'il cuida son fil conforter (*Auc.* VI, 139).
Il cuide a son propos venir (*Pat.* 54).

Por ce, mien esciënt, cuit gié
Que j'ai bien et a droit jugié (*Ivain* 366-367).

231. Beaucoup de verbes neutres peuvent indifférement prendre ou ne pas prendre la forme réfléchie :

Soi penser (*Raoul* 98, *Auc.* II, 135, VIII, 141, *Joinv.* 216), soi pourpenser (*Villeh.* 194, *Ren.* 225), soi apenser (*Aim.* 198), soi repenser (*Ivain* 249), soi deviser (*Frois.* 247), soi remaindre (*Villeh.* 203), soi gesir (*Rol.* 167), soi seoir (*Feuil.* 150), soi demorer (*Ivain* 730), soi descendre (*Auc.* X, 149), soi avaler (*Rose* I, 37), soi escrier (*Raoul* 100), soi apercevoir (*Rol.* 71, *Ren.* 245), soi prendre a (*Aim.* 32, 213), etc.

D'autre part :

Prendre a (*Cour.* 106, 145, *Raoul* 340, 341, *Aim.* 64, 66, 290), seoir (*Cour.* 104), taire (*Ivain* 207), escrier (*Raoul* 66), estendre (*Ren.* 341), rompre (*Ren.* 341), fendre (*Ren.* 343), froissier (*Rol.* 131), brisier (*Rol.* 103, 131), esgraignier (*Rol.* 103), estrecier (*Raoul* 340), espessier (*Raoul* 341), etc.

232. Le participe passé de *morir* s'emploie avec un sens actif :

Qu'il a morte (*Ren.* 121).
Renarz t'a mort (*Ren.* 394).

233. La locution *faire a*, suivie d'un infinitif actif peut toujours être traduite par *être à* :

Molt fait bel aḍ oḍir (*Pèl.* 77).
Ce fait a otroier (*Cour.* 115).
Mout fais a ressoignier (*Raoul* 54).
Qui tant fait a loer (*Aim.* 69).

234. *Faire que*, suivi d'un adjectif se rapportant au sujet de *faire*, signifie « faire ce que fait » ou « ce que ferait » :

La roïne n'a pas fait que cortoise (*Conon.* 8).

Traduisez :

La reine n'a pas fait ce que ferait une personne courtoise,

VI. MOTS INVARIABLES

PRÉPOSITIONS

235. Les prépositions les plus usitées, *a*, *de*, *por*, *par*, ont des emplois beaucoup plus variés que dans la langue actuelle. Par exemple :

Aḍ or fin sont les tables, e chaieḍres e banc.
Li palais fuṭ listez d'azur e d'aḍimant
Par molt chieres peintures a bestes e serpenz,
A totes creatures eḍ aḍ oisels volanz....
E fuṭ faiz par compas (*Pèl.* 45-50).
Aḍ espandant (*Pèl.* 110).
Je vos desfi del cors saint Nicolai (*Raoul* 14).
De traïson les oceïs (*Raoul* 21).
Plaist vos oïr d'une estoire vaillant (*Cour.* 2).
Plairoit vos d'une essemple (*Cour.* 8).
Avés veü de ces ribaus (*Joinv.* 228)?
N'alast avant por les membres trenchier (*Cour.* 95).
Qu'il fust mie tant hardiz por les ieuz a crever (*Auc.* VIII, 142).
Guidiez vos ore recovrer . . . .

Vostre seignor por faire ducil (*Ivain* 195-6)?
Pour sergent qui t'adjourne (*Pat.* 277).

236. Toute préposition ayant pour complément une proposition non infinitive est suivie de *ce*. (Conf. § 203).

237. *Par* est souvent employé comme adverbe avec le sens de *très*, *beaucoup*, mais seulement devant un verbe :

Qui la reçut mout par en fist grant feste (*Cour.* 43).
Qui mout par fu et orgoillos et fiers (*Cour.* 105).
Mout par en ot grant joie (*Aim.* 504).
Qui passent or tant par reluisent (*Ivain* 58).
Et ce me par a acoré (*Ivain* 73).

ADVERBES

238. Dans les premiers textes l'adverbe de négation est le plus souvent simple :

Ne serat remoüde (*Pèl.* 27).
Tel nen out Alixandres (*Pèl.* 68).
Nen at vertut (*Rol.* 16).
N'en donroie un denier (*Cour.* 152).

239. La négation composée *ne... mie*, *ne... pas*, *ne... point* est encore très rare. Dans nos trois premiers extraits on ne trouvera que deux exemples de *ne... mie*, aucun de *ne... pas*, *ne... point* :

La soe manantise ne priset mie un guant (*Pèl.* 65).
Tu n'iés mie des noz (*Rol.* 74).

240. Avec le temps l'emploi de *mie*, *pas*, *point* se multiplie, et ces substantifs perdent si complètement dans la négation leur signification primitive qu'au xve siècle ils peuvent être employés comme adverbes de négation sans *ne*, au moins dans les phrases inter-

rogatives ; en réalité dans ces phrases ils n'étaient pas négatifs à l'origine :

> Estoit il point vostre aloué (*Pat.* 36)?
> Et s'il me sçaura point instruire (*Pat.* 165).
> Pensez vous point de me les rendre (*Pat.* 246)?
> Sçay je pas bien que j'ay a faire (*Greb.* 37)?

241. Cependant encore à la fin du moyen âge *ne* peut être employé seul, mais en général il est confiné dans de certaines tournures :

> Ton frere n'aymes loyalment
> Quant... (*Greb.* 19-20).
> Il ne peut qu'il ne le cognoisse (*Pat.* 86).
> Il ne cessera huy de braire (*Pat.* 232).
> N'av'ous honte de tant debatre (*Pat.* 222)?

242. *Ne* > *ni* peut être employé à la place de *ou* pour peu qu'il y ait dans la pensée une idée, même très vague, de négation ou de doute :

> Se galerne ist de mer, bise ne aitre venz (*Pèl.* 56).
> Se tu dois prendre, beaus fiz, de faus loiers,
> Ne desmesure lever ne esaucier,
> Faire luxure ne alever pechié,
> Ne oir enfant retolir le sien fié,
> Ne veve feme tolir quatre deniers (*Cour.* 87-91).
> S'il vueut proz estre ne ja bons eritiers (*Cour.* 112).
> Mal dehé ait qui vos en croit ne qui ja li dira (*Auc.* IV, 137)!

CONJONCTIONS

243. La conjonction *que* peut être omise :

1° Devant toute proposition principale dont le verbe est au subjonctif :

> Vieigne donc tost (*Ivain* 494).
> Chascuns de nos preigne (*Feuil.* 186).

(Voir des exemples, § 217.)

2° Après une proposition principale négative, devant

une proposition subordonnée directe dont le verbe est au subjonctif :

> Ne puet muder ne plort (*Rol.* 174).
> Ne remest pas en toi ne fusse ocis (*Aim.* 459).

Pour l'omission du pronom relatif dans le même cas; voy. § 204.

3° Après *savoir*, *estre certain*, etc., devant une proposition subordonnée directe dont le verbe est à l'indicatif :

> Qui que s'en aut, sachiez je remandrai (*Aim.* 115).
> Mais bien savez trop aviiez mespris (*Aim.* 463).
> Soiez certaine
> Je n'oistrai de ceste semaine (*Ivain* 166-7).

4° Devant une proposition subordonnée consécutive :

> Donc out tel dueil onques mais n'out si grant (*Rol.* 9).
> Tel peor a ne se puet sostenir (*Raoul* 229).
> Lor ferai tel tornoi
> Ne les garront ne haut mur ni berfroi (*Aim.* 189-190).
> Raous fiert lui par si grant mautalent
> Escuz n'osberz ne li valu un gant (*Raoul* 319-20).
> Tant ai porté mon hauberc doblentin...
> Le cors ai teint (*Aim.* 265-7).
> Tant fus vers moi fiers et mautalentis,
> S'il te creüst, n'en eschapasse vis (*Aim.* 457-8).

244. Lorsque plusieurs propositions subordonnées se suivent, *que*, exprimé devant la première, peut n'être pas répété devant les autres :

> Manderent... que li emperere Alexis s'en ere fuïz, et si avoient (*Villeh.* 204).
> Lor fait a savoir qu'il avoient... et seüssent (*Villeh.* 199-200).
> L'on avoit ordené que li Temples feroit l'avant garde et li cons d'Artois avroit (*Joinv.* 216).
> Li dist que li rois estoit arestés et li Turc s'estoient mis (*Joinv.* 225).

Il en est de même des conjonctions *quant*, *se* > *si* :

> Quant la chapele fu beneoite a Ais

Et li mostiers fu dediiez et faiz (*Cour*. 26-27).
Quant de la porte ont le clavel fermé
Et li portiers a sus le pont levé (*Aim*. 146-147).
Quant il devoit aler après eus et il aloit devant (*Joinv*. 216).
Quant il furent passé et li Turc virent (*Joinv*. 228).
Quant nous chevauchions a l'aventure et nous pouyons trouver (*Frois*. 247).
Se par la vient Aucassins
Et il por l'amor de li
Ne s'i repose un petit (*Auc*. v, 18-20).
S'il n'est fin fol ou il affolle (*Pat*. 214).

245. Quand la conjonction *que* est exprimée, elle peut suffire à introduire :

1° Une proposition causale :

Prist l'olifant, que reproche n'en ait (*Rol*. 50).
S'avra provende, qu'il ne puist mendiier (*Cour*. 103).

2° Une proposition consécutive :

Li uns esguardet l'altre ensement en ridant,
Que ço vos fust viaire que tuit fussent vivant (*Pèl*. 62-63).
Cel jor i out oferende mout bele,
Que puis cele ore n'out en France plus bele (*Cour*. 41-42).

Conf. *Raoul* 42-43, 79-80, 104-105, 136-137, 325-326, *Ren*. 352-353, etc.

246. Quand la conjonction *que* est séparée de la proposition qu'elle introduit, elle peut être répétée :

Ele ot peor que, s'ele i entroit, qu'eles ne l'oceïssent, si se repensa que, s'on la trovoit iluec, qu'on la remenroit en la vile por ardoir (*Auc*. II, 133-4).
Et croi et di que, quant nous mourons, que il n'est riens d'ame (*Frois*. 242).

247. Après un verbe accompagné de *mieuz*, *plus*, la conjonction *que* introduit à la fois deux compléments, celui de *mieuz*, *plus*, et celui du verbe sous-entendu dans la seconde proposition :

Mielz vueil morir qu'entre paiens remaignet (*Rol*. 127).

Mieuz li vient le musel perdre
Que Lanfroiz le peüst aerdre (*Ren.* 337-338).
Encor aim je mieuz que je muire ci que toz li pueples me regardast (*Auc.* II, 135).
Encor aim je mieuz assez,
Que me manjuënt li lé,
Li lion et li sangler
Que je voise en la cité (*Auc.* III, 16-19).

Dans cette construction il arrive même à *que* d'être à la fois conjonction et pronon relatif :

N'ai je plus vaillant que vos veez sour le cors de moi (*Auc.* x, 147).

248. La conjonction *car* précède souvent l'impératif avec le sens d'excitation, d'encouragement :

Car conseilliez (*Ren.* 37).
Car me pren (*Ren.* 39).
Car nos vengiez (*Ren.* 164).
Car m'i alez (*Ren.* 168).

Devant le subjonctif optatif elle répond à une exclamation :

Car la tenisse en France, e Bertrams si i fusseţ (*Pèl.* 29)!
Car fust il or venuz (*Aim.* 392)!

249. Le second membre d'une comparaison est introduit :

1° Après *si*, *aussi*, *ensi*, *tant*, *autant*, *tel* par *com*, très rarement par *que* :

Si com (*Ivain* 68-69, 202, *Raoul* 126, *Auc.* IV, 135, *Aim.* 31, 187, 440, *Rose* I, 63, II, 54, *Villeh.* 187, 188, 189, *Joinv.* 216, 231, etc.).
Aussi com (*Ivain* 373, *Joinv.* 220, *Pat.* 31, 252).
Ensi com (*Raoul* 103, *Joinv.* 216, 217, 219, 225, 231).
Tant com (*Pèl.* 17, 26, 84-85, 105, *Aim.* 28, 238, 328, 466, *Joinv.* 214).
Tantes com (*Rol.* 170).
Autant com (*Joinv.* 237).
Tel com (*Ivain* 106, *S. Nic* [illegible], *Aim.* 294, *Rose* I, 3).

Mais avec que :

Si que (*Frois.* 245).
Ainsi que (*Frois.* 243), etc.

2° Après *plus*, *mieux* ou un comparatif synthétique, devant un substantif ou un pronom, par *de*, très rarement par *que* :

Qui plus fu emparlez des autres (*Auc.* VIII, 141).
Plus roges d'une escharbocle (*Auc.* x, 145).
Plus clere des autres (*Auc.* x, 149).
Nus ne vos menra mieuz de moi (*Feuil.* 11).

VII. ORDRE DES MOTS

250. Dans les propositions principales, le sujet, sauf dans les cas signalés au paragraphe suivant, précède généralement le verbe.

Cependant il peut, dans les plus anciens textes, s'il n'est pas un pronom, suivre certains verbes, notamment les verbes *dire*, *respondre*, *vedeir*, *odir* :

Dist Guillelmes d'Orenge (*Pèl.* 28).
Dist l'emperere (*Aim.* 182, 232, 480).
Dist li prestres (*Estula* 86).
Respont li emperȩdre (*Pèl.* 8).
Voit le li pere (*Cour.* 158).
Voit le Raous (*Raoul* 65, 147).
Falt li li cuers (*Rol.* 18).
Croist li aciers (*Rol.* 91).
Fuit s'en Ernauz (*Raoul* 94, 108, 158, 228).
E vint i Charlemaignes (*Pèl.* 2).
E dist Hugue li reis (*Pèl.* 24).
E dist li rois (*Cour.* 115).
E chantent e viëlent e rotent cil jogler (*Pèl.* 111).

251. Jusqu'au XIVe siècle le sujet est régulièrement après le verbe dans la proposition principale quand le verbe est précédé d'un prédicat, d'un complément, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale :

Halt sont li pui e molt halt sont li arbre (*Rol.* 58).

> Ço sent Rodlanz (*Rol.* 85).
> Ad or fin sont les tables (*Pèl.* 45).
> De noz barons fu teus li conseuz (*Villeh.* 189).
> Lors parlerent li evesque (*Villeh.* 186).
> Et bien virent nostre baron (*Villeh.* 189).
> Si firent une assaillie cil de la tor (*Villeh.* 190).

252. Les infractions à cette règle sont rares avant le XIVe siècle; à cette époque elles se multiplient, mais l'ancienne tournure, tout en n'étant plus obligatoire, subsiste pendant tout le moyen âge, et dans la langue actuelle elle a laissé de nombreux vestiges :

> Or regni je bieu (*Pat.* 93).
> Or est plus fou cil qui (*Pat.* 179).
> La laine...
> Dont fut faict le drap de ma robe (*Pat.* 63-64).
> Tellement est la chose publicque muee et changiee de sa nature qu'entre l'impetuosité des armes se taisent les lois, et Justice a laissié son tribunal, ouquel se siét et preside Voulenté ; si a faict icelle ung tel edict (*A. Chart.* 254).
> Comme en l'or fait le dyament (*Greb.* 18).

253. Dans les propositions subordonnées cette inversion est moins fréquente que dans les propositions principales.

254. Tout complément direct ou indirect peut être placé :

1° En tête de la proposition :

> Lo rei Hugon saludet (*Pèl.* 4).
> Vos et vostre barnage vueil vedeir volentiers (*Pèl.* 11).
> Set milie chevaliers i troverent sedanz (*Pèl.* 38).
> Tant i at de fin or (*Pèl.* 23).
> Tendror en out (*Rol.* 3).
> Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otroiez (*Cour.* 109).
> Granz merciz en aiez (*Cour.* 159).
> Tant me prie trés doulcement (*Chr. de Pisan, Bal.* XXI, 1).
> Tant de cerimonies dites (*Greb.* 33).
> Esbahir assés ne me puis (*Greb.* 69).
> Un an vos retendrai (*Pèl.* 15).

De tot ço n'aiez cure (*Pèl.* 25).
Se senz guarde remaint (*Pèl.* 24).
Quant d'autruy coulpe je porte la trés aspre penitence (*A. Chart.* 252).
Et a ton pere exemple prens (*Greb.* 63).

2° Entre le sujet et le verbe :

Si que vos a voz ieuz verrez (*Ren.* 107).
Trestuit a confondre le beent (*Rose* II, 6).
Ma bouche
Meshuy un seul mot n'en dira (*Pat.* 101-102).

Cette construction est la plus fréquente dans les propositions subordonnées commençant par *qui* ou *que* :

Qui a terre descent (*Pèl.* 59).
Qui tante onor bastiṭ (*Pèl.* 69).
Qui bien me fait (*Pat.* 218).
Qui de ses dentz mort (*A. Chart.* 254).
Celuy qui ce me fait (*A. Chart.* 255).
Qui a sy puṭe fin parvint (*Greb.* 64).

3° Entre l'auxiliaire et le participe :

S'aṭ sa moillier veḍuḍe (*Pèl.* 32).
Qui t'a ce fait ?
Laidement t'a ton chapel trait (*Ren.* 383-4).
Bruns avoit tant del sanc laissié (*Ren.* 386).

4° Entre un verbe à un mode personnel et l'infinitif qui en dépend et dont lui-même est le régime :

Il cuida Aucassin son fil conforter (*Auc.* VI, 139).
Il ne t'appartient point
La femme a ton frere tenir.
Tu te veux prince maintenir,
Tetrarche et de justice chef (*Greb.* 7-10).
Il cuide a son propos venir (*Pat.* 54).

5° Entre une préposition et un infinitif :

Por son jorn espleitier (*Pèl.* 1).
Por lei tenir et por omes atraire (*Rol.* 43).

Voir, § 188, d'autres exemples.

255. Le pronom personnel régime d'un verbe peut être placé avant ou après ce verbe. Contrairement à l'usage actuel il peut précéder l'impératif, et suivre les autres modes :

> Or me rofrez (*Aim.* 228, 268).
> Ça ! une fois me donez (*Feuil.* 134-135).
> Et le prenons et fortelions (*Frois.* 248).
> Or vous couvrez (*Pat.* 4).
> Met sei sour piez (*Rol.* 86).
> Raous fiert lui (*Raoul* 319).
> Et mater les (*Aim.* 309).
> Foi que doi vos (*Aim.* 348, 460, 465).
> Je n'en conterai point a ti (*Feuil.* 22).
> Estula parla or a moi (*Estula* 61).

256. Le pronom régime d'un infinitif qui dépend lui-même d'un autre verbe précède toujours celui-ci[1] :

> Ne l'osent esguarder (*Pèl.* 95).
> Si la prist aḍ amer (*Pèl.* 106).
> Il ne se savoient mie si bien aidier (*Villeh.* 191).
> Ne leur osa respondre (*Joinv.* 216).
> Il nous vindrent sus courre (*Joinv.* 218).
> Il le voult encore adviser (*Froiss.* 250).
> Qui la puisse seurement adrecier (*A. Chart.* 253).
> Il n'y scet plus advenir (*Pat.* 55).
> Vanter se deignoit (*Rose* II, 28).

257. Lorsque deux pronoms atones sont compléments d'un verbe, ils se suivent toujours et le régime direct se place avant le régime indirect :

> Donc la me ceinst (*Rol.* 111).
> Mais durement le m'as puis vendu chier (*Raoul* 355).
> Nel me devez celer (*Aim.* 68).
> Jel te di (*Auc.* I, 12).
> Li maistres le me dist (*Joinv.* 217).

---

1. La particule *re* affectant un infinitif régime d'un autre verbe se place aussi très souvent devant celui-ci : *recuidierent passer* (*Joinv.* 216), etc.

Celuy qui ce me fait (*A. Chart.* 255).
Il le me convient avaller (*Pat.* 105).
Au temps qu'il les vous a gardez (*Pat.* 240).

258. Dans les interrogations, le pronom régime se place entre le verbe et le pronom sujet :

Feis le tu por mal de moi (*Ivain* 359)?
Tendrez la vos de moi (*Aim.* 182)?
Mescreez me vos donc (*Ren.* 259)?

259. Lorsque *en* et *i* sont compléments d'un verbe. *en* précède toujours *i* :

S'en i vit une (*Auc.* x, 149).
Gardez que n'en i vieigne plus (*Ivain* 497).
Et veïmes qu'il en i avoit (*Joinv.* 225).

260. Le prédicat, le plus souvent placé après le verbe, peut cependant le précéder :

Halt sont li pui e molt halt sont li arbre (*Rol.* 58).
Ennuyeuse chose est a raconter et plus grieve a soustenir ma piteuse desolation (*Al. Chart.* 253).

261. Non seulement le verbe précède souvent, comme on l'a vu, son sujet; il peut même être placé en tête de la proposition :

Vieng de Jerusalem (*Pèl.* 10).
Prist l'a ses poinz (*Rol.* 70).
Met sei sour piez (*Rol.* 86).

Voir d'autres exemples, § 250.

262. Le relatif est souvent séparé de son antécédent :

Li cons Baudoïns de Flandres et de Hainau chevaucha, qui l'avant garde faisoit (*Villeh.* 189).
Où la chaeine fermoit qui movoit de Costentinoble (*Villeh.* 189).
Ou li emperere Kyrsac estoit, qui avoit les ieuz traiz (*Villeh.* 203-4).
Al cheval vint, qui (*Raoul* 90).
Ernauz i monte, qui (*Raoul* 91).
Raous l'enchauce, qui (*Raoul* 109, 159).

Uns Bedouïns estoit venus, qui (*Joinv.* 214).
Et lors vint frere Henris de Ronai, prevos de l'Ospital, a lui, qui avoit passé la riviere (*Joinv.* 232).
Guion Mauvoisin et sa bataille, qui eut grant los (*Joinv.* 233).
De touailles sont entorteilliees leur testes, qui leur vont par dessous le menton (*Joinv.* 236).
Moines, vous n'estes mie soz,
Par mon chief, qui vos en alez (*Feuil.* 126-7).
Mon advocat vient, qui achieve (*Pat.* 9).
Celuy, sans autre, qui (*Pat.* 94).
Six aulnes de drap, ou sont elles,
Que vous mistes soubz vos aisselles (*Pat.* 244-5)?

263. Le sujet de la proposition principale est souvent séparé du verbe par une ou plusieurs propositions incidentes :

Li coms Rodlanz, quant il veit morz ses pers
Ed Olivier qu'il tant podeit amer,
Tendror en out (*Rol.* 1-3).
Li arcevesques, quant vit pasmer Rodlant,
Donc out tel dueil onques mais n'out si grant (*Rol.* 8-9).

264. Le substantif, complément d'un autre substantif, peut être placé avant celui-ci :

Jo sui de France chiés (*Pèl.* 8).
De paredis li seit la porte overte (*Rol.* 45).
Je referai d'Origni le mostier (*Raoul* 53).

265. L'apposition peut être séparée du substantif qu'elle affecte :

Lo rei Hugon saludet lo Fort trés volentiers (*Pèl.* 4).

266. *Andoi*, *ambedoi* accompagnant un substantif se placent toujours devant l'article ou le pronom possessif :

Ambesdous ses mains joint (*Rol.* 27).
Amsdous les uelz (*Rol.* 78).
Andoi li conte (*Raoul* 38).

267. Les deux éléments de la préposition *se... non*

sont, avant la fin du XIV[e] siècle, toujours séparés par son complément :

> O se ce non (*Cour.* 84, *Villeh.* 188).
> On n'i puet passer se par un pont de pierre non (*Villeh.* 192).
> Se de farine non et de bacons (*Villeh.* 193).
> Se par devant non (*Villeh.* 202).

Mais nous trouvons déjà *sinon* dans notre extrait d'A. Chartier, p. 254.

268. L'adverbe peut précéder aussi bien que suivre le verbe :

> Bien at set anz (*Pèl.* 12).
> Mal somes entrepris (*Pèl.* 92).
> Jehan, bien sçavez proposer (*Greb.* 31).
> Charles vit lo palais menudement torner (*Pèl.* 94).
> Onques plus orgoillosement nus porz ne fu pris (*Villeh.* 188).
> Que loyaument me garderoit (*Pat.* 116).
> Et vint i Charlemaignes (*Pèl.* 2).

VI. VERSIFICATION

269. Les genres poétiques au moyen âge ont en général un système de versification déterminé. Les chansons de geste sont en vers de dix ou de douze syllabes, groupés en *laisses* d'une seule assonance ou d'une seule rime (cf. page 1). Les vers de huit syllabes rimant deux à deux sont les vers de la poésie destinée à la lecture (romans de la Table ronde, romans d'aventure, Roman de Renard, Roman de la Rose, fableaux, fables, poésie didactique, chronique rimée, poésie dramatique)[1]. Pour la poésie lyrique, la dimension et le groupement des vers, de même que l'agencement des

1. La versification d'*Adam*, de *S. Nicolas*, du *Jeu de la Feuillée*, varie suivant les scènes.

rimes sont extrêmement variés, quoique soumis à des règles. En dehors de ces genres sont le *Grand Testament* de Villon, écrit en huitains de vers octosyllabiques sur trois rimes; les parties chantées d'*Aucassin*, en vers de sept syllabes groupés en laisses masculines monorimes[1], etc.

270. **Césure**. — Les vers de dix et de douze syllabes sont toujours divisés par une césure en deux membres; dans le vers de dix syllabes la césure est généralement placée après la quatrième syllabe :

> Ço sent Rodlanz | que la mort li est près (*Rol.* 46).

Le décasyllabe peut aussi avoir sa coupe après la sixième syllabe, mais les poèmes écrits dans ce rythme sont rares :

> Le samedi al soir | faut la semaine (*Ch. d'histoire* 1).

Dans les vers de douze syllabes la césure est toujours après la sixième :

> Vit lo paile tendut | et l'or reflambeier (*Pèl.* 3).

Chaque hémistiche du vers de dix ou de douze syllabes peut se terminer par une syllabe féminine qui, dans la poésie épique, ne compte pas pour la mesure du vers :

> Li reis tint sa charru*e* | por son jorn espleitier (*Pèl.* 7).
> En son visag*e* | sa color at perdu*de* (*Rol.* 87).
> Quant Dieus fist pri*mes* | nonante et nuef roia*mes* (*Cour.* 10).

Il en résulte que le décasyllabe a souvent en réalité

---

1. Ces laisses, comme celles d'*Aimeri*, sont toujours terminées par un vers féminin d'une demi-longueur, sans rime.

onze ou douze syllabes, et le dodécasyllabe treize ou quatorze.

Dans la poésie lyrique en général la syllabe féminine qui termine le premier hémistiche, si elle n'est pas élidée, compte dans la mesure :

> La roïne | n'a pas fait que cortoise (*Conon* 8).
> Chascuns parle | de chevance acquerir (*E. Desch.*, *Bal.*, MXXIII, 1).
> Jeune, gente, | plaisant et debonnaire (*Ch. d'Orléans*, I, 1).

Cette syllabe est traitée comme dans la poésie épique dans la *Chanson d'histoire*, dans la *rotrouenge* du roi Richard et dans le *Jeu de Saint Nicolas*, les vers y étant groupés en strophes monorimes :

> S'a choisie Gaie*te* | sour la fontaine (*Ch. d'histoire* 7).
> Que je n'avoi*e* | si povre compaignon (*Rotrouenge* 9).
> Sainz Sepulcres, ai*e* ! | Seignor, or del bien faire (*S. Nic.* 1).

Les vers ayant moins de dix syllabes n'ont pas de césure.

271. **Enjambement.** — L'enjambement n'existe pas dans les vers de douze ou de dix syllabes; dans les vers plus petits il est très rare, surtout dans les textes anciens.

272. **Élision.** — Devant un mot commençant par une voyelle, l'*e* final des mots polysyllabiques est toujours élidé.

Dans les monosyllabes l'élision de la voyelle finale est obligatoire pour *lo* > *le*, *la* articles, *ma*, *ta*, *sa* possessifs, *me*, *te*, *se*, *le*, *la* pronoms placés avant le verbe, *ne*[1] (latin *non*), *de*. Il est facultatif pour *li*

---

1. Jusqu'au XIII[e] siècle, devant un mot commençant par une voyelle, on peut employer *nen* au lieu de *ne* et éviter ainsi l'élision.

article au singulier, *me*, *te*, *se*, *le*, *la* pronoms placés après le verbe, *jo* > *je*, *ço* > *ce*, pour *li* pronom atone devant *en*, pour *que* et ses composés, pour *qui*, *se* (latin *si*), *si* (latin *sic*), *ne* (latin *nec*). Pour les autres monosyllabes l'élision n'est pas tolérée[1].

273. **Hiatus.** — Sauf dans les cas d'élision obligatoire qui viennent d'être signalés, l'hiatus est toujours admis.

274. **Assonance et rime.** — Cinq de nos extraits sont en assonances (*Pèlerinage*, *Roland*, *Couronnement de Louis*, *Aucassin*, *Chanson d'histoire*); les autres poèmes sont rimés. L'assonance est l'homophonie de la dernière voyelle (ou diphtongue) accentuée des vers; elle peut être masculine (*molin* et *sorrist*), ou féminine (*charrue* et *culture*); il y a rime quand l'homophonie affecte non seulement la dernière voyelle (ou diphtongue) accentuée, mais encore tous les phonèmes qui la suivent. Quand la dernière voyelle (ou diphtongue) accentuée n'est suivie d'aucun autre phonème, son homophonie suffit pour la rime (*cité* et *fermé*, *trova* et *esgarda*, *toi* et *moi*).

L'alternance des rimes masculines et des rimes féminines, quand elle se présente, est fortuite, sauf dans la poésie lyrique, où, toutes les strophes d'une pièce étant symétriques, elles offrent naturellement la même disposition des rimes masculines et féminines.

1. Dans les textes très anciens, quand *ço* est suivi de *est*, ou *si*, *qui*, *lui* de *en*, c'est l'*e* du second monosyllabe qui disparait : *çost* (*Pèl.* 78, *Rol.* 25), *sin* (*Rol.* 12), *quin* (*Cour.* 99, 109), *luin* (*Rol.* 112-115, 118, 122, 124). Voyez, §§ 120 et 126, d'autres cas d'enclises.

CHRESTOMATHIE

DU MOYEN AGE

CHRESTOMATHIE DU MOYEN AGE

POÉSIE ÉPIQUE

L'histoire de l'épopée en France remonte aussi haut que celle de la nation : ses origines se confondent avec les origines de la royauté franque; les chroniques mérovingiennes sont pleines de légendes épiques. Malheureusement les chants antérieurs au XIe siècle sont tous perdus; c'est à peine si l'on en retrouve quelques traces dans la poésie postérieure. Les poèmes qui nous sont parvenus ont été composés dans leur état actuel du XIe au XIVe siècle. On les appelle des « chansons de geste », expression qui signifie « chants d'histoire ». Les manuscrits nous en ont conservé une centaine, dont trois sont encore du XIe siècle.

Les chansons de geste ont une forme spéciale : elles sont en vers de dix ou de douze syllabes, groupés en tirades ou *laisses* monorimes, de dimensions inégales. En général, les plus anciennes chansons de geste sont relativement peu étendues, leurs laisses courtes, les vers décasyllabiques, avec assonances; les chansons plus modernes sont plus étendues, leurs laisses aussi, les vers sont de douze syllabes et rimés. Toutes étaient chantées sur une mélodie très simple. Les chanteurs de profession étaient appelés *joglers* (*joculares*) ou *jogleors* (*joculatores*), d'où *jongleurs*. Ils s'accompagnaient d'une *vielle*, qui est devenue le violon actuel.

De bonne heure, les jongleurs se mirent à grouper en *gestes* ou cycles la plupart des chansons de geste. Les principaux cycles sont celui du roi, dont les événements sont groupés autour du nom de Charlemagne, et celui de Garin de Monglane, dont le héros central est Guillaume d'Orange, ennemi acharné des Sarrasins et défenseur du roi Louis, fils de Charlemagne. Bien des événements historiques où légendaires qui, à l'origine, étaient étrangers aux règnes de ces deux souverains y ont été placés par la tradition épique. Un troisième cycle, celui de Doon de Mayence, réunit des poèmes dont la plupart en réalité n'ont rien de commun.

Des chansons de geste dont nous donnons plus loin des fragments, le *Pèlerinage de Charlemagne* et *Roland* font partie de la geste du roi, *le Couronnement de Louis* et *Aimeri de Narbonne* appartiennent à celle de Garin de Monglane, *Raoul de Cambrai* ne fait partie d'aucun cycle.

V

LE PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE

Ce poème, sans titre dans l'unique manuscrit qui nous l'a transmis, a pour sujet un prétendu pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem, d'où l'empereur aurait rapporté des reliques, déposées par lui à l'abbaye de Saint-Denis. Ces reliques étaient exposées chaque année à la célèbre foire de l'*Endit*, qui se tenait, depuis le milieu du XIe siècle au moins, dans la plaine Saint-Denis, et c'est pour qu'elle fût chantée à cette foire qu'un poète inconnu composa notre chanson de geste, dans la seconde moitié du XIe siècle. C'est la plus courte de toutes les chansons de geste connues; elle n'a pas 900 vers. C'est aussi la plus ancienne en vers de douze syllabes. Son caractère héroï-comique la ferait prendre facilement, mais bien à tort, pour une parodie.

Le passage qui suit est extrait de la 4e édition de M. E. Koschwitz : *Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (Leipzig, 1900) et correspond aux vers 299-414; nous avons fait au texte quelques légers changements.

Charles, revenant de Jérusalem avec ses barons, passe par Constantinople, dont il veut voir le roi. En approchant de la ville, il aperçoit celui-ci occupé à conduire une charrue.

I

Li reis tint sa charrue por son jorn espleitier,
E vint i Charlemagnes tot un antif sentier;

I. — Le roi tenait sa charrue pour accomplir sa tâche du jour. Charlemagne vint à lui, par un vieux sentier; il vit le

Vit lo paile tenduț e l'or reflambeier[1].
Lo rei Hugon saludeț lo Fort[2] trés volentiers.
Li reis reguardeț Charle, veit lo contenant fier, 5
Les braz gros e quaḍrez, lo cors graisle e delgiéț :
« Sire, Dieus vos guarisseț! De quei me conoissiez? »
Respont li empereḍre : « Jo sui de France chiés.
Jo ai nom Charlemagnes; Roḍlanz si est mes niés[3].
Vieng de Jerusalem, si m'en vueil repaiḍrier; 10
Vos e vostre barnage vueil veḍeir volentiers[4]. »
E dist Hugue li Forz : « Bien aț set anz e mielz
Qu'en ai oḍiț parler estranges soldeḍiers
Queḍ issi grant barnage nen ait nuls reis soz ciel.
Un an vos retendrai, se estre i voliiez; 15
Tant vos donrai aveir, or, argent e deniers
Tant en porteront Franc come en voldront chargier.
Or desjoindrai mes bues por la vostre amistiéț. »

drap tendu et l'or flamboyer; il salua avec empressement le roi Hugues le Fort. Le roi regarda Charles et vit sa fière contenance, ses bras gros et carrés, son corps élancé et mince; il lui dit : « Sire, Dieu vous garde. Comment me connaissez-vous? » L'empereur répondit : « Je suis souverain de France; j'ai nom Charlemagne, Roland est mon neveu. Je viens de Jérusalem et je retourne dans mon pays, mais je désire vous voir, ainsi que votre baronnage. » Hugues le Fort reprit : « Il y a bien sept ans et plus que j'ai entendu dire par des mercenaires étrangers que pas un roi sous le ciel n'avait un si brillant baronnage que le vôtre. Je vous garderai un an si vous voulez rester; je vous donnerai tant d'avoir, d'or, d'argent, de deniers, que les Français en emporteront autant qu'ils voudront en charger. Je vais dételer mes bœufs par amitié pour vous. »

---

1. La charrue, qui a été décrite dans les vers précédents, était d'or; le roi était assis sur un siège également d'or, porté par deux mulets; un dais l'abritait. Le « paile tenduț » est la riche étoffe de ce dais.
2. Hugues le Fort est un personnage purement imaginaire.
3. Cf. page 13, note 1.
4. Le début du poème nous apprend pourquoi Charles vient voir le

II

Li reis desjoint ses bues e laisseṭ sa charrue;
E paissent par ces prez, a mont par ces coltures. 20
Li reis monteṭ al mul[1], si s'en vait l'ambleḍure.
« Sire, » dist li reis Charles, « ceste vostre charrue,
Tant i aṭ de fin or que jo n'en sai mesure;
Se senz guarde remaint, criem qu'ele seit perduḍe. »
E dist Hugue li reis : « De tot ço n'aiez cure; 25
Onques nen out laḍron tant com ma terre dureṭ.
Set anz i poḍraṭ estre, ne seraṭ remoüḍe. »
Dist Guillelmes d'Orenge[2] : « E! sainz Pieḍres, aiuḍe!
Car la tenisse en France, e Bertrams[3] si i fusseṭ :
A pis eḍ a martels sereit aconseüḍe! » 30
Li reis brocheṭ lo mul, si s'en vait l'ambleḍure,

II. — Le roi dételle et laisse sa charrue; les bœufs vont paître par les prés et par les champs. Le roi monte sur son mulet et s'en revient à l'amble : « Sire, » dit Charles, « cette charrue est garnie de tant d'or fin que j'en ignore la quantité; si elle reste là sans gardien, je crains qu'elle ne soit perdue. » Et le roi Hugues répond : « N'en ayez aucun souci; si loin que s'étendent mes terres, jamais il n'y eut un voleur; elle peut rester là sept ans, on n'y touchera pas. » Guillaume d'Orange dit : « Ah! saint Pierre, à nous! Pussé-je la tenir en France et que Bertrand fût là : elle sentirait les pics et les marteaux! » Le roi éperonna son mulet et prit les devants au

---

roi. Un jour qu'il se pavanait en présence de sa cour, il demanda à l'impératrice si elle connaissait un souverain plus imposant que lui; celle-ci eut l'imprudence de répondre affirmativement et nomma « le roi Hugues le Fort, empereur de Grèce et de Constantinople et de toute la Perse jusqu'en Cappadoce. » Charles, vexé, menaça l'impératrice de lui trancher la tête si elle ne disait pas vrai, et c'était pour vérifier le fait qu'il venait à Constantinople. Il eut la satisfaction de constater que sa femme avait tort, et il lui pardonna pour l'amour des reliques qu'il rapportait de Jérusalem.

1. Cf. page 49, note 1.

2. Sur Guillaume d'Orange, voy. page 27, note 2.

3. *Bertram*. Personnage épique, généralement donné comme le neveu de Guillaume. Il est dans le présent poème, ainsi que Guillaume, rangé au nombre des douze pairs.

E vint sus al palais, s'aṭ sa moillier veḍuḍe :
Il la fait conreḍer, e cele est revestuḍe,
Li palais e la sale de pailes portenduḍe.
A tant es vos Charlon oḍ sa grant gent venuḍe. 35

III

L'empereḍre descent dessour lo marbre blanc,
Les degrez de la sale vint al palais eḍrant.
Set milie chevaliers i troverent seḍanz
A peliçons ermins, bliḍalz[1] escharimanz[2];
As eschiès eḍ as tables se vont esbaneiant[3]. 40
La defors sont coruṭ li plusor eḍ alquant,
Reçurent les somiers e les forz muls amblanz[4],

trot. Il arriva au palais où il trouva son épouse; il lui dit de se parer, et elle changea ses vêtements; la salle de réception et la salle des festins furent ornées de tentures. Enfin Charles arriva avec sa nombreuse escorte.

III. — L'empereur descend de cheval au bas du perron de marbre blanc; il monte les degrés et arrive dans la grande salle, où il trouve sept mille chevaliers assis, vêtus de pelisses d'hermine et de bliauds précieux, et jouant aux échecs et aux tables. Plusieurs courent dehors, prennent les sommiers et les

1. Le *bliaut* était un vêtement long et serré, qui se portait sous la cotte de mailles ou sous le manteau de fourrures.

2. Le sens exact de ce mot est inconnu.

3. « Le jeu des tables, à peu près pareil à celui du tric-trac, est un héritage de l'antiquité. Le jeu des échecs, au contraire, n'a pas été connu du monde classique. On ne sait pas au juste à quelle époque il passa, par l'intermédiaire des Arabes, de Perse en Occident; ce fut sans doute au IXe siècle. On sait que Haroun *al Raschid* avait envoyé à Charlemagne un jeu d'échecs magnifique; on croit en conserver une pièce à la Bibliothèque nationale. Les échecs furent au moyen âge, surtout du XIe au XIIIe siècle, l'objet d'une véritable passion; le jeu d'échecs occupe une place importante dans plusieurs chansons de geste. On y jouait de l'argent; aussi ce jeu fut-il souvent condamné par l'Eglise. La façon de jouer et la marche des pièces n'étaient pas tout à fait les nôtres; elles étaient plus simples. » (G. Paris, *Extraits de la Chanson de Roland*, note 10.)

4. Les Français n'avaient que des sommiers et des mulets parce qu'ils étaient en pèlerinage. Cf. page 49, note 1.

A lor ostels les meinent conreḍer gentement.
Charles vit lo palais e la richece grant[1];
Aḍ or fin sont les tables, e chaḍieḍres e banc. 45
Li palais fuṭ listez d'azur e d'aḍimant[2]
Par molt chieres peintures a bestes e serpenz,
A totes creatures eḍ aḍ oisels volanz.
Li palais fuṭ voltiz e dessoure cloḍanz,
E fuṭ faiz par compas e serrez noblement, 50
L'estache del mi lieu neieleḍe d'argent.
Cent colombes i aṭ tot de marbre en estant;
Chascune est a fin or neieleḍe devant...
De cuivre e de metal tresjetéṭ un enfant :
Chascuns tient en sa boche un corn d'ivorie blanc. 55
Se galerne ist de mer, bise ne altre venz,
Qui fieṛent al palais dedevers occident,

robustes mulets, et les conduisent à leurs hôtels pour les y soigner. Charles voit la salle et toute sa splendeur : les tables, les sièges, les bancs sont d'or fin ; sur les murs, des bordures d'azur et d'aimant encadrent de précieuses peintures représentant des bêtes, des serpents, des oiseaux et toutes sortes d'animaux. La salle est voûtée et complètement fermée par le haut ; elle est construite avec beaucoup d'art et d'élégance. La colonne centrale est niellée d'argent ; autour de la salle se dressent cent colonnes de marbre, toutes niellées d'or fin sur la face antérieure ; chacune porte un enfant de bronze tenant à la bouche un cor d'ivoire ; si la galerne, s'élevant de la mer, ou la bise, ou tout autre vent vient frapper le palais du côté

1. Les magnificences du palais impérial de Byzance étaient réellement merveilleuses, notamment celles du *Chrysotriclinium* ou salle d'or : « C'était une grande salle octogone, à huit absides, où l'or ruisselait de toutes parts.... Dans le fond s'élevait une grande croix ornée de pierreries et, tout à l'entour, des arbres d'or, sous le feuillage desquels s'abritait une foule d'oiseaux émaillés et décorés de pierres fines, qui par un ingénieux mécanisme, voltigeaient de branche en branche et *chantaient au naturel*.... En même temps se faisaient entendre les orgues placées à l'autre extrémité de la salle. » (*Romania*, IX, p. 12.)

2. Sous le nom d'*adimant*, *aïmant*, on entend au moyen âge à la fois l'aimant, le diamant et des pierres précieuses mal définies.

Il le font torneier e menuṭ e sovent
Come ruede de char qui a terre descent;
Cil corn sonent e buglent e tonent ensement 60
Com tabors o toneidres o grant cloche qui pent;
Li uns esguardeṭ l'altre ensement en ridant
Que ço vos fust viarie que tuit fussent vivant.
Charles vit lo palais e la richece grant,
La soe manantise ne priseṭ mie un guant; 65
De sa moillier li membreṭ que manaciede out tant[1].

IV

« Seignor, » dist Charlemagnes, « molt gent palais aṭ ci.
Tel nen out Alixandres, ne li vielz Costentins,
Ne n'out Creissenz de Rome, qui tante onor bastiṭ.[2] »
E tant com l'emperedre cele parole aṭ dit, 70
Devers les porz de mer odiṭ un vent venir.

d'occident, il le fait tourner d'un mouvement continu, comme la roue d'un char qui descend une pente; les cors sonnent et trompent et tonnent comme des tambours ou des tonnerres ou de grandes cloches qui se balancent; et les enfants se regardent en riant, si bien que vous les croiriez tous vivants. Charles, voyant la salle et toute sa splendeur, n'a plus que du mépris pour sa propre richesse; et il lui souvient de sa femme qu'il a tant menacée.

IV. — « Seigneurs, » dit Charlemagne, « voici une bien belle salle : Alexandre n'en eut pas une pareille, ni le vieux Constantin, ni Croissant de Rome, qui bâtit tant d'édifices. » A peine l'empereur a-t-il dit ces mots qu'il entend un vent venant du côté de la mer; la bise vient bruyante vers le pa-

1. Cf. page 4, note 4.
2. Alexandre le Grand était dans la poésie du moyen âge le type du prince magnifique et libéral. — Crescentius, le fameux tribun exécuté en 998, avait fait du château Saint-Ange à Rome le siège de sa puissance, et cette forteresse porta son nom pendant quelque temps. Un autre édifice de Rome, qui peut remonter au xe siècle, et qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Casa di Rienzi*, s'est appelé plus anciennement *Casa di Crescenzio*. C'est ainsi sans doute que Crescentius devint pour le peuple le grand bâtisseur de Rome.

Bruiant vint al palais, d'une part l'acoillit,
Si l'at fait esmoveir e soef e serit :
Altressil fait torner come arbre de molin.
Celes imagenes cornent, l'une a l'altre sorrit, 75
Que ço vos fust viarie qued il fussent tuit vif,
L'uns halt, li altre cler; molt fait bel ad odir :
Çost avis qui l'escoltet qu'il seit en paredis,
La ou li angele chantent e soef e serit.
Molt fut granz li orages, la neif e li gresilz, 80
E li venz durs e forz, qui tant bruit e fremist,
Mais les fenestres sont a crestal molt gentil,
Tailliedes e confites a brasme[1] oltremarin :
La enz fait tant requeit e soef e serit
Come en mai en estét, quant soleilz esclarcist. 85
Molt fut griés li orages e hisdos e costis.
Charles vit lo palais torneier e fremir;
Il ne sout que ço fut, ne l'out de loing apris,
Ne pout ester sour piez, sour lo marbre s'assist.
Franceis sont tuit versét, ne se puedent tenir, 90

lais et le bat sur une de ses faces, elle le met en branle doucement et sans secousse, et le fait tourner comme l'arbre d'un moulin; les statues cornent et se sourient l'une à l'autre; vous auriez cru qu'elles étaient vivantes; l'un des cors a le son grave, l'autre le son aigu; c'est un plaisir de les entendre : il semble à celui qui les écoute qu'il soit au paradis, où les anges chantent doucement et suavement. La tempête est violente, accompagnée de neige et de grêle; le vent, âpre et fort, mugit et gronde; mais les fenêtres sont d'un bon cristal, taillé et incrusté de pierres d'outremer, et la salle reste aussi calme, aussi tranquille, aussi agréable qu'en mai lorsque le soleil brille. La tempête fut violente, horrible, épouvantable. Charles vit le palais qui tournoyait et retentissait; il n'y comprit rien, il n'avait rien imaginé de pareil. Il ne put rester debout, et s'assit sur le pavé de marbre. Tous les Français sont renversés, ils ne peuvent se tenir sur pied; ils se

1. Ce mot désigne une pierre rare, qui n'a pas encore été identifiée.

E covrirent lor chiés eḍ adenz e sovin,
E dist li uns a l'altre : « Mal somes entrepris :
Les portes sont overtes, si n'en poḍoms eissir! »

V

Charles vit lo palais menuḍement torner.
Franceis cuevrent lor chiés, ne l'osent esguarder. 95
Li reis Hugue li Forz en est avant alez,
Eḍ aṭ dit as Franceis : « Ne vos ḍesconfortez.
— Sire, » dist Charlemagnes, « ne seraṭ ja mais el? »
E dist Hugue li Forz : « Un petit m'atendez. »
Li vespres aprochaṭ, li orages remest. 100
Franceis saillent en piez. Toz fuṭ prez li sopers.
Charlemagnes s'assist e ses ruistes barnez,
Li reis Hugue li Forz e sa moillier delez;
Sa fille out lo crin bloi, s'out lo vis bel e cler
Eḍ out la charn tant blanche come flor en estéṭ, 105
Oliviers[1] l'esguardaṭ, si la prist aḍ amer.
Nule rien qu'il demandent ne lor fuṭ deveḍéṭ.
Assez ont venaison de cerf e de sengler,

couvrent la tête, couchés sur la face ou sur le dos, se disant l'un à l'autre : « Nous voilà bien embarrassés : les portes sont ouvertes et nous ne pouvons pas sortir! »

V. — Charles voit le palais qui tourne sans cesse. Les Français se couvrent la tête, ils n'osent pas regarder. Le roi Hugues le Fort s'avance et leur dit : « Ne vous effrayez pas. — Sire, » dit Charlemagne, « est-ce que cela ne changera pas? » Et Hugues le Fort répond : « Attendez un peu. » Le soir vint et la tempête cessa, et les Français se relevèrent. Le souper était prêt. Charlemagne s'assit à table, avec ses rudes barons, puis le roi Hugues le Fort, avec sa femme près de lui, et sa fille aux blonds cheveux, au visage frais et beau, à la chair blanche comme la fleur en été. Olivier regarda la jeune fille et s'éprit d'amour pour elle. Rien de ce que deman-

1. *Olivier*. Cf. page 13, note 3.

Ed ont gruës e jantes e paons empevrez;
Ad espandant lor portent lo vin e lo clarét[1], 110
E chantent e viëlent e rotent cil jogler[2],
E Franceis se deportent par grant nobilitét.

dent les Français ne leur est refusé. Ils ont de la venaison en abondance : du cerf, du sanglier, des grues, des oies sauvages et des paons au poivre; on leur sert à profusion le vin et le claré; les jongleurs chantent et jouent de la vielle et de la rote, et les Français se divertissent magnifiquement.

---

1. Le *claré* était du vin mélangé de miel et d'épices.
2. C'était un usage de faire venir des jongleurs aux festins pour égayer les convives. Sur la *vielle*, voy. page 1. La *rote*, instrument des musiciens bretons, était une sorte de petite harpe.

II

CHANSON DE ROLAND

La *Chanson de Roland*, dans sa forme actuelle, qui n'est pas, tant s'en faut, la forme primitive, est une des plus anciennes chansons de geste qui nous ont été conservées; c'est aussi, et de beaucoup, la plus intéressante. Elle est du dernier tiers du XIe siècle. Son auteur est inconnu. Elle a environ 4000 vers. Elle repose sur un fond historique : le massacre dans la vallée de Roncevaux, le 15 août 778, par les Basques, de l'arrière-garde d'une armée franque qui revenait d'Espagne à travers les Pyrénées, conduite par le roi Charles. Parmi les morts se trouvait Hrodland, comte de la marche de Bretagne, dont la légende a fait depuis le plus brillant héros de toute notre poésie épique.

Le morceau que nous publions est emprunté aux *Extraits de la Chanson de Roland, publiés avec une introduction littéraire, des observations grammaticales, des notes et un glossaire complet*, par Gaston Paris (Paris, in-16, 7e éd. 1903). Il reproduit les vers 479-667 de ces Extraits, et correspond aux vers 2215-2396 du poème (éd. Stengel).

L'arrière-garde des Francs, composée de 20 000 hommes et conduite par Roland, a été, à la suite d'une trahison, surprise dans le défilé de Roncevaux par l'armée sarrasine, plus de dix fois supérieure en nombre. Après une résistance héroïque, tous les chrétiens ont succombé, à l'exception de Roland et de l'archevêque Turpin, mortellement blessé; mais l'ennemi, ayant entendu les clairons de l'armée de Charlemagne qui revenait en arrière, s'est enfui, abandonnant le champ de bataille aux deux héros survivants.

I

Li coms Rodlanz[1], quant il veit morz ses pers[2]
Ed Olivier[3] qu'il tant podeit amer[4],
Tendror en out, comencet a plorer.
En son visage fut molt descolorez;
Si grant duel out que mais ne pout ester :
Vueillet o non, a terre chiét pasmez.
Dist l'arcevesques[5] : « Tant mare fustes, ber! »

II

Li arcevesques, quant vit pasmer Rodlant,
Donc out tel duel onques mais n'out si grant.

I. — Le comte Roland, en voyant morts ses pairs, et Olivier qu'il aimait tant, est pris d'attendrissement et se met à pleurer; son visage se décolore; il éprouve une telle douleur qu'il ne peut plus se tenir debout; bon gré mal gré il tombe à terre évanoui. L'archevêque dit : « Quelle pitié de vous, baron ! »

II. — L'archevêque en voyant Roland s'évanouir ressentit la plus grande douleur qu'il eût jamais éprouvée. Il étendit la

---

1. Roland, comte de la marche de Bretagne, fut réellement tué à Roncevaux le 15 août 778. C'est tout ce que l'histoire nous apprend sur ce personnage. Dans la légende et dans notre poème il est fils d'une sœur de Charlemagne et fiancé à Aude, la sœur de son compagnon Olivier.

2. Les *pairs*, littéralement les « égaux », étaient les membres d'une « confrérie qui, d'après des récits anciens, avait été constituée, spécialement en vue de l'expédition d'Espagne, entre douze jeunes guerriers de l'entourage de Charlemagne ». Dans la chanson de Roland, les douze pairs sont : Roland, Olivier, Ivon, Ivoire, Oton, Bérenger, Sanson, Anseïs, Gérin, Gérier, Engelier et Girard de Roussillon. (Cf. G. Paris, *Extraits*, note 14.)

3. Olivier était le compagnon de Roland, son frère d'armes. Le compagnonnage était une coutume germanique. L'amitié de Roland et d'Olivier fut proverbiale pendant tout le moyen âge, comme l'était celle d'Achille et de Patrocle dans l'antiquité.

4. Le sens complet de cette proposition elliptique est : « qu'il aimait autant qu'il pouvait » et « qu'il aimait tant ».

5. « L'archevêque de Reims, Turpin (dans les documents authentiques *Tilpinus*), est un personnage historique, qui mourut long-

Tendiét sa main, si at pris l'olifant[1]; 10
En Roncesvals[2] at une aive corant :
Aler i vuelt, sin donrat a Rodlant[3].
Tant s'esforçat qu'il se mist en estant;
Son petit pas s'en tornet chancelant :
Il est si fleibles qu'il ne puet en avant; 15
Nen[4] at vertut, trop at perdut del sanc :
Ainz qu'om alast un sol arpent de champ,
Falt li li cuers, si est chedeiz avant;
La soe mort lo vait molt angoissant.

III

Li coms Rodlanz revint de pasmeisons : 20
Sour piez se drecet, mais il at grant dolor.

main et prit l'olifant. Il y a dans la vallée un cours d'eau; il y veut aller pour en rapporter de l'eau à Roland. Il fait tant d'efforts qu'il se relève; à petits pas il s'en va chancelant, mais il est si faible qu'il ne peut avancer. Il n'a pas de force, il a trop perdu de sang. Avant qu'on eût pu parcourir l'espace d'un seul arpent le cœur lui manqua et il tomba la face contre terre. La mort l'étreint dans ses angoisses.

III. — Le comte Roland revient de pâmoison; il se relève, mais il ressent une grande douleur; il regarde en aval, il

---

temps avant Charlemagne, mais postérieurement au désastre de Roncevaux. Nous ne savons rien de lui qui justifie le rôle qu'on lui prête ici. Au XIIe siècle, on a fabriqué sous son nom un écrit latin relatif aux expéditions de Charlemagne en Espagne, où se trouve entre autres un récit de la bataille de Roncevaux assez différent du nôtre; Turpin, bien entendu, n'y meurt pas. » (G. Paris. *Extraits*, note 36.)

1. L'*olifant* (mot étranger dérivé d'*elephantum*) est le cor d'ivoire de Roland. C'était un insigne de commandement et de ralliement. Il joue un rôle important dans notre poème.

2. Roncevaux se trouve sur le versant espagnol du col qui conduit de Pampelune à Saint-Jean-Pied-de-Port.

3. « Ce passage semble avoir servi de base à une croyance répandue plus tard, d'après laquelle Roland était mort de soif. Rabelais emploie encore dans ce sens la locution « mourir de la mort Rollant. » (G. Paris, *Extraits*, note 82.)

4. *Nen* est le latin *non*, et *ne*, *n'* en sont les formes affaiblies

Guardeṭ a val e si guardeṭ a mont :
Sour l'erbe vert, oltre ses compaignons[1],
La veit gesir lo nobilie baron,
Çost l'arcevesques que Dieus mist en son nom : 25
Claimeṭ sa colpe, si reguardeṭ a mont,
Contre lo ciel ambesdous ses mains joint,
Si prieṭ Dieu que paredis li doinst.
Morz est Turpins el servise Charlon.
Par granz batailles e par molt bels sermons 30
Contre paiens[2] fuṭ toz ṭems champions[3] :
Dieus li otreit sainte benediçon!

IV

Li coms Rodlanz veit l'arcevesque a terre :
Defors son cors veit gesir la bodele,
Dessour lo front li boillist la cervele; 35
Dessour son piz, entre les dous forceles[4],

regarde en amont : sur l'herbe verte, par delà ses compagnons, il voit le noble baron, l'archevêque que Dieu institua en son nom, gisant à terre, battant sa coulpe, et regardant en haut, tendant vers le ciel ses deux mains jointes et priant Dieu de lui donner le paradis. Turpin est mort au service de Charles. Dans de grandes batailles et par maints beaux sermons il ne cessa de combattre les païens. Que Dieu lui accorde sa sainte bénédiction!

IV. — Le comte Roland voit l'archevêque à terre; il voit ses entrailles répandues hors de son corps, la cervelle bouillonnant sur son front; il lui croise sur le milieu de la poitrine ses

---

1. Il s'agit ici des pairs que Roland, après la fuite des Sarrasins, avait été rechercher sur le champ de bataille et avait apportés aux pieds de Turpin, pour que l'archevêque mourant leur donnât sa bénédiction.
2. *Paiens.* Sous cette désignation, les chansons de geste comprennent aussi bien les musulmans que les véritables païens.
3. L'archevêque Turpin ne se faisait aucun scrupule de se battre comme les autres guerriers, au moins contre les païens.
4. *Forceles*, clavicules.

Croisiedes at ses blanches mains, les beles.
Fortment lo plaint a la lei de sa terre[1] :
« E ! gentilz om, chevaliers de bon aire,
Ui te comant al glorios celeste. 40
Ja mais n'iert om plus volentiers lo servet.
Dès les aposteles ne fut mais tel prophete
Por lei tenir e por omes atraire.
Ja la vostre aneme nen ait duel ne sofraite :
De paredis li seit la porte overte ! » 45

V

Ço sent Rodlanz que la mort li est près :
Par les oreilles fors li ist li cervels.
De ses pers priet Damnedieu ques apelt,

blanches mains, ses belles mains ; puis lui adresse un adieu plein de tristesse, suivant l'usage de son pays : « Ah ! gentil homme, chevalier de noble race, je vous recommande aujourd'hui au glorieux roi du ciel. Il n'y aura jamais un homme qui le serve plus volontiers. Depuis le temps des apôtres il n'y eut jamais tel prophète pour maintenir la loi chrétienne et pour attirer les hommes. Que désormais votre âme soit exempte de douleur et de privations ! Que la porte du paradis lui soit ouverte ! »

V. — Roland sent que sa mort est proche ; la cervelle lui sort par les oreilles. Il prie pour ses pairs, que Dieu les ap-

1. « C'était un usage, attesté par toutes les anciennes chansons de geste, et qui paraît avoir une origine germanique, que la plainte funéraire (proprement *regret*) qu'on devait aux morts, notamment à ceux qui étaient tués dans le combat. Souvent, le temps et l'aise faisant défaut, on se contentait d'une exclamation de douleur et d'éloge ; mais quand on le pouvait, on faisait dans le *regret* une véritable oraison funèbre du mort ; c'est ce que fait ici Roland pour Turpin, après l'avoir fait pour Olivier, et surtout ce que fait plus tard Charlemagne pour Roland. Un genre particulier de *regret* est celui qui est adressé non au mort ou au mourant, mais par le mourant à ce qu'il quitte : tel est le long et triple adieu de Roland à Durendal que nous allons voir un peu plus loin. » (G. Paris, *Extraits*, note 85.)

E puis de sei a l'angele Gabriël[1].
Prist l'olifant, que reproche n'en ait, 50
E Durendal[2] s'espede en l'altre main :
Plus qu'arbaleste ne puet traire un quadrel
Devers Espaigne en vait en un guarait.
En som un tertre, dessoz dous arbres bels,
Quatre pedrons i at de marbre faiz : 55
Sour l'erbe vert la est chedeiz envers,
Si s'est pasmez, car la mort li est près.

VI

Halt sont li pui e molt halt sont li arbre;
Quatre pedrons i at luisanz de marbre.
Sour l'erbe vert li come Rodlanz se pasmet. 60
Uns Sarrazins tote veie l'esguardet :
Cil se feinst mort, si gist entre les altres,
Del sanc lodat son cors e son visage;

pelle; et pour lui-même il implore l'ange Gabriel. Puis d'une main il prend l'olifant, pour n'en avoir pas de reproche, et de l'autre Durendal, son épée; il s'avance de plus d'une portée d'arbalète vers l'Espagne, dans une friche. Au sommet d'un tertre, sous deux beaux arbres, il y a quatre blocs de marbre; c'est là qu'il tombe à la renverse, sur l'herbe verte; il s'est évanoui, sa mort est proche.

VI. — Hauts sont les monts; très hauts sont les arbres; il y a quatre blocs de marbre luisant : c'est là que le comte Roland s'évanouit sur l'herbe verte. Un Sarrasin cependant l'épie; il a fait le mort et s'est couché entre les autres; il a barbouillé de sang son corps et son visage; il est beau, fort

---

1. « L'ange Gabriel est dans notre poème l'intermédiaire coutumier entre Dieu et les hommes; ce rôle lui vient évidemment de l'évangile de saint Luc. Ici il semble être spécialement chargé de porter à Dieu les prières des mourants. » (*Ibid.*, note 88.)

2. « *Durendal* est l'épée de Roland, *Halteclere* celle d'Olivier, *Almace* celle de Turpin, *Joiose* celle de Charlemagne, *Murgleis* celle de Ganelon. Cet usage de donner un nom propre à une épée se retrouve dans l'épopée germanique; il doit remonter à un temps où la possession d'une épée était un rare privilège. » (*Ibid.*, note 28.)

Bels fuṭ e forz e de grant vassalage;
Par son orgueil comenceṭ mortel rage : 65
Met sei en piez e de corre s'ahasteṭ,
Rodlant saisist e son cors e ses armes,
E dist un mot : « Vencuz est li niés Charle!
Iceste espeḍe porterai en Arabie. »
Prist l'a ses poinz, Rodlant tiraṭ la barbe : 70
En cel tirer li coms s'aperçut alques.

VII

Ço sent Rodlanz que s'espeḍe li tolt;
Ovriṭ les uelz, si li aṭ dit un mot :
« Mien esciëntre tu n'iés mie des noz. »
Tient l'olifant, qu'onques perdre ne volt, 75
Sil fiert en l'elme qui gemez fuṭ aḍ or[1] :

et de grand courage; dans son orgueil il entreprend une folie mortelle : il se dresse et se hâte de courir, met la main sur le corps et sur les armes de Roland, et s'écrie . « Le neveu de Charles est vaincu! j'emporterai cette épée en Arabie. » Il la prend, puis tire la barbe à Roland; excité par la douleur, le comte reprend un peu connaissance.

VII. — Roland sent qu'il lui prend son épée, il ouvre les yeux et lui dit un mot : « Tu n'es pas des nôtres, que je sache. » Il tient l'olifant, qu'il n'a jamais voulu abandonner; il l'en frappe sur son heaume orné de pierres et d'or, lui brise l'a-

---

1. Le *heaume* était le casque, dont la forme s'est modifiée d'âge en âge. Au XI[e] siècle c'était un cône d'acier ou de fer, sans couvre-nuque, muni sur le devant d'un petit appendice, le *nasel*, qui descendait devant le nez. Il était bordé à sa base par un *cercle* incrusté de pierres plus ou moins précieuses. Quelquefois, des bandes longitudinales, également incrustées, allaient du cercle au sommet. Jamais d'autre cimier qu'une boule de métal ou de verre coloré. Pour se protéger la nuque on relevait la coiffe du haubert (voy. page 40, note 3) sur la tête, en faisant lacer son heaume par-dessus. Au XIII[e] siècle le heaume couvrait entièrement la tête, la nuque et le visage, avec des trous pour la vue et la respiration; souvent il n'était plus conique et ressemblait plus ou moins à un baril, ou à une marmite renversée.

Froisset l'acier e la teste e les os,
Amsdous les uelz del chief li at mis fors,
Jus a ses piez si l'at trestornét mort;
Après li dist : « Colverz, com fus si os 80
Que me saisis, ne a dreit ne a tort?
Ne l'odrat om ne t'en tieignet por fol.
Fenduz en est mes olifanz el gros[1],
Chedeiz en est li crestals e li ors. »

VIII

Ço sent Rodlanz que la mort fort l'argudet. 85
Met sei sour piez, quant qu'il puet s'esvertudet;
En son visage sa color at perdude.
Tient Durendal s'espede tote nude :
Dedevant lui at une piedre brune,
Dis cols i fiert par duel e par rancune : 90
Croist li aciers, ne fraint ne ne s'esgrumet;
E dist li coms : « Sainte Marie, aiude!
E! Durendal, bone, si mare fustes!

cier, la tête et les os, lui fait sortir les deux yeux de la tête et le renverse mort à ses pieds. Puis il lui dit : « Vilain, qui t'a rendu si osé de porter la main sur moi, à droit ou à tort? Nul ne l'entendra dire qui ne t'en tienne pour fou. Mon olifant en est fendu au gros bout; le cristal et l'or en sont tombés. »

VIII. — Roland sent que la mort le serre de près : il se dresse et autant qu'il le peut rassemble ses forces; son visage est tout décoloré. Il tient Durendal, son épée, toute nue, devant lui il voit une roche brune, il y frappe dix coups, de colère et de chagrin : l'acier grince, mais ne se rompt ni ne s'ébrèche. « Sainte Marie, » dit le comte, « à mon secours! Ah! Durendal, ma bonne épée, quelle pitié de vous! Je me meurs,

---

1. On montrait à Bordeaux, au XIe siècle, un cor d'ivoire, fendu par le milieu, qu'on disait être celui de Roland. C'est peut-être cette relique qui a suggéré au poète l'idée du présent épisode.

Quant jo mei pert, de vos nen ai mais cure.
Tantes batailles en champ en ai vencudes, 95
E tantes terres larges escombatudes,
Que Charles tient qui la barbe at chenude[1] !
A mon vivant ne me serez tolude.
Ne vos ait om qui por altre s'en fuiet !
Molt bons vassals vos at lonc tems tenude : 100
Ja mais n'iert tels en France l'assolude[2]. »

IX

Rodlanz ferit el pedron de sartaigne[3] :
Croist li aciers, ne briset ne n'esgraignet.
Quant il ço vit que n'en pout mie fraindre,
A sei medesme la començat a plaindre : 105
« E! Durendal, com iés e clere e blanche,
Contre soleil si reluis e reflambes!
Charles esteit es vals de Moriane[4]

et je n'ai plus que faire de vous ; avec vous j'ai gagné tant de batailles et conquis tant de vastes pays, que tient Charles à la barbe chenue ! De mon vivant vous ne me serez pas enlevée. Ne soyez jamais à qui fuie devant un autre. Quel brave guerrier vous a longtemps portée ! Jamais plus il n'y en aura un pareil en France, la terre bénie. »

IX. — Roland frappe sur la roche dure : l'acier grince, mais ne se brise ni ne s'ébrèche. Quand le comte voit qu'il ne peut pas briser son épée, il se met à la plaindre en se parlant à lui-même : « Ah! Durendal, comme tu es claire et blanche, comme tu reluis et flamboies au soleil! Charles était dans les vallées de

1. Lors du désastre de Roncevaux, en 778, Charles n'avait que 36 ans. Mais le type du Charlemagne épique est un vieillard à la longue barbe blanche. D'ailleurs Charles, comme tous les guerriers francs de son temps, ne portait en réalité que la moustache.
2. C'est un « regret » que Roland adresse ici à son épée, et qu'il répète dans les laisses suivantes. Cf. page 16, note 1.
3. L'étymologie et le sens exact du mot *sartaigne* sont inconnus.
4. *Maurienne*, grande vallée des Alpes.

Quant Dieus dél ciel li mandaṭ par son angele
Qu'il te donast aḍ un comte chataigne; 110
Donc la me ceinst li gentilz reis, li magnes[1].
Jo luin[2] conquis eḍ Anjou e Bretaigne,
Si luin conquis e Peitou e lo Manie,
Jo luin conquis Normendie la franche;
Si luin conquis Provence eḍ Equitaigne, 115
E Lombardie e trestote Romaigne,
Poille e Calabre e la terre d'Otrante;
Jo luin conquis e Baiviere e Behaigne,
Eḍ Onguerie e trestote Polaigne,

Maurienne, quand Dieu lui manda du ciel par son ange de te donner à un comte chef de troupes; et le noble roi, le grand empereur me la ceignit. Avec elle je lui conquis l'Anjou et la Bretagne, je lui conquis le Poitou et le Maine, je lui conquis la libre Normandie, je lui conquis la Provence et l'Aquitaine et la Lombardie et toute la Romagne, la Pouille et la Calabre, et la terre d'Otrante; je lui conquis la Bavière et la Bohême, et la Hongrie et toute la Pologne, Constantinople, dont il reçut

---

1. « Une compilation norvégienne, faite sur des sources françaises en partie perdues, la *saga* de Charlemagne, nous raconte l'histoire à laquelle il est fait ici allusion, mais sans y rien ajouter d'important, et sans nous dire d'où venait Durendal. D'autres textes lui attribuent diverses provenances ». (G. Paris, *Extraits*, note 97.)

2. « Nous avons ici l'indication de nombreux récits épiques relatifs à des guerres antérieures de Roland, dont la plupart ont disparu sans laisser de traces, n'ayant pas été renouvelés par les poètes des XII[e] et XIII[e] siècles. Ainsi nous ne connaissons aucune chanson sur la conquête de l'Anjou, du Maine, de la Normandie (notez l'anachronisme), de la Bavière, de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'Angleterre (mentionnée encore ailleurs dans notre poème). Dans la seule chanson que nous ayons sur la conquête de la Bretagne, envahie par les Sarrasins, Roland est encore enfant et ne paraît pas. Les poèmes sur la conquête de la Provence sont proprement fondés sur l'histoire de Charles Martel, ceux qui concernent l'Aquitaine sur l'histoire de Pépin. Les guerres de Lombardie sont l'objet de plusieurs poèmes, et Roland joue le premier rôle dans certains d'entre eux, de même que dans ceux dont la scène est en Pouille ou en Calabre. La *saga* de Charlemagne résume une expédition de Charles à Constantinople, où Roland ne figure pas; il est également absent de plusieurs autres récits sur le même thème. » (*Ibid.*, note 98.)

Costentinoble, dont il out la fidance, 120
Ed en Saissoigne fait il ço qu'il demandet.
Jo luin conquis ed Escoce ed Irlande,
Ed Engleterre que il claimet sa chambre;
Conquis luin ai païs e terres tantes,
Que Charles tient qui at la barbe blanche! 125
Por ceste espede ai dolor e pesance :
Mielz vueil morir qu'entre paiens remaignet.
Damnedieus pedre, n'en laissiez honir France! »

X

Rodlanz ferit en une piedre bise :
Plus en abat que jo ne vos sai dire; 130
L'espede croist, ne froisset ne ne briset,
Contre lo ciel a mont est ressortide.
Quant veit li coms que ne la fraindrat mie,
Molt dolcement la plainst a sei medisme :
« E! Durendal, come iés bone e saintisme! 135
En l'or*ie* pom assez i at reliqu*ie*s[1],

l'hommage, et la Saxe, dont il est souverain maître; je lui conquis l'Écosse et l'Irlande, l'Angleterre, qu'il tient à son domaine privé. Que de pays, que de terres j'ai conquis, que tient Charles à la barbe blanche! Pour cette épée je souffre et je me tourmente; j'aime mieux mourir que l'abandonner aux païens. Seigneur Dieu, notre père, ne laissez pas ainsi honnir la France. »

X. — Roland frappe sur une roche bise; il en abat plus que je ne saurais dire; l'épée grince, mais ne s'ébrèche ni ne se brise; elle rebondit en l'air. Quand le comte voit qu'il ne la brisera pas, il la plaint bien tendrement en se parlant à lui-même : « Ah! Durendal, comme tu es bonne et sainte! dans ton pommeau d'or sont de nombreuses reliques : une dent

---

1. « L'usage d'enchâsser des reliques dans le pommeau des épées est souvent attesté dans nos poèmes : il était certainement pratiqué dans la vie réelle. » (*Ibid.*, note 100.)

Un dent saint Piedre e del sanc saint Basilie,
E des chevels mon seignor saint Denisie,
Del vestement i at sainte Marie :
Il nen est dreiz que paien te baillissent ; 140
De crestiiens devez estre servide.
Molt larges terres de vos avrai conquises,
Que Charles tient qui la barbe at floride :
Li emperedre en est e ber e riches.
Ne vos ait om qui facet codardie ! 145
Dieus, ne laissiez que France en seit honide ! »

XI

Ço sent Rodlanz que la mort l'entreprent,
Devers la teste sour lo cuer li descent.
Dessoz un pin en est alez corant,
Sour l'erbe vert si s'est colchiez adenz, 150
Dessoz lui met s'espede e l'olifant ;
Tornat sa teste vers Espaigne la grant :
Por ço l'at fait qued il vuelt veirement
Que Charles diet e trestote sa gent,
Li gentilz coms, qu'il est morz conquerant. 155

de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de monseigneur saint Denis, du vêtement de sainte Marie ; il n'est pas juste que des païens te possèdent, c'est des chrétiens que tu dois être honorée. Que de vastes terres j'aurai conquises avec toi, que tient Charles à la barbe fleurie ! L'empereur en est puissant et riche. Ne sois jamais à un lâche. Dieu, ne permettez pas que la France ait cette honte ! »

XI. — Roland sent que la mort l'entreprend et lui descend de la tête au cœur ; il court sous un pin et là se couche sur l'herbe verte, la face contre terre ; il place sous lui son épée et l'olifant, et tourne sa tête vers la grande Espagne ; il le fait ainsi parce qu'il veut que Charlemagne et tous ses hommes disent que le noble comte est mort en conquérant. Il bat sa

Claimet sa colpe e menut e sovent,
Por ses pechiez Dieu porofrit lo guant[1].

XII

Ço sent Rodlanz de son tems n'i at plus ;
Devers Espaigne gist en un pui agut ;
A l'une main si at son piz batut : 155
« Dieus, meie colpe, par la toe vertut,
De mes pechiez, des granz et des menuz,
Que jo ai faiz dès l'ore que nez fui
Tresque a cest jorn que ci sui conseüz ! »
Son destre guant en at vers Dieu tendut : 160
Angele del ciel en descendent a lui.

XIII

Li coms Rodlanz se jut dessoz un pin,
Envers Espaigne en at tornét son vis.

coulpe à de nombreuses reprises, et pour ses péchés il offre son gant à Dieu.

XII. — Roland sent que son temps est fini ; il est couché au sommet d'un pic, tourné vers l'Espagne. D'une main il se frappe la poitrine : « Dieu, j'invoque ta puissance et je bats ma coulpe, pour les péchés, grands et petits, que j'ai faits depuis l'heure où je suis né jusqu'à ce jour où la mort m'atteint. » Il tend à Dieu son gant droit, et les anges du ciel descendent vers lui.

XIII. — Le comte Roland est couché sous un pin, il a tourné son visage vers l'Espagne. Il se prend à se souvenir de plusieurs

---

1. « Rien n'est plus caractéristique que ce geste tout féodal du héros mourant. Conformément à des idées très répandues dans la haute société du moyen âge, Roland regarde Dieu comme son seigneur suzerain, envers lequel il se conduit comme un loyal vassal. Le gant est le symbole de la personne même : remettre son gant à un envoyé, c'est lui donner plein pouvoir ; offrir son gant, comme ici, c'est abandonner sa personne entière ; jeter son gant, c'est mettre en avant sa force et son courage pour appuyer ce qu'on avance. » (*Ibid.*, note 104.)

De plusors choses a remembrer li prist :
De tantes terres come li ber conquist, 170
De dolce France[1], des omes de son ling,
De Charlemagne, son seignor, quil nodrit,
E des Franceis dont il est si cheriz[2].
Ne puet muder ne plort e ne sospirt;
Mais sei medesme ne vuelt metre en oblit : 175
Claimet sa colpe, si priet Dieu mercit :
« Veire paterne, qui onques ne mentis,
Saint Lazaron de mort ressurrexis
E Daniël des lions guaresis[3],
Guaris de mei l'aneme de toz perilz 180
Por les pechiez que en ma vide fis! »
Son destre guant a Dieu en porofrit,
E de sa main sainz Gabriëls l'at pris[4].

choses : de tant de terres qu'il a conquises, de la douce France, des hommes de son lignage, de Charlemagne, son seigneur, qui l'a élevé, et des Français dont il est si aimé. Il ne peut s'empêcher d'en pleurer et d'en soupirer. Mais il ne veut pas se mettre en oubli lui-même : il bat sa coulpe et demande à Dieu pardon : « Vrai Dieu, qui jamais ne mentis, qui as ressuscité saint Lazare d'entre les morts, qui as préservé Daniel des lions, préserve mon âme de tous périls pour les péchés que j'ai faits en ma vie! » Il offrit son gant droit à Dieu, et saint Gabriel le prit de sa main. La tête inclinée sur son bras, les

---

1. « *Sternitur, et dulces moriens reminiscitur Argos.* » Notre trouvère n'avait probablement jamais lu l'*Énéide*.

2. « On s'est étonné que dans cette énumération des dernières pensées de Roland il n'y ait aucune place pour sa fiancée Aude. C'est que ce morceau appartient sans doute au fond le plus ancien du poème, et que l'amour de Roland pour Aude ne fait pas partie de sa primitive légende. » (G. Paris, *Extraits*, note 107.)

3. Les miracles de Lazare, de Daniel et de Jonas sont les plus fréquemment invoqués dans les chansons de geste; ils étaient déjà les plus souvent représentés dans les catacombes chrétiennes.

4. « L'ange Gabriel prenant lui-même de la main de Roland le gant qu'il offre à Dieu, c'est pour une imagination du XIe siècle le comble du sublime; il nous faut quelque effort pour ne pas trouver cette image surtout bizarre. » (G. Paris, *Extraits*, note 111.)

Dessour son braz teneit lo chief enclin :
Jointes ses mains est alez a sa fin. 185
Dieus li tramist son angele cherubin
E saint Michiel de la mer del peril[1] ;
Ensemble od els sainz Gabriëls i vint ;
L'aneme del comte portent en paredis.

mains jointes, il expira. Dieu lui envoya son ange chérubin et saint Michel du Péril de la mer; saint Gabriel vint avec eux et ils emportèrent l'âme du comte en paradis.

---

1. « Michel a pour fonction spéciale, dans ce qu'on peut appeler la mythologie chrétienne, de guider les âmes des morts à leur dernière demeure. Il est à noter que le poète spécifie le nom de l'archange en y joignant les mots « du péril de la mer »; cela prouve qu'il connaissait et vénérait particulièrement le célèbre monastère de Saint-Michel *in periculo maris*, fondé au VIII[e] siècle sur les limites de la Normandie et de la Bretagne française, tout près par conséquent du pays dont Roland était comte et où son souvenir dut le mieux se conserver. » (*Ibid.*, note 112.)

III

LE COURONNEMENT DE LOUIS

Li Coronemenz Looïs, dont l'auteur est inconnu, date dans son état actuel de la première moitié du XIIe siècle. Bien que très court (2688 vers), il est formé de plusieurs chansons de geste originairement distinctes, que l'on a soudées ensemble, en unifiant les principaux personnages. Il est très difficile de discerner, à travers les remaniements, ce qu'il y a d'historique dans les événements et les personnages mis en scène. Le début que nous publions est emprunté, avec quelques modifications, à l'édition de M. E. Langlois : *Le Couronnement de Louis, chanson de geste, publiée d'après tous les manuscrits connus* (Société des Anciens Textes, 1888).

I

Oiez, seignor, que Dieus vos soit aidanz!
Plaist vos oïr d'une estoire vaillant,
Bone chançon, cortoise et avenant?
De Looïs[1] ne lairai ne vos chant,
Et de Guilleaume al cort nés[2] le vaillant, 5
Qui tant sofri sour sarrazine gent;
De meillor ome ne cuit que nus vos chant.

I. — Écoutez, seigneurs, et que Dieu vous protège! Vous plaît-il d'entendre une belle histoire, une bonne chanson, noble et attrayante? C'est de Louis que je veux vous chanter et de Guillaume au court nez le vaillant, qui peina tant contre la gent sarrasine. Je ne crois pas qu'on puisse chanter d'un homme qui lui soit supérieur.

---

1. Les événements de la première partie seule du poème se rapportent réellement à l'histoire de Louis le Débonnaire, les autres n'y ont été rattachés que dans la légende.
2. Guillaume au court nez, appelé aussi Guillaume d'Orange, ou

II

Seignor baron, plairoit vos d'une essemple,
D'une chançon bien faite et avenante?
Quant Dieus fist primes nonante et nuef roiames, 10
Tot le meillor torna en douce France.
Li premiers rois que Dieus tramist en France
Coronez fu par enoncion d'ange[1];
Por ce dist il tante terre i apendent :
Il i apent Baiviere et Alemaigne, 15
Et Normendie, et Anjou, et Bretaigne,
Poitou, Guascoigne desqu'as marches d'Espaigne,
Tote Borgoigne, Lohereigne et Toscane[2].

II. — Seigneurs barons, vous plairait-il d'entendre un récit mémorable, une chanson bien faite et avenante? Quand Dieu créa quatre-vingt-dix-neuf royaumes, il mit tout le meilleur dans la douce France. Le premier roi que Dieu envoya en France fut couronné avec le chrême qu'apporta un ange. C'est pour cela que Dieu a décidé que tant de terres en relèvent : en relèvent la Bavière, et l'Allemagne, et la Normandie, et l'Anjou, et la Bretagne, le Poitou, la Gascogne jusqu'aux frontières d'Espagne, et toute la Bourgogne, la Lorraine et la Toscane.

Guillaume Fièrebrace, ou Guillaume de Narbonne, est un héros épique formé par la fusion de différents personnages qui n'ont pas encore tous été identifiés. Le principal, celui qui a peu à peu absorbé les autres, est Guillaume, comte de Toulouse, qui empêcha les Sarrasins d'envahir la France en leur livrant une sanglante bataille sur les bords de l'Orbieu en 793; qui, plus tard, étant gouverneur de l'Aquitaine, dont le futur Louis le Débonnaire était roi, conquit la Catalogne; qui enfin fonda le monastère de Gellone, aujourd'hui Saint-Guilhem du Désert, où il se retira en 810, pour y mourir en odeur de sainteté en 812, un an avant le couronnement de Louis le Débonnaire.

1. Il s'agit de la sainte ampoule, qu'on croyait avoir été apportée par un ange lors du baptême de Clovis, et qui servait au couronnement des rois de France.

2. Nous avons ici l'indication des pays qui relevaient au XII[e] siècle de la couronne de France, ou qu'on prétendait devoir en relever.

III

Rois qui de France porte corone d'or
Prodom doit estre et vaillanz de son cors; 20
Et s'il est om qui li face nul tort,
Ne doit guarir ne a plain ne a bos[1],
De ci qu'il l'ait o recreant o mort :
S'ensi nel fait, dont pert France son los;
Ce dit la geste : « Coronez est a tort » 25

IV

Quant la chapele fu beneoite a Ais[2],
Et li mostiers fu dediiez et faiz,
Cort i out bone, tel ne verrez ja mais;
Quatorze conte guarderent le palais.
Por la justice la povre gent i vait; 30
Nus ne s'i claime que trés bon droit n'i ait.
Lors fist l'on droit, mais or nel fait l'on mais;
A covoitise l'ont torné li mauvais;

III. — Un roi qui porte la couronne d'or de France doit être juste et valeureux, et s'il trouve un homme qui lui fasse nul tort, il doit le poursuivre sans trève, en plaine, au bois, partout, tant qu'il l'ait contraint à se rendre ou mis à mort. S'il n'agit pas ainsi, la France en perd sa gloire, et la geste dit : « Il est couronné à tort. »

IV. — Quand la chapelle fut bénite à Aix, quand l'église fut construite et consacrée, le roi tint une cour magnifique, telle que vous n'en verrez jamais. Quatorze comtes gardaient la salle. Pour obtenir justice, les pauvres gens y allaient. Nul ne s'y plaignit à qui l'on ne fît droit. Alors on rendait la justice, maintenant on ne la rend plus; les méchants l'ont transformée en convoitise; devant la prévarication, les sen-

---

1. *Bos*, forme dialectale du français *bois*.
2. Aix-la-Chapelle, conformément à l'histoire, est la capitale de l'empereur dans les plus anciennes chansons de geste; plus tard Aix est remplacée par Laon, qui fut la capitale des derniers Carolingiens, et enfin par Paris, résidence des Capétiens.

Por faus loiers remainent li bon plait.
Dieus en prent droit, qui nos governe et paist, 35
S'en conquerront enfer qui est punais,
Le mauvais puis, dont ne ressordront mais.

V

Cel jor i out bien dis et uit evesques,
Et si i out dis et uit arcevesques;
Li apostoiles de Rome chanta messe. 40

VI

Cel jor i out oferende mout bele,
Que puis cele ore n'out en France plus bele.
Qui la reçut mout par en fist grant feste.

VII

Cel jor i out bien vint et sis abez,
Et si i out quatre rois coronez. 45
Cel jor i fu Looïs alevez,
Et la corone mise dessour l'autel;
Li rois ses pere li vout le jor doner.

tences loyales ont disparu. Mais Dieu en fait justice, lui qui nous gouverne et nous fait vivre, et les juges vénaux tomberont dans l'enfer puant, dans l'horrible puits dont ils ne sortiront jamais.

V. — En ce jour, il y eut à Aix au moins dix-huit évêques; il y eut dix-huit archevêques; ce fut le pape de Rome qui chanta la messe.

VI. — En ce jour, l'offrande fut superbe; jamais depuis on n'en vit en France une plus belle. Celui qui la reçut en fit une grande fête.

VII. — En ce jour, il y eut au moins vingt-six abbés; il y eut quatre rois couronnés; en ce jour, Louis fut élevé en dignité. La couronne fut mise sur l'autel; le roi son père

Uns arcevesques est el letrin montez,
Qui sermona a la crestiënté : 50
« Baron, » dist il, « a moi en entendez :
Charles li maignes a mout son tens usé,
Vieuz est et frailes et chenuz et barbez,
Si ne puet mais ses guarnemenz porter,
Ses oz conduire ne el cheval monter, 55
Il ne vueut plus la corone porter :
Il a un fill cui la voudra doner ;
C'est Looïs, se vit qui mout iert ber. »
François l'entendent, sin ont joie mené ;
Totes lor mains en tendierent vers Dé : 60
« Pere de gloire, tu soies merciëz
Qu'estranges rois n'est sour nos alevez ! »
Nostre emperere a son fill apelé :
« Beaus fiz, » dist il, « envers moi entendez :
Voiz la corone qui est dessour l'autel? 65
Par tel covent la te vueil je doner :
Tort ne luxure ne pechié ne menez,
Ne traïson vers nului ne ferez,
Ne orfelin son fié ne li toudrez ;
S'ensi le fais, j'en lorai Damedé : 70

voulait la lui donner ce jour même. Un archevêque monta à l'ambon et sermonna l'assistance : « Barons, » dit-il, « prêtez-moi l'oreille : Charles le grand a bien rempli son temps ; il est vieux et débile, il a la barbe et les cheveux blancs ; il ne peut plus porter son armure, monter à cheval et conduire ses armées ; il ne veut plus porter la couronne ; mais il a un fils à qui il veut la donner : c'est Louis, qui sera vaillant s'il vit. » Quand les barons l'entendirent, ils en furent joyeux ; ils tendirent leurs mains vers Dieu : « Père de gloire, » s'écrièrent-ils, « grâces te soient rendues qu'un roi étranger ne soit pas élevé sur nous. » Notre empereur appela son fils : « Beau fils, » dit-il, « écoute-moi. Tu vois la couronne qui est sur l'autel? voici à quelle condition je te la veux donner. Tu ne commettras ni injustice, ni luxure, ni péché, ni trahison envers personne ; tu ne prendras pas à l'orphelin son fief. Si

Pren la corone, si seras coronez;
O se ce non, fiz, laissiez la ester :
Je vos defent que vos n'i adesez. »
Looïs l'ot, le sens cuide desver :
N'alast avant por les membres couper. 75
Char'es le voit, a pou n'est forsenez.

VIII

« Fiz Looïs, voiz ici la corone?
Se tu la prens, emperere iés de Rome;
Bien puez mener en ost mil et cent omes,
Passer par force les eves de Gironde, 80
Paiene gent[1] craventer et confondre,
Et la lor terre dois a la nostre joindre.
S'ensi vueus faire, je te doing la corone;
O se ce non, ne la baillier tu onques. »
Looïs l'ot, ne vout un mot respondre; 85
Charles le voit, s'en out al cuer grant honte.

tu veux agir ainsi, Dieu en soit loué : prends la couronne et mets-la sur ta tête. Sinon, fils, laisse-la, je te défends d'y toucher. » Louis l'entend, il est tout hors de lui; il n'aurait pas fait un pas en avant, eût-on dû lui couper les membres; Charles le voit, peu s'en faut qu'il n'en perde le sens.

VIII. — « Fils Louis, tu vois là la couronne? Si tu la prends, tu seras empereur de Rome; tu pourras conduire à la guerre des milliers d'hommes, passer par force les flots de la Gironde, soumettre et anéantir les nations païennes; tu devras réunir leur terre à la nôtre. Si tu veux agir ainsi, je te donne la couronne; sinon, garde-toi de la prendre jamais. » Louis l'entend, mais il ne veut pas répondre un mot; Charles le voit, et dans son cœur il a grande honte.

---

1. *Paiene gent*. Cf. page 15, note 2.

IX

« Se tu dois prendre, beaus fiz, de faus loiers,
Ne desmesure lever ne essaucier,
Faire luxure ne alever pechié,
Ne oir enfant retolir le sien fié, 90
Ne veve feme tolir quatre deniers,
Ceste corone de Jesu la te vié,
Fiz Looïs, que tu ne la baillier. »
Looïs l'ot, le sens cuide changier :
N'alast avant por les membres trenchier. 95
Charles le voit, a pou n'est enragiez.
« Ha ! las ! » dist il, « com sui mal engeigniez !
Ja en sa vie n'iert de moi avanciez.
Quin feroit roi, ce seroit granz pechiez.
Or li fesons toz les cheveus trenchier, 100
Si le metons la enz en cel mostier :
Tirra les cordes et sera marregliers,
S'avra provende qu'il ne puist mendiier. »
Delez le roi sist Arneïs d'Orliens[1],

IX. — « Beau fils, si tu dois prendre des salaires indus, favoriser ou protéger l'orgueil, commettre la luxure, autoriser le mal, ravir aux orphelins le fief paternel, toucher au douaire de la veuve, Louis, mon fils, cette couronne, je te défends au nom de Dieu de la porter. » Louis l'entend, il est tout hors de lui ; il n'aurait pas fait un pas, eût-on dû lui couper tous les membres. Charles le voit ; peu s'en faut qu'il n'en perde le sens. « Ah ! malheureux que je suis ! » dit-il, « quelle cruelle déception ! Jamais de sa vie il n'aura rien de moi. En faire un roi, ce serait un grand crime. Faisons-lui couper les cheveux, enfermons-le dans cette église ; il sonnera les cloches et sera marguillier ; il aura une prébende pour qu'il ne soit pas obligé de mendier. » Près du roi était assis

1. L'histoire ne fait mention d'aucun comte d'Orléans du nom d'Arneis.

Qui mout par fu et orgoillos et fiers; 105
De granz losenges le prist a araisnier :
« Droiz emperere, faites pais, si m'oiez.
Mes sire est juenes, n'a que quinze anz entiers :
Ja seroit morz, quin feroit chevalier.
Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otroiez, 110
Tresqu'a trois anz que verrons çoment iert.
S'il vueut proz estre ne ja bons eritiers,
Je li rendrai de gré et volentiers,
Et acroistrai ses terres et ses fiez. »
Et dist li rois : « Ce fait a otroier. » 115
« Granz merciz, sire, » dient li losengier
Qui parent erent a Arneïs d'Orliens.
Sempres fust rois quant Guilleaumes i vient;
D'une forest repaire de chacier[1].
Ses niés Bertrans[2] li coru a l'estrier; 120
Il li demande : « Dont venez vos, beaus niés?
— En nom Dieu, sire, de la enz del mostier,
Ou j'ai oï grant tort et grant pechié.

Arneïs d'Orléans, baron orgueilleux et fier, qui le leurra de ces mensonges : « Juste empereur, calmez-vous et entendez-moi : mon seigneur est jeune, il n'a que quinze ans sonnés; si on le faisait chevalier, il en mourrait. Accordez-moi, s'il vous plaît, cette charge pour trois ans, après lesquels nous verrons ce qu'il sera. S'il veut être vaillant et votre digne héritier, je lui rendrai le pouvoir avec plaisir et j'agrandirai ses terres et ses fiefs. » Le roi répond : « J'y consens volontiers. — Grands mercis, sire, » disent les perfides parents d'Arneïs d'Orléans. Celui-ci va être roi, lorsqu'arrive Guillaume. Guillaume revenait de chasser dans la forêt; son neveu Bertrand courut lui tenir l'étrier : « D'où venez-vous, beau neveu? — Par Dieu, sire, je viens de cette église, où j'ai été témoin d'un grand tort et d'un grand péché. Arneïs veut

1. Il semble singulier que, pendant que des événements si importants se passaient au palais, Guillaume fût à la chasse. Il y a probablement ici une altération du poème primitif.
2. *Bertrans*. Cf. page 5, note 3.

Arneïs vueut son droit seignor boisier :
Sempres iert rois, que François l'ont jugié. 125
— Mar le pensa, » dist Guilleaumes li fiers.
L'espee ceinte est entrez el mostier,
Hueses vesties et esperons chauciez,
Desront la presse des barons chevaliers :
Arneïs trueve mout bien apareillié, 130
Que la corone li vout on metre el chief.
Il passe avant, des poinz li a sachié,
Par mautalent dessour l'autel l'assiet :
Par un petit qu'il ne l'a peçoié.
Il mist la main a l'espee d'acier, 135
En talent out qu'il li coupast le chief,
Quant li remembre del glorios del ciel,
Que d'ome ocire est trop morteus pechiez.
Il prent s'espee, el fuerre l'embatié,
Et passe avant, quant se fu rebraciez : 140
Le poing senestre li a meslé el chief,
Hauce le destre, enz el col li assiet :
L'os de la gole li a par mi brisié;
Mort le trebuche a la terre a ses piez.
Quant il l'out mort sil prent a chastoier : 145

trahir son seigneur légitime. Dans un instant il sera roi ; les Français en ont ainsi décidé. — C'est pour son malheur qu'il l'a voulu, » répond Guillaume le fier. L'épée au côté, les bottes aux jambes, les éperons chaussés, il se précipite dans l'église, rompt la presse des chevaliers, et trouve Arneïs en grand apparat, car on allait lui mettre la couronne sur la tête. Il s'avance, la lui ôte des mains, et la jette sur l'autel avec tant de colère que peu s'en fallut qu'il ne la brisât. Puis il mit la main à son épée d'acier, ayant en pensée de lui couper la tête, mais il se souvint du glorieux roi du ciel, et que tuer un homme est un péché mortel. Il remet son épée au fourreau et s'avance, après avoir relevé ses manches ; de sa main gauche il saisit le traître par les cheveux, lève le poing droit et le lui abat sur le cou ; il lui brise par le milieu l'os de la gorge et l'étend mort à ses pieds. Lorsqu'il l'eut tué, il se mit à le

« E! gloz, » dist il, « Dieus te doinst encombrier!
Por quoi voloies ton droit seignor boisier?
Tu le deüsses amer et tenir chier,
Croistre ses terres et alever ses fiez.
Ja de losenges n'averas mais loier. 150
Je te cuidoie un petit chastoier,
Mais tu iés morz : n'en donroie un denier. »
Voit la corone qui dessus l'autel siet :
Li cons la prent senz point de l'atargier,
Vient a l'enfant, si li assiet el chief : 155
« Tenez, beaus sire, el nom del roi del ciel,
Qui te doinst force d'estre bons justiciers! »
Voit le li pere, de son enfant fu liez :
« Sire Guilleaumes, granz merciz en aiez!
Vostre lignages a le mien esaucié. » 160

gourmander : « Ah ! glouton! Dieu te punisse! Pourquoi voulais-tu tromper ton seigneur légitime? Tu devais l'aimer et lui témoigner ton affection, agrandir ses terres, étendre ses fiefs. Désormais tes mensonges ne te profiteront plus. Je pensais te corriger un peu : tu en es mort, je m'en soucie comme d'un denier. » Apercevant la couronne qui est sur l'autel, le comte la prend aussitôt, s'approche de l'enfant et la lui pose sur la tête : « Tenez, » dit-il, « beau sire, au nom du roi du ciel, qui puisse vous donner la force d'être bon justicier! » L'empereur à cette vue se réjouit de son enfant : « Seigneur Guillaume, » dit-il, « grands mercis! Votre maison a bien relevé la mienne. »

IV

RAOUL DE CAMBRAI

Cette chanson, essentiellement féodale, a pour sujet une guerre entre deux puissantes maisons voisines. Cette guerre est historique. En l'année 943, Herbert, comte de Vermandois, étant mort, Raoul, comte du Cambrésis, envahit ses domaines, mais il fut tué par les fils d'Herbert. Un témoin de cette lutte, Bertolai de Laon, la chanta dans un poème qui est aujourd'hui perdu, mais dont nous possédons un remaniement fait à la fin du XIIe siècle. Le morceau qui suit est extrait de ce remaniement (vers 2781-3188), d'après l'édition de MM. P. Meyer et A. Longnon : *Raoul de Cambrai*, *chanson de geste* (Société des Anciens Textes, 1882). C'est le récit de la fuite vraiment épique du comte de Douai devant Raoul de Cambrai, fuite qui fait inévitablement songer à celle d'Hector poursuivi par Achille.

I

Il ot pleü, si fist mout lait complai[1];
Trestuit estanchent li baucent[2] et li bai.
Es vos Ernaut, le conte de Doai[3] :

I. — Il avait plu ; le sol était couvert de boue ; les chevaux glissaient et s'abattaient. Ernaud, le comte de Douai, rencontre

---

1. *Complai*. Ce mot, que nous traduisons par « boue », ne se rencontre pas ailleurs.

2. Le mot *baucent* (dérivé de *balteus*) désigne proprement un cheval de robe foncée tachetée de blanc. Le mot *balzan* actuel est emprunté à l'italien.

3. *Ernaud de Douai* est nommé plusieurs fois dans la chronique de Flodoard : vassal de Herbert II de Vermandois, il perdit en 931 la ville de Douai, que le roi Louis IV lui fit restituer en 941. Dans notre poème il possède le Brabant et le Hainaut.

Raol encontre, le seignor de Cambrai[1];
Un reprovier li dist que je bien sai : 5
« Par Dieu, Raous, ja mais ne t'amerai
De ci que mort o recreant t'avrai.
Tu m'as ocis mon nevo Bertolai,
Et Richerin[2], que durement amai,
Et tant des autres que ne recoverrai. 10
— Voir, » dist Raous, « encore en ocirai,
Ton cors[3] meesme, se aisement en ai. »
Ernauz respont : « Et je m'en garderai.
Je vos desfi del cors saint Nicolai :
Si m'aït Dieus que je le droit en ai. 15

II

« Iés tu donc ce, Raous de Cambraisis?
Puis ne te vi que dolent me feïs.

Raoul, le seigneur de Cambrai, et lui adresse ce reproche : « Par Dieu! Raoul, toujours je te haïrai jusqu'au jour où je t'aurai mis à mort ou vaincu. Tu m'as tué mon neveu Bertolai, et Richerin que j'aimais vivement, et tant d'autres que je ne verrai plus. — Oui, » dit Raoul, « j'en tuerai d'autres, et toi-même, si j'en ai la facilité! » Ernaud répond : « Je m'en garderai. Je te défie par le corps de saint Nicolas. Que Dieu m'aide autant que le droit est pour moi!

II. — « Est-ce donc toi, Raoul de Cambrai? Je ne t'ai pas vu depuis le jour où tu m'as fait pleurer. J'avais de ma femme deux petits enfants; je les avais envoyés de Verman-

1. *Raoul*, le héros du poème, était fils de Raoul de Gouy, comte du Cambrésis, qui mourut jeune, mais déjà célèbre, en 926. D'après la chanson de geste, Raoul de Gouy, appelé Raoul Taillefer, avait épousé Aalais, sœur du roi Louis, et l'avait en mourant laissée grosse du futur héros de notre poème. Ces données peuvent être exactes.
2. La mort de Bertolai et celle de Richier, ou Richerin, sont racontées dans les vers précédents.
3. *Ton cors*. Cf. page 142, note 2.

De ma moillier oi dous enfanz petiz[1];
Ses envoiai a la cort a Paris,
De Vermandois, al roi de Saint Denis : 20
De traïson ansdous les oceïs[2].
Nel feïs pas, mais tu le consentis.
Por cel afaire iés tu mes enemis.
S'a ceste espee n'est de toi li chiés pris,
Je ne me pris vaillant dous parisis. 25
— Voir! » dist Raous, « mout vos estes haut pris.
De la parole se ne vos en desdis[3],
Ja mais ne voie la cit de Cambraisis! »

III

Li baron tencent par grant desmesurance;
Les chevaus brochent, chascuns d'eus s'en avance. 30
Li plus hardiz ot de la mort dotance.

dois à la cour à Paris, près du roi de France. En trahison tu les as tués tous deux; tu ne l'as pas fait toi-même, mais tu y as consenti. Pour cette raison tu es mon ennemi. Si de cette épée je ne prends pas ta tête, je ne vaux pas deux deniers. — Certes, » dit Raoul, « vous vous adressez bien haut; si je ne vous donne pas le démenti, que jamais je ne voie la ville de Cambrai! »

III. — Les barons se querellent avec une violente arrogance; ils éperonnent leurs chevaux et s'élancent l'un contre l'autre. Le plus hardi des deux a peur de la mort. Ils se donnent de

1. *Petiz*, terminé par un *z* (= *ts*) dans le dialecte français, ne rimerait pas dans cette laisse, ni *gentiz*, *floriz*, *liz*, *treliz* dans la laisse V, mais en picard le *z* s'était réduit à *s*.
2. Il a été dit précédemment que les deux fils d'Ernaud furent tués à la suite d'une partie d'escrime, en présence de Raoul.
3. *Desdis* pour *desdi* a déjà l'*s* finale moderne, favorisée ici par le besoin de la rime. Il en est de même d'*escondis*, vers 69.

Granz cous se donent es escuz[1] de Plaisance[2],
Mais li hauberc[3] lor firent secorance.
Andoi s'abatent senz nule demorance;
En pié ressaillent; mout sont de grant puissance; 35
As branz d'acier refont tel acointance[4]
Dont li plus forz en fu en grant dotance.

IV

Andoi li conte ont guerpi lor estrier.
En Raol ot merveillos chevalier,
Fort et hardi por ses armes baillier. 40

terribles coups sur leurs écus de Plaisance, mais leurs hauberts les protègent; tous deux tombent à terre au premier choc; ils se redressent, car ils sont vigoureux; aux épées d'acier ils se chargent de nouveau si rudement que le plus fort en est en grande frayeur.

IV. — Les deux comtes ont vidé les étriers. Raoul est un merveilleux chevalier, fort et hardi au maniement des armes.

---

1. L'*écu* était un bouclier, très long aux XIᵉ et XIIᵉ siècles, cambré et pointu par le bas. Sur la face extérieure, au point d'où rayonnait l'armature, une éminence conique appelée *boucle*, souvent très élargie à sa base, avait pour fonction de faire glisser le fer de l'adversaire. De l'expression « écu boucler » est venu le nom plus récent de bouclier. Pendant la marche, le chevalier ou son *écuyer* pouvaient porter l'écu en bandoulière par une courroie appelée *guiche*; au combat le chevalier le tenait devant son corps, la boucle en face du cœur, passant son bras dans des anses de cuir appelées *enarmes*. Sur l'écu on peignait souvent des lions (d'où l'expression : *escu a lion*), des fleurs et d'autres ornements. Au XIIIᵉ siècle, l'écu fut considérablement raccourci, on en supprima la boucle, et l'on peignit sur la face les armoiries du chevalier.
2. C'est à la rime que la ville de Plaisance doit d'être mentionnée ici.
3. Le *hauberc* (plus tard *haubert*) était une cotte de mailles, qui descendait aux genoux, et qui se terminait à la partie supérieure en capuchon, ou *coiffe*, pour protéger le cou et la nuque, à l'époque où le heaume ne les couvrait pas, et plus tard pour servir de tampon entre cette dernière pièce et le sommet de la tête. Le haubert était souvent doublé, « haubert doblier ». et même triplé, « doblé en trois ».
4. Deux chevaliers s'attaquaient en s'élançant de toute la vitesse de

Hors de son fuerre a trait le brant d'acier,
Et fiert Ernaut sor son heaume a or mier[1],
Que flors et pierres en fist jus trebuchier.
Ne fust la coife[2] de son hauberc doblier,
De ci es denz feïst le brant glacier. 45
L'espee torne el costé senestrier :
De son escu li coupa un quartier
Et dous cenz mailles de son hauberc doblier;
Tot estordi le fist jus trebuchier.
Ernauz le voit, n'i ot que esmaier; 50
Dieu reclama le verai justicier :
« Sainte Marie, pensez de moi aidier!
Je referai d'Origni le mostier[3].
Certes, Raous, mout fais a ressoignier;
Mais, se Dieu plaist, je te cuit vendre chier 55
La mort de ceus dont si m'as fait irier. »

Il tire son épée d'acier hors du fourreau et frappe Ernaud sur son heaume incrusté d'or pur d'un tel coup qu'il en fait tomber les fleurs et les pierres. N'eût été la coiffe du haubert double, la lame serait entrée jusqu'aux dents. L'épée glisse à gauche et tranche un quartier de l'écu et deux cents mailles du haubert double. Ernaud tombe à terre étourdi. Saisi d'effroi, il invoque Dieu le vrai juge : « Sainte Marie, pensez à me secourir! Je reconstruirai le monastère d'Origny. Certes, Raoul, tu es fort à redouter, mais, s'il plaît à Dieu, j'espère te vendre cher la mort de ceux pour qui tu m'as tant courroucé. »

---

leurs destriers l'un contre l'autre, mais en ayant soin d'obliquer légèrement à gauche de façon que les deux chevaux ne se heurtassent point. Ils tenaient de la main droite leur lance baissée à peu près horizontalement, la pointe dirigée vers la poitrine de l'adversaire; et de leur main gauche, en même temps que les rênes, ils tenaient l'écu devant leur propre poitrine. Le plus souvent au premier choc la lance se rompait et le chevalier prenait alors une des épées qu'il avait pendues à son côté et à l'arçon de sa selle.

1. *Heaume*. Cf. page 18, note 1.
2. *Coife*. Cf. page 40, note 3.
3. Le monastère d'Origny (Origny-Sainte-Benoite, arrond. de Saint-Quentin), d'après le poème, avait été fondé par Ibert de Ribemont.

V

Li cons Ernauz fu chevaliers gentiz
Et par ses armes vassaus et de grant pris;
Vers Raol torne, de mautalent espris :
Grant coup li done, con chevaliers gentiz, 60
Par mi son heaume, qui fu a or floriz :
Trenche le cercle[1], qui fu a flors de liz ;
Ne fust la coife de son hauberc treliz[2],
De ci es denz li eüst le brant mis.
Voit le Raous, mornes fu et pensis; 65
A vois escrie : « Foi que doi saint Denis,
Coment qu'il preigne, vassaument m'as requis!
Vendre me cuides la mort de tes amis :
Nel di por ce que vers toi m'escondis :
Si m'aït Dieus qui en la crois fu mis, 70
Onc tes enfanz ne mal ne bien ne fis. »
Del coup Ernaut fu Raous si aquis
Sanglent en ot et la boche et le vis.

V. — Le comte Ernaud est un noble chevalier, courageux et redoutable sous les armes. Il s'élance sur Raoul, enflammé de colère. Il lui donne un grand coup, digne d'un valeureux chevalier, sur son heaume à fleurs d'or, dont il tranche le cercle orné de fleurs de lis. N'eût été la coiffe du haubert à mailles d'acier, la lame serait entrée jusqu'aux dents. A ce coup, Raoul, sombre et inquiet, lui dit : « Par saint Denis, quoi qu'il arrive, tu m'as courageusement assailli ! Tu crois me faire payer la mort de tes amis : je ne le dis pas pour me justifier devant toi, mais, par Dieu qui mourut en croix, jamais je n'ai fait à tes enfants ni bien ni mal. » Raoul avait été si

---

Raoul y mit le feu, et l'abbesse, qui était mère de Bernier, périt dans les flammes, ainsi que toutes les religieuses.

1. *Cercle*. Cf. page 18, note 1.

2. *Hauberc treliz*, haubert dont les mailles sont tressées de trois fils de fer.

Quant Raous fu jovenceaus a Paris
A escremir ot as enfanz apris : 75
Mestier li ot contre ses enemis.

VI

Li cons Raous fu mout de grant vertu.
En sa main tint le bon brant esmolu,
Et fiert Ernaut par mi son heaume agu,
Que flors et pierres en a jus abatu; 80
Devers senestre est le coup descendu[1];
Par grant engien li a cerchié le bu.
Del braz senestre li a le poing tolu,
A tot l'escu l'a el champ abatu.
Quant voit Ernauz qu'ensi est confondu, 85
Que a la terre voit gesir son escu,
Son poing senestre, qui es enarmes fu,
Le sanc vermeil a la terre espandu,
De la peor a tot le sanc meü;

violemment atteint par le coup d'Ernaud qu'il en avait la bouche et le visage en sang. Lorsqu'il était à Paris, dans son jeune âge, il avait appris l'escrime avec les enfants du palais : elle lui fut utile contre ses ennemis.

VI. — Le comte Raoul est d'une force très grande. Il tient à la main sa bonne épée bien aiguisée; il en frappe Ernaud sur son heaume pointu, avec une telle violence qu'il en fait tomber les fleurs et les pierres. La lame glisse à gauche, cherche habilement à atteindre le corps et tranche le poing, qui tombe à terre avec le bouclier. Quand Ernaud se sent ainsi blessé, quand il voit à terre son écu et son poing gauche encore dans les enarmes, son sang vermeil répandu sur le sol, il frissonne de peur. Il vient à son cheval qui l'at-

1. Ici, et de même aux vers 85, 91, 531, le poète a sacrifié la déclinaison à la rime.

Al cheval vint, qui bien l'a atendu; 90
Ernauz i monte, qui mout fu esperdu;
Fuiant s'en torne lez le broillet ramu.
Raous l'enchauce, qui de près l'a seü.

VII

Fuit s'en Ernauz et Raous l'enchauça.
Ernauz li cons durement se dota, 95
Car ses destriers dessoz lui estancha,
Et li baucenz durement l'aprocha.
Ernauz se pense que merci criëra.
Enz el chemin un petit s'aresta;
A sa vois clere hautement s'escria : 100
« Merci, Raous, por Dieu qui tot cria!
Se ce vos poise que feru vos ai ja,
Voz on serai ensi con vos plaira.
Quite vos clain tot Braibant et Hainau [1],
Que ja mes oirs demi pié n'en tendra. » 105
Et Raous jure que ja nel pensera
Desqu'a cele ore que il ocis l'avra.

tendait, y monte tout éperdu et s'enfuit le long du bosquet touffu. Raoul le poursuit de très près.

VII. — Ernaud s'enfuit et Raoul le poursuit. Ernaud le comte fut en grand effroi, car son destrier se lassait sous lui et celui de Raoul l'approchait fort. Il songea à demander merci; il s'arrêta un instant au milieu du chemin et cria : « Merci, Raoul, au nom de Dieu qui fit l'univers! Si vous êtes fâché que je vous aie frappé, je serai votre homme à votre bon plaisir; je vous abandonne tout le Brabant et le Hainaut; jamais mon héritier n'en possédera un demi-pied. » Mais Raoul jure que jamais il n'y pensera avant l'heure où il l'aura tué.

1. On a ici un reste des assonances dans lesquelles le poème était primitivement rédigé. De même v. 112, 153.

VIII

Fuit s'en Ernauz brochant a esperon;
Raous l'enchauce, qui cuer a de felon.
Ernauz regarde contremont le sablon, 110
Et voit Rocol, le nobile baron,
Qui tint la terre vers le val de Soissons[1].
Niés fu Ernaut et cosins Berneçon[2].
Avuec lui vindrent mil nobile baron.
Ernauz le voit, vers lui broche a bandon; 115
Merci li crie por avoir garison.

IX

Ernauz s'escrie, peor ot de morir :
« Beaus niés Rocous, bien me devez garir
Envers Raol qui ne me vueut guerpir.
Ce m'a tolu dont devoie garir, 120
Mon poing senestre a mon escu tenir;

VIII. — Ernaud s'enfuit à force d'éperons; Raoul le poursuit, le cœur plein de rage. Ernaud regarde vers le haut de la plaine sablonneuse et aperçoit Rocoul, le noble baron, qui possède le pays du val de Soissons, son neveu, cousin de Bernier : il vient avec mille nobles barons. Ernaud le voit, se dirige vers lui à toute vitesse et lui demande protection.

IX. — Ernaud s'écrie, car il a peur de mourir : « Beau neveu Rocoul, vous me devez protection contre Raoul qui ne veut pas me laisser. Il m'a pris ce avec quoi je devais me défendre, mon poing gauche, qui tenait mon écu. Maintenant,

---

1. Le nom de ce Rocoul ne se trouve pas ailleurs que dans notre poème.

2. *Bernier* (*Berneçon* est un diminutif) ne figure dans aucun document historique. Dans notre poème il joue un rôle très important. Fils naturel d'Ibert de Ribemont, il était l'écuyer de Raoul lorsque la guerre éclata entre les deux familles. Lié par la reconnaissance et par son serment de fidélité, il suivit d'abord son seigneur, mais le quitta après l'incendie du monastère d'Origny, où avait péri sa mère.

Or me menace de la teste tolir. »
Rocous l'oï, del sen cuida oissir :
« Oncles, » dist il, « ne vos chaut de foïr :
Bataille avra Raous, n'i puet faillir, 125
Si fiere et dure come il porra sofrir. »

X

En Rocol ot merveillos chevalier,
Fort et hardi por ses armes baillier :
« Oncles, » dist il, « ne vos chaut d'esmaier. »
Le cheval broche des esperons d'or mier; 130
Brandist la hanste planee de pomier,
Et fiert Raol en l'escu de quartier,
Et Raous lui, nel vout mie espargnier :
Dessoz la bocle li fist fraindre et percier.
Bons haubers orent, nes porent empirier. 135
Outre s'en passent, les lances font brisier,
Que nus des dous n'i guerpi son estrier.
Raous le vit, le sen cuida changier :
Par mautalent tint l'espee d'acier,
Et fiert Rocol sor son heaume a or mier. 140

il me menace de me couper la tête. » Rocoul l'entend, peu s'en faut qu'il n'en perde le sens : « Oncle, » dit-il, « ne fuyez plus. Raoul aura, il n'y peut échapper, un combat aussi fier et aussi rude qu'il pourra le supporter. »

X. — Rocoul est un merveilleux chevalier, fort et hardi au maniement des armes : « Oncle, » dit-il, « ne perdez pas courage. » Il pique son cheval de ses éperons d'or pur, brandit sa lance au fût de pommier et frappe Raoul en l'écu écartelé; Raoul lui rend son coup sans ménagement et lui rompt et perce son écu sous la boucle. Ils ont de bons hauberts et ne peuvent les percer. Ils passent outre, leurs lances se brisent, sans qu'aucun d'eux vide les étriers. Raoul pense en perdre le sens; plein de colère, il prend son épée d'acier et frappe Rocoul sur son heaume incrusté d'or pur, dont il

Pierres et flors en fist jus trebuchier :
Devers senestre cola li branz d'acier,
Tot son escu li fait jus reoignier.
Sor l'estriviere fait le brant apoier,
Soz le genoil li fait le pié trenchier : 145
O l'esperon l'abat el sablonier.
Voit le Raous, n'i ot qu'esleecier;
Puis lor a dit un mout lait reprovier :
« Or vos donrai un merveillos mestier :
Ernauz est mans et vos voi eschacier; 150
Li uns iert gaite[1], de l'autre faz portier.
Ja ne porrez vostre honte vengier.
— Voir, » dist Rocous, « tant sui je plus iriez!
Oncles Ernauz, je vos cuidoie aidier;
Mais mes secors ne vos avra mestier. » 155
Fuit s'en Ernauz, n'i ot que esmaier;
Raous l'enchauce, qu'il ne le vueut laissier.

XI

Fuit s'en Ernauz brochant a esperon.
Raous l'enchauce, qui cuer a de felon;

fait tomber les pierres et les fleurs. La lame d'acier glisse à gauche, rogne l'écu dans toute sa longueur, s'abat sur l'étrivière et tranche, au-dessous du genou, le pied, qui tombe à terre avec l'éperon. Raoul à cette vue est rempli de joie; il adresse à Rocoul et à Ernaud une insolente raillerie : « Je vous donnerai à chacun un excellent métier; Ernaud est manchot et tu auras une jambe de bois : l'un sera guetteur et je fais l'autre portier. Jamais vous ne pourrez venger votre honte. — C'est vrai, » dit Rocoul, « et j'en suis d'autant plus chagrin. Oncle Ernaud, je croyais vous aider, mais mon secours vous sera inutile. » Ernaud s'enfuit, saisi d'effroi; Raoul le poursuit, car il ne veut pas le lâcher.

XI. — Ernaud s'enfuit à force d'éperons; Raoul le pour-

---

1. *Gaite*. Cf. page 131, note 1.

Il jure Dieu, qui sofri passion, 160
Por tot l'or Dieu n'avroit il garison
Que ne li toille le chief soz le menton.
Ernauz esgarde contreval le sablon
Et voit venir dan Herbert d'Ireçon,
Odon de Roie, Loeïs et Sanson, 165
Le conte Ibert, le pere Berneçon[1].
Ernauz les voit, vers eus broche a bandon;
Merci lor crie por avoir garison.

XII

Ernauz escrie, peor ot de morir :
« Seignor, » dist il, « bien me devez garir 170
Envers Raol qui ne me vueut guerpir.
De noz parenz nos a fait tanz morir!

suit, le cœur plein de rage, et jurant Dieu qui souffrit la passion que pour tout l'or du monde il n'évitera pas d'avoir la tête tranchée sous le menton. Ernaud regarde vers le bas de la plaine sablonneuse et voit venir Herbert d'Hirson, Eudes de Roie, Louis et Sanson, le comte Ibert, père de Bernier. Ernaud les aperçoit, se dirige vers eux à toute vitesse et leur demande protection.

XII. — Ernaud s'écrie, car il a peur de mourir : « Seigneurs, vous me devez protéger contre Raoul, qui ne veut pas me laisser. Il a mis à mort quantité de nos parents. Il m'a

1. *Herbert*, appelé dans le poème seigneur *d'Hirson*, est un des quatre fils d'Herbert II de Vermandois qui luttèrent contre Raoul de Cambrai. Bien que le trouvère le fasse mourir, il vécut en réalité jusqu'en 993, comte de Troyes et de Meaux depuis 968. *Eudes de Roie*, autre fils, l'aîné, d'Herbert II. *Louis*, le plus jeune frère des précédents, s'appelait en réalité Robert; il fut comte de Troyes et de Meaux de 943 à 968. Le trouvère lui a changé son nom pour en faire un filleul du roi Louis. *Samson* ne paraît pas ailleurs qu'ici. *Ibert de Ribemont* n'était, en fait, que l'un des vassaux du comte de Vermandois; il a pris la place dans le poème d'un fils d'Herbert II appelé Aubert, qui fut, à la mort de son père, comte de Vermandois ou de Saint-Quentin.

Ce m'a tolu dont deüsse garir,
Mon poing senestre a mon escu tenir;
Or me menace de la teste tolir. » 175
Iberz l'oï, del sens cuida oissir.

XIII

Iberz lait corre le bon destrier gascon[1];
Brandist la hanste, destort le gonfanon[2],
Et fiert Raol en l'escu a lion;
Dessoz la bocle li perce le blason, 180
Fausse la maille del hauberc fremillon,
Lez le costé li mist le gonfanon:
Ce fu merveille quant il ot garison.
Plus de quarante l'ont saisi environ;
Ja fust ocis o menez en prison, 185
Quant Guerris vint a coite d'esperon[3],

pris ce avec quoi je devais me défendre, mon poing gauche, qui tenait mon écu. Maintenant, il me menace de me couper la tête. » Ibert l'entend, peu s'en faut qu'il n'en perde le sens.

XIII. — Ibert lance son bon destrier gascon, brandit sa lance, en déroule le gonfanon et frappe Raoul sur l'écu au lion; la lance pénètre sous la boucle, fausse la maille du haubert et le gonfanon arrive au flanc de Raoul. Ce fut miracle qu'il en réchappât. Plus de quarante guerriers l'entourent; il va être mis à mort ou emmené captif, lorsque Guerri arrive, à grand renfort d'éperons, accompagné de

---

1. Le *destrier* est le cheval de bataille; en dehors du combat on chevauchait généralement le palefroi ou le mulet. Le roncin était le cheval de charge.
2. Au sommet de la hampe (*fust*, *hanste*) de la lance était fixé par des clous un fanon étroit et long, à trois pointes, appelé *gonfanon*.
3. Guerri le Sor (le Roux), que le poème actuel fait oncle paternel de Raoul de Cambrai et comte d'Arras, et appelle une fois Guerri de Chimay, était probablement dans la chanson primitive comte de

A quatre cenz qui sont si compaignon.
Tuit chevalier et nobile baron.
De lui rescorre sont en mout grant friçon;
La abatirent maint vassal de l'arçon. 190

XIV

Or ot Guerris sa grant gent assemblee :
Quatre cent furent de gent mout bien armee.
Guerris lait corre par mout grant aïree,
Et fiert Bernart sor la targe doree,
Cel de Retest, a la chiere membree[1] : 195
Dessoz la bocle li a fraite et troee,
La vieille broigne[2] rompue et depanee
Par mi le cors li a l'anste passee :
Mort le trebuche de la sele doree.
Lors veïssiez une dure meslee, 200

quatre cents chevaliers et nobles barons, tous ardents à le secourir. Ils abattent de l'arçon maint vaillant chevalier.

XIV. — Guerri a assemblé ses nombreux hommes; ils sont quatre cents, excellemment armés. Il lance son cheval avec violence et frappe Bernart de Rethel, aux membres robustes, sur sa targe dorée, qu'il rompt et perce sous la boucle, brise et déchire sa vieille brogne, lui passe la lance au travers du corps, et l'abat mort de sa selle dorée. Alors vous auriez pu voir une épouvantable mêlée! Que de lances

---

Chimay et non d'Arras. Des chroniqueurs wallons font remonter la maison d'Avesnes à un Guerri le Sor, qui aurait vécu à l'époque où Raoul de Cambrai envahit le Vermandois, et qui pourrait bien être le personnage défiguré dans la version actuelle du poème.

1. Bernard de Rethel est mentionné aux années 933 et 945 dans la chronique de Flodoard, avec le titre de comte de Porcien.

2. La *brogne* est une cuirasse, originairement composée d'une tunique de cuir recouverte de plaques ou d'anneaux de fer. Elle fut sans doute remplacée par le haubert ou cotte de mailles. Les deux expressions semblent souvent désigner le même objet.

Tante anste fraindre, tante targe[1] troee,
Et tante broigne desmailliee et faussee,
Tant pié, tant poing, tante teste coupee,
Tant bon vassal gesir gole baee.
Des abatuz est jonchiee la pree, 205
Et des navrez est l'erbe ensanglentee.
Raol rescossent a la chiere membree.
Li cons le voit, grant joie en a menee.
Espee traite, par mout grant aïree,
Fiert en la presse ou dure est la meslee. 210
Le jor en a mainte ame dessevree,
Dont mainte dame remest veve clamee;
Plus de quatorze en a morz a l'espee.
Ernauz le voit, mie ne li agree;
Dieu reclama, qui mainte ame a sauvee : 215
« Sainte Marie, roïne coronee,
La moie mort n'iert ja mais trestornee,
Qu'en cest deable n'a point de reüsee. »
Fuiant s'en torne par mi une valee.
Raous le vit, s'a la teste levee; 220
Après lui broche tote une randonee;

brisées, de targes trouées! que de pieds, de poings, de têtes coupés! que de braves chevaliers renversés, la gorge ouverte! La prairie est jonchée de gens abattus, et l'herbe est rouge du sang des blessés. Raoul est délivré; il en est transporté de joie; il tire son épée avec violence et frappe dans la presse, où la mêlée est le plus rude. En ce jour, il sépara mainte âme de son corps et livra mainte dame au veuvage. Plus de quatorze chevaliers périrent de son épée. Ernaud à cette vue est consterné; il invoque Dieu, le sauveur des âmes : « Sainte Marie, reine couronnée, rien ne pourra empêcher ma mort; contre ce diable rien ne vaut. » Il reprend sa fuite à travers une vallée. Raoul lève la tête et le voit; il

1. Le mot *targe* est ici synonyme d'écu.

Si li escrie a mout grant alenee :
« Par Dieu, Ernauz, ta mort ai desiree;
A cest brant nu est tote porparlee. »
Ernauz respont, cui joie est definee : 225
« N'en puis mais, sire, teus est ma destinee;
N'i vaut defense une pome paree. »

XV

Fuit s'en Ernauz, qu'il ne set ou guenchir :
Tel peor a ne se puet sostenir;
Raol esgarde qu'il voit si tost venir. 230
Merci li crie, con ja porrez oïr :
« Merci, Raous, se le poez sofrir!
Juenes on sui, ne vueil encor morir.
Moines serai, si voudrai Dieu servir.
Quites te clain mes onors a tenir. 235
— Voir, » dist Raous, « il te covient fenir,
A ceste espee le chief del bu partir;
Terre ne erbe[1] ne te puet atenir,
Ne Dieus ne on ne t'en puet garantir,

s'élance derrière lui à toute vitesse, lui criant à pleins poumons : « Par Dieu, Ernaud, j'ai résolu ta mort; il est décidé que tu périras de cette épée. » Ernaud, pour qui il n'est plus de joie, répond : « Je n'en puis mais, sire, telle est ma destinée. Toute défense est vaine. »

XV. — Ernaud s'enfuit sans savoir où tourner; sa peur est telle qu'il se soutient à peine; il voit Raoul qui s'approche : il lui crie merci en ces termes : « Merci, Raoul, si c'est possible! Je suis jeune et ne veux pas mourir encore. Je serai moine et je servirai Dieu; je t'abandonne tous mes fiefs. — Vraiment, » dit Raoul, « il faut que tu meures, il faut que cette épée te sépare la tête du tronc; ni terre ni herbe ne te peuvent garantir; ni Dieu ni homme ne te peuvent sauver, ni

1. *Terre ne erbe.* Il semble qu'on ait là une vieille formule païenne.

Ne tuit li saint qui Dieu doivent servir. » 240
Ernauz l'oï, s'a jeté un sospir.

XVI

Li cons Raous ot tot le sens changié :
Cete parole l'a forment empirié,
Qu'a celui mot ot il Dieu renoié.
Ernauz l'oï, s'a le chief sozhaucié; 245
Cuers li revint, si l'a contraloié :
« Par Dieu, Raous, trop te voi renoié,
De grant orgueil, fel et outrecuidié.
Or ne te pris nes qu'un chien enragié,
Quant Dieu renoies et la soie amistié; 250
Car terre et erbe si m'avroit tost aidié,
Et Dieus de gloire, s'il en avoit pitié. »
Fuiant s'en torne, s'a son brant nu sachié.
Devant lui garde quant il l'ot eslongié;
Voit Berneçon venir tot eslaissié, 255
De beles armes mout bien apareillié,
D'osberc et d'elme[1] et d'escu et d'espié[2];

tous les saints qui servent Dieu! » Ernaud l'entend; il en pousse un soupir.

XVI. — Le comte Raoul est hors de lui : il a prononcé une parole qui le perdra, car il vient de renier Dieu. Ernaud l'a entendu et a relevé la tête, le courage lui est revenu; il lui répond : « Par Dieu, Raoul, tu es trop renégat, orgueilleux, félon et arrogant; je ne te prise pas plus qu'un chien enragé, puisque tu as renié Dieu et son amitié; car terre et herbe pourraient bien m'aider encore, ainsi que le Dieu glorieux, s'il avait pitié de moi. » Il reprend sa fuite et tire son épée du fourreau; quand il a pris de l'avance, il regarde au loin et voit Bernier venant bride abattue, bien garni de belles armes, de haubert, de heaume, de bouclier et de lance.

1. *Osberc*, *elme*, *anste*, formes méridionales qui s'étaient introduites en français à côté de *hauberc*, *heaume*, *hanste*.
2. *Espié* (germ. *speot*) est synonyme de *lance*.

Ernauz le voit, s'a son poing obliié;
Por la grant joie a tot le cuer haitié;
Vers Berneçon a son cheval drecié, 260
Merci li crie par mout grant amistié :
« Sire Berniers, aiez de moi pitié!
Vez de Raol come il m'a justicié :
Del braz senestre m'a mon poing reoignié. »
Berniers l'oï, tot a le sens changié, 265
De peor tremble desqu'en l'ongle del pié.
Et vit venir Raol tot aïrié ;
Ainz qu'il le fiere l'avra il araisnié.

XVII

En Berneçon ot mout bon chevalier,
Fort et hardi et nobile guerrier. 270
A sa vois clere comença a huchier :
« Oncles Ernauz, ne vos chaut d'esmaier;
Car je irai mon seignor araisnier. »
Il s'apoia sor le col del destrier;
A haute vois comença a huchier : 275
« E! Raous sire, fiz de franche moillier,

Ernaud à sa vue oublie son poing coupé; une immense joie emplit son cœur; il dirige son cheval vers Bernier et lui crie merci très ardemment : « Sire Bernier, ayez pitié de moi; voyez comment Raoul m'a traité; il m'a tranché le poing du bras gauche. » Bernier l'entend, il en est hors du sens; son corps tremble d'effroi jusqu'à l'ongle du pied. Il voit venir Raoul enflammé de colère; avant de se battre il veut lui parler.

XVII. — Bernier est un vaillant chevalier, fort, hardi, noble et brave : « Oncle Ernaud, » dit-il, « ne perdez pas courage, j'irai parler à mon seigneur. » Il s'appuie sur le cou de son cheval et se met à crier : « Sire Raoul, fils de noble femme, c'est toi qui m'as fait chevalier, je ne puis le nier,

Tu m'adobas[1], ce ne puis je noier,
Mais durement le m'as puis vendu chier.
Ocis nos as tant vaillant chevalier!
Ma mere arsis en Origni mostier, 280
Et moi fesis la teste peçoier[2].
Droit m'en ofris, ce ne puis je noier :
Por l'amendise poi avoir maint destrier;
Ofert m'en furent cent bon cheval corsier,
Et cent mulet, et cent palefroi chier, 285
Et cent escu, et cent hauberc doblier.
Correciez ere quant vi mon sanc raier;
A mes amis m'en alai conseillier.
Or le me loent li vaillant chevalier :
Se or le m'uefres, ja refuser nel quier, 290
Et pardonrai trestot, par saint Richier,
Mais que mon oncle puisse a toi apaier;
Ceste bataille feroie je laissier,
Vos ne autrui ne querroie tochier.
Totes noz terres vos feroie baillier; 295

mais tu me l'as fait payer cruellement cher. Tu nous as tué bien des vaillants chevaliers; tu as brûlé ma mère dans le monastère d'Origny; tu m'as brisé la tête. Tu m'en as offert réparation, j'en conviens; en réparation j'aurais pu avoir maint bon destrier : tu m'offris cent bons coursiers, cent mulets, cent palefrois de prix, cent boucliers et cent hauberts doubles; j'étais courroucé de voir mon sang couler, je m'en allai consulter mes amis. Ils me conseillent maintenant, les vaillants chevaliers, d'accepter; si tu maintiens ton offre, je ne puis plus la refuser, et je pardonnerai tout, par saint Richer, pourvu que je puisse réconcilier mon oncle avec toi. Je ferai cesser cette bataille; je ne toucherai ni à toi ni aux tiens, je te ferai donner toutes nos terres, tu ne nous en laisseras pas

1. Tous les événements que va rappeler Bernier ont été racontés précédemment.
2. Après l'incendie d'Origny, Bernier ayant reproché à Raoul la mort de sa mère, celui-ci l'avait frappé d'un bâton sur la tête.

Mar en lairez une anste de pomier.
Laissiez les morz, n'i a nul recovrier.
E! Raous sire, por Dieu le droiturier,
Pitié te preigne : laisse nos apaisier.
Et cel mort ome ne te chaut d'enchaucier : 300
Qui le poing pert n'a en lui qu'aïrier. »
Raous l'oï, le sens cuida changier :
Si s'estendi que ploient li estrier,
Dessoz lui fait le destrier archoier.
« Bastarz, » dist il, « bien savez plaidoier, 305
Mais voz losenges ne vos avront mestier :
N'en partirez senz la teste trenchier.
— Voir, » dist Berniers, « bien me doi correcier :
Or ne me vueil ui mais umeliier. »

XVIII

Quant Berniers voit Raol le combatant, 310
Que sa proiere ne li valoit un gant,
Par vertu broche dessoz lui l'auferrant[1] ;

pour la valeur d'une hampe de pommier. Quant aux morts, rien ne peut les faire revivre. Ah ! sire Raoul, pour le Dieu de justice, laisse-toi apitoyer, accepte la paix. Et cesse de poursuivre cet homme mort : qui perd le poing n'a plus que de la tristesse. » Raoul l'entend, peu s'en faut qu'il ne perde la raison ; il se raidit tellement qu'il en fait ployer ses étriers et que son cheval fléchit sous lui : « Bâtard, » dit-il, « vous savez bien plaider, mais vos cajoleries ne vous serviront pas ; vous ne partirez pas sans avoir la tête tranchée. — Ah ! » dit Bernier, « j'ai bien sujet d'être en courroux. Je ne veux plus m'humilier. »

XVIII. — Quand Bernier voit que le belliqueux Raoul ne fait aucun cas de sa prière, il éperonne avec vigueur son

1. *Auferrant*, adjectif d'abord, puis substantif, désigne un cheval gris. Ici, cheval simplement.

Et Raous vient vers lui esperonant.
Granz cous se donent sor les escuz devant;
Dessoz les bocles les vont toz porfendant. 315
Berniers le fiert, qui droit i avoit grant;
Le bon espié et l'enseigne pendant
Li mist el cors, n'en pot aler avant.
Raous fiert lui par si grant mautalent
Escuz n'osbers ne li valu un gant. 320
Ocis l'eüst, sachiez a esciënt,
Mais Dieus et droiz aida a Bernier tant
Lez le costé li va li fers frotant;
Et Berniers fait son tor[1] par mautalent,
Et fiert Raol par mi l'elme luisant 325
Que flors et pierres en va jus craventant;
Trenche la coife del bon hauberc tenant,
En la cervele li fait coler le brant.
Le chief enclin cheï de l'auferrant.
Li fil Herbert en sont lié et joiant. 330

destrier; Raoul d'autre part s'élance vers lui. Tous deux se donnent de terribles coups sur leurs écus et les pourfendent sous la boucle. Bernier, qui a pour lui le droit, frappe Raoul et lui plonge dans le corps sa bonne lance avec le gonfanon, si bien qu'il ne peut avancer. Raoul en même temps frappe Bernier avec tant de fureur que ni écu ni haubert ne lui auraient servi, et qu'il l'aurait tué, soyez-en certains, si Dieu et le bon droit ne l'avaient tant protégé que le fer lui frôla seulement le côté. Bernier se retourne furieux et de son épée frappe Raoul sur son heaume étincelant, dont il fait tomber fleurs et pierres; la lame tranche la coiffe du bon haubert et s'enfonce jusque dans la cervelle. Raoul tombe de son cheval, la tête en avant. Les fils d'Herbert en sont remplis de joie.

---

1. Lorsque deux chevaliers s'attaquaient à la lance (cf. page 40, note 4), les chevaux dans leur élan dépassaient nécessairement le point de rencontre. Les cavaliers leur faisaient faire demi-tour pour revenir l'un contre l'autre.

Teus en ot joie qui puis en fu dolant[1],
Con vos orrez se longement vos chant.

XIX

Li cons Raous pense del redrecier;
Par grant vertu trait l'espee d'acier.
Qui li veïst amont son brant drecier! 335
Mais il ne trueve son coup ou emploier;
Dusqu'a la terre fait son braz essaier :
Dedenz le pré fiert toz li branz d'acier;
A mout grant peine l'en pot il ressachier.
Sa bele boche li prent a estrecier; 340
Et si vair[2] ueil prenent a espessier.
Dieu reclama, qui tot a a baillier :
« Glorios pere, qui tot puez justicier,
Con je voi ore mon cors afebloier!
Soz ciel n'a ome, se jel conseüsse ier, 345
Après mon coup eüst nul recovrier.

Mais tel en est joyeux qui plus tard en sera chagrin, comme vous l'entendrez si je vous chante longtemps.

XIX. — Le comte Raoul se redresse aussitôt; il tire violemment son épée d'acier. Si vous l'aviez vu la lever en l'air! Mais il ne trouve où employer son coup : la lame frappe à terre et y pénètre de toute sa longueur; c'est à grand'peine s'il l'en peut retirer. Et déjà sa belle bouche se contracte, ses yeux brillants s'obscurcissent. Il invoque Dieu, le maître de l'univers : « Glorieux père, juge souverain, comme je sens mon corps s'affaiblir! Il n'y a pas un homme en terre, si hier je l'avais atteint, qui eût pu guérir de mes coups. Pour mon malheur j'ai vu le gant qui m'a saisi de la terre : ni de celle-

1. A cause de la vengeance qui en fut prise.
2. *Vair*, épithète fréquente de *ueil*, signifie exactement « mobile, changeant ».

Mar vi le gant de la terre baillier[1] :
Ceste ne autre ne m'avra mais mestier.
Secorez moi, douce dame del ciel ! »
Berniers l'oï, le sens cuida changier; 350
Dessoz son heaume comence a larmoier;
A haute vois comença a huchier :
« E ! Raous sire, fiz de franche moillier,
Tu m'adobas, ce ne puis je noier,
Mais durement le m'as puis vendu chier. 355
Ma mere arsis par dedenz un mostier,
Et moi fesis la teste peçoier.
Droit m'en ofris, ce ne puis je noier;
De la venjance ja plus faire ne quier. »
Li cons Ernauz comença a huchier : 360
« Cest ome mort laisse son poing vengier !
— Voir, » dist Berniers, « defendre nel vos quier;
Mais il est morz, nel vos chaut de tochier. »
Ernauz respont : « Bien me doi correcier. »
Al tor senestre trestorne le destrier, 365
Et el poing destre tenoit son brant d'acier,

ci ni d'aucune autre je n'aurai plus besoin. Secourez-moi, douce dame du ciel! » Bernier l'entend; peu s'en faut qu'il n'en perde la raison; sous son heaume il se prend à pleurer : « Ah ! sire Raoul, » dit-il à haute voix, « fils de noble femme, tu m'as fait chevalier, je ne puis le nier, mais depuis tu me l'as fait payer cruellement cher; tu as brûlé ma mère dans un monastère et tu m'as brisé la tête; tu m'en offris réparation, je ne puis le nier; je n'en veux plus d'autre vengeance. » Le comte Ernaud se mit à crier : « Laisse cet homme mort venger son poing. — Soit, » dit Bernier, « je ne veux pas vous en empêcher; mais il est mort, à quoi bon y toucher? » Ernaud répond : « J'ai bien sujet d'être en colère. » Il fait passer son cheval à gauche; tenant son épée d'acier de la

1. Le roi avait donné à Raoul son gant comme gage de la concession du Vermandois. Cf. page 24, note 1.

Et fiert Raol, ne le vout espargnier,
Par mi son heaume que il vout empirier ·
La maistre pierre en fist jus trebuchier,
Trenche la coife de son hauberc doblier; 370
En la cervele li fist le brant baignier.
Ne li fu sez, ainz prist le brant d'acier;
Dedenz le cors li a fait tot plongier.
L'ame s'en part del gentil chevalier :
Damedieus l'ait, se on l'en doit proier! 375

XX

Berniers escrie : « Saint Quentin et Doai![1]
Morz est Raous, li sire de Cambrai :
Mort l'a Ernauz et Berniers. bien le sai. »
Li cons Ernauz broche le destrier bai.
Berniers en jure le cors saint Nicolai : 380
« De ce me poise que je Raol mort ai,
Si m'aït Dieus, mais a mon droit fait l'ai. »
Es vos Guerri sor un grant destrier bai :

main droite, il frappe Raoul sans pitié sur son heaume qu'il veut briser et en fait tomber la plus belle pierre, il tranche la coiffe de son haubert double et baigne son épée dans la cervelle. Ce n'est pas assez; il retire son épée d'acier et la lui plonge tout entière dans le corps. L'âme du noble chevalier s'envole. Que Dieu la reçoive, s'il est permis de faire cette prière!

XX. — Bernier crie : « Saint Quentin et Douai! Raoul est mort, le seigneur de Cambrai : Ernaud et Bernier l'ont tué. » Le comte Ernaud éperonne son cheval bai. Bernier prend à témoin le corps de saint Nicolas : « Je suis peiné d'avoir tué Raoul, mais, par Dieu, je l'ai fait à bon droit. » Guerri arrive sur son grand destrier bai : il voit son neveu et en est ter-

---

1. Saint Quentin est le cri de ralliement des comtes de Vermandois; Douai, celui d'Ernaud.

Son nevo trueve, s'en fu en grant esmai.
Il le regrete[1] si con je vos dirai : 385
« Beaus niés, » dist il, « por vos grant dolor ai.
Qui vos a mort ja mais ne l'amerai,
Pais ne acorde ne treves n'en prendrai
Desqu'a cele ore que toz morz les avrai :
Penduz as forches toz les essillerai. 390
Aalais dame[2], quel duel vos noncerai!
Ja mais a vos parler n'en oserai. »

XXI

Es vos Guerri brochant a esperon;
Son nevo trueve gesant sor le sablon
En son poing tint s'espee li frans on; 395
Si l'a estreinte entre heut et le pon[3]
Que a grant peine dessevrer li pot on;
Sor sa poitrine son escu a lion.
Guerris se pasme sor le piz del baron :
« Beaus niés, » dist il, « ci a male raison! 400
Ja voi je la le bastart Berneçon,

rifié. Il le pleure en ces termes : « Beau neveu, » dit-il, « j'éprouve pour vous une cruelle douleur ; ceux qui vous ont tué ne seront jamais mes amis. Je ne leur accorderai ni paix ni trêve avant de les avoir tués; je les ferai périr, pendus à la potence. Aalais dame, quelle triste nouvelle à vous annoncer! Jamais je n'oserai vous en parler. »

XXI. — Guerri arrive à force d'éperons et trouve son neveu gisant à terre; le noble chevalier avait à la main son épée et en étreignait si fortement la poignée qu'à grand'peine on put la lui retirer; sur sa poitrine, il tenait son écu au lion. Guerri s'évanouit sur le corps du baron. « Beau neveu, » dit-il, « voici un grand malheur. Je vois là le bâtard Bernier,

---

1. Sur le « regret », cf. page 16, note 1.
2. Aalais est la mère de Raoul.
3. Le *heut* est la garde, le *pom* est le pommeau de l'epee.

Que adobastes a Paris el donjon :
Il vos a mort par mauvaise achoison.
Mais, par celui qui sofri passion,
Se ne li trai le foie et le poumon, 405
Je ne me pris vaillant un esperon. »

que vous avez fait chevalier au château à Paris : il vous a tué sans juste raison. Mais, par celui qui souffrit la passion, si je ne lui arrache le foie et le poumon, je ne me prise pas la valeur d'un éperon. »

V

AIMERI DE NARBONNE

Le personnage historique dont la légende a fait le héros de ce poème et de plusieurs autres n'est pas connu. Des chants anciens présentaient Aimeri comme ayant défendu contre les Arabes le poste avancé de Narbonne. Plus tard, on lui attribua la part principale dans la prise même de cette ville, et on fit de lui le fils d'Ernaud de Beaulande et le père du fameux Guillaume d'Orange. Au commencement du XIIIe siècle, un poète de Bar-sur-Aube, nommé Bertrand, renouvela ce récit dans la chanson dont nous publions ici un épisode (v. 127-771). C'est cet épisode que V. Hugo a repris dans la *Légende des Siècles* (*Aymerillot*), en s'inspirant, non pas de la chanson de geste, qu'il ne connaissait pas, mais d'une imitation en prose insérée dans une nouvelle de A. Jubinal, *Le Château de Dannemarie* (*Musée des Familles*, t. X (1843), p. 373-378). Notre texte est préparé d'après l'édition de M. L. Demaison : *Aymeri de Narbonne, chanson de geste publiée d'après les manuscrits de Londres et de Paris* (Paris, 2 vol.in-8°, 1887 — Société des Anciens Textes).

Le récit des événements qui font le sujet du poème commence après le désastre de Roncevaux, et fait suite, par conséquent, à la *Chanson de Roland*.

I

François repairent, chascuns mout se gramie;
Bien semblent gent qui mout soit travaillie[1].

I. — Les Français reviennent, tous sont de mauvaise humeur et semblent harassés. Charles chevauche derrière ses

---

1. *Travaillie*, pour *travailliee*, est une forme dialectale.

Charles chevauche derier sa compaignie,
Dessoz lui ot un mulet[1] de Sulie;
Des doze pers[2] fait chiere mout marie, 5
Et por lor ames Jesu Christ forment prie
Que il les mete en pardurable vie :
« Beaus niés[3], » dist il, « vostre ame soit garie,
En paradis coronee et florie[4] !
Que dira on en France la garnie, 10
A Saint Denis en la maistre abeïe?
La troverai la grant chevalerie;
Demanderont de la grant baronie
Que en Espaigne menai par aatie.
Que dirai je, dame sainte Marie, 15
Fors qu'en Espaigne est morte et enfoïe?
— Sire, » dist Naimes[5], « ne dites tel folie.
Li dueus que faites ne vos vaut une alie :

troupes, monté sur un mulet de Syrie; il est profondément triste de la mort des douze pairs, et prie ardemment Jésus-Christ de recevoir leurs âmes dans la vie éternelle : « Beau neveu, » fait-il, « que votre âme soit sauvée, qu'elle soit couronnée parmi les fleurs du paradis! Que dirai-je en France la riche, à Saint-Denis, dans la grande abbaye? Là je trouverai la puissante chevalerie; elle me demandera des nouvelles des vaillants barons que j'ai menés en Espagne par provocation. Que dirai-je, dame sainte Marie, sinon qu'en Espagne ils sont morts et enterrés? — Sire, » dit Naime, « ne dites pas pareille folie : votre chagrin ne vous

---

1. *Mulet*. Cf. page 49, note 1.
2. Les douze pairs (sur ce mot, cf. page 13, note 2) ont péri dans le désastre de Roncevaux.
3. Le neveu de Charlemagne est Roland. Cf. page 13, note 1.
4. « L'idée que le paradis est un lieu rempli de fleurs revient souvent dans la poésie populaire du moyen âge, et *paradis* a même pour synonyme *champ flori*. » (G. Paris, *Extraits de la Chanson de Roland*, note 78.)
5. Naimon, duc de Bavière, personnage légendaire, est le Nestor de l'épopée française; c'est le conseiller et l'ami de Charlemagne.

Mort sont li conte, nes recoverrez mie;
Ce a fait Ganes[1], cui li cors Dieu[2] maudie! 20
— Voire, » dist Charles, « bien a France honie!
Quatre cenz anz et plus après ma vie,
De la venjance sera chançon oïe. »
A tant le laissent, s'ont lor voie acoillie
Charles et sa compaigne[3]. 25

II

Granz fu li dueus que vos m'oez conter,
Que demenoient li baron et li per.
A tant de gent come il pot ramener
S'en repairoit Charlemaignes li ber.
Nostre emperere, a un pui devaler, 30
Si come il dut un haut tertre monter,
Par devers destre se prist a regarder;
Entre deus roches, près d'un regort de mer,
Dessus un pui vit une vile ester

sert à rien. Les comtes sont morts, vous ne les ressusciterez pas. C'est le crime de Ganelon, que Dieu le maudisse! — C'est vrai, » dit Charles, « il a déshonoré la France. Quatre cents ans et plus après ma mort on chantera encore ma vengeance. » Ils se taisent, et Charles continue sa route avec ses troupes.

II. — Grande était la tristesse dont vous m'entendez parler, des barons et des pairs. Avec tous les hommes qu'il put ramener, Charlemagne le baron s'en revenait. Notre empereur, à la descente d'un mont, sur le point de gravir un tertre élevé, regarda sur sa droite : entre deux rochers, au bord

---

1. Dans l'épopée française Ganelon est le type du traître. C'est lui qui, en haine de Roland, dont il avait épousé la mère, prépara par sa trahison le désastre de Roncevaux. Charlemagne l'en punit en le faisant écarteler.
2. Cf. page 142, note 2.
3. Dans beaucoup de poèmes du cycle de Monglane la fin de chaque laisse se termine ainsi par un vers de six syllabes à désinence féminine.

Que Sarrazin i orent fait fermer. 35
Mout bien fu close de mur et de piler;
Onques plus fort ne vit on compasser.
Virent l'arbroie contre le vent branler
D'is et d'aubors qu'on i ot fait planter:
Plus bel deduit ne pot nus regarder. 40
Vint tors i ot faites de liois cler,
Et une en mi qui mout fist a loer.
N'a ome el mont, tant sache deviser,
N'i convenist un jor d'esté user,
S'il voloit bien tote l'uevre aconter 45
Que paien[1] firent en cele tor fonder.
Les creneaus firent tot a plon seeler;
Jusqu'as batailles ot uns ars que jeter.
Sus as estages del palais principer
Ot un pomel de fin or d'outre mer; 50
Un escharbocle[2] i orent fait fermer,
Qui flamboioit et reluisoit mout cler.

d'un golfe, il vit, assise sur une colline, une ville que les Sarrasins y avaient fortifiée. Elle était parfaitement close de murs et de contreforts. Jamais on ne vit cité plus solidement établie. L'empereur apercevait les plantations d'ifs et d'aubours, dont le vent agitait les feuillages; on ne pouvait avoir un plus beau coup d'œil. Il y avait vingt tours construites de liais brillant, et au centre une autre tour admirable. Il n'y a homme au monde, si bien sache-t-il conter, à qui il ne fallût une journée d'été, s'il voulait convenablement décrire tous les travaux que les païens avaient faits pour la construction de cette tour. Les créneaux étaient entièrement scellés de plomb; ils étaient à une portée d'arc au-dessus du sol. Au-dessus du palais principal était une boule d'or fin d'outre-mer; on y avait enchâssé une escarboucle, qui flamboyait et brillait

1. *Paien*. Cf. page 15, note 2.
2. Il est souvent question dans la poésie du moyen âge d'escarboucles d'un éclat extraordinaire.

Con li soleuz qui al main doit lever;
Par nuit oscure, senz mençonge conter,
De quatre lieues le puet on esgarder. 55
D'une part est la greve de la mer;
D'autre par' Aude, qui mout puet raviner,
Qui lor ameine quant qu'il sevent penser.
A granz dromons[1] que la font ariver,
Font marcheant les granz avoirs porter, 60
Dont la cité font si bien rassaser
Que riens n'i faut qu'on sache deviser
Qui mestier ait a cors d'ome onorer.
La cité prent li rois a esgarder,
Dedenz son cuer forment a goloser; 65
Son dru Naimon en prist a apeler :
« Beaus sire Naimes, » ce dist Charles li ber,
« Dites moi tost, nel me devez celer,
Cui est tel vile qui tant fait a loer?
Cil qui la tient se puet trés bien vanter 70
Qu'en tot le mont, ce cuit je, n'a sa per;
Ne crient voisin qui le puisse grever.

aussi vivement que le soleil qui se lève le matin : par une nuit obscure, sans mentir, on pouvait la voir à quatre lieues. D'un côté de la ville s'étend le rivage de la mer; d'autre part coule l'Aude aux flots impétueux, qui amène aux habitants tout ce qu'ils peuvent désirer : sur de grands navires qu'ils font aborder là, les marchands apportent les richesses dont la cité abonde, au point que rien ne manque de ce qu'on saurait imaginer pour faire honneur à un homme. Le roi regarde la ville et en son cœur se prend à la convoiter. Il appelle son ami Naime : « Beau sire Naime, » dit Charles le baron, « dites-moi tôt, franchement, à qui est une ville si admirable. Celui qui la tient se peut bien vanter, je crois, qu'en tout le monde il n'y a sa pareille. Il ne craint pas qu'un voi-

1. Le *dromon* était un grand navire.

Mais, par l'apostre que l'on doit aorer[1],
Cil qui en France s'en voudront retorner,
Par mi cez portes les covendra passer, 75
Car je vos di tot por voir, senz fausser,
Que la cité voudrai je conquester
Ainz que m'en aille en France. »

III

Naimes entent Charlemaigne le roi,
Qui ses barons a mis en tel esfroi; 80
Il li a dit belement en recoi :
« Sire, » fait il, « par Dieu, merveilles oi;
Ne vi mais ome plein de si grant desroi.
Mais bien sachiez, par la foi que vos doi,
S'avoir volez la cité que ci voi, 85
Onques si chiere n'achetastes, ce croi,
Qu'il n'a si fort jusqu'al val de Martroi[2].
Ne crient assaut, perriere[3] ne berfroi[4].

sin lui fasse tort. Mais, par l'apôtre qu'on doit adorer, ceux qui voudront s'en retourner en France devront passer sous ces portes, car je vous assure fermement que je veux prendre la ville avant de m'en aller en France. »

III. — Naime ayant entendu le roi Charlemagne, qui vient de remplir d'effroi ses barons, lui dit doucement, à part : « Sire, par Dieu, je suis surpris de ce que j'entends; jamais je n'ai vu homme si plein de déraison. Mais sachez bien, par la foi que je vous dois, que si vous voulez avoir la ville que je vois là, vous n'en aurez jamais payé aucune aussi cher, je crois, car il n'y en a pas d'aussi forte d'ici au val de Martroi.

---

1. Cette périphrase désigne saint Pierre.
2. Le *val de Martroi* est peut-être la vallée des Alpes qui conduit de Briançon à Turin.
3. On se servait dans les sièges de deux sortes de balistes, la *perrière* et le *mangoneau*.
4. *Beffroi*, tour mobile en charpente, que l'on approchait des murailles pour attaquer les assiégés.

Cil qui la tient a la enz avuec soi
Vint mile Turs qui meinent grant bofoi, 90
Si a chascuns et armes et conroi :
Ne dotent siege vaillissant un baloi[1];
Et tuit nostre ome sont si las, par ma foi,
Que une feme ne valent pas li troi.
N'avez baron, prince, conte ne roi, 95
Qui ait talent d'assaut ne de tornoi;
N'il n'ont destrier ne mul ne palefroi
Qui al besoing vausist ne ce ne quoi,
Car n'ont mangié fors que fuerre et erboi.
Si n'avez ome nesun, si com je croi, 100
Qui puist porter ne armes ne conroi,
Tant ont eü de travail et d'enoi.
Droiz emperere, je le di endroit moi
Que je voudroie estre, foi que vos doi,
El regne de Baiviere. » 105

IV

Quant Charlemaignes ot Naimon escouté,
De maulalent a tot le sanc mué;

Elle ne craint assaut, ni pierrière, ni tour roulante. Celui qui la tient a avec lui vingt mille Turcs, pleins d'arrogance, tous bien armés, bien équipés, et ne redoutant pas le moins du monde un siège. Et tous nos hommes sont si las, par ma foi, que trois d'entre eux ne valent pas une femme. Vous n'avez baron, prince, comte, ni roi qui désire assaut ni tournoi; ils n'ont destrier, ni mulet, ni palefroi qui au besoin puissent être utiles, car ils ne sont nourris que de paille et d'herbe. Vous n'avez pas un homme, je crois, qui puisse porter ni armes ni équipement, tant ils ont souffert de peines et de labeurs. Juste empereur, je vous déclare, quant à moi, que je voudrais être, foi que je vous dois, au royaume de Bavière. »

IV. — Quand Charlemagne eut entendu Naime, il en eut

---

1. *Baloi* désigne un objet sans valeur, difficile à préciser.

Si li respont iriez come senglé[1] :
« Beaus sire Naimes, or n'en soit plus parlé;
Que, foi que doi al roi de maiesté, 110
Je n'enterrai en France le regné
Jusque je aie conquise la cité.
Alez vos en, se il vos vient a gré,
Mais, par la foi que doi saint Onoré,
Qui que s'en aut, sachiez je remandré. 115
— Sire, » dist Naimes, « merci por amor Dé!
Aiez pitié de cest vostre barné,
Que tant avez travaillié et pené.
Laissiez, beaus sire, ester ceste cité :
Ja ne l'avrez nul jor de vostre aé, 120
Se Dieus n'i fait vertuz par sa bonté.
Si vos dirai de ce la verité :
Paien vos ont de sen contrepassé.
Lor chemin ont dessoz terre chevé,
Mout tost s'en sont par ilueques alé 125
En Saragoce[2], se il lor vient a gré;

tout le sang bouleversé de colère, et, furieux comme un sanglier, il lui répondit : « Beau sire Naime, qu'il n'en soit plus parlé. Mais, foi que je dois au roi de majesté, je n'entrerai pas dans le royaume de France avant d'avoir pris la ville. Allez-vous-en, si c'est votre plaisir, mais, par saint Honoré, s'en aille qui veut, sachez-le, je resterai. — Sire, » dit Naime, « grâce, pour l'amour de Dieu! Ayez pitié de vos barons, que vous avez tant fatigués et harassés. Laissez, beau sire, cette ville. Jamais vous ne l'aurez de votre vie, si Dieu dans sa bonté n'y fait un miracle. Pour vous dire la vérité, les païens ont été plus avisés que vous. Ils ont creusé des chemins sous terre, et par là ils sont vite hors de la ville; ils vont à

---

1. *Senglé* au lieu de *sengler*, forme amenée par la rime.
2. La mention de Saragosse en cette circonstance est une contradiction; notre poète en effet, commence son récit au point où la *Chanson de Roland* s'arrête, c'est-à-dire après que Saragosse est tombée au pouvoir des chrétiens.

Et a Tolose ont lor chemin ferré,
Et a Orenge[1] qui tant a de fierté,
Dont tost avroient le secors amené,
S'aviiez ore assise la cité. » 130
Charles l'entent, tot a le sanc mué;
Naimon apele, si li a demandé :
« Beaus sire Naimes, come a non la cité?
— Sire, » fait il, « ja ne vos iert celé.
Narbone a non, c'est fine verité, 135
Car je l'ai bien enquis et demandé.
N'a en cest mont si riche fermeté :
Plus de vint toises ont li fossé de lé,
Et autretant sont en parfont chevé.
Li floz de mer cort par mi le fossé; 140
Aude la grant, sachiez de verité,
A tot entor le mur avironé.
Par iluec vienent li grant dromon ferré

Saragosse, si cela leur fait plaisir; ils ont une route pavée pour aller à Toulouse et une pour aller à Orange la superbe, d'où ils auraient vite amené des secours, si vous les aviez assiégés. » Charles l'entend; il en a le sang bouleversé : « Beau sire Naime, » dit-il, « quel est le nom de la ville? — Sire, » fait Naime, « je ne vous le cacherai pas : elle a nom Narbonne; voilà la vérité pure; car je m'en suis bien informé. Il n'y a pas en ce monde une forteresse aussi puissante. Les fossés ont plus de vingt toises de largeur et autant de profondeur; les flots de la mer se jettent dans ces fossés, et l'Aude, le grand fleuve, sachez-le bien, fait le tour des murailles. Par là viennent les grands navires cloués de fer et les

1. Toulouse n'occupe pas une grande place dans l'épopée française; il n'en est pas de même d'Orange ni de Narbonne. Orange a fourni son principal surnom à Guillaume (cf. page 27, note 2), le héros central de la geste de Monglane, et nous possédons encore un poème intitulé *La Prise d'Orange*. Les luttes entre Sarrasins et chrétiens dont Narbonne fut le théâtre ont de même fourni le sujet de plusieurs poèmes.

Et les galies pleines de richeté,
Dont cil sont riche de la bone cité. 145
Quant de la porte ont le clavel fermé
Et li portiers a sus le pont levé,
Lors pueent estre trés bien asseüré,
Qu'il ne redotent ome de mere né;
Ne les prendroit tote crestiënté. » 150
Charles l'entent, s'en a un ris jeté :
« E! Dieus aïe! come est bien encontré! »
Ce dist li rois al corage aduré :
« Est ce Narbone dont l'on m'a tant conté,
Qui tote Espaigne sormonte de fierté? 155
Rollanz mes niés, qui tant ot de bonté,
Quant ot pris Nobles et retenu Forré[1],
Lors mist ses gardes en iceste cité,
Que il la dut garder a sauveté.
— Sire, » dit Naimes, « par foi, c'est verité; 160
Mais Sarrazin n'orent pas oblié.
Puis que il virent Rollant de ci torné,
Si s'assemblerent li cuvert desfaé,

galères pleines de richesses, qui font l'opulence des habitants de la bonne ville. Quand ceux-ci ont tiré le verrou de la porte et que le portier a levé le pont, ils peuvent être en toute sécurité, car ils ne craignent homme qui vive; la chrétienté entière ne pourrait les prendre. » Charles l'entend et rit : « Ah! par Dieu! quelle heureuse rencontre! » dit le roi au courage invincible. « Est-ce donc cette Narbonne dont on m'a tant parlé, plus fière que toute l'Espagne? Mon neveu Roland, qui était si vaillant, quand il eut pris Nobles et fait prisonnier Fourré, mit garnison dans cette ville, car il devait la garder. — Sire, » dit Naime, « c'est la vérité, mais les Sarrasins ne s'oublièrent pas. Dès qu'ils virent Roland parti, ils s'assemblèrent, les vils mécréants, revinrent à l'attaque de

1. Il est souvent fait allusion dans les chansons de geste à la prise de Nobles et de son roi Fourré par Roland, mais le poème où ces événements étaient racontés n'existe plus.

Si rassaillirent ceste grant fermeté
Et si l'assistrent environ de tot lé. 165
Mainte perriere i orent amené;
Tant assaillirent li gloton parjuré
Qu'en meins d'un mois saisirent la cité;
Si furent tuit cil dedenz desmembré.
Or ont puis tant paien fait et ovré 170
Que refait ont les murs qu'erent cassé,
Et tot entor les fossez reparé:
Aparfondi sont mout et relevé. »
Charles l'entent, tot a le sanc mué :
« Naimes, » dist il, « qui tient la fermeté? 175
— En non Dieu, sire, ja ne vos iert celé :
Rois Baufumé et li rois Desramé,
Et Agolant et Dromont[1] le barbé[2],
Et avuec eus vint mil paien armé,
Qui Dieu ne croient, le roi de maiesté, 180
Ne sa mere hautisme. »

cette forte place, et l'environnèrent de toutes parts; ils y amenèrent de nombreuses pierrières et l'assaillirent si bien, les mauvais parjures, qu'en moins d'un mois ils s'en emparèrent. Tous ceux qui étaient dedans furent massacrés. Et depuis les païens ont tant fait qu'ils ont reconstruit les murs qui étaient démolis, et réparé les fossés tout autour, les approfondissant de beaucoup et en relevant les talus. » Charles l'entend, il en a le sang tout bouleversé. « Naime, » dit-il, « qui tient la place? — Par Dieu, sire, je ne vous le cacherai pas. C'est le roi Baufumé, et le roi Desramé, et Agoland, et Dromont le barbu, et avec eux vingt mille païens bien armés, qui ne croient ni en Dieu, le roi de majesté, ni en sa très glorieuse mère. »

---

1. De ces quatre noms, les trois premiers reviennent assez fréquemment dans les chansons de geste. *Desramé* est une forme du nom *Abdérame* (Abd-er-Râhman), qui a été porté dans l'histoire par différents personnages, et en particulier par deux gouverneurs de Narbonne; *Baufumé* est une déformation populaire de *Mahomet.*

2. Dans ce vers et dans le précédent, de même qu'aux vers 262, 297, 419 et 454, le versificateur a sacrifié la déclinaison à la rime ou à la mesure.

V

Dist l'emperere : « Tendrez la vos de moi?
— Sire, » dist Naimes, « nenil, en moie foi;
Car trop sont plein d'orgueil et de bofoi,
Si ne vos prisent vaillissant un baloi. 185
Ainz que l'aiez, par la foi que vos doi,
I serez vos un an, si con je croi.
— Naimes, » dist Charles, « foi que doi Dieu le roi,
Ainz que m'en parte lor ferai tel tornoi
Ne les garront ne haut mur ne berfroi. 190
Ainz que je aille en France ou aler doi,
Voudrai enz metre la crestiiene loi;
Un de mes pers la laisserai, ce croi,
Qui m'en rendra servise. »

VI

Charles li rois fu mout de grant corage; 195
La cité voit et l'anciien estage,
Qu'a force tienent li Sarrazin aufage;
Lors s'apensa de merveillos barnage,

V. — L'empereur dit : « La tiendrez-vous de moi? — Sire, » répond Naime, « non, sur ma parole; car les païens sont trop pleins d'orgueil et d'arrogance, et ne font pas le moindre cas de vous. Avant que vous l'ayez, foi que je vous dois, vous serez bien un an sous ses murs, je crois. — Naime, » dit Charles, « foi que je dois au Dieu souverain, avant que je m'en aille, je leur ferai une telle guerre que ni hauts murs ni beffrois ne les garantiront. Avant que je m'en aille en France, où je dois retourner, je veux établir dans la ville la loi chrétienne, puis je la laisserai à un de mes pairs, qui m'en devra le service. »

VI. — Le roi Charles était d'un très grand courage. Voyant la ville et le palais antique, que gardent avec des forces considérables les Sarrasins mécréants, l'idée lui vint d'une

Qu'a un des pers qu'iert de grant vasselage
Donra la vile et le maistre manage, 200
Qui gardera la terre et le rivage,
Si l'en fera feäuté et omage.
Il en apele un conte de parage,
Dreues ot non, mout le tint on a sage;
Quant l'a veü Charles al fier visage, 205
Gentement l'araisone :

VII

« Venez avant, Dreues de Mondisdier[1] :
Vos fustes fiz de gentil chevalier,
Si vos doit on amer et tenir chier.
Tenez Narbone, a vos la vueil laissier; 210
Tote la terre avrez a justicier
De Narbonois de ci a Monpeslier. »
Quant cil l'entent, si se prist a irier :
« Sire, » fait il, « mie ne vos en quier.
Li vis deables la puisse trebuchier! 215
Foi que doi vos, ainçois un mois entier

prouesse étonnante : il donnera la ville et le palais seigneurial à un de ses pairs, d'une bravoure éprouvée; qui gardera la terre et le rivage, et lui en prêtera foi et hommage. Il appelle un comte de grande famille, nommé Dreux, estimé pour sa grande sagesse. Quand Charles au fier visage le voit, il lui dit d'un ton affable :

VII. — « Approchez, Dreux de Montdidier. Vous êtes fils d'un noble chevalier, aussi vous doit-on aimer et estimer. Tenez Narbonne, je vous la veux laisser, vous aurez à gouverner tout le pays du Narbonnais jusqu'à Montpellier. » Quand celui-ci l'entend, il se met en colère : « Sire, » fait-il, « je ne vous la demande pas. Puisse le diable la renverser! Foi que je vous dois, avant un mois je veux être de retour en

1. Dreux de Montdidier, personnage purement légendaire.

Voudrai je estre en mon païs arier;
La me ferai costeïr et baignier,
Car toz sui las, ne me puis preu aidier,
S'avroie mout de repos grant mestier. 220
Droiz emperere, a celer nel vos quier,
Je n'ai roncin, palefroi ne destrier[1]
Qui mestier ait ne mais a escorchier,
Et je meesmes, près a d'un an entier,
Ne jui trois nuiz senz mon hauberc doblier[2], 225
Ne ne finai d'errer ne d'ostoier,
Et de mon cors pener et travaillier.
Or me rofrez Narbone a justicier,
Que encor tienent de paiens vint milier!
Donez l'a autre, emperere al vis fier, 230
Car je n'en ai que faire. »

VIII

Dist l'emperere a la barbe florie[3] :
« Venez avant, Richarz de Normendie[4] :

mon pays; là je me ferai soigner et je prendrai des bains, car je suis absolument las; je n'en puis plus et j'aurais grand besoin de repos. Juste empereur, je ne veux pas vous le cacher, je n'ai roncin, palefroi, ni destrier qui puisse servir à autre chose qu'à être écorché; et moi-même, il y a près d'une année entière que je n'ai passé trois nuits sans mon haubert double, et que je n'ai cessé de chevaucher et de guerroyer, et de mettre mon corps en peine et en fatigues. Et vous m'offrez à gouverner Narbonne, que tiennent encore vingt mille Sarrasins! Donnez-la à un autre, empereur au fier visage, car je n'en ai que faire. »

VIII. — L'empereur à la barbe fleurie dit : « Avancez, Ri-

1. Cf. page 49, note 1.
2. Cf. page 40, note 3
3. Cf. page 20, note 1.
4. Richard, duc de Normandie, appelé aussi Richard le Vieux, fi-

Vos estes dus de mout grant seignorie,
Si estes pleins de grant chevalerie. 235
Tenez Narbone, prenez en la baillie;
De moi tendrez ceste terre garnie.
Ja tant con puisse el cors avoir la vie,
N'en perdrez vos vaillissant une alie. »
Quant cil l'entent, durement s'en gramie. 240
« Sire, » fait il, « vos parlez de folie.
Tant ai esté en la terre haïe
Que tote en ai la char teinte et blesmie,
Car puis que vin entre gent paienie,
Ne fui set jorz senz ma broigne[1] vestie. 245
Mais, par l'apostre que l'on requiert et prie,
Se j'estoie or arier en Normendie,
Ja en Espaigne n'avroie manantie,[2]
Ne de Narbone n'avroie seignorie.
Donez l'a autre, car je ne la quier mie. 250
De mal feu soit ele arse! »

chard de Normandie. Vous êtes duc de très haute noblesse; vous êtes un chevalier accompli. Tenez Narbonne, prenez-en le gouvernement; vous tiendrez de moi cette terre opulente. Jamais, tant que la vie animera mon corps, vous n'en perdrez vaillant une alise. » Quand celui-ci l'entend, il se renfrogne : « Sire, » fait-il, « vous parlez follement. J'ai tant demeuré en pays ennemi que j'en ai la chair toute pâle et blême, car depuis que je suis venu parmi les païens, je n'ai pas passé sept jours sans ma cotte de mailles. Mais, par l'apôtre qu'on va visiter et prier, si j'étais à cette heure de retour en Normandie, je n'aurais ni domaines en Espagne, ni la seigneurie de Narbonne. Donnez la ville à un autre, car je ne la demande pas; que le feu d'enfer l'embrase! »

---

gure dans beaucoup de chansons de geste; il est quelquefois compté parmi les douze pairs. Son prototype historique est Richard Ier, duc de Normandie de 943 à 996, c'est-à-dire plus d'un siècle après la mort de Charlemagne.

1. *Broigne*. Cf. page 50, note 2.
2. Ce vers montre quelle est l'origine de l'expression proverbiale

IX

Li emperere tint mout le chief enclin,
Por cez trois contes qui si sont de fier lin,
Qui si refusent Narbone tot en fin.
Il en apele Hoël de Costentin[1], 255
Haut chevalier et conte palatin :
« Venez avant, gentiz cons de franc lin.
Tenez Narbone et le palais marbrin;
A vos seront mil chevalier enclin.
Ja, se Dieu plaist qui de l'eve fist vin[2], 260
Ne l'avront mais paien ne Sarrazin. »
Quant cil l'entent, si li respont enclin :
« Droiz emperere, foi que doi saint Martin,
Ja Narbonois ne m'avront a voisin.
Tant ai porté mon hauberc doblentin, 265
Et couchié tart et levé par matin,
Le cors ai teint par dessoz mon hermin.
Or me rofrez Narbone et son traïn,

IX. — L'empereur tient la tête baissée, à cause de ces trois comtes, de si haut parage, qui refusent ainsi absolument Narbonne. Il appelle Hoël de Cotentin, puissant chevalier et comte palatin : « Avancez, noble comte de haute lignée. Tenez Narbonne et son palais de marbre; mille chevaliers vous seront soumis. Jamais plus, s'il plaît à Dieu qui changea l'eau en vin, ne l'auront païens ni Sarrasins. » Quand le comte l'entend, il baisse la tête et répond : « Juste empereur, foi que je dois à saint Martin, jamais les Narbonnais ne m'auront pour voisin. J'ai tant porté mon haubert double, si souvent je me suis couché tard et levé matin, que j'en ai le corps décoloré sous mon manteau. Et maintenant vous m'of-

---

« châteaux en Espagne », qu'on trouve déjà dans **la première** partie du *Roman de la Rose*, écrite vers 1230.

1. C'est en vain qu'on chercherait ce nom dans l'histoire.
2. Allusion au miracle des noces de Cana.

Que encor tienent vint mile Sarrazin,
Qui ne vos dotent vaillissant un ferlin![1] 270
Qui me donroit tot le tresor Pepin[2],
Ne tendroie Narbone. »

X[3]

Nostre emperere se prist a dementer,
Et son neveu Rollant a regreter,
Et ses barons que tant soloit amer : 275
« Beaus niés, » dist Charles, « con mar vos vi finer!
Ne porrai mais tel ami recovrer,
Ne sai en cui me porrai mais fiër!
A ce besoing le puis bien esprover![4] »
Ensi dist Charles, ou il n'ot qu'aïrer, 280
Puis recomence Narbone a presenter.

frez Narbonne et tout son train, que tiennent encore vingt mille Sarrasins qui ne font pas le moindre cas de vous! Pour tout le trésor de Pépin je ne tiendrai pas Narbonne. »

X. — Notre empereur se met à gémir et à regretter son neveu Roland et les barons qu'il aimait tant. « Beau neveu, » dit Charles, « pourquoi faut-il que je vous aie vu mourir? Je ne pourrai plus retrouver un pareil ami, je ne sais en qui je pourrai désormais me fier! Je l'éprouve bien en ce besoin! » Ainsi dit Charles, profondément triste. Puis il recommence à offrir Narbonne; il l'offre à Doon de Vaucler, puis à

1. *Ferlin*, très petite pièce de monnaie.
2. Pépin, père de Charlemagne, était chanté dans plusieurs poèmes, perdus pour la plupart.
3. Nous avons passé ici sept laisses (142 vers), dans lesquelles Charlemagne offre successivement Narbonne à Girard de Roussillon, à Eudes duc de Bourgogne, à Oger le Danois, à Salomon le marquis, à Gondebeuf l'Allemand, au duc Naime de Bavière, à Anseïs de Carthage, qui tous refusent.
4. Le proverbe : « Au besoin connaît-on son ami, » revient souvent dans la littérature du moyen âge.

Si la rofri a Doon de Vaucler[1],
Et a Girart de Viëne le ber[2],
Mais n'i a nul qui l'en vueille escouter,
Tant fort redotent les paiens d'outre mer. 285
Dolenz fu Charles quant lor ot refuser,
Car ne set mais cui la doie doner,
Fors a Ernaut qui mout fait a loer,
Le gentil conte de Beaulande sor mer[3].
Celui en prist Charles a apeler, 290
Si li ofri Narbone.

XI

« Beaus sire Ernauz, » dist Charles al vis fier,
« Prenez Narbone, je vos en vueil proier,
Par tel covent con vos m'orrez noncier :
Se vos assaillent li paien aversier, 295
Secorrai vos, o moi maint chevalier.

Girard de Vienne, mais il n'y a personne qui en veuille rien entendre, tant les barons redoutent les païens d'outre-mer. Charles s'attriste quand il les entend refuser, car il ne sait plus à qui il la doit donner, si ce n'est à Ernaud le vaillant, le noble comte de Beaulande-sur-mer. Il l'appelle et lui offre Narbonne.

XI. — « Beau sire Ernaud, » dit Charles au fier visage, « prenez Narbonne, je vous en prie, à la condition que je vais vous dire : si les païens ennemis vous attaquent, je vous secourrai, aidé de nombreux chevaliers. — Pour Dieu, sire, » dit Ernaud le guerrier, « je suis vieux et débile; je ne puis

---

1. Doon de Vaucler est le même que Doon de Mayence, le chef de l'une des gestes.
2. Girard de Vienne, personnage très connu dans l'épopée française, a donné son nom à une chanson de geste dont il est le héros et dont l'auteur est le même que celui d'Aimeri de Narbonne, Bertrand de Bar-sur-Aube.
3. Ernaud de Beaulande est le père d'Aimeri de Narbonne, comme on le verra plus loin. La ville de Beaulande-sur-mer est peut-être Nice.

— En non Dieu, sire, » dist Ernaut le guerrier,
« Vieuz sui et frailes, ne me puis mais aidier,
Ne porter armes, ne monter sour destrier.
De mener guerre n'avroie mais mestier; 300
Por ce nen os si grant fais enchargier;
Car qui avra Narbone a justicier,
Maint fort assaut et maint estor plenier
Li covendra maintes foiz essaier.
A un dansel fort et juene et legier 305
Vos covendroit la cité a baillier,
Qui bien peüst sofrir le guerroier,
Et les paiens confondre et essillier,
Et mater les al fer et a l'acier.
Teus on si doit Narbone justicier. 310
Se on ne l'a, ja celer nel vos quier,
Qui soit puissanz et de lignage fier,
Ja ne tendra la terre. »

XII

Quant ce voit Charles que tuit li sont failli,
Ne vuelent estre de Narbone saisi, 315
Forment regrete Rollant, son chier ami,

plus me défendre, ni porter mes armes, ni monter à cheval. Ce n'est plus mon affaire de conduire une guerre, c'est pourquoi je n'ose pas me charger d'un si lourd fardeau; car qui aura Narbonne à gouverner devra supporter de nombreux et rudes assauts, et de nombreuses batailles rangées. Il vous faudrait donner la ville à un damoiseau fort, jeune et agile, qui soit capable d'endurer les fatigues de la guerre, de vaincre les païens par le fer et l'acier, de les réduire et de les exterminer. Tel est l'homme qui doit gouverner Narbonne. Mais, je ne veux pas vous le cacher, si celui qui l'aura n'est pas puissant et d'une noble famille, il ne tiendra pas la terre. »

XII. — Quand Charles voit que tous lui font défaut et refusent la saisine de Narbonne, il regrette vivement Roland,

Et Olivier[1] son compaignon hardi,
Et les barons que Ganelons traï.
« Beaus niés, » fait il, « cil Dieus qui ne menti
Ait de vostre ame et pitié et merci, 320
Et des barons qui por lui sont feni!
Se fussiez vis, trés bien le sai de fi,
Ne remansist mie Narbone ensi.
Puis que mort sont li mien verai ami,
Crestiënté n'a mais nul bon ami. 325
Mais, par celui qui de virge nasqui,
Ne partirai mais de cest siege ci,
Tant con paien en esteront saisi.
Seignor baron, vos qui m'avez servi,
Ralez vos en, de verté le vos di, 330
En voz païs ou vos fustes nori!
Que, par cel Dieu qui onques ne menti,
Puis que je voi que tuit m'estes failli,
Qui que s'en aut, je remandrai ici,
Si garderai Narbone! 335

son cher ami, et Olivier, son hardi compagnon, et les barons que Ganelon a trahis : « Beau neveu, » fait-il, « que Dieu qui jamais n'a menti ait pitié de votre âme et lui pardonne, et de celles des barons qui sont morts pour lui! Si vous étiez en vie, j'en suis certain, Narbonne ne resterait pas ainsi. Puisque mes vrais amis sont morts, la chrétienté n'a plus un bon ami. Mais, par celui qui naquit de la Vierge, jamais je ne partirai d'ici tant que les païens posséderont le pays. Seigneurs barons, vous qui m'avez servi, retournez-vous en, je vous le dis sans feinte, dans les pays où vous avez été élevés, car, par le Dieu qui n'a jamais menti, puisque je vois que vous me faites tous défaut, s'en aille qui veut, je resterai ici et je garderai Narbonne.

---

1. *Olivier*. Cf. page 13, note 3.

XIII

« Seignor baron, » ce dist Charles li rois,
« Ralez vos en, Borgoignon et François,
Et Hainuier, Flamenc et Avalois[1],
Et Angevin, Poitevin et Mansois,
Et Loherenc, Breton et Herupois[2], 340
Cil de Berri et tuit li Champenois,
Ne cuidiez mie que jel die a gabois,
Et trestuit cil qui voudront demanois!
Ja n'en tendrai un seul dessour son poïs;
Que, foi que doi saint Fermin d'Amienois, 345
Je remandrai ici en Narbonois,
Si garderai Narbone et le defois.
Foi que doi vos, ainz i serai vint mois
Que je n'en aie le palais maginois.
Quant vos vendrez el païs d'Orlenois, 350
En douce France, tot droit en Laonois,
S'on vos demande ou est Charles li rois,

XIII. — « Seigneurs barons, » dit le roi Charles, « retournez-vous en, Bourguignons et Français, Hainuyers, Flamands et Avalois, Angevins, Poitevins et Manseaux, Lorrains, Bretons, Hérupois, Berruyers et Champenois! Ne croyez pas que je le dise par plaisanterie. Que tous ceux qui le veulent partent sur-le-champ, je n'en retiendrai pas un seul malgré lui. Car, par saint Firmin d'Amiénois, je resterai ici en Narbonnais et je garderai Narbonne et le territoire. Foi que je vous dois, j'y serai vingt mois plutôt que de ne pas avoir le magnifique palais. Quand vous arriverez dans l'Orléanais, dans la douce France, dans le Laonnais, si l'on vous demande où est le roi

1. Les *Avalois* sont les habitants de l'Avauterre (« terre d'aval »), c'est-à-dire des Pays-Bas.
2. La contrée dont les habitants s'appelaient *Hérupois* était située entre la Seine et la Loire.

Si respondez, por Dieu, seignor François,
Que le laissastes al siege en Narbonois!
Mes jugemenz tendrai ci et mes lois; 355
Cui on fera chose dessour son pois
A moi s'en vieigne ci clamer demanois.
Car ja aillors ne l'en sera faiz droiz[1].
— Dieus! » ce a dit Ernauz de Beaulandois,
« Con sui iriez, glorieus sire rois, 360
De mon seignor que voi en teus esfroiz!
Onques, ce croi, ne fu mais si destroiz.
Mout sui honiz se je de ci m'en vois,
Se ne li faz sa volenté ainçois.
Ja ai j'un fil qui preuz est et cortois : 365
Novelement a porté ses conroiz;
N'a pas encore deus anz et quatre mois
Que l'adoba Girarz de Viênois.
S'or voloit prendre en garde Narbonois,
Bien porroit dire Charlemaignes li rois 370
Qu'il n'avroit tel de ci en Vermandois
Por maintenir ses marches. »

Charles, répondez, pour Dieu, seigneurs Français, que vous l'avez laissé au siège devant Narbonne! Je tiendrai mes plaids ici, j'y ferai mes lois; que celui à qui l'on aura fait tort vienne s'en plaindre à moi ici, car justice ne lui sera pas faite ailleurs. — Dieu! » fait Ernaud de Beaulande, « glorieux roi du ciel, comme je suis chagrin de voir mon seigneur dans un tel effarement! Jamais, je crois, il ne fut si agité. Je suis honni si je m'en vais d'ici sans avoir fait auparavant sa volonté. J'ai un fils qui est brave et courtois: depuis peu de temps il porte les armes; il n'y a pas encore deux ans et quatre mois que Girard de Vienne l'a fait chevalier; s'il voulait prendre en garde le Narbonnais, le roi Charles pourrait bien dire qu'il n'y en aurait pas un pareil d'ici en Vermandois pour défendre ses marches. »

---

1. Dans le dialecte du poète, *z* tendait à se réduire à *s*, ce qui explique les rimes des vers 358, 361, 362, 366, 425, 429, 435, 442, 446, 472.

XIV

Devant Charlon en est Ernauz venuz;
Si l'en apele come on aperceüz :
« Droiz emperere, ne soiez esperduz; 375
Ne devez estre de rien si irascuz.
Se cist domages vos est ore avenuz
De voz barons que vos avez perduz,
N'estes por ce ne morz ne recreüz :
Encore est Dieus pleins de mout granz vertuz, 380
Par cui serez aidiez et secoruz.
Se je ne fusse si vieuz et si chenuz,
Par moi fust bien cist païs maintenuz :
De vos eüsse toz les fiez receüz,
Ja longement n'en fust li plaiz tenuz. 385
Mais j'ai un fil, qui fiers est et membruz;
Chevaliers est hardiz et esleüz;
Si faites tant que il soit vostre druz.
Je croi en Dieu qui el ciel fait vertuz.
Par lui iert bien li païs maintenuz 390
Et vers paiens tensez et defenduz.
— Dieus! » ce dist Charles, « car fust il or venuz!
Onques n'oi si grant joie. »

XIV. — Ernaud vient devant Charles et lui adresse la parole, en homme de sens : « Légitime empereur, ne soyez pas éperdu; pour rien vous ne devez être dans une telle colère; s'il vous est advenu ce malheur d'avoir perdu vos barons, vous n'êtes pas pour cela mort ni vaincu : Dieu est encore tout puissant, par qui vous serez aidé et secouru. Si je n'étais si vieux et si blanc, ce pays serait bien gardé par moi; j'en aurais reçu de vous tous les fiefs, sans longtemps discuter. Mais j'ai un fils qui est fier et robuste, c'est un chevalier hardi, d'élite; faites donc qu'il soit votre ami. Je crois en Dieu qui au ciel fait des miracles. Par lui le pays sera tenu et défendu contre les païens. — Dieu! » dit Charles, « que n'est-il déjà ici? Jamais je n'eus si grande joie. »

XV

Li cons Ernauz ne s'est pas arestez,
A Aimeri son fil en est alez; 395
Si l'en apele com ja oïr porrez :
« Aimeris, fiz, Dieus te croisse bontez!
Se Dieus donoit, li rois de maiestez,
Qu'encor fussiez essauciez et levez,
Liez en seroie et tes fiers parentez. » 400
Dist Aimeris : « Et por quoi dit l'avez?
— En non Dieu, fiz, jel te dirai assez :
Nostre emperere, qui tant a de fiertez,
Par moi vos mande que a lui en venez.
Doner vos vueut, ce est la veritez, 405
Tot Narbonois et les granz fermetez.
Beaus fiz, por Dieu qui en crois fu penez,
S'il la vos done, ja ne la refusez ;
Car se tant faites que la cité prenez,
Bien sai qu'encore serez riches clamez. » 410
Dist Aimeris : « Dieus en soit aorez!
Beaus sire pere, orendroit m'i menez ;
Que, par les sainz que Dieus a plus amez,
Je ne voudroie, por l'or de dis citez,

XV. — Le comte Ernaud, sans perdre de temps, va trouver son fils Aimeri, et lui parle en ces termes : « Aimeri, fils, que Dieu accroisse tes qualités! Si Dieu, le roi de majesté, permettait que tu fusses élevé en honneurs et en puissance, j'en serais heureux et aussi ta noble parenté. » Aimeri répond : « Pourquoi avez-vous dit cela? — Pour Dieu, fils, je te le dirai. Notre empereur, qui a tant de fierté, te fait dire par moi de venir à lui : il veut te donner, telle est la vérité, tout le Narbonnais, avec ses puissantes forteresses. Beau fils, pour Dieu qui souffrit en croix, s'il te le donne, ne le refuse pas ; car si tu consens à recevoir la ville, je sais que tu seras riche. » Aimeri dit : « Dieu en soit adoré! Beau sire père, menez-moi sur l'heure près de l'empereur ; par les saints que

Qu'uns autres on fust de l'onor chasez. 415
Car se Dieus done que j'en soie fievez,
Mout chier vendrai as paiens desfaez
La mort Rollant qui tant fu redotez.
Bien pueent dire qu'en mal an sont entrez :
N'en remandra uns desqu'a Balesguez [1], 420
Se il nen est bautisiez et levez,
O par treü nen est a moi tensez.
Se je vif tant qu'en l'onor soie entrez,
Tote perdront Espaigne. »

XVI

Devant le roi vint Ernauz li gentiz, 425
Qui encor fu mout dolenz et pensis.
Avant se traist li vaillanz Aimeris.
N'ot plus bel ome en quatorze païs;
Beaus fu a droit, parcreüz et forniz,
Le regart fier, cler et riant le vis; 430
Simples et douz fu envers ses amis,

Dieu a le plus aimés, je ne voudrais pas, pour l'or de dix villes, qu'un autre fût pourvu du fief; car, si Dieu permet que j'en sois bénéficiaire, je ferai payer cher aux païens mécréants la mort de Roland qui fut tant redouté. Ils peuvent dire qu'ils ont commencé une mauvaise année. Il n'en restera pas un seul d'ici à Balaguer qui ne se soit fait baptiser ou ne se soit garanti en me payant tribut. Si je vis tant que je prenne possession du pays, ils perdront toute l'Espagne. »

XVI. — Ernaud le noble revient au roi, qui était encore tout triste et tout pensif. Le vaillant Aimeri s'avance. On n'aurait pas trouvé un plus bel homme en quatorze pays. Il était beau, grand, robuste, le regard fier, le visage frais et souriant; il était simple et doux avec ses amis, mais rude et

1. *Balaguer*, ville de la Catalogne.

Et fel et fiers contre ses enemis.
Forment l'esgardent prince et conte et marchis;
Et li vassaus fu sage et bien apris :
Quant vit le roi, ne fu mie esbaïz; 435
Ainz que li rois l'eüst a raison mis,
Le salua gentement Aimeris :
« Cil Damedieus qui maint en paradis,
Il saut et gart le roi de Saint Denis,
Et toz ses omes, si con jes voi assis, 440
Et il confonde ses morteus enemis !
Entendez moi, emperere gentiz.
Otroiez moi Narbone et le païs,
Ce dont n'a cure ne princes ne marchis,
Tant fort redotent paiens et Arabis. 445
Donez la moi, emperere gentiz. »
Girarz l'entent, s'en a jeté un ris;
Puis respondi l'emperere al fier vis :
« Por les sainz Dieu, est ce donc Aimeris?
Aimeriëz, por le cors saint Denis, 450
Voudras tu estre des ore mes amis?
Ne te membre il de l'ore ne des dis
Quant en Viëne estoit Girarz assis?

fier avec ses ennemis. Les princes, les comtes et les marquis le regardèrent attentivement. Le vassal était sage et bien appris; quand il vit le roi, il n'en fut pas décontenancé; avant que Charlemagne lui eût adressé la parole, Aimeri le salua gracieusement : « Que le Dieu qui habite en paradis sauve et garde le roi de Saint-Denis, et tous ses hommes que je vois autour de lui, et qu'il confonde ses ennemis mortels! Entendez-moi, noble empereur. Accordez-moi Narbonne et le pays d'alentour, dont ne se soucient ni princes ni marquis, tant ils redoutent les païens et les Arabes. Donnez-la moi, noble empereur. » Girard l'entend et se met à rire. L'empereur au fier visage répond : « Par les saints de Dieu, n'est-ce pas Aimeri? Aimeriet, par le corps de saint Denis, tu veux donc être désormais mon ami? Ne te souvient-il pas de l'heure ni du jour où Girard était assiégé dans Vienne? J'avais pris

En la forest avoie le porc pris :
La me sorprist danz Girarz li marchis, 455
Et tu meesmes armez o lui venis;
Tant fus vers moi fiers et mautalentis,
S'il te creüst, n'en eschapasse vis;
Ne remest pas en toi ne fusse ocis[1].
— Foi que doi vos, sire, » dist Aimeris, 460
« De tel cuer sui, et esterai toz dis :
Je n'amerai nul jor mes enemis.
Mais bien savez trop aviiez mespris,
Quant a mon oncle toliiez son païs.
Foi que doi vos, emperere al fier vis, 465
Tant con voudrez je serai vostre amis,
Et quant voudrez, par le cors saint Denis,
Je resserai de vostre amor eschis.
De terre n'ai vaillant deus parisis;
Quant Dieu plaira, le roi de paradis, 470
Je ravrai tost trop grant avoir conquis.

le sanglier dans la forêt: là le marquis Girard me surprit, et toi-même, armé, tu étais avec lui; tu étais si fier et si animé contre moi que s'il t'avait cru, je n'en serais pas parti vivant. Il n'a pas tenu à toi que je ne fusse tué. — Foi que je vous dois, sire, » dit Aimeri, « tel est et tel sera toujours mon caractère; je n'aimerai jamais mes ennemis. Mais vous savez bien que vous commettiez un grand péché quand vous preniez à mon oncle sa terre. Foi que je vous dois, empereur au fier visage, tant que vous le voudrez je serai votre ami, et quand vous le voudrez, par le corps de saint Denis, je me passerai de votre amitié. Je n'ai pas de terre vaillant deux deniers : quand il plaira à Dieu, le roi de paradis, j'aurai vite conquis une

---

1. Ce passage fait allusion à un épisode de *Girard de Vienne*, autre chanson de geste de Bertrand de Bar-sur-Aube. Pendant une guerre qu'il dirigeait contre Girard, Charlemagne s'étant éloigné de ses compagnons à la poursuite d'un sanglier fut pris par ses ennemis. Girard et ses frères traitèrent leur prisonnier avec égards, malgré les conseils d'Aimeri, qui voulait sa mort.

— Voir, » dist li rois, « mout iés preuz et gentiz.
En l'onor Dieu, qui en la crois fu mis,
Te doing Narbone et trestot le païs.
Par tel covent la pren, beaus douz amis, 475
Que Damedieus qui pardon fist Longis[1]
Te doinst victoire contre tes enemis !
— Dieus vos en oie, sire, » dist Aimeris,
« Qui me croisse barnage ! »

XVII

Dist l'emperere : « Or esta gentement. 480
De mon duel ai mout grant alegement,
Puis qu'Aimeris tendra le chasement
De Narbonois, et l'onor qu'i apent.
Je croi mout bien de fi veraiement
Qu'en mal an sont entré paiene gent. 485
Aimeris frere, mout as grant hardement,
Mais de l'avoir n'as tu mie grantment.
Avoir covient plenté d'or et d'argent,
Foin et avoine, char et vin et froment,

fortune. — Vraiment, » dit le roi, « tu es très preux et très noble. En l'honneur du Dieu qui fut mis en croix, je te donne Narbonne et tout le pays. Prends-la, beau doux ami, et que Dieu qui pardonna à Longis te donne la victoire contre tes ennemis ! — Que Dieu vous entende, sire, » dit Aimeri, « et accroisse en moi la vaillance ! »

XVII. — L'empereur dit : « Maintenant cela va bien ; je suis fort allégé de mon chagrin, puisque Aimeri tiendra le fief de Narbonne et les possessions qui en dépendent. Je suis bien certain que les païens ont commencé une mauvaise année. Frère Aimeri, tu as beaucoup de bravoure, mais tu n'as guère d'avoir. Il faut beaucoup d'or et d'argent, de foin, d'avoine, de viande, de vin et de froment, beaucoup de chevaux et de

---

1. *Longis* (*Longinus*), nom donné par la légende au soldat qui perça le côté du Christ sur la croix.

Et maint destrier, et maint bon garnement, 490
Qui vueut tenir si riche chasement
Come al seignor cui Nerbonois apent.
— Dieus, aidiez! Sire, con m'esmaiez forment, »
Dist Aimeris· « par le cors saint Clement!
N'est encor Dieus la sus el firmament, 495
Qui est puissanz toz jorz senz finement?
Je croi en lui mout bien veraiement
Qu'il m'aidera, ce cuit, prochainement.
Je sui encore bachelers de jovent;
Si m'aïst Dieus, qui ne faut ne ne ment, 50o
Se de l'avoir ont la paiene gent,
Nos en avrons, par le mien esciënt! »
Quant Charlemaignes cele parole entent,
Mout par en ot grant joie.

bonnes armures à qui veut tenir un fief aussi important qu'est celui du seigneur de Narbonne. — Par Dieu, sire, voulez-vous me décourager, » répond Aimeri. « par le corps de saint Clément? Dieu n'est-il plus là-haut au firmament, toujours et à jamais puissant? Je crois bien sincèrement qu'il m'aidera avant peu. Je suis encore un jeune bachelier, et, par Dieu qui ne trompe ni ne ment, si les païens ont des richesses, nous en aurons, à mon avis! » Charlemagne, en entendant ces mots, fut rempli de joie.

ROMANS BRETONS

Au xiie siècle, en France, la matière épique commençait à s'épuiser, ceux des trouvères qui ne se contentaient pas de renouveler les récits de leurs devanciers eurent alors recours aux légendes étrangères. On commençait à connaître celles des Bretons, surtout depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands; c'étaient de beaucoup les plus attrayantes, ce sont celles qui eurent le plus grand succès. On en fit des *lais* et des *romans*. — Sur les lais, voyez ci-dessous, p. 128, note 1.

Les premiers romans bretons furent écrits en vers de huit syllabes rimant deux à deux; ils étaient destinés non plus à être chantés, mais à être lus; d'assez bonne heure on en écrivit même en prose. Dans ces romans, on groupa des légendes, d'origines très diverses, parfois même d'origine non bretonne, autour d'un personnage appelé Arthur, héros légendaire des anciennes luttes des Bretons contre les Saxons. On fit d'Arthur un roi, à la cour de qui se réunissaient les meilleurs chevaliers. Ils s'asseyaient autour d'une table ronde, contrairement à l'usage ordinaire, qui était de manger à une table rectangulaire, servie d'un côté seulement, afin qu'aucun d'eux n'eût la préséance sur les autres. De là les expressions de *Romans arthuriens* ou *Romans de la Table Ronde*, synonymes de *Romans bretons*.

Ces romans sont des récits d'aventures et de prouesses extraordinaires, où l'amour joue un grand rôle et où abonde le merveilleux féerique. Le plus célèbre de ceux qui, en France, mirent en vers la « matière de Bretagne » fut Chrétien de Troyes, qui, de son temps, passait pour le meilleur poète français.

Chrétien composa vers 1165 un poème épisodique (perdu) sur *Tristan*, puis *Erec*, puis *Cligès* (qui n'a qu'un rapport tout extérieur avec le cycle breton), vers 1172 *Lancelot* ou la *Charrette*, un peu après *Yvain* ou le *Chevalier au lion*, et, en dernier lieu, vers 1175, *Perceval* ou le *Conte du Graal*, qu'il laissa inachevé. « C'est Chrétien qui a fait des romans d'origine bretonne, en continuant la transformation commencée en Angleterre, les représentants par excellence de l'idéal de la haute société du XIIe siècle. Cette tendance, qui s'accuse par l'insistance sur tout ce qui touche le raffinement des manières, par les brillantes descriptions de palais, de fêtes, de parures, d'armes, par le respect dont sont entourées les femmes, s'est complétée dans le *Lancelot* par la peinture de l'amour « courtois », tel que le rêvait alors un cercle de grandes dames. » (G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 57.)

LE CHEVALIER AU LION

C'est le chef-d'œuvre de Chrétien. Il fut composé sans doute en 1173. Il a un peu plus de 6800 vers. Yvain, chevalier de la Table Ronde, ayant entendu parler d'une fontaine miraculeuse, se met à sa recherche et la trouve. Il y puise de l'eau qu'il verse à terre, et aussitôt une formidable tempête dévaste les alentours. Le seigneur du pays accourt et attaque Yvain; celui-ci le blesse à mort, le poursuit et pénètre avec lui dans son propre château, dont les portes se referment sur eux. Heureusement une jeune confidente de la châtelaine, à qui Yvain a un jour rendu service, prête à son bienfaiteur un anneau qui le rend invisible et le soustrait à la vengeance des serviteurs de sa victime. Yvain, sans être vu, assiste aux funérailles du mort, s'éprend de la veuve, lui inspire de l'amour et l'épouse. Quelque temps après, invité par Arthur à un tournoi, il obtient congé de sa dame, à condition qu'il sera de retour avant un an. Mais, entraîné dans des aventures, il oublie ce délai et apprend bientôt qu'il est répudié. Il entreprend alors, dans l'espoir de rentrer en grâce, une série d'exploits, aidé d'un lion qu'il a sauvé de la mort et qui, en reconnaissance, le suit partout avec fidélité. Il finit par obtenir son pardon.

Le passage que nous reproduisons (vers 1406-2165 du poème) appartient sûrement en propre au poète français; on en remarquera la finesse et l'observation ironique et légère. Nous avons suivi, sauf quelques détails de graphie, la 3ᵉ édition de M. Foerster : *Kristian von Troyes*, *Yvain*, *der Löwenritter* (Halle, 1902, in-12. — *Romanische Bibliothek*, nº 5).

Quant on ot enfoï le mort,
S'en partirent totes les genz.
Clers ne chevaliers ne sergenz

Quand le mort fut enterré, tout le monde se retira; il ne resta ni clercs, ni chevaliers, ni sergents, ni dame, excepté

Ne dame n'i remest, que cele
Qui sa dolor mie ne cele. 5
Mais cele i remaint tote sole,
Qui sovent se prent a la gole,
Et tort ses poinz et bat ses paumes,
Et lit en un sautier ses saumes
Enluminé a letres d'or. 10
Et mes sire Yvains est encor
A la fenestre, ou il l'esgarde;
Et come il plus s'en done garde,
Plus l'aime et plus li abelist.
Ce qu'ele plore et qu'ele list 15
Vousist qu'ele laissié eüst
Et qu'a li parler li leüst.
En cest voloir l'a Amors mis,
Qui a la fenestre l'a pris;
Mais de son voloir se despoire, 20
Car il ne puet cuidier ne croire
Que ses voloirs puisse avenir.
Et dit : « Por fol me puis tenir
Quant je vueil ce que ja n'avrai.
Son seignor a mort li navrai, 25
Et je cuit a li pais avoir?

la veuve, qui, demeurée seule près de la tombe, manifestait une extrême douleur. Sans cesse elle se meurtrissait la gorge, se tordait les poings, se frappait les mains ou lisait ses psaumes dans un psautier enluminé de lettres d'or. Messire Yvain était toujours à la fenêtre, d'où il la regardait; plus il la contemplait, plus elle lui plaisait, plus il l'aimait. Il aurait bien voulu qu'elle cessât de pleurer et de lire et pouvoir lui parler. C'est Amour qui lui a inspiré ce désir, Amour qui l'a surpris à cette fenêtre. Mais il est sans espoir, car il ne peut se figurer que ses desseins soient réalisables : « Je puis bien, » dit-il, « me considérer comme fou, quand je veux ce que je n'obtiendrai jamais. J'ai blessé mortellement son mari, et je crois avoir son pardon? Vraiment, je

Par foi! ne cuit mie savoir,
Qu'ele me het plus orendroit
Que nule rien, et si a droit.
D' « orendroit » ai je dit que sages, 30
Que feme a plus de mil corages.
Celui corage qu'ele a ore
Espoir changera ele encore;
Ainz le changera senz « espoir »,
Si sui fous quant je m'en despoir. 35
Et Dieus li doint par tens changier!
Estre m'estuet en son dangier
Toz jorz mais dès qu'Amors le vueut.
Qui Amors en gré ne recueut
Dès que ele entor lui se trait 40
Felonie et traïson fait,
Et je di (qui se vueut si l'oie!)
Que n'en doit avoir bien ne joie.
Mais por ce ne perdrai je mie.
Encore amerai m'enemie; 45
Que je ne la doi pas haïr
Se je ne vueil Amors traïr.
Ce qu'Amors vueut doi je amer.
Et moi doit ele ami clamer?

pense des choses déraisonnables, car elle me hait plus en ce moment que rien au monde, et elle a raison. J'ai bien dit : « en ce moment »; car le cœur d'une femme est très inconstant. Ses pensées d'aujourd'hui varieront peut-être encore. Elles varieront, sans « peut-être », et je suis fou de me désespérer. Dieu veuille qu'elle change avec le temps! Il me faut rester en sa puissance désormais, puisque Amour le veut : qui n'accueille pas Amour de bon gré, lorsqu'il vient à lui, est un félon et un traître, et je dis, m'entende qui veut, qu'il ne doit attendre de lui ni bien ni joie. Mais ce n'est pas ce qui me nuira : je continuerai à aimer mon ennemie, car je ne dois pas la haïr si je ne veux trahir Amour. Je dois aimer ce qu'Amour veut. Et me doit-elle

Oïl voir, por ce que je l'ain. 50
Et je m'enemie la clain,
Qu'ele me het, si n'a pas tort;
Que ce qu'ele amoit li ai mort.
Et donc sui je ses enemis?
Nenil certes, mais ses amis, 55
Qu'onques rien tant amer ne vous.
Mout me poise des beaus chevous[1]
Qui passent or, tant par reluisent;
D'ire m'angoissent et aguisent
Quant je li voi rompre et trenchier; 60
N'onques ne pueent estanchier
Les lermes qui des ieuz li chieent :
Totes cez choses me dessieent.
A tot ce qu'il sont plein de lermes,
Si que n'en est ne fin ne termes, 65
Ne furent onques si bel ueil.
De ce qu'ele plore me dueil,
Ne de rien n'ai si grant destrece
Con de son vis que ele blece,
Qui ne l'eüst pas desservi. 70
Onques si bien taillié ne vi

appeler son ami? Oui, certainement, puisque je l'aime. Et je l'appelle mon ennemie, parce qu'elle me hait, et elle n'a pas tort; car j'ai tué celui qu'elle aimait. Et suis-je donc son ennemi? Non, certes, mais son ami, car jamais je n'ai rien tant aimé. Je souffre beaucoup pour ses beaux cheveux plus brillants que l'or, je suis triste et peiné de la voir les arracher; les larmes qui lui coulent des yeux sont intarissables, et ce spectacle m'afflige. Tout remplis qu'ils sont de larmes qui se renouvellent sans cesse, ses yeux sont les plus beaux qu'on ait jamais vus. Je souffre parce qu'elle pleure, mais ce qui augmente mon angoisse, c'est qu'elle meurtrit son visage, qui n'aurait pas mérité un pareil traitement : je n'ai jamais

---

1. *Chevous*, forme dialectale, pour *cheveus*.

Ne si frès ne si coloré.
Et ce me par a acoré
Que je li voi sa gorge estreindre :
Certes ele ne se set feindre 75
Qu'al pis qu'ele puet ne li face,
Et nus cristaus ne nule glace
N'est si clere ne si polie.
Dieus! por quoi fait si grant folie,
Et por quoi ne se blece meins? 80
Por quoi destort ses beles mains
Et fiert son piz et esgratine?
Donc ne fust ce merveille fine
A esgarder s'ele fust liee,
Quant ele est or si bele iriee? 85
Oïl voir, bien le puis jurer :
Onques mais si desmesurer
En beauté ne se pot Nature,
Que trespassee i a mesure;
O ele espoir n'i ovra onques. 90
Coment peüst avenir donques?
Dont fust si grant beauté venue?
Ja la fist Dieus de sa main nue
Por Nature faire muser :

vu un visage si bien dessiné, si frais, d'un teint si pur. J'ai le cœur navré quand je la vois se serrer la gorge : elle n'hésite pas à lui faire tout le dommage qu'elle peut, et pourtant il n'est pas de cristal plus brillant, il n'est pas de glace plus polie. Dieu! pourquoi agir si follement? pourquoi se meurtrir ainsi? pourquoi tordre ces belles mains, se frapper et s'égratigner la poitrine? Combien ne serait-elle pas merveilleuse à contempler si elle était gaie, quand triste elle est si belle? Oui, certes, je puis bien le jurer : jamais Nature n'a ainsi manqué de mesure en beauté; elle a passé toute mesure. Mais peut-être n'y a-t-elle pas du tout travaillé. Comment donc aurait-ce pu se faire? D'où serait venue une beauté si parfaite? Dieu l'a faite de sa propre main pour ébahir Nature.

Tot son tens i porroit user 95
S'ele la voloit contrefaire,
Que ja n'en porroit a chief traire.
Nés Dieus, s'il s'en voloit pener,
N'i porroit, ce cuit, assener
Que ja mais une tel feïst, 100
Por peine que il i meïst. »
Ensi mes sire Yvains devise
Celi qui de dueil se debrise,
Ne mais ne cuit qu'il avenist
Que nus on qui prison tenist 105
Tel con mes sire Yvains la tient,
Qui de la teste perdre crient,
Amast en si fole maniere,
Dont il ne fera ja proiere,
Ne autre por lui, puet cel estre. 110
Tant fu iluec a la fenestre
Qu'il en vit la dame raler
Et que l'on ot fait avaler
Ambesdous les portes colanz.
De ce fust uns autre dolenz, 115
Qui mieuz amast sa delivrance
Qu'il ne feïst sa demorance.

qui pourrait bien employer tout son temps, si elle voulait copier un tel modèle, sans jamais en venir à bout. Dieu même, s'il voulait en prendre la peine, ne pourrait, je crois, arriver à en refaire une semblable, quelque mal qu'il se donnât. » Ainsi décrit messire Yvain celle qui se détruit de douleur. Jamais je n'aurais cru qu'un homme, dans une prison comme celle où se trouve messire Yvain, dont la tête est en danger, pût aimer d'un amour si fou, d'un amour qu'il ne pourra jamais exposer dans une prière, ni, peut-être, personne pour lui. Il demeura tant à la fenêtre qu'il vit la dame revenir, et que l'on abaissa les deux portes coulantes. Un autre en eût été consterné, qui eût préféré sa délivrance à sa captivité; mais il lui est indifférent qu'on les ferme ou qu'on

Et il met autretant a uevre
Se l'on les clot con s'on les uevre.
Il ne s'en alast mie certes 120
Se eles li fussent overtes,
Ne se la dame li donast
Congié et si li pardonast
La mort son seignor bonement,
Si s'en alast seürement; 125
Qu'Amors et Honte le detienent,
Qui de dous parz devant lui vienent :
Il est honiz se il s'en va,
Que ce ne crerroit nus on ja
Qu'il eüst ensi esploitié; 130
D'autre part a tel covoitié[1]
De la bele dame veoir
Al meins, se plus n'en puet avoir,
Que de la prison ne li chaut;
Morir vueut ainz que il s'en aut. 135
Mais la damoisele[2] repaire,
Qui li vueut compaignie faire
Et solacier et deporter
Et porchacier et aporter

les ouvre. Il ne serait certainement pas parti si on les lui avait ouvertes, ni si, la dame lui en donnant congé et lui pardonnant la mort de son mari, il avait pu s'en aller en sûreté; Amour et Honte le retiennent, qui tous deux se dressent devant lui : il est honni s'il s'en va, car personne ne croira jamais à l'exploit qu'il vient d'accomplir, et, d'autre part, il a un tel désir de voir au moins la belle dame, s'il n'en peut avoir davantage, que la captivité le laisse indifférent. Il aime mieux mourir que s'en aller. Cependant la demoiselle revient pour lui tenir compagnie, le consoler et

1. *Covoitié* est un substantif, « convoitise ».
2. *La damoisele* est Lunette, la jeune fille qui a donné à Yvain l'anneau magique grâce auquel il est invisible.

Quant qu'il voudra a sa devise. 140
Mais de l'amor qu'en lui s'est mise
Le trova trespensé et vain,
Si li a dit : « Mes sire Yvain,
Quel siegle avez vos ui eü?
— Tel, » fait il, « qui mout m'a pleü. 145
— Pleü? Por Dieu, dites vos voir?
Coment puet donc bon siegle avoir
Qui voit qu'on le quiert por ocire,
S'il ne vueut sa mort et desire?
— Certes, » fait il, « ma douce amie, 150
Morir ne voudroie je mie,
Et si me plot mout tote voie
Ce que je vi, si Dieus me voie,
Et plaist et plaira toz jorz mais.
— Or laissomes[1] trestot en pais, » 155
Fait ele, « que bien sai entendre
Ou ceste parole vueut tendre.
Ne sui si nice ne si fole
Que bien n'entende une parole.
Mais or en venez après moi, 160
Que je prendrai prochain conroi

le distraire, et lui procurer tout ce qu'il pourra désirer; mais elle le trouve, à cause de l'amour dont il est épris, morne et distrait. Elle lui dit : « Messire Yvain, quelle vie avez-vous menée aujourd'hui? — Une vie, » répond-il, « qui m'a extrêmement plu. — Plu? Pour Dieu, dites-vous vrai? Comment peut donc mener une bonne vie celui qui voit qu'on le cherche pour le tuer, à moins qu'il ne veuille et ne désire la mort? — Certes, » fait-il, « ma douce amie, je ne voudrais pas mourir, et pourtant ce que j'ai vu m'a plu infiniment et me plaît et me plaira toujours. — Laissons tout cela, » fait-elle, « car je vois bien où tend ce discours; je ne suis ni si niaise ni si folle que je ne comprenne quand on me

---

1. La terminaison *omes* à la première personne pluriel des verbes est dialectale.

De vos jeter fors de prison.
Bien vos metrai a garison,
S'il vos plaist, anuit o demain.
Or en venez, je vos en mein. » 165
Et il respont : « Soiez certaine
Je n'oistrai de ceste semaine
En larrecin ne en emblee.
Quant la gent iert tote assemblee
Par mi ces ruës la defors, 170
Plus a onor m'en oistrai lors
Que je ne feroie nuitantre. »
A cest mot après li s'en entre
Dedenz la petite chambrete.
La damoisele, qui fu brete, 175
Fu de lui servir en espens,
Si li fist creance et despens
De tot quant que il li covint.
Et quant lieus fu, bien li sovint
De ce que il li avoit dit : 180
Que mout li plot ce que il vit
Quant par la sale le queroient
Cil qui ocire le voloient [1].

parle. Mais, pour l'instant, venez avec moi. Je prendrai avant peu mes dispositions pour vous mettre hors de prison; je vous mettrai en sûreté, si vous voulez, aujourd'hui ou demain. Maintenant venez, je vous conduis. » Il répond : « Soyez sûre que ce n'est pas cette semaine que je sortirai en tapinois, comme un voleur. Lorsque la foule emplira les rues, alors je sortirai plus honorablement que je ne le ferais de nuit. » Là-dessus, il entre à sa suite dans une petite chambrette. La demoiselle, qui était bretonne, le servit avec empressement, et lui fournit tout ce dont il avait besoin. Et quand il fut temps, elle se souvint de ce qu'il lui avait dit : que ce qu'il avait vu, lorsque ceux qui voulaient le tuer le cherchaient dans la salle, lui avait extrêmement plu.

1. Allusion à une scène racontée précédemment.

La damoisele estoit si bien
De sa dame que nule rien 185
A dire ne li redotast,
A quoi que la chose montast,
Qu'ele estoit sa maistre et sa garde.
Et por quoi fust ele coarde
De sa dame reconforter 190
Et de s'onor amonester?
La premiere foiz a conseil
Li dist : « Dame, mout me merveil
Que folement vos voi ovrer.
Cuidiez vos ore recovrer 195
Vostre seignor por faire dueil?
— Nenil, » fait ele, « mais mon vueil
Seroie je morte d'enui.
— Por quoi? — Por aler après lui.
— Après lui? Dieus vos en defende, 200
Et aussi bon seignor vos rende,
Si come il est poesteïs!
— Ainz tel mençonge ne deïs,
Qu'il ne me porroit si bon rendre.
— Meillor, se vos le volez prendre, 205
Vos rendra il, si l proverai.

La demoiselle était si intime avec sa dame qu elle ne craignait pas de lui dire tout, quelque importance qu'eût la chose, car elle était sa gouvernante et sa gardienne. Pourquoi aurait-elle eu peur de la consoler et de lui rappeler ses intérêts? Elle lui dit d'abord, en particulier : « Ma dame, je suis fort étonnée de vous voir agir si follement. Croyez-vous recouvrer votre mari en pleurant? — Non, » fait la dame, « mais je voudrais être morte de chagrin. — Pourquoi? — Pour aller après lui. — Après lui? Dieu vous en garde et vous rende un aussi bon mari, car il est assez puissant pour le faire! — Jamais tu n'as prononcé si fausse parole, car il ne pourrait m'en rendre un aussi bon. — Il vous en rendra un meilleur, si vous voulez l'accepter, et je vous le prouverai. — Fuis! tais-

— Fui! tais! Ja voir nel troverai.
— Si ferez, dame, s'il vos siét.
Mais or dites, si ne vos griét,
Vostre terre qui defendra 210
Quant li rois Artus i vendra,
Qui doit venir l'autre semaine
Al perron et a la fontaine[1]?
Ja en avez eü message
De la damoisele sauvage, 215
Qui letres vos en envoia.
Ahi! con bien les emploia!
Vos deüssiez or conseil prendre
De vostre fontaine defendre,
Et vos ne finez de plorer! 220
N'i eüssiez que demorer,
S'il vos pleüst, ma dame chiere;
Que certes une chamberiere
Ne valent tuit, bien le savez,
Li chevalier que vos avez. 225
Ja par celui qui mieuz se prise
N'en iert escuz[2] ne lance prise.

toi! Jamais je ne le trouverai. — Si fait, ma dame, s'il vous plait. Mais dites-moi, s'il ne vous ennuie pas, qui défendra votre terre quand viendra le roi Arthur, qui doit venir la semaine prochaine au perron et à la fontaine? Vous en avez reçu avis de la demoiselle sauvage, qui vous en a écrit. Ah! comme elle a bien employé sa lettre! Vous devriez à cette heure prendre conseil pour défendre votre fontaine, et vous ne cessez de pleurer! Vous n'auriez pas de temps à perdre, si vous le vouliez, ma chère dame, car tous les chevaliers que vous avez ne valent certainement pas une chambrière. Celui qui se croit le plus brave ne prendra ni écu ni lance.

1. Un chevalier ayant parlé à la cour d'Arthur de la fontaine merveilleuse, le roi avait juré d'aller la voir dans la quinzaine. Yvain avait pris les devants sans prévenir personne.
2. *Escuz*. Cf. page 40, note 1.

De gent mauvaise avez vos mout,
Mais ja n'i avra si estout
Qui sour cheval monter en ost; 230
Et li rois vient a si grant ost
Qu'il saisira tot senz defense. »
La dame set mout bien et pense
Que cele la conseille en foi;
Mais une folor a en soi 235
Que les autres femes i ont,
Et a bien près totes le font,
Que de lor folie s'encusent
Et ce qu'eles vuelent refusent :
« Fui, » fait ele, « laisse m'en pais! 240
Se je t'en oi parler ja mais,
Ja mar feras mais que t'en fuies!
Tant paroles que trop m'enuies.
— A bon eür, » fait ele, « dame!
Bien i pert que vos estes feme, 245
Qui se corroce quant ele ot
Nului qui bien faire li lot! »
Lors s'en parti, si la laissa;
Et la dame se rapensa
Qu'ele avoit mout grant tort eü. 250

Vous avez beaucoup de mauvaises gens, mais pas un seul homme si hardi qu'il ose monter à cheval en cette occasion. Et le roi vient avec une si grande armée qu'il prendra tout sans défense. » La dame sait très bien que la demoiselle la conseille loyalement, mais elle est atteinte de cette folie qui est commune aux femmes et dont presque toutes font preuve : elles mettent en avant leur déraison et refusent ce qu'elles désirent. « Fuis, » fait-elle, « laisse-moi en paix; si jamais je t'en entends parler, tu auras tort de ne pas fuir. Tu parles tant que tu m'irrites. — A la bonne heure, ma dame; il paraît bien que vous êtes femme, qui se met en colère lorsqu'elle entend quelqu'un lui donner un bon conseil! »
La demoiselle laissa la dame et sortit. Celle-ci se ravisa et

Mout vousist bien avoir seü
Coment ele porroit prover
Qu'on porroit chevalier trover
Meillor qu'onques ne fu ses sire.
Mout volentiers li orroit dire, 255
Mais ele li a defendu.
En cest voloir a atendu
Jusqu'a tant que cele revint.
Mais onques defense n'en tint,
Ainz li redist tot maintenant : 260
« A! dame, est ce ore avenant
Que si de dueil vos ociiez ?
Por Dieu, car vos en chastiiez,
Sil laissiez seveaus non de honte :
A si haute dame ne monte 265
Que dueil si longement maintieigne.
De vostre onor vos ressovieigne
Et de vostre grant gentillece!
Cuidiez vos que tote proece
Soit morte avuec vostre seignor? 270
Cent aussi bon et cent meillor
En sont remés par mi le monde.
— Se tu n'en menz, Dieus me confonde!

se dit qu'elle avait eu très grand tort. Elle voudrait bien savoir comment Lunette pourrait prouver la possibilité de trouver un chevalier meilleur que n'était son mari. Bien volontiers elle le lui entendrait dire, mais elle le lui a défendu. Elle s'enferma dans ces pensées jusqu'à ce que Lunette revint. Mais celle-ci ne se laissa pas arrêter par la défense qu'on lui avait faite et en arrivant elle dit : « Ma dame, est-il raisonnable que vous vous fassiez mourir de chagrin? Pour Dieu, dominez-vous, et renoncez-y, ne fût-ce que par honte. Il ne convient pas à une si grande dame de garder si longtemps le deuil. Qu'il vous souvienne de votre situation et de votre grande noblesse. Croyez-vous que toute valeur ait péri avec votre mari? Cent aussi bons et cent meilleurs sont restés en ce

Et neporquant un sol m'en nome
Qui ait tesmoing de si prodome 275
Con mes sire ot tot son aé.
— Ja m'en savriiez vos mal gré,
Si vos en corroceriiez
Et m'en mesaesmeriiez.
— Non ferai, je t'en asseür. 280
— Ce soit a vostre bon eür,
Qui vos en est a avenir,
Se il vos venoit a plaisir,
Et Dieus doint ce que il vos plaise !
Ne voi rien por quoi je me taise, 285
Que nus ne nos ot ne escoute.
Vos me tendrez ja por estoute,
Mais je dirai bien, ce me semble :
Quant doi chevalier sont ensemble
Venu as armes en bataille, 290
Li queus cuidiez vos qui mieuz vaille
Quant li uns a l'autre conquis?
Endroit de moi doing je le pris
Al veinqueor. Et vos que faites?
— Il m'est avis que tu m'agaites, 295
Si me vueus a parole prendre.

monde. — Si tu ne mens, Dieu me confonde! Et pourtant nomme-m'en un seul qui puisse prouver être aussi vaillant que mon mari le fut toute sa vie. — Vous m'en sauriez mauvais gré, vous vous en fâcheriez et me blâmeriez. — Je ne le ferai pas, je te le garantis. — Que ce soit pour votre bonheur qui vous en adviendra, si c'est votre plaisir, et Dieu veuille que la chose vous plaise! Je ne vois pas pourquoi je me tairais, car personne ne nous entend ni ne nous écoute. Vous me tiendrez pour bien osée, mais je dirai vrai, je le crois : quand deux chevaliers en sont venus aux armes dans un combat, et que l'un d'eux a vaincu l'autre, lequel, à votre avis, est le meilleur? Pour moi je donne le prix au vainqueur. Et vous? — Je crois que tu me tends un piège et que tu

— Par foi! vos poez bien entendre
Que je m'en vois par mi le voir;
Et si vos pruis par estovoir
Que mieuz vaut icil qui conquist 300
Vostre seignor que il ne fist.
Il le conquist et sil chaça
Par hardement enjusque ça,
Si qu'il l'enclost en sa maison.
— Or oi, » fait ele, « desraison 305
La plus grant qui onques fust dite.
Fui, pleine de mal esperite,
Fui, garce fole et enuiose!
Ne dire ja mais tel oisose,
Ne ja mais devant moi ne vieignes 310
Por quoi de lui parole tieignes!
— Certes, dame, bien le savoie
Que ja de vos gré n'en avroie,
Et jel vos dis mout bien avant.
Mais vos m'eüstes covenant 315
Que mal gré ne m'en savriiez
Ne ja ire n'en avriiez.
Mal m'avez mon covent tenu;
Si m'est or ensi avenu

veux me prendre à ma réponse. — Certes vous pouvez bien comprendre que je suis dans le vrai, et je vous prouve par déduction sûre que celui qui a vaincu votre mari vaut mieux que lui. Il l'a vaincu, l'a poursuivi hardiment jusqu'ici et l'a enfermé dans sa maison. — J'entends, » répond-elle, « la plus grande déraison qui jamais fut dite. Fuis, possédée du mauvais esprit! fuis, fille folle et insupportable! Ne répète jamais pareille sottise! Ne parais jamais devant moi si tu dois parler de lui! — Certes, ma dame, j'étais bien sûre que vous m'en voudriez, et je vous en avais prévenue. Mais vous m'aviez promis que vous ne m'en sauriez pas mauvais gré, et que vous ne vous en fâcheriez pas. Vous m'avez

Que dit m'avez vostre plaisir, 320
Si ai perdu un bon taisir. »
A tant vers la chambre retorne
La ou mes sire Yvains sejorne,
Cui ele garde a mout grant aise;
Mais n'i a chose qui li plaise, 325
Quant la dame veoir ne puet;
Et del plait que cele li muet
Ne se garde ne ne set mot.
Mais la dame tote nuit ot
A li meesmes grant tençon, 330
Qu'ele estoit en grant cuisançon
De sa fontaine garantir;
Si se comence a repentir
De celi qu'ele avoit blasmee
Et laidie et mesaesmee; 335
Qu'ele est tote seüre et certe
Que pour loiier ne por desserte
Ne por amor que a lui ait
Ne l'en mist ele onques en plait,
Et plus aime ele li que lui, 340

mal tenu votre promesse et vous m'avez dit tout ce qu'il vous a plu: moi, j'ai perdu une belle occasion de me taire. »

A ces mots, la jeune fille retourne à la chambre où se tient messire Yvain, dont elle s'efforce de charmer la captivité, mais il n'y a chose qui plaise au chevalier, parce qu'il ne peut voir la dame. Il ne sait pas un mot et ne se doute en rien de l'assaut que la demoiselle lui livre. Cependant la dame discute avec elle-même toute la nuit, car elle désire anxieusement défendre sa fontaine. Elle commence à se repentir d'avoir blâmé et injurié la demoiselle et de lui avoir retiré sa confiance; car elle est bien sûre et bien certaine que, si la jeune-fille a plaidé pour le chevalier, ce n'est pas en vue d'une récompense, ni par reconnaissance ou par amour pour lui; elle aime sa dame plus que le chevalier et ne lui conseillerait pas

Ne sa honte ne son enui
Ne li loeroit ele mie,
Car trop est sa loial amie.
Es vos ja la dame changiee :
De celi qu'ele ot laidengiee 345
Ne cuidoit ja mais a nul fuer
Qu'amer la deüst de bon cuer,
Et celui qu'ele ot refusé
A mout loiaument escusé
Par raison et par droit de plait, 350
Que ne li avoit rien forfait ;
Si le desraisne tot ensi
Con s'il fust venuz devant li.
Lors si comence a plaidoier :
« Va, » fait ele, « puez tu noier 355
Que par toi ne soit morz mes sire ?
— Ce, » fait il, « ne puis je desdire,
Ainz l'otroi bien. — Di donc por quoi.
Feïs le tu por mal de moi,
Por haïne ne por despit ? 360
— Ja n'aie je de mort respit
S'onques por mal de vos le fis.
— Donc n'as tu riens vers moi mespris ;

ce qui pourrait faire sa honte ou son malheur, car elle est sa loyale amie. Voilà donc la dame retournée : celle qu'elle a maltraitée, elle n'aurait pas cru devoir jamais l'aimer de bon cœur ; et celui qu'elle a refusé, elle l'excuse bien sincèrement et reconnaît par raisons et arguments juridiques qu'il n'a aucun tort envers elle. Elle discute avec lui comme s'il était présent ; elle lui fait ainsi son procès : « Va, » fait-elle, « peux-tu nier que mon mari ait été tué par toi ? — Je ne puis le contester, au contraire je l'avoue. — Dis alors pourquoi tu l'as fait. Est-ce pour me nuire ? Est-ce en haine ou en dépit de moi ? — Puissé-je mourir sur-le-champ, si je l'ai fait pour vous nuire ! — Tu n'as donc nul tort envers moi,

Ne vers lui n'eüs tu nul tort,
Car s'il peüst, il t'eüst mort. 365
Por ce, mien esciënt, cuit gié
Que j'ai bien et a droit jugié. »
Ensi par li meesmes prueve,
Et droit, sen et raison i trueve,
Qu'en lui haïr n'a ele droit; 370
S'en dit ce que ele voudroit,
Et par li meesmes s'alume
Aussi con la busche qui fume
Tant que la flame s'i est mise,
Que nus ne sofle ne atise. 375
Et s'or venoit la damoisele,
Ja desraisneroit la querele
Dont ele l'a tant plaidoiee,
S'en a esté mout laidengiee.
Et ele revint par matin, 380
Si recomence son latin
La ou ele l'avoit laissié;
Et cele tint le chief baissié,
Qui a mesfaite se savoit
De ce que laidie l'avoit; 385
Mais or li voudra amender

ni envers lui, car s'il l'avait pu, il t'aurait tué. Aussi suis-je convaincue que j'ai bien et loyalement jugé. »

Ainsi elle se prouve à elle-même, et y trouve justice, bon sens et raison, qu'elle n'a aucun droit de le haïr. Elle allègue pour lui les arguments qui lui plaisent, et s'enflamme elle-même comme la bûche qui fume tant qu'elle s'allume sans que personne y souffle ou l'attise. Si maintenant la demoiselle revenait, elle gagnerait le procès pour lequel elle a tant plaidé qu'elle en a été fort malmenée.

Elle revint en effet le matin et reprit son sermon à l'endroit où elle l'avait laissé. Et la dame tenait la tête baissée, reconnaissant qu'elle avait eu tort de l'offenser, résolue à lui faire ses excuses et à lui demander le nom du chevalier, comment

Et del chevalier demander
Le non et l'estre et le lignage;
Si s'umelie come sage,
Et dit : « Merci criër vos vueil 390
Del grant outrage et de l'orgueil
Que je vos ai dit come fole,
Si remandrai a vostre escole.
Mais dites moi, se vos savez,
Li chevaliers dont vos m'avez 395
Tenue en plait si longement,
Queus on est il et de quel gent?
Se il est teus qu'a moi ataigne,
Mais que de par lui ne remaigne,
Je le ferai, ce vos otroi, 400
Seignor de ma terre et de moi.
Mais il le covendra si faire
Qu'on ne puisse de moi retraire
Ne dire : C'est cele qui prist
Celui qui son seignor ocist. 405
— En non Dieu, dame, ensi iert il.
Seignor avrez le plus gentil
Et le plus franc et le plus bel
Qui onques fust del ling Abel.

il est et de quelle famille. Elle s'humilie, en femme de sens, et lui dit : « Je veux vous demander pardon des paroles outrageantes et orgueilleuses que je vous ai adressées follement; je m'en remettrai à votre enseignement. Mais dites-moi, si vous le savez : le chevalier dont vous m'avez si longuement entretenue, quel homme est-il, et de quelle famille? S'il est de ma condition et pourvu qu'il ne s'y refuse pas, je le ferai, je vous l'accorde, le seigneur de mes terres et le mien. Mais il faudra agir en sorte qu'on ne puisse pas me le reprocher et dire : C'est celle qui a épousé le meurtrier de son mari. — Par le nom de Dieu, ma dame, il en sera ainsi. Vous aurez le mari le plus noble, le plus loyal et le plus beau qui soit jamais sorti de la lignée d'Abel. — **Quel est son nom? — Mes-**

— Coment a non ? — Mes sire Yvains. 410
— Par foi, cist n'est mie vilains,
Ainz est mout frans, je le sai bien,
Si est fiz al roi Uriien.
— Par foi, dame, vos dites voir.
— Et quant le porrons nos avoir ? 415
— Jusqu'a cinc jorz. — Trop tarderoit,
Que mien vueil ja venuz seroit.
Vieigne anuit, o demain seveaus !
— Dame, ne cuit que nus oiseaus
Peüst en un jor tant voler. 420
Mais je i ferai ja aler
Un mien garçon qui mout tost cort,
Qui ira bien jusqu'a la cort
Le roi Artu, al mien espoir,
Al meins jusqu'a demain al soir ; 425
Que jusque la n'iert il trovez.
— Cist termes est trop lons assez :
Li jor sont lonc. Mais dites li
Que demain al soir ressoit ci
Et aut plus tost que il ne sueut ; 430
Car, se bien esforcier se vueut,
Fera de dous jornees une.

sire Yvain. — Assurément, ce n'est pas un vilain, il est au contraire très noble, je le sais, car il est fils du roi Urien. — Ma dame, vous dites vrai. — Et quand pourrons-nous l'avoir ? — D'ici cinq jours. — Ce serait trop long, car je voudrais qu'il fût déjà ici. Qu'il vienne aujourd'hui ou tout au moins demain ! — Ma dame, je ne crois pas que nul oiseau puisse en un jour tant voler. Mais j'y enverrai un garçon que j'ai, qui est excellent coureur et qui sera à la cour du roi Artur, je l'espère, pour demain soir ; on ne peut le joindre plus tôt. — Ce délai est beaucoup trop grand : les jours sont longs. Dites-lui que demain au soir il soit revenu ici, et qu'il coure plus vite qu'à l'ordinaire, car s'il veut se forcer il fera deux étapes en une journée ; et comme cette nuit la lune brillera, qu'il fasse en

Et anquenuit luira la lune :
Si reface de la nuit jor.
Et je li donrai al retor 435
Quant qu'il voudra que je li doigne.
— Sour moi laissiez ceste besoigne,
Que vos l'avrez entre voz mains
Jusqu'a tierz jor a tot le meins.
Et endementres manderez 440
Voz genz et si demanderez
Conseil del roi qui doit venir.
Por la costume maintenir
De vostre fontaine defendre
Vos covendroit bon conseil prendre, 445
Et il n'i avra ja si baut
Qui s'ost vanter que il i aut :
Lors porrez dire tot a droit
Que mariër vos covendroit;
Uns chevaliers mout alosez 450
Vos requiert, mais vos ne l'osez
Prendre, se il nel loent tuit.
Et ce pren je bien en conduit,
Tant les conois je a mauvais,
Que, por chargier autrui le fais 455
Dont il seroient trop chargié,

outre de la nuit le jour. Je lui donnerai à son retour tout ce qu'il demandera. — Laissez-moi le soin de cette affaire, et vous l'aurez avant trois jours au plus. En attendant, vous convoquerez vos gens et vous les consulterez au sujet de la venue du roi. Dites-leur qu'il convient d'aviser à défendre votre fontaine suivant la coutume. Il ne se trouvera pas un homme assez hardi pour se vanter d'y aller. Vous pourrez alors à bon droit dire qu'il vous faut vous remarier ; qu'un chevalier très renommé vous demande, mais que vous n'osez l'accepter sans leur consentement à tous. Je vous garantis bien, tant je les sais lâches, que pour se décharger sur autrui du fardeau dont ils seraient accablés, ils vous baiseront tous les pieds, et

Vos en vendront trestuit al pié
Et si vos en merciëront,
Que fors de grant peine seront;
Car qui peor a de son ombre, 460
S'il puet, volentiers se descombre
D'encontre de lance o de dart;
Car c'est mauvais jeus a coart. »
Et la dame respont : « Par foi,
Ensi le vueil et si l'otroi, 465
Et je l'avoie ja pensé
Si con vos l'avez devisé;
Et tot ensi le ferons nos.
Mais ci por quoi demorez vos?
Alez, ja plus ne delaiez, 470
Si faites tant que vos l'aiez,
Et je remanderai mes genz. »
Ensi fina li parlemenz.
Et cele feint qu'ele envoit querre
Mon seignor Yvain en sa terre; 475
Si le fait chascun jor baignier,
Et bien laver et aplaignier;
Et avuec ce li apareille
Robe d'escarlate[1] vermeille,

vous remercieront, car ils seront tirés d'un grand souci. Qui a peur de son ombre évite volontiers, s'il le peut, le jeu de la lance et du javelot, qui est un mauvais jeu pour le poltron. » La dame répond : « Je suis entièrement de cet avis, et j'avais déjà songé au plan que vous me proposez; nous le suivrons donc de point en point. Mais pourquoi demeurez-vous ici? Allez, ne tardez pas davantage, et faites tant que vous l'ayez; de mon côté je convoquerai mes gens. » Ainsi finit l'entretien.

La jeune fille feint d'envoyer chercher monseigneur Yvain dans sa terre; cependant elle le fait chaque jour baigner, bien laver, bien peigner; elle lui prépare une robe d'écarlate rouge,

1. Le mot *escarlate* désigne une sorte d'étoffe et non une couleur.

De vair forree a tot la croie[1]. 480
N'est riens qu'ele ne li acroie
Qui covieigne a lui acesmer :
Fermail d'or a son col fermer,
Ovré a pierres precieuses,
Qui font les genz mout gracieuses[2], 485
Et ceinturete, et aumosniere[3],
Qui fu d'une riche seigniere[4].
Bien l'a del tot apareillié
Et a sa dame conseillié
Que revenuz est ses messages, 490
Si a esploitié come sages.
« Coment? » fait ele. « Quant vendra
Mes sire Yvains? — Ça enz est ja.
— Ça enz est il? Vieigne donc tost
Celeement et en repost, 495
Dementres qu'avuec moi n'est nus.
Gardez que n'en i vieigne plus,
Que je harroie mout le quart. »

fourrée de vair, encore blanche de craie. Il n'est rien qu'elle ne lui prête pour l'embellir : une agrafe d'or pour mettre à son cou, ornée de pierres précieuses qui font prendre les gens en gré, une ceinture et une aumônière de riche étoffe. Il était bien apprêté, lorsqu'elle annonça secrètement à sa dame que l'envoyé était de retour et s'était bien acquitté de son message. « Comment? » fait-elle, « quand viendra messire Yvain? — Il est ici. — Il est ici? Qu'il vienne donc vite sans qu'on le voie, pendant que je suis seule. Ayez soin que personne ne l'accompagne, car tout autre témoin que vous me déplairait

1. Il s'agit ici de la craie dont on saupoudrait les fourrures : avoir encore sa craie était pour une fourrure le signe qu'elle était toute neuve.
2. On croyait que certaines pierres attiraient des sympathies aux personnes qui les portaient.
3. L'aumônière était suspendue à la ceinture.
4. *Seigniere.* Bande d'étoffe.

La damoisele a tant s'en part,
S'est venue a son oste ariere; 500
Mais ne mostra mie a sa chiere
La joie que ses cuers avoit,
Ainz dist que sa dame savoit
Qu'ele l'avoit la enz gardé,
Si l'en savoit mout mauvais gré. 505
« Ne me vaut mais noient celee.
Tant est de vos la chose alee
Que ma dame la chose set,
Qui mout m'en blasme et mout m'en het,
Et mout m'en a achoisonee. 510
Mais tel seürté m'a donee
Que devant li vos puis conduire
Senz rien grever et senz rien nuire.
Ne vos grevera rien, ce croi,
Fors tant que (mentir ne vos doi, 515
Que je feroie traïson)
Avoir vos vueut en sa prison,
Et si vueut si avoir le cors
Que nes li cuers n'en soit defors.
— Certes », fait il, « ce vueil je bien; 520
Ce ne me grevera ia rien.

fort. » La demoiselle la quitte alors et s'en revient à son hôte, mais ne laisse pas apparaître sur son visage la joie qu'elle a dans son cœur. Elle lui dit que la dame a appris qu'elle l'a gardé dans cette chambre et lui en tient rigueur. « Il m'est inutile maintenant de rien cacher, ma dame sait tout, elle m'a vivement blâmée et me garde rancune, elle m'en a fait un crime. Toutefois elle m'a donné l'assurance que je puis vous conduire en sa présence, sans qu'il vous en advienne aucun mal. Elle ne vous fera pas de mal, je crois, sinon (car je ne veux pas vous mentir, ce serait une trahison), sinon qu'elle veut vous avoir en sa prison, et garder votre corps si étroitement que même votre cœur ne soit pas libre. — Certes, » répond Yvain, « j'y consens : cela ne me pèsera pas; je serai

En sa prison vueil je bien estre.
— Si serez vos, par la main destre
Dont je vos tieng. Or en venez
Et a mon los vos contenez 525
Si umblement devant sa face
Que male prison ne vos face ;
Ne por el ne vos esmaiez :
Ne cuit mie que vos aiez
Prison qui trop vos soit grevaine. » 530
La damoisele a tant l'en meine,
Si l'esmaie et le rasseüre
Et parole par coverture
De la prison ou il iert mis,
Que senz prison n'est nus amis. 535
Ele a droit se prison le claime,
Que bien est en prison qui aime.
La damoisele par la main
En meine mon seignor Yvain
La ou il iert mout chiers tenuz ; 540
Si cuide il estre mal venuz ;
Et s'il le crient, n'est pas merveille.
Dessour une coute vermeille
Troverent la dame seant.

volontiers son prisonnier. — Vous le serez, par cette main que je tiens. Maintenant venez avec moi et, croyez-moi, ayez en sa présence une contenance si humble qu'elle ne vous rende pas sa prison pénible. N'ayez aucune autre crainte : je ne pense pas que votre prison soit très dure. » La demoiselle alors l'emmène, l'effrayant et le rassurant tour à tour, et lui parlant à mots couverts de la prison où il sera enfermé, car il n'y a pas d'ami sans chaîne. Elle a le droit de l'appeler prisonnier, car celui qui aime est en prison.

La demoiselle conduit par la main monseigneur Yvain là où il sera le bienvenu ; mais il croit y être mal reçu, et s'il le craint, c'est bien naturel. Ils trouvèrent la dame assise sur un coussin rouge. Messire Yvain eut grand peur, je vous l'assure,

Grant peor, ce vos acreant, 545
Ot mes sire Yvains a l'entree
De la chambre, ou il a trovee
La dame qui ne li dist mot;
Et por ce plus grant peor ot :
Si fu de peor esbaïz, 550
Qu'il cuida bien estre traïz;
Si s'estut loinz cele part la
Tant que la pucele parla
Et dist : « Cinc cenz dehez ait s'ame,
Qui meine en chambre a bele dame 555
Chevalier qui ne s'en aproche,
Et qui n'a ne langue ne boche
Ne sen dont acointier se sache! »
A cest mot par le braz le sache,
Si li a dit : « Ça vos traiez, 560
Chevaliers, et peor n'aiez
De ma dame qu'ele vos morde!
Mais querez li pais et acorde,
Et j'en proierai avuec vos,
Que la mort Esclados le Ros, 565
Qui fu ses sire, vos pardoint. »
Mes sire Yvains maintenant joint
Ses mains, si s'est a genouz mis,

en entrant dans la chambre, où il trouva la dame, qui ne lui dit pas un mot, ce qui augmenta sa frayeur. Il fut tellement saisi de peur, car il se crut trahi, qu'il se tint immobile loin de la dame jusqu'à ce que Lunette eût parlé la première. « Aux cinq cents diables l'âme de celle qui conduit dans la chambre d'une belle dame un chevalier qui n'ose approcher, qui n'a ni langue, ni bouche, ni esprit pour lui parler! » En même temps elle tire le chevalier par le bras et lui dit : « Avancez là, chevalier, et ne craignez pas que ma dame vous morde! Demandez-lui plutôt sa paix, et je l'en prierai avec vous, qu'elle vous pardonne la mort d'Esclados le Roux, qui était son mari. » Messire Yvain joint alors les mains, se met à

Et dist come verais amis :
« Dame, ja voir ne criërai 570
Merci, ainz vos merciërai
De quant que vos me voudrez faire;
Que riens ne me porroit desplaire.
— Non, sire? Et se je vos oci?
— Dame, la vostre grant merci, 575
Que ja ne m'en orrez dire el.
— Onc mais, » fait ele, « n'oï tel,
Que si vos metez a devise
Del tot en tot en ma franchise,
Senz ce que ne vos en esforz. 580
— Dame, nule force si forz
N'est come cele, senz mentir,
Qui me comande a consentir
Vostre voloir del tot en tot.
Rien nule a faire ne redot 585
Que moi vos plaise a comander;
Et se je pooie amender
La mort dont je n'ai rien mesfait,
Je l'amenderoie senz plait.
— Coment? » fait ele. « Or le me dites, 590
Si soiez de l'amende quites,

genoux et dit très sincèrement : « Dame, je ne vous demanderai pas merci, mais je vous dirai merci pour tout ce qu'il vous plaira de me faire, car rien de votre part ne saurait me déplaire. — Rien, seigneur? Et si je vous tue? — Dame, grand merci à vous : vous ne m'entendrez jamais dire autre chose. — Jamais je n'ai entendu parler ainsi ; car vous vous mettez entièrement en mon pouvoir sans que je vous y force. — Dame, nulle force n'est aussi puissante, sans mentir, que celle qui me commande d'obéir absolument à votre volonté. Je ferai sans hésitation tout ce qu'il vous plaira de me commander. Et si je pouvais réparer le meurtre, dans lequel je n'ai eu aucun tort, je le réparerais sans contestation. — Comment, aucun tort? » fait la dame, « dites-le-moi, et

Se vos de rien ne mesfeïstes
Quant vos mon seignor oceïstes.
— Dame, » fait il, « vostre merci,
Quant vostre sire m'assailli, 595
Quel tort oi je de moi defendre?
Qui autrui vueut ocire o prendre,
Se cil l'ocit qui se defent,
Dites se de rien i mesprent.
— Nenil, qui bien esgarde a droit. 600
Et je cuit que rien ne vaudroit
Quant fait ocire vos avroie.
Mais ce mout volentiers savroie
Dont cele force puet venir
Qui vos comande a consentir 605
Tot mon voloir senz contredit.
Toz torz et toz mesfaiz vos quit;
Mais seez vos, si nos contez
Coment vos estes si dontez.
— Dame, » fait il, « la force vient 610
De mon cuer qui a vos se tient;
En cest voloir m'a mes cuers mis.
— Et qui le cuer, beaus douz amis?

soyez quitte de la réparation, si vous n'avez eu aucun tort en tuant mon mari. — Dame, par votre grâce, quand votre mari m'attaqua, quel tort eus-je de me défendre? Lorsqu'un homme veut tuer ou prendre un autre homme, si celui-ci en se défendant tue son agresseur, dites-moi, a-t-il commis une faute? — Non, si on observe bien le droit. Je crois d'ailleurs qu'il ne me servirait à rien de vous faire mettre à mort. Mais je désirerais vivement savoir d'où peut venir cette force qui vous commande d'obéir sans réserve à mon vouloir. Je vous fais grâce de tout tort et de tout méfait; mais asseyez-vous et contez-nous comment vous avez été ainsi dompté. — Dame, » fait-il, « la force vient de mon cœur, qui dépend entièrement de vous. C'est mon cœur qui m'a mis en ce désir. — Et qui y a mis le cœur, beau doux ami? — Dame, ce sont

— Dame, mi ueil. — Et les ieuz qui?
— La grant beauté que en vos vi. 615
— Et la beauté qu'i a forfait?
— Dame, tant que amer me fait.
— Amer? Et cui? — Vos, dame chiere.
— Moi? — Voire, voir. — En quel maniere?
— En tel que graindre estre ne puet, 620
En tel que de vos ne se muet
Mes cuers, n'onques aillors nel truis,
En tel qu'aillors penser ne puis,
En tel que toz a vos m'otroi,
En tel que plus vos ain que moi, 625
En tel, se vos plaist, a delivre,
Que por vos vueil morir o vivre.
— Et oseriiez vos emprendre
Por moi ma fontaine a defendre?
— Oïl voir, dame, vers toz omes. 630
— Sachiez donc bien qu'acordé somes. »
Ensi sont acordé briément.
Et la dame ot son parlement
Devant tenu a ses barons;

mes yeux. — Et qui les yeux? — La grande beauté que j'ai vue en vous. — Et qu'y a donc fait la beauté? — Dame, c'est elle qui me fait aimer. — Aimer? Et qui? — Vous, dame bien-aimée. — Moi? — Vous, vous. — De quelle manière? — De telle manière qu'un amour plus grand n'est pas possible; de telle que mon cœur ne vous quitte pas et que jamais je ne le sens ailleurs; de telle que je ne puis penser à autre chose; de telle que je me donne entièrement à vous; de telle que je vous aime plus que moi-même; de telle que, s'il vous plaît, je veux, à votre discrétion, vivre ou mourir pour vous. — Et oseriez-vous entreprendre de défendre pour moi ma fontaine? — Oui, certes, dame, contre tous hommes. — Sachez donc bien que la paix est faite entre nous. »

Ils se sont ainsi rapidement accordés. La dame, qui avait auparavant tenu un parlement avec ses barons, dit : « Allons-

Et dist : « De ci nos en irons 635
En ceste sale, ou mes genz sont,
Qui loé et conseillié m'ont,
Por le besoing que il i voient,
Que de mari prendre me proient,
Et jel ferai por le besoing. 640
Ci meesmes a vos me doing,
Qu'a seignor refuser ne doi
Bon chevalier et fil de roi. »
Or a la damoisele fait
Quant qu'ele voloit entresait. 645
Et mes sire Yvains est plus sire
Qu'on ne porroit conter ne dire;
Que la dame avuec li l'en meine
En la sale qui estoit pleine
De chevaliers et de serjenz. 650
Et mes sire Yvains fu si genz
Qu'a merveilles tuit l'esgarderent.
Et encontre eus tuit se leverent,
Et tuit saluënt et enclinent
Mon seignor Yvain, et devinent : 655
« C'est cil cui ma dame prendra.
Dehez ait qui li defendra,
Qu'a merveilles semble prodome !

nous-en en cette salle, où sont mes gens, qui m'ont conseillée et priée de prendre un mari, parce qu'ils en voient la nécessité. Je le ferai à cause de cette nécessité, et ici même je me donne à vous, car je ne dois pas refuser pour mari un vaillant chevalier, fils de roi. »

La demoiselle est ainsi venue à bout de ce qu'elle avait résolu, et messire Yvain est plus maître de la dame qu'on ne saurait le dire. Celle-ci l'emmène avec elle dans la salle, déjà pleine de chevaliers et de sergents. Messire Yvain a une si noble prestance que tous le regardent émerveillés. Tous se lèvent à leur arrivée, tous saluent monseigneur Yvain et s'inclinent devant lui, et ils conjecturent : « C'est celui que ma dame prendra. Malheur à qui l'en empêchera, car il a l'air d'un che-

Certes, l'empereriz de Rome
Seroit en lui bien mariëe. 660
Car l'eüst il or afiëe
Et ele lui de nue main,
Si l'esposast ui o demain! »
Ensi parolent tuit en renc.
Al chief de la sale ot un banc 665
Ou la dame s'ala seoir,
La ou tuit la porent veoir.
Et mes sire Yvains semblant fist
Qu'a ses piez seoir se vousist,
Quant ele l'en leva a mont, 670
Et de la parole semont
Son seneschal, que il la die
Si qu'ele soit de toz oïe.
Lors comença li seneschaus,
Qui n'estoit ne restis ne baus : 675
« Seignor, » fait il, « guerre nos sort.
N'est jorz que li rois ne s'atort
De quant que il se puet haster
Por venir noz terres gaster.
Ainçois que la quinzaine past, 680
Sera trestot alé a gast,

valier de grande valeur! Certes, l'impératrice de Rome serait bien mariée avec lui. Puisse-t-il avoir engagé sa foi à ma dame, et puisse-t-elle lui avoir promis qu'ils s'épouseront aujourd'hui ou demain! » Ainsi parlaient-ils tous. A l'extrémité de la salle se trouvait un banc; la dame alla s'y asseoir de façon à être vue de tous. Messire Yvain voulut s'asseoir à ses pieds, mais elle le fit monter près d'elle, puis elle dit à son sénéchal ce que celui-ci devait répéter de façon à être entendu de tout le monde. Le sénéchal, qui n'était ni indocile ni bègue, dit d'une voix claire : « Seigneurs, la guerre nous est déclarée; il ne se passe pas un jour que le roi ne s'apprête, avec toute la hâte qu'il y peut mettre, à venir dévaster nos terres. Avant que la quinzaine soit écoulée, tout sera perdu si nous n'avons un

Se bon mainteneor n'i a.
Quant ma dame se maria,
N'a, mie encor set anz parclos,
Si le fist ele par voz los. 685
Morz est mes sire, ce li poise.
N'a or de terre qu'une toise
Cil qui tot cest païs tenoit
Et qui mout bien i avenoit :
C'est granz deüz que pou a vescu. 690
Feme ne set porter escu,
Ne ne set de lance ferir.
Mout amender et encherir
Se puet de prendre un bon seignor.
Onc mais n'en ot mestier graignor : 695
Loez li tuit que seignor preigne
Ainz que la costume remaigne
Qui en cest chastel a esté
Plus de soissante anz a passé. »
A cest mot dient tuit ensemble 700
Que bien a faire lor ressemble,
Et trestuit jusqu'al pié li vienent,
De son voloir en grant la tienent,
Si se fait proier de son bon

bon défenseur. Quand ma dame se maria, il n'y a pas encore sept ans entiers, elle le fit sur votre conseil. Son mari est mort; elle en est affligée. Il n'a maintenant qu'une toise de terre, celui qui possédait tout ce pays et y tenait dignement son rang. C'est un grand malheur qu'il ait peu vécu. Une femme ne sait pas porter l'écu ni frapper de la lance; mais elle peut suppléer à cette faiblesse et corriger cette infériorité en prenant un mari vaillant. Jamais elle n'en a eu un si grand besoin ; conseillez-lui tous de se marier, plutôt que de laisser disparaître la coutume qui existe en ce château depuis plus de soixante ans. » Tous répondent que cet avis leur semble bon; tous viennent se jeter aux pieds de la dame, et la pressent de faire ce qu'elle désire plus qu'eux; elle se

Tant que aussi com mal gré son 705
Otroie ce qu'ele feïst
Se chascuns li contredeïst,
Et dit : « Seignor, dès qu'il vos siét,
Cist chevaliers qui lez moi siét
M'a mout proiee et mout requise. 710
En m'onor et en mon servise
Se vueut metre, et je l'en merci,
Et vos l'en merciëz aussi ;
N'onques mais certes nel conui,
S'ai mout oï parler de lui : 715
Si hauz on est, ce sachiez bien,
Con li fiz al roi Uriien.
Senz ce qu'il est de haut parage
Est il de si grant vasselage
Et tant a cortoisie et sen 720
Que desloer nel me doit l'en.
De mon seignor Yvain, ce cuit,
Avez bien oï parler tuit,
Et ce est il qui me requiert.
Plus haut seignor qu'a moi n'afiert 725
Avrai al jor que ce sera. »
Tuit dient : « Ja ne passera

fait imposer l'objet de ses vœux, si bien qu'elle semble accorder malgré elle ce qu'elle aurait fait malgré eux : « Seigneurs, » dit-elle, « puisque tel est votre désir, ce chevalier, assis près de moi, m'a vivement priée et demandée : il veut se mettre sous ma puissance et à mon service, je l'en remercie, et vous aussi remerciez-le. Il est vrai, je ne l'avais jamais vu, mais j'ai beaucoup entendu parler de lui. C'est un homme puissant, n'en doutez pas : c'est le fils du roi Urien. Outre qu'il est de haut parage, il est aussi d'une telle valeur, si courtois, si sage qu'on ne peut me déconseiller de l'épouser. De monseigneur Yvain, je pense, vous avez tous entendu parler : c'est lui qui demande ma main. Le jour où je l'épouserai j'aurai pour mari un plus grand seigneur que je n'étais en droit de l'espérer. » Tous répondent : « Ce jour ne se

Cist jorz, se vos faites que sage,
Que n'aiez fait le mariage;
Car mout est fous qui se demore 730
De son pro faire une sole ore. »
Tant li prient que lor otroie
Ce qu'ele feïst tote voie,
Qu'Amors a faire li comande
Ce dont los et conseil demande. 735
Mais a plus grant onor le prent
Quant le fait al los de sa gent;
Et les proieres rien n'i grievent,
Ainz li esmuevent et sozlievent
Le cuer a faire son talent : 740
Li chevaus qui ne va pas lent
S'esforce quant on l'esperone.
Veant toz ses barons se done
La dame a mon seignor Yvain.
Par la main d'un son chapelain 745
Prise a Laudine de Landuc,
La dame qui fu fille al duc
Laudunet, dont on note un lai [1].

passera pas, si vous agissez raisonnablement, que vous ne l'ayez épousé, car il est fou celui qui tarde une heure à faire ce qui lui est utile. » Ils la prient tant qu'elle octroie ce qu'elle aurait donné sans eux, car Amour lui commande de faire ce pourquoi elle demande avis et approbation. Mais elle prend Yvain plus honorablement, puisque c'est avec l'assentiment de son peuple; et les prières ne lui nuisent en rien, au contraire elles l'excitent et la stimulent à satisfaire son désir : le coursier rapide redouble d'efforts quand on l'éperonne. En présence de tous ses barons, la dame se donne à monseigneur Yvain. Le chevalier reçut, de la main d'un chapelain de la dame, Laudine de Landuc, fille du duc Laudunet, dont on

---

1. Ni *Laudunet* ni le *lai* qui portait son nom ne sont connus par ailleurs. — On donna d'abord le nom de *lais* à des compositions que

Le jor meesmes, senz delai,
L'esposa et firent les noces; 750
Assez i ot mitres et croces,
Car la dame i avoit mandez
Ses evesques et ses abez[1].
Mout i ot joie et mout leece,
Mout i ot gent et mout richece 755
Plus que conter ne vos savroie,
Quant lonc tens pensé i avroie.
Mieuz me vient taire que pou dire.
Mais or est mes sire Yvains sire,
Et li morz est toz obliëz. 760

chante un lai. Le jour même, sans retard, il l'épousa et l'on célébra les noces. On y vit un grand nombre de mitres et de crosses, car la dame avait fait venir ses évêques et ses abbés. La joie fut grande et les divertissements variés; les invités furent nombreux et les fêtes très riches, trop pour que je puisse les énumérer, quelque temps que j'y mette. Mieux vaut me taire qu'en dire trop peu. Désormais messire Yvain est le maître, et le mort est tout à fait oublié.

---

les musiciens bretons exécutaient sur leur *rote*, sorte de petite harpe, et qu'ils faisaient précéder d'un récit très court expliquant le sujet. Au XII[e] siècle des poètes mirent ces récits en vers, et leurs contes furent également appelés *lais*. Nous possédons une trentaine de ces contes. Comme les romans bretons, ils sont écrits en vers de huit syllabes, comme eux ce sont des contes d'aventures et d'amour, où le merveilleux occupe une très large place; mais ils sont bien moins étendus, et en général ne racontent qu'une « aventure ». Le nom de *lai* s'appliquait en outre à des compositions lyriques très différentes des lais bretons.

1. Il y avait des abbés crossés et mitrés.

AUCASSIN ET NICOLETTE

CHANTEFABLE

Cette petite composition est une des plus gracieuses du moyen âge; elle est de la seconde moitié du XII[e] siècle; l'auteur est inconnu. Le récit en prose y alterne avec le chant en vers; de là le titre de *chantefable* qu'elle porte. Les vers sont de sept syllabes, groupés en laisses assonantes, que termine un petit vers féminin de quatre syllabes. Le sujet est l'histoire des amours de Nicolette, jeune captive, et d'Aucassin, fils du comte de Beaucaire, amours contrariées par le père du damoiseau. Notre texte est préparé d'après le photo-facsimile du manuscrit, publié par M. Bourdillon (Oxford, 1896, in-4°) et d'après la 5e édition (§ 15-27) de M. H. Suchier : *Aucassin et Nicolette, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique* (Paderborn, 1903, in-8°).

Nicolette s'est échappée de la prison où la tenait le comte Garin de Beaucaire; avant de quitter la ville, elle a voulu prévenir son ami, lui aussi emprisonné. Mais pendant qu'elle lui parle par une ouverture qu'elle a découverte dans le mur de la tour où il est enfermé, les gardes de nuit approchent et elle va être prise si elle ne s'en donne garde.

I. — OR SE CHANTE.

La gaite[1] fu mout vaillanz,
Proz et cortois et sachanz,
Si a comencié un chant
Qui beaus fu et avenanz :
« Meschinete o le cuer franc, 5
Cors as gent et avenant,
Le poil blont et les denz blans,
Vairs[2] les ieuz, chiere riant.
Bien le voi a ton semblant :
Parlé as a ton amant, 10
Qui por toi se va morant.
Jel te di, et tu l'entent :
Garde toi des souduianz
Qui par ci te vont querant,
Soz les chapes[3] les nuz branz. 15
Forment te vont menaçant,
Tost te feront messeant,
S'or ne t'i gardes. »

I. — CHANT

Le veilleur était un excellent homme, brave, courtois, intelligent. Il commença une chanson belle et plaisante :

« Fillette au noble cœur, tu as le corps gracieux et séduisant, les cheveux blonds, les dents blanches, les yeux vifs, le visage riant. Je vois bien à ta mine que tu as parlé à ton ami, qui se meurt pour toi. Je te préviens, entends-moi : garde-toi des traîtres qui viennent te cherchant par ici, les épées nues sous leurs chapes. Ils te menacent fort et bientôt t'auront fait du mal, si tu n'y prends garde. »

---

1. *Gaite*, veilleur de nuit, qui se tenait au sommet du beffroi, du donjon ou d'une tour quelconque, pour de là surveiller les environs ; il était tenu de chanter souvent ou de jouer de quelque instrument pour montrer qu'il ne dormait pas ; peut-être aussi, comme cela se pratique encore dans plusieurs villes de France, pour marquer les heures. Ici le veilleur voit d'une part Nicolette, qui parle à son ami, et d'autre part la patrouille qui s'avance.

2. *Vairs*. Cf. page 58, note 2.

3. *Chapes*. Cf. page 146, note 1.

II. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT[1].

« Hé ! » fait Nicolete, « l'ame de ton pere et de ta mere soit en beneoit repos, quant si belement et si cortoisement le m'as ore dit ! Se Dieu plaist, je m'en garderai bien, et Dieus m'en gart ! »

Ele s'estreint en son mantel en l'ombre del piler, tant que cil furent passé outre, et ele prent congié a Aucassin, si s'en va tant qu'ele vint al mur del chastel[2]. Li murs fu depeciez, s'estoit rehordez, et ele monta dessoure, si fist tant qu'ele fu entre le mur et le fossé, et ele garda cōntreval, si vit le fossé mout parfont et mout roiste, s'ot mout grant peor. « Hé ! Dieus ! » fait ele, « douce creature ! Se je me lais cheoir, je briserai le col, et se je remaing ci, on me prendra demain, si m'ardra on en un

II. — RÉCIT

« Ah ! » fait Nicolette, « que l'âme de ton père et celle de ta mère reposent en paix, puisque tu m'as si gracieusement et si courtoisement avertie ! S'il plaît à Dieu, je m'en garderai bien ; et que Dieu m'en garde ! »

Elle se blottit dans son manteau à l'ombre du pilier jusqu'à ce que les gardes soient passés, puis elle prend congé d'Aucassin et s'en va. Elle arrive au mur de la ville. Le mur était démoli ; on avait construit dans la brèche un échafaudage. Nicolette y monta et fit tant qu'elle se trouva entre le mur et le fossé. Elle regarda en bas, et vit le fossé très profond et très escarpé, et elle eut grand'peur.

« Ah Dieu ! » fait-elle, « doux être ! Si je me laisse tomber, je me briserai le cou, et si je reste ici, demain on me prendra

---

1. Les trois mots *dient*, *content* et *fabloient* sont ici à peu près synonymes, nous les réunissons en un seul dans la traduction.

2. Le mot *chastel* en ancien français désigne non seulement la demeure seigneuriale, mais le groupe d'habitations, le bourg, la ville qui en dépendent ; c'est ce sens qu'il a le plus souvent dans les noms de lieux actuels à la composition desquels il a concouru : *Châteaudun*, *Neufchâteau*, etc.

feu. Encor ain je mieuz que je muire ci que toz li pueples me regardast demain a merveilles. »

Ele seigna son chief, si se laissa glacier a val le fossé, et quant ele vint el fonz, si bel pié et ses beles mains, qui n'avoient mie apris qu'on les bleçast, furent quassees et escorchiees, et li sans en sailli bien en doze lieus; et neporquant ele ne senti ne mal ne dolor, por la grant peor qu'ele avoit. Et se ele fu en peine de l'entrer, encor fu ele en forçor de l'oissir. Ele se pensa qu'iluec ne faisoit mie bon demorer, et trova un pel aguisié que cil dedenz avoient jeté por le chastel defendre[1], si fist pas un avant l'autre, si monta tant a granz peines qu'ele vint dessoure.

Or estoit la forest près a dous arbalestees, qui bien duroit trente lieues de lonc et de lé, si i avoit bestes sauvages et serpentine[2]. Ele ot peor que, s'ele i entroit,

et l'on me brûlera sur un bûcher. J'aime encore mieux mourir ici qu'être en spectacle demain à tout le peuple. »

Elle se signa, puis se laissa glisser en bas du fossé, et quand elle arriva au fond, ses beaux pieds et ses belles mains, qui n'avaient pas l'habitude d'être blessés, étaient meurtris et écorchés; le sang en sortait en plus de douze endroits, et néanmoins elle ne sentait ni mal ni douleur, à cause de la grand'peur qu'elle avait. Si elle avait été en peine de descendre, elle le fut bien davantage encore pour sortir. Mais elle se dit qu'il ne ferait pas bon demeurer là. Elle trouva un pieu aigu, que les gens de la ville y avaient jeté en défendant le château; elle le prit, et, pas à pas, elle fit tant qu'elle arriva péniblement en haut.

La forêt était près, à deux portées d'arbalète, ayant au moins trente lieues de long et de large, pleine de bêtes sauvages et de serpents. Elle avait peur, si elle y entrait, d'être

---

1. La ville venait de repousser un assaut du comte de Valence.
2. *Serpentine* est à *serpent* ce que *vermine* est à *ver*.

qu'eles ne l'oceïssent, si se repensa que, s'on la trovoit iluec, qu'on la remenroit en la vile por ardoir.

III. — OR SE CHANTE.

Nicolete o le vis cler
Fu montee le fossé,
Si se prent a dementer
Et Jesu a reclamer :
« Pere, rois de maiesté, 5
Or ne sai quel part aler.
Se je vois el gaut ramé,
Ja me mangeront li lé[1],
Li lion et li sengler,
Dont il i a a plenté. 10
Et se j'atent le jor cler,
Que on me puist ci trover,
Li feus sera alumez
Dont mes cors iert embrasez.
Mais, par Dieu de maiesté, 15
Encor aim je mieuz assez

dévorée, et, d'autre part, elle songeait que, si on la trouvait là, on la ramènerait dans la ville pour la brûler.

III. — CHANT

Nicolette au blanc visage est montée en haut du fossé; elle se met à se désoler et à invoquer Jésus :

« Père, roi de majesté, je ne sais où aller. Si je vais dans le bois touffu, les loups me mangeront, et les lions, et les sangliers, qui y sont nombreux. Et si j'attends le jour, et qu'on me trouve ici, on allumera le bûcher où je serai brûlée. Mais, par le Dieu de majesté, j'aime encore mieux être mangée des

---

1. *Lé*, forme dialectale pour *lou*.

Que me manjuënt li lé,
Li lion et li sengler,
Que je voise en la cité.
Je n'irai mie. » 20

IV. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT.

Nicolete se dementa mout, si con vos avez oï. Ele se comanda a Dieu, si erra tant qu'ele vint en la forest. Ele n'osa mie parfont entrer, por les bestes sauvages et por la serpentine, si se quati en un espès buisson et someuz li prist, si s'endormi dusqu'al demain a haute prime[1], que li pastorel oissirent de la vile et jeterent lor bestes entre le bois et la riviere; si se traient d'une part a une mout bele fontaine qui estoit al chief de la forest, si estendirent une chape, si mistrent lor pain sus. Entruesque il manjoient, et Nicolete s'esveille al cri des oiseaus et des pastoreaus, si s'embati sour eus.

loups, et des lions et des sangliers, qu'aller en la ville. Je n'irai pas. »

IV. — RÉCIT

Nicolette se désolait fort, comme vous avez entendu. Elle se recommanda à Dieu et marcha tant qu'elle vint en la forêt. Elle n'osa pas s'y enfoncer loin à cause des bêtes sauvages et des serpents; elle se blottit dans un buisson épais; le sommeil la prit et elle s'endormit jusqu'au lendemain, à prime bien sonnée, que les pastoureaux sortirent de la ville et menèrent leurs bêtes entre le bois et la rivière, puis se réunirent près d'une belle source, au bord de la forêt; ils étendirent une chape sur l'herbe et mirent leur pain dessus. Pendant qu'ils mangeaient, voilà que Nicolette s'éveilla aux chants des oiseaux et aux cris des pastoureaux, et elle s'approcha de ceux-ci sans qu'ils la vissent venir :

1. Les anciennes divisions du jour, encore usitées dans la liturgie, étaient *prime* (6 heures du matin), *tierce* (9 heures), *sexte* (midi), *none* (3 heures de l'après-midi).

« Bel enfant, » fait ele, « Damedieus vos i aït ! — Dieus vos beneïe ! » fait li uns, qui plus fu emparlez des autres. — « Bel enfant, » fait ele, « conoissiez vos Aucassin, le fil le conte Garin de Beaucaire ? — Oïl, bien le conoissons nos. — Si Dieus vos aït, bel enfant, » fait ele, « dites li qu'il a une beste en ceste forest, et qu'il la viegne chacier ; et s'il l'i puet prendre, il n'en donroit mie un membre por cent mars d'or[1], non por cinc cenz ne por nul avoir. »

Et cil la regardent, si la virent si bele qu'il en furent tuit esmari.

« Je li dirai ? » fait cil qui plus fu emparlez des autres. « Dehé ait qui ja en parlera, ne qui ja li dira ! C'est fantosmes que vos dites ; qu'il n'a si chiere beste en ceste forest, ne cerf ne lion ne sengler, dont uns des membres vaille plus de dous deniers[2] o de trois al plus,

« Beaux enfants, » fait-elle, « que Dieu soit avec vous ! — Dieu vous bénisse ! » répond l'un des bergers, qui savait mieux parler que les autres. « Beaux enfants, connaissez-vous Aucassin, le fils du comte Garin de Beaucaire ? — Oui, nous le connaissons bien. — Au nom de Dieu, beaux enfants, dites-lui qu'il y a une bête dans cette forêt, et qu'il vienne la chasser, et que, s'il peut l'y prendre, il n'en donnerait pas un membre pour cent marcs d'or, ni pour cinq cents, ni pour aucune richesse. »

Ils la regardèrent, et ils la virent si belle qu'ils en furent tout interdits.

« Que je le lui dise ? » fait celui qui savait mieux parler que les autres. « Malheur à qui en parlera et le lui dira ! Ce sont enchantements que vous dites-là : car il n'y a si précieuse bête en cette forêt, ni cerf, ni lion, ni sanglier, dont un des membres vaille plus de deux deniers ou de trois au plus, et

---

1. Le *marc* était l'unité de poids pour l'or et l'argent. Un marc d'or équivalait à une livre d'or.

2. Les unités monétaires du moyen âge sont la *livre*, le *sou*, le *denier* et la *maille* ou *obole*. La livre valait 20 sous, le sou 12 deniers, et le denier 2 mailles.

et vos parlez de si grant avoir! Mal dehé ait qui vos en croit ne qui ja li dira! Vos estes fee, si n'avons cure de vostre compaignie, mais tenez vostre voie. — Ha! bel enfant, » fait ele, « si ferez! La beste a tel mecine que Aucassins iert gariz de son mehaing. Et j'ai ci cinc souz en ma borse : tenez, si li dites. Et dedenz trois jorz li covient chacier, et se il dedenz trois jorz ne la trueve, ja mais n'iert gariz de son mehaing. — Par foi! » fait il, « les deniers prendrons nos, et s'il vient ci, nos li dirons; mais nos ne l'irons ja querre. — De par Dieu! » fait ele. Lors prent congié as pastoreaus, si s'en va.

V. — OR SE CHANTE.

Nicolete o le cler vis
Des pastoreaus se parti,
Si acoilli son chemin
Trés par mi le gaut foilli,
Tot un viez sentier antif, 5
Tant qu'a une voie vint,
Ou aforchent set chemin

vous parlez d'une si grande richesse! Malheur à qui vous en croit et à qui le lui dira! Vous êtes fée : nous n'avons cure de votre compagnie; passez votre chemin. — Ah! beaux enfants, vous le ferez! La bête a une telle vertu qu'Aucassin en sera guéri de son mal. Et j'ai ici cinq sous dans ma bourse : tenez, et dites-le lui. Il faut qu'il la chasse d'ici trois jours, et si dans trois jours il ne la trouve pas, jamais il ne sera guéri de son mal. — Ma foi! nous prendrons les deniers, et s'il vient ici, nous le lui dirons, mais nous ne l'irons pas chercher. — A la bonne heure! » fait-elle.

Elle prend alors congé des pastoureaux et s'en va.

V. — CHANT

Nicolette au blanc visage s'éloigna des pastoureaux; elle s'enfonça dans le bois touffu, suivant un vieux sentier, jusqu'à ce qu'elle arrivât à un carrefour d'où partent sept chemins

Qui s'en vont par le païs.
A porpenser or se prist
Qu'esprovera son ami 10
S'il l'aime si come il dist.
Ele prist des flors de lis
Et de l'erbe del jarri[1]
Et de la fueille autressi :
Une bele loge en fist, 15
Onques tant gente ne vi.
Jure Dieu qui ne menti
Se par la vient Aucassins
Et il por l'amor de li
Ne s'i repose un petit, 20
Ja ne sera ses amis,
N'ele s'amie.

VI. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT.

Nicolete ot faite la loge, si con vos avez oï et entendu, mout bele et mout gente, si l'ot bien forree dehors et dedenz de flors et de fueilles, si se repost delez la loge en un espès buisson, por savoir que Aucassins feroit.

qui conduisent à travers le pays. L'idée lui vint d'éprouver son ami pour savoir s'il l'aime autant qu'il le dit. Elle cueillit des fleurs de lis, de l'herbe de la garigue et des feuilles, et en fit une belle loge. Jamais je n'en ai vu une si belle. Elle jure par le Dieu de vérité que si Aucassin vient par là et ne s'y repose un peu pour l'amour d'elle, jamais il ne sera son ami, ni elle son amie.

VI. — RÉCIT

Nicolette a fait une loge, ainsi que vous avez entendu, très belle et très agréable ; elle l'a tapissée au dedans et au dehors de fleurs et de feuilles ; puis elle s'est cachée près de là dans un épais buisson, pour voir ce que fera Aucassin.

---

1. Il s'agit d'une herbe qui pousse habituellement dans la garigue, mais qu'on trouve aussi dans les bois, puisque c'est là que Nicolette la cueille. Ce peut être la fougère.

Et li criz et la noise ala par tote la terre et par tot le païs que Nicolete estoit perdue. Li auquant dient qu'ele en estoit fuïe, et li autre dient que li cons Garins l'a faite mordrir. Qui qu'en eüst joie, Aucassins n'en fu mie liez. Et li cons Garins ses pere le fist metre hors de prison, si manda les chevaliers de la terre et les damoiseles, si fist faire une mout riche feste, por ce qu'il cuida Aucassin son fil conforter. Quoi que la feste estoit plus pleine, et Aucassins fu apoiez a une puie toz dolenz et toz soples. Qui que demenast joie, Aucassins n'en ot talent, qu'il n'i veoit rien de ce qu'il amoit. Uns chevaliers le regarda, si vint a lui, si l'apela :

« Aucassins, » fait il, « d'aussi fait mal con vos avez ai je esté malades. Je vos donrai bon conseil, se vos me volez croire. — Sire, » fait Aucassins, « granz merciz ! Bon conseil avroie je chier. — Montez sour un cheval, » fait il, « s'alez selonc cele forest esbanoier, si verrez ces flors et ces erbes, s'orrez ces oiseillons chanter. Par

Le bruit se répandit par tout le pays que Nicolette avait disparu. Les uns disent qu'elle s'est enfuie, les autres que le comte Garin l'a fait mettre à mort. Quiconque en fût joyeux, Aucassin ne le fut pas. Le comte Garin son père le fit mettre hors de prison ; il manda les chevaliers et les demoiselles de la contrée et fit faire une fête très riche, croyant consoler son fils. Alors que la fête était le plus animée, Aucassin se tenait appuyé à une balustrade, triste et accablé. Quelle que fût la joie, il n'avait aucune envie d'y prendre part, car il ne voyait là rien de ce qu'il aimait. Un chevalier le vit, vint à lui et lui dit :

« Aucassin, du même mal que vous avez j'ai souffert. Je vous donnerai un bon avis, si vous me voulez croire. — Sire , » fait Aucassin, « grand merci. Un bon conseil me serait précieux. — Montez à cheval, allez vous distraire le long de cette forêt : vous y verrez les fleurs et la verdure, et vous entendrez chanter les oiseaux. Peut-être y entendrez-vous telles paroles

aventure orrez tel parole dont mieuz vos iert. — Sire, » fait Aucassins, « granz merciz! Si ferai je. »

Il s'emble de la sale, s'avale les degrez, si vient en l'estable ou ses chevaus estoit. Il fait metre la sele et le frein, il met pié en estrier, si monte et ist del chastel; et erra tant qu'il vint a la forest, et chevaucha tant qu'il vint a la fontaine et trova les pastoreaus al point de none[1], s'avoient une chape estendue sour l'erbe, si manjoient lor pain et faisoient mout trés grant joie.

VII. — OR SE CHANTE.

Or s'assemblent pastoret,
Esmerez et Martinez,
Fruëlins et Jehanez,
Robeçons et Aubriëz.
Li uns dist : « Bel compaignet, 5
Dieus aït Aucassinet,
Voire a foi, le bel vaslet,
Et la meschine al cors net

qui vous feront du bien. — Sire, » fait Aucassin, « grand merci. Ainsi ferai-je. »

Il s'esquive de la salle, descend l'escalier et vient à l'écurie où est son cheval. Il lui fait mettre la selle et le frein, met le pied à l'étrier, monte et sort du château. Il chevauche jusqu'à la forêt, puis arrive à la fontaine et y trouve les pastoureaux sur le coup de none. Ils avaient étendu une chape sur l'herbe et mangeaient leur pain et faisaient grand'fête.

VII. — CHANT

Les pastoureaux se rassemblent, Esmeret et Martinet, Frulin et Jeannet, Robichon et Aubriet. L'un dit :

« Beaux compagnons, par ma foi, que Dieu aide Aucassinet, le joli damoiseau, et la jeune fille au corps sans tache, aux

---

1. Cf. page 135, note 1.

Qui avoit le poil blondet,
Cler le vis et l'ueil vairet, 10
Qui nos dona denerez
Dont achatrons gastelez,
Gaïnes et coutelez,
Flaüteles et cornez,
Maçuëles et pipez! 15
Dieus la garisse! »

VIII. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT.

Quant Aucassins oï les pastoreaus, si li sovint de Nicolete, sa trés douce amie, qu'il tant amoit, et si se pensa qu'ele avoit la esté. Et il hurte le cheval des esperons, si vint as pastoreaus.

« Bel enfant, Dieus vos i aït! — Dieus vos beneïe! » fait cil qui fu plus emparlez des autres. — « Bel enfant, » fait il, « redites la chançon que vos disiiez ore. — Nos n'i dirons, » fait cil qui plus fu emparlez des autres. « Dehé ait ore qui por vos i chantera, beaus sire! — Bel enfant, » fait Aucassins, « et ne me conoissiez vos? — Oïl,

cheveux blonds, au blanc visage, aux yeux vifs, qui nous donna des deniers, dont nous achèterons des gâteaux, des couteaux avec leurs gaines, des flûtes et des cornets, des massues et des pipeaux! Que Dieu la sauve! »

VIII. — RÉCIT

Quand Aucassin entendit les pastoureaux, il lui souvint de Nicolette, sa très douce amie, qu'il aimait tant, et il pensa qu'elle avait été là. Il éperonna son cheval et vint à eux : « Beaux enfants, que Dieu vous aide! — Dieu vous bénisse! » répond celui qui savait mieux parler que les autres. — « Beaux enfants, redites la chanson que vous chantiez à l'instant. — Nous ne la dirons pas, » répond celui qui savait mieux parler que les autres. « Honni soit celui qui pour vous chantera, beau sire! — Beaux enfants, ne me connaissez-vous pas? — Si; nous savons

nos savons bien que vos estes Aucassins noz damoiseaus; mais nos ne somes mie a vos, ainz somes al conte. — Bel enfant, si ferez, je vos en pri. — Oz, por le cuer bieu[1]? » fait cil. « Por quoi chanteroie je por vos, s'il ne me seoit, quant il n'a si riche ome en cest païs, senz le cors[2] le conte Garin, s'il trovoit mes bues ne mes vaches ne mes brebiz en ses prez n'en son forment, qu'il fust mie tant hardiz por les ieuz a crever qu'il les en osast chacier? Et por quoi chanteroie je por vos, s'il ne me seoit? — Si Dieus vos aït, bel enfant, si ferez! Et tenez dis souz que j'ai ci en une borse. — Sire, les deniers prendrons nos, mais ce ne vos chanterai mie, car j'en ai juré. Mais je le vos conterai, se vos volez. — De par Dieu! » fait Aucassins, « encor ain je mieuz conter que noient. — Sire, nos estiiens orainz ci entre prime et tierce, si mangiiens nostre pain a ceste fontaine, aussi con nos faisons ore. Et une pucele vint ci, la plus bele riens del

bien que vous êtes Aucassin, notre damoiseau; mais nous ne sommes pas à vous, nous sommes au comte. — Beaux enfants, vous chanterez, je vous prie. — Entendez-vous, par le cœur bieu? Pourquoi chanterais-je pour vous, s'il ne me plaît pas, quand il n'y a homme si puissant en ce pays, à part le comte Garin, qui, s'il trouvait mes bœufs ou mes vaches ou mes brebis dans ses prés ou dans ses blés, fût assez hardi pour les en chasser, dût-il en perdre les yeux? Pourquoi chanterais-je pour vous, s'il ne me plaît pas? — A la bonne heure, beaux enfants, vous chanterez. Tenez, voici dix sous que j'ai ici dans une bourse. — Sire, nous prendrons les deniers, mais je ne vous chanterai pas cela, car je l'ai juré. Mais je vous le conterai, si vous voulez. — Par Dieu! j'aime encore mieux le récit que rien. — Sire, nous étions tantôt ici entre prime et tierce, nous mangions notre pain près de cette fontaine, comme nous faisons à cette heure. Une jeune fille vint ici, la

1. *Bieu* pour *Dieu*. Cette altération voulue avait pour but d'éviter un blasphème.

2. Le mot *corps* est très souvent explétif en ancien français : *senz le cors le conte* équivaut absolument à *senz le conte*.

monde, si que nos cuidames que ce fust une fee, et que toz cist bois en esclarci; si nos dona tant del sien que nos li eümes en covent, se vos veniiez ci, nos vos desissons que vos alissez chacier en ceste forest; qu'il i a une beste que, se vos la poiiez prendre, vos n'en donriiez mie un des membres por cinc cenz mars d'argent ne por nul avoir; car la beste a tel mecine que, se vos la poez prendre, vos serez gariz de vostre mehaing. Et dedenz trois jorz la vos covient avoir prise; et se vos ne l'avez prise, ja mais ne la verrez. Or la chaciez, se vos volez; et se vos volez, si la laissiez; car je m'en sui bien aquitez vers li. — Bel enfant, » fait Aucassins, « assez en avez dit; et Dieus la me laist trover! »

IX. — OR SE CHANTE.

Aucassins oï les moz
De s'amie o le gent cors;
Mout li entrerent el cors.
Des pastoreaus se part tost,

plus belle créature du monde, si belle que nous crûmes que c'était une fée, et que tout ce bois en fut illuminé; elle nous donna tant de son argent que nous lui promîmes, si vous veniez par ici, de vous dire que vous alliez chasser en cette forêt; qu'il y a une bête, dont, si vous la pouviez prendre, vous ne donneriez pas un des membres pour cinq cents marcs d'argent ni pour aucune richesse. Car la bête a une telle vertu que, si vous la pouvez prendre, vous serez guéri de votre mal. Et il faut que vous la preniez avant trois jours : si d'ici là vous ne l'avez pas prise, jamais vous ne la verrez. Maintenant chassez-la si vous voulez, et si vous voulez, laissez-la, car je me suis bien acquitté envers la jeune fille. — Beaux enfants, » fait Aucassin, « vous en avez dit assez, et que Dieu me la fasse trouver! »

IX. — CHANT

Aucassin entend les paroles de son amie au corps charmant, et elles entrent profondément dans son cœur. Il s'éloigne

Si entra el parfont bos[1]. 5
Li destriers li amble tost,
Bien l'en porte les galos.
Or parla, s'a dit trois moz :
« Nicolete o le gent cors,
Por vos sui venuz en bos. 10
Je ne chaz ne cerf ne porc,
Mais por vos siu les esclos.
Vo[2] vair ueil et voz genz cors,
Voz beaus ris et vo douz mot
Ont mon cuer navré a mort. 15
Se Dieu plaist, le pere fort,
Je vos reverrai encor,
Suer, douce amie. »

X. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT.

Aucassins ala par la forest de voie en voie, et li destriers l'en porta grant aleüre. Ne cuidiez mie que les ronces et les espines l'espargnassent : nenil noient, ainz li desrompent ses dras, qu'a peines peüst on noer des-

aussitôt des pastoureaux et s'enfonce dans les profondeurs du bois. Son cheval va un amble rapide et bientôt l'emporte au galop. Aucassin parle et dit trois mots :

« Nicolette au corps charmant, c'est pour vous que je suis venu au bois. Je ne chasse ni cerf ni sanglier; c'est de vous que je suis la trace. Vos yeux vifs et votre gracieux corps, votre beau rire et vos douces paroles ont blessé mon cœur à mort. S'il plaît à Dieu, le père tout-puissant, je vous reverrai encore, sœur, douce amie. »

X. — RÉCIT

Aucassin va par la forêt, de chemin en chemin, et son cheval l'emporte à grande allure. Ne croyez pas que les ronces et les épines l'épargnent. Non pas! Elles lui déchirent ses vêtements au point qu'à peine pourrait-on en renouer les plus

1. *Bos*. Cf. page 29, note 1.
2. *Vo* pour *vostre*, forme dialectale.

sus el plus entier, et que li sans li oissi des braz et des costez et des jambes en cinquante lieus o en trente, qu'après le vaslet peüst on sevir la trace del sanc qui cheoit sour l'erbe. Mais il pensa tant a Nicolete sa douce amie qu'il ne sentoit ne mal ne dolor, et ala tote jor par mi la forest si faitement que onques n'oï noveles de li. Et quant il vit que li vespres aprochoit, si comença a plorer, por ce qu'il ne la trovoit.

Tote une viez voie erbose chevauchoit. Il esgarda devant lui en mi la voie, si vit un vaslet tel con je vos dirai. Granz estoit et merveillos et laiz et hisdos. Il avoit une grant hure plus noire d'une charbonee, et avoit plus de pleine paume entre dous ieuz, et avoit unes granz joes, et un grandisme nés plat, et unes granz narines lees, et unes grosses levres plus roges d'une escharbocle, et uns granz denz jaunes et laiz, et estoit chauciez d'uns hoseaus [1] et d'uns solers de buef fretez de tille dusque

grands morceaux, et que le sang lui coule des bras, des côtés et des jambes en cinquante endroits ou au moins en trente, si bien qu'on pourrait suivre la trace du sang qui tombe sur l'herbe. Mais il pense tant à Nicolette, sa douce amie, qu'il ne sent ni mal ni douleur. Il alla tout le jour par la forêt sans entendre de ses nouvelles. Et quand il vit que le soir approchait, il se prit à pleurer, parce qu'il ne la trouvait pas.

Il chevauchait un vieux chemin herbeux, lorsque, regardant devant lui, il aperçut au milieu de la voie un homme jeune, tel que je vais vous dire. Il était grand, extraordinairement laid et hideux. Il avait une grande hure plus noire qu'une charbonnée, plus d'une large main d'intervalle entre les deux yeux; de grandes joues, un immense nez aplati, d'énormes narines ouvertes, de grosses lèvres plus rouges qu'une escarboucle, et de longues dents jaunes et laides. Il était chaussé de houseaux et de souliers en cuir de bœuf, maintenus par

---

1. *Hoseaus*, guêtres de cuir, en forme de tiges de bottes, pour aller dans la boue.

dessoure le genoil, et estoit afublez d'une chape[1] a dous envers, si estoit apoiez sour une grant maçue. Aucassins s'embati sour lui, s'ot grant peor quant il le sourvit.

« Beaus frere, Dieus t'i aït! — Dieus vos beneïe! » fait cil. — « Se Dieus t'aït, que fais tu iluec? — A vos que monte? » fait cil. — « Noient, » fait Aucassins. « Je nel vos demant se por bien non. — Mais por quoi plorez vos, » fait cil, « et faites si grant duel? Certes, se j'estoie aussi riches on con vos estes, toz li monz ne me feroit mie plorer. — Ba! me conoissiez vos? » fait Aucassins. — « Oie[2], je sai bien que vos estes Aucassins, li fiz le conte, et se vos me dites por quoi vos plorez, je vos dirai que je faz ci. — Certes, » fait Aucassins, « je le vos dirai mout volentiers. Je vin ui matin chacier en ceste forest. s'avoie un blanc levrier, le plus bel del siecle, si l'ai perdu; por ce plor je. — Oz? » fait cil, « por le cuer que cil sire ot en son ventre! que vos plorastes por un

des cordes en écorce de tilleul, qui s'enroulaient jusqu'au dessus des genoux; il était affublé d'une chape à deux envers, et s'appuyait sur une longue massue. Aucassin se trouva face à face avec lui et eut grand'peur en le voyant tout à coup :

« Beau frère, Dieu soit avec toi! — Dieu vous bénisse! » répond l'autre. — « Par Dieu, que fais-tu ici? — Que vous importe? — Rien; je ne vous le demande qu'à bonne intention. — Mais pourquoi pleurez-vous et avez-vous tant de chagrin? Certes, si j'étais aussi riche que vous, rien au monde ne me ferait pleurer. — Bah! me connaissez-vous? — Oui, je sais bien que vous êtes Aucassin, le fils du comte; et si vous me dites pourquoi vous pleurez, je vous dirai ce que je fais ici. — Certes, je vous le dirai bien volontiers. Je vins ce matin chasser dans cette forêt; j'avais un levrier blanc, le plus beau du monde; je l'ai perdu, c'est pourquoi je pleure. — Vraiment? par le cœur de Notre Seigneur, pouvez-vous pleurer

1. *Chape*, manteau grossier des paysans, manteau de pluie.
2. *Oie* vient de *hoc ego*, tandis que *oïl* vient de *hoc illi* (= *ille*).

chien puant? Mal dehé ait qui ja mais vos proisera, quant il n'a si riche ome en ceste terre, se voz pere l'en mandoit dis o quinze o vint, qu'il ne les envoiast trop volentiers, et s'en esteroit trop liez! Mais je doi plorer et duel faire. — Et tu de quoi, frere? — Sire, je le vos dirai. J'estoie loez a un riche vilain, si chaçoie sa charrue; quatre bues i avoit. Or a trois jorz qu'il m'avint une grant malaventure, que je perdi le meillor de mes bues, Roget [1], le meillor de ma charrue, si le vois querant. Si ne manjai ne ne bui trois jorz a passez, si n'os aler a la vile, qu'on me metroit en prison, que je ne l'ai de quoi soudre. De tot l'avoir del monde n'ai je plus vaillant que vos veez sour le cors de moi. Une lasse mere avoie, si n'avoit plus vaillant que une coutisele, si li a on sachiee de dessoz le dos, si gist a pur l'estrain, si m'en poise assez plus que de moi. Car avoirs va et vient : se j'ai or perdu, je gaaignerai une autre fois, si soudrai

pour un chien puant? Maudit soit qui jamais vous estimera, quand il n'y a si puissant homme en cette terre qui, si votre père lui en demandait dix ou quinze ou vingt, ne les envoyât bien volontiers et n'en fût trop heureux! Mais moi, j'ai le droit de pleurer et d'être chagrin. — Et de quoi, frère? — Sire, je vous le dirai. J'étais loué à un riche vilain, je conduisais sa charrue; il y avait quatre bœufs. Mais il y a trois jours il m'arriva un grand malheur, car je perdis le meilleur de mes bœufs, Rouget, le meilleur de ma charrue, et je le vais cherchant. Je n'ai mangé ni bu depuis trois jours passés, et je n'ose aller à la ville, parce qu'on me mettrait en prison, car je n'ai pas de quoi le payer. De toutes les richesses du monde, je n'ai vaillant que ce que vous voyez sur mon corps. J'ai une pauvre mère; elle ne possédait qu'un mauvais matelas, on le lui a arraché de dessous elle, et elle est couchée sur la paille nue; je souffre plus pour elle que pour moi; car le bien va et vient : si aujourd'hui j'ai perdu, je gagnerai

---

1. Dans le *Roman de Renard* (branche IX), le bœuf est appelé *Rogel*.

mon buef quant je porrai, ne ja por ce n'en plorerai. Et vos plorastes por un chien de longaigne [1]! Mal dehé ait qui ja mais vos proisera! — Certes, tu iés de bon confort, beaus frere. Que beneoiz soies tu! Et que valoit tes bues? — Sire, vint souz m'en demande on; je n'en puis mie abatre une sole maaille [2]. — Or tien, » fait Aucassins, « vint souz que j'ai ci en ma borse, si sol ton buef. — Sire, » fait il, « granz merciz! Et Dieus vos laist trover ce que vos querez! »

Il se part de lui. Aucassins si chevauche. La nuit fu bele et coie, et il erra tant qu'il vint près de la ou li set chemin aforchent, si vit devant lui la loge que vos savez que Nicolete avoit faite, et la loge estoit forree defors et dedenz et par dessoure et devant de flors, et estoit si bele que plus ne pooit estre. Quant Aucassins la perçut, si s'aresta tot a un fais, et li rais de la lune feroit enz.

une autre fois; je paierai mon bœuf quand je pourrai, et je n'en pleurerai pas pour cela. Et vous avez pleuré pour un sale chien! Maudit soit qui jamais vous estimera! — Certes, tu es un bon consolateur, beau frère. Béni sois-tu! Et que valait ton bœuf? — Sire, on m'en demande vingt sous; je n'en puis rabattre une seule maille. — Tiens, voici vingt sous que j'ai ici dans ma bourse : paie ton bœuf. — Sire, grand merci! Et que Dieu vous fasse trouver ce que vous cherchez! »

Le vilain s'éloigne et Aucassin chevauche. La nuit était belle et tranquille. Il alla tant qu'il vint près de l'endroit où les sept chemins se croisent, et vit devant lui la loge que vous savez que Nicolette avait faite, et qui était tapissée de fleurs en dehors et en dedans et par dessus et par devant, et qui était si belle qu'elle ne pouvait l'être plus. Quand Aucassin l'aperçut, il s'arrêta tout à coup. Un rayon de la lune tombait dedans :

---

1. Littéralement : *chien de latrine.*
2. *Maaille.* Cf. page 136, note 2.

« E Dieus! » fait Aucassins, « ci fu Nicolete, ma douce amie, et ce fist ele a ses beles mains. Por la douçor de li et por s'amor me descendrai je ore ci et m'i reposerai anuit mais. »

Il mist le pié fors de l'estrier por descendre; et chevaus fu granz et hauz : il pensa tant a Nicolete, sa trés douce amie, qu'il cheï si durement sour une pierre que l'espaule li vola hors del lieu. Il se senti mout blecié; mais il s'esforça tot al mieuz qu'il pot et atacha son cheval a l'autre main a une espine, si se torna sour costé tant qu'il jut toz sovins en la loge. Et il garda par mi un trou de la loge, si vit les estoiles el ciel, s'en i vit une plus clere des autres, si comença a dire :

XI. — OR SE CHANTE.

« Estoilete, je te voi,
Que la lune trait a soi.
Nicolete est avuec toi,
M'amiëte o le blont poil.

« Ah! Dieu! » fait-il, « ici fut Nicolette, ma douce amie, et c'est elle qui a fait cette loge de ses belles mains. Pour la grâce de mon amie et pour l'amour d'elle, je descendrai ici et je m'y reposerai cette nuit. »

Il mit le pied hors de l'étrier pour descendre; son cheval était grand et haut; il songeait tant à Nicolette, sa douce amie, qu'il tomba lourdement sur une pierre et se démit l'épaule. Il se sentit fort blessé, mais il fit tous ses efforts et de l'autre main attacha son cheval à une épine, puis, se traînant sur son côté, il arriva à se coucher sur le dos dans la loge. Il vit par un trou les étoiles au ciel; il en vit une plus brillante que les autres, et commença à dire :

XI. — CHANT

« Je te vois, petite étoile, que la lune attire à elle. Nicolette est avec toi, mon amie aux blonds cheveux. Je pense que Dieu a

Je cuit Dieus la vout avoir 5
Por la lumiere de soir,
Que par li plus bele soit.
E! amie, entent a moi.
Pleüst ore al sovrain roi,
Que que fust del recheoir, 10
Que fusse la sus o toi!
Je te baiseroie estroit.
Se j'estoie fiz a roi,
S'aferriez vos bien a moi,
Suer, douce amie. » 15

XII. — OR DIENT ET CONTENT ET FABLOIENT.

Quant Nicolete oï Aucassin, ele vint a lui, car ele n'estoit mie loinz. Ele entra en la loge, si li jeta ses braz al col, si le baisa et acola.

« Beaus douz amis, bien soiez vos trovez! — Et vos, bele douce amie, soiez la bien trovee! »

Il s'entrebaisent et acolent, si fu la joie bele.

« Ha! douce amie! » fait Aucassins, « j'estoie ore

voulu l'avoir, pour que la lumière du soir soit par elle rendue plus belle. Ah! mon amie, écoute-moi. Comment que je dusse retomber, plût à Dieu que je fusse là-haut avec toi. Fussé-je fils de roi, tu serais bien digne de moi, sœur, douce amie. »

XII. — RÉCIT

Quand Nicolette entendit Aucassin, elle vint à lui, car elle n'était pas loin. Elle entra dans la loge et lui jeta les bras autour du cou et le baisa et l'embrassa :

« Beau doux ami, soyez le bienvenu! — Et vous, belle douce amie, soyez la bienvenue! »

Ils s'entrebaisent et s'embrassent, et grande est leur joie.

« Ah! douce amie! » fait Aucassin, « j'étais tout à l'heure

mout bleciez en m'espaule, et or ne sent ne mal ne dolor, puis que je vos ai. »

Ele le portasta, et trova qu'il avoit l'espaule hors del lieu. Ele la mania tant a ses blanches mains et porsacha, si con Dieus le vout, qui les amanz aime, qu'ele revint al lieu. Et puis si prist des flors et de l'erbe fresche et des fueilles vertes, si la loia sus al pan de sa chemise, et il fu toz gariz.

« Aucassins, » fait ele, « beaus douz amis, prenez conseil que vos ferez. Se voz pere fait demain cerchier ceste forest, et on me trueve, que que de vos aviegne, on m'ocira. — Certes, bele douce amie, j'en esteroie mout dolenz. Mais se je puis, il ne vos tendront ja. »

Il monta sour son cheval et prent s'amie devant lui, baisant et acolant, si se metent as pleins chans.

XIII. — OR SE CHANTE.

Aucassins li beaus, li blonz,
Li gentiz, li amoros,

fort blessé à l'épaule, et maintenant je ne sens ni mal ni douleur, puisque je vous ai. »

Elle le tâta et reconnut qu'il avait l'épaule démise ; elle la mania tant de ses blanches mains et tant la tira, qu'avec l'aide de Dieu, qui aime les amoureux, elle la remit en place. Et puis elle prit des fleurs et de l'herbe fraîche et des feuilles vertes, et les attacha dessus avec un morceau de sa chemise, et il fut complètement guéri.

« Aucassin, » fait-elle, « beau doux ami, avisez à ce que vous ferez. Si votre père fait demain fouiller cette forêt, et qu'on me trouve, quoi qu'il advienne de vous, on me tuera. — Certes, belle douce amie, j'en serais bien affligé. Mais, si je puis, ils ne vous tiendront pas. »

Il monte sur son cheval et prend son amie devant lui, la baisant et l'embrassant, et ils chevauchent à travers la plaine.

XIII. — CHANT

Aucassin le beau, le blond, le gentil, l'amoureux, est sorti

Est oissuz del gaut parfont,
Entre ses braz ses amors,
Devant lui sour son arçon. 5
Les ieuz li baise et le front
Et la boche et le menton.
Ele l'a mis a raison :
« Aucassins, beaus amis douz,
En quel terre en irons nos? 10
— Douce amie, que sai jo?
Moi ne chaut ou nos alons,
En forest o en destor,
Mais que je soie avuec vos. »
Passent les vaus et les monz 15
Et les viles et les bors.
A la mer vindrent al jor,
Si descendent el sablon,
Lez le rivage.

du bois profond, ses amours entre ses bras, devant lui sur son arçon. Il lui baise les yeux et le front et la bouche et le menton. Elle lui dit :

« Aucassin, beau doux ami, en quelle terre irons-nous? — Douce amie, que sais-je? Il ne m'importe où nous allions, dans la forêt ou par des chemins détournés, pourvu que je sois avec toi. »

Ils passent les vallées, et les montagnes, et les villes et les bourgs, ils arrivent le jour même à la mer et descendent sur le sable du rivage.

FABLEAUX

Les *fableaux* (la forme *fabliaus* est picarde) sont de petits contes plaisants en vers. Il nous en est parvenu environ 150; ils vont du milieu du XIIe au commencement du XIVe siècle. Ils sont presque tous en vers de huit syllabes rimant deux à deux. Ils ont été publiés dans le *Recueil général et complet des Fabliaux des* XIIIe *et* XIVe *siècles*, par MM. A. de Montaiglon et G. Raynaud (Paris, 1872-1890, 6 volumes in-12). Celui que nous publions se trouve dans le 4e volume de cette collection; il est du XIIIe siècle, sans nom d'auteur.

ESTULA

Il estoient jadis doi frere,
Senz conseil de pere et de mere,
Et tot senz autre compaignie;
Povretez fu bien lor amie,
Car sovent fu en lor compaigne, 5
Et c'est la riens qui plus mehaigne
Ceus entor qui ele se tient;
Nus si granz malages ne vient.

Il y avait jadis deux frères, qui n'avaient plus ni père ni mère pour les conseiller, ni aucun autre parent. Pauvreté était leur amie intime, car elle était souvent avec eux. C'est la chose qui fait le plus souffrir ceux qu'elle hante; il n'est pas

Ensemble manoient andoi
Li frere dont dire vos doi. 10
Une nuit furent mout destroit
De soif et de faim et de froit :
Chascuns de cez maus sovent tient
A ceus que Povretez maintient.
Un jor se pristrent a penser 15
Coment se porroient tenser
Vers Povreté qui les apresse ;
Sovent lor fait sentir mesaise[1].
Uns mout renomez riches on
Manoit mout près de lor maison : 20
Cil sont povre, li riches fous.
En son cortil avoit des chous,
Et en l'estable des brebiz :
Andoi se sont cele part mis[2].
Povretez fait maint ome fol. 25
Li uns prent un sac a son col,
L'autres un coutel en sa main ;
Ambedoi se sont mis al plain.

de pire maladie. Les deux frères dont je vous parle habitaient ensemble. Une nuit qu'ils furent poussés à bout par la faim, la soif et le froid, tous maux qui s'attachent à ceux que Pauvreté tient en son pouvoir, ils se mirent à réfléchir comment ils pourraient se défendre contre Pauvreté qui les harcelait, et leur faisait souvent éprouver ses privations.

Un homme que tout le monde savait très riche habitait près d'eux. Ils sont pauvres, et le riche est sot. Il a des choux dans son potager et des brebis dans son étable. Ils tournent donc leurs pas de ce côté. Pauvreté fait perdre la tête à bien des gens. L'un jette un sac sur son cou, l'autre prend un couteau à la main, et tous deux se mettent en route. L'un entre

---

1. Rime très insuffisante.
2. En français *brebiz* et *mis* ne rimeraient pas, ni *jus* et *esmoluz* (vers 107-108), ni *sorpeliz* et *ris* (vers 135-136), mais en picard *z* était réduit à *s*.

L'uns entre el cortil maintenant,
Puis ne vait gueres atardant ; 30
Des chous trencha par le cortil.
L'autres se trait vers le bercil
Por l'uis ovrir : tant fait qu'il l'uevre.
Avis li est que bien vait l'uevre ;
Tastant vait le plus cras mouton. 35
Mais adonc encor seoit on
En l'ostel, si qu'on tresoï
L'uis del bercil, quant il l'ovri.
Li prodon apela son fil :
« Va veoir, » dist il, « el cortil, 40
Que il n'i ait rien se bien non :
Apele le chien de maison. »
Estula avoit non li chiens ;
Mais de tant lor avint il biens
Que la nuit n'ert mie en la cort. 45
Et li vaslez prenoit escout[1] :
L'uis devers la cort overt a,
Et crie : « Estula ! Estula ! »
Et cil del bercil respondi :
« Oïl, voirement sui je ci. » 50

directement dans le jardin, et sans plus tarder se met à couper des choux. L'autre se dirige vers la bergerie pour y pénétrer, et fait si bien qu'il en ouvre la porte ; il lui semble que l'affaire va pour le mieux, et il se met à tâter les moutons pour chercher le plus gras. Mais on était encore sur pied dans la maison, et l'on entendit le bruit de la porte du bercail lorsqu'elle s'ouvrit. Le bourgeois appela son fils et lui dit : « Va voir à la cour si tout est bien en ordre, et appelle le chien de garde. » Le chien s'appelait Estula. Heureusement pour les deux frères, il n'était pas cette nuit-là dans la cour. Le fils était aux écoutes ; il ouvrit la porte donnant sur la cour, et cria : « Estula ! Estula ! » Celui qui était dans la bergerie répondit : « Oui,

---

1. Ici le rimeur s'est contenté de l'assonance.

Il fesoit mout oscur et noir,
Si qu'il ne pot apercevoir
Celui qui si respondu a.
En son cuer bien por voir cuida
Que li chiens eüst respondu. 55
N'i a puis gueres atendu;
En la maison droit s'en revint,
Grant peor ot quant il i vint :
« Qu'as tu, beaus fiz? » ce dist li pere.
— « Sire, foi que je doi ma mere, 60
Estula parla or a moi.
— Qui? nostre chiens? — Voire, par foi;
Et se croire ne m'en volez,
Huchiez l'errant, parler l'orrez. »
Li prodon maintenant s'en cort 65
Por la merveille, entre en la cort
Et hucha Estula, son chien.
Et cil qui ne s'en gardoit rien
Li dist : « Voirement sui je ça. »
Li prodon grant merveille en a : 70
« Par toz sainz et par totes saintes!
Fiz, j'ai oï merveilles maintes :

certainement, je suis ici. » L'obscurité était très profonde, de sorte que le jeune homme ne pouvait pas voir celui qui lui avait répondu. Il crut bien réellement que c'était le chien, et, sans perdre de temps, il rentra précipitamment dans la maison, tout bouleversé de peur : « Qu'as-tu, beau fils? » lui dit le père. — « Foi que je dois à ma mère, Estula vient de me parler. — Qui? notre chien? — Parfaitement, je le jure; et si vous ne voulez pas m'en croire, appelez-le et vous l'entendrez aussitôt parler. » Le bourgeois s'empresse d'aller voir cette merveille, entre dans la cour et appelle son chien Estula. Et le voleur, qui ne se doute de rien, dit : « Certainement, je suis ici. » Le bourgeois en est stupéfait : « Fils, » dit-il, « par tous les saints et par toutes les saintes, j'ai entendu bien des choses surpre-

Onques mais n'oï lor pareilles;
Va tost, si conte cez merveilles
Al prestre, si l'ameine ó toi, 75
Et li di qu'il aport o soi
L'estole et l'eve beneoite[1]. »
Cil al plus tost qu'il puet s'esploite
Tant qu'il vint en l'ostel al prestre.
Ne demora gueres en l'estre, 80
Vint al provoire[2] isnelement :
« Sire, » dist il, « venez vos ent
En maison oïr granz merveilles;
Onques n'oïstes lor pareilles.
Prenez l'estole a vostre col. » 85
Dist li prestres : « Tu iés tot fol[3],
Qui or me vueus la fors mener :
Nuz piez sui, n'i porroie aler. »
Et cil li respont senz delai :
« Si ferez; je vos porterai. » 90
Li prestres a prise l'estole,
Si monte senz plus de parole

nantes : jamais je n'en ai entendu de pareilles; va vite conter cela au curé, ramène-le avec toi et dis-lui qu'il apporte son étole et de l'eau bénite. » Le jeune homme, au plus vite qu'il peut, court jusqu'au presbytère, et sans perdre de temps, s'adressant aussitôt au curé, il lui dit : « Sire, venez à la maison entendre des choses merveilleuses; jamais vous n'avez entendu les pareilles. Prenez l'étole à votre cou. » Le prêtre lui dit : « Tu es complètement fou de vouloir me conduire dehors à cette heure. Je suis nu-pieds, je n'y pourrais aller. » Et l'autre lui répond aussitôt : « Si, vous viendrez; je vous porterai. » Le prêtre prend l'étole et, sans plus discuter, monte sur les épaules du jeune homme, qui se remet en route;

1. *L'étole et l'eau bénite*, c'est-à-dire de quoi exorciser.
2. *Provoire* (*presbyterum*) est la forme régulière du cas régime de *prestre* (*presbyter*); *prestre* est une forme secondaire de l'accusatif, faite sur le cas sujet.
3. *Fol* pour *fous* est une infraction à la règle de la déclinaison.

Al col celui, et il s'en va
La voie; si come il vint la,
Qu'il voloit aler plus briement, 95
Par le sentier tot droit descent,
La ou cil descendu estoient,
Qui lor viande porchaçoient.
Cil qui les chous aloit coillant
Le provoire vit blanchoiant, 100
Cuida que ce fust ses compaing
Qui aportast aucun gaaing,
Si li demanda par grant joie :
« Aportes tu rien? — Par foi, oie[1], »
Fait cil qui cuida que ce fust 105
Ses pere qui parlé eüst.
« Or tost, » dist il, « jete le jus;
Mes couteaus est bien esmoluz,
Je le fis ier moudre a la forge :
Ja avra coupee la gorge. » 110
Et quant li prestres l'entendi,
Bien cuida qu'on l'eüst traï :
Del col celui est jus sailliz,
Si s'en fuit trestoz esmariz;

lorsqu'ils furent près de la maison, afin d'arriver plus vite, ils prirent directement par le sentier par où étaient descendus les maraudeurs. Celui qui était en train de cueillir les choux vit la forme blanche du prêtre et, pensant que c'était son compagnon qui rapportait quelque butin, il lui demanda tout joyeux : « Apportes-tu quelque chose? — Sûrement oui, » répondit le jeune homme, croyant que c'était son père qui avait parlé. — « Vite! » reprend l'autre, « jette-le bas, mon couteau est bien émoulu, je l'ai fait aiguiser hier à la forge : nous allons lui couper la gorge. » Quand le prêtre l'entendit, il fut convaincu qu'on l'avait trahi, il sauta à terre et s'enfuit tout éperdu.

1. *Oie*. Cf. page 146, note 2.

Mais ses sorpeliz ahocha 115
A un pel, si qu'il remest la,
Qu'il n'i osa pas tant ester
Qu'il le peüst del pel oster;
Et cil qui les chous ot coilliz
Ne fu mie meins esbaïz 120
Que cil qui por lui s'en fuioit :
Si ne savoit que il avoit;
Et neporquant si vait il prendre
Le blanc que il vit al pel pendre,
Si sent que c'est uns sorpeliz. 125
A tant ses freres est sailliz
Del bercil a tot un mouton ;
Si apela son compaignon,
Qui son sac avoit plein de chous :
Bien ont andoi chargiez les cous. 130
Ne voudrent plus lonc conte faire,
Andoi se sont mis el repaire
Vers lor ostel qui lor fu près.
Lors a cil mostré son conquest[1]
Qu'ot gaaignié. le sorpeliz; 135
Si ont assez gabé et ris,

Mais son surplis s'accrocha à un pieu et y resta, car le prêtre n'osa pas s'arrêter pour le décrocher. Celui qui avait cueilli les choux n'était pas moins ébahi que celui qui s'enfuyait à cause de lui, car il ne savait ce qu'il en était. Toutefois, il alla prendre l'objet blanc qu'il voyait suspendu au pieu, et s'aperçut que c'était un surplis. A ce moment, son frère sortit de la bergerie avec un mouton et appela son compagnon, qui avait son sac plein de choux. Tous deux avaient les épaules bien chargées; ils ne firent pas là plus long conte et reprirent le chemin de leur maison, qui était proche. Arrivés chez eux, celui qui avait pris le surplis fit voir son butin, et tous

1. Assonance.

Que li rires lor fu renduz,
Qui devant lor fu defenduz.
En petit d'ore Dieus labore[1] :
Teus rit al main qui al soir plore 140
Et teus est al soir correciez
Qui al main est joianz et liez.

deux rirent et plaisantèrent de bon cœur, car le rire, qui avant leur était interdit, leur était maintenant rendu.

En peu de temps Dieu fait de l'ouvrage. Tel rit le matin qui le soir pleure, et tel est chagrin le soir qui est joyeux le matin.

---

1. Ce vers et le suivant sont des proverbes fréquemment rappelés dans la littérature du moyen âge.

FABLES

Les recueils de fables ésopiques au moyen âge étaient appelés *Isopets* (de *Æsopus*); ils remontent tous, par des intermédiaires plus ou moins nombreux, soit au recueil d'Avianus, soit surtout à celui de Phèdre. Les fables de Phèdre avaient été mises en prose à l'extrême fin de la décadence par un écrivain de dernier ordre, qui avait pris le nom de Romulus. Le livre de Romulus, accru, vers le XI[e] siècle, de nouvelles fables, fut ensuite traduit en anglais, puis mis de l'anglais en français par Marie de France, vers 1180. L'*Isopet* de Marie contient cent deux fables. Il a été publié en dernier lieu par M. Karl Warnke : *Die Fabeln der Marie de France*... (Halle, 1898, 1 vol. in-8°. — *Bibliotheca normannica*, VI). La fable que nous donnons en est la première.

Les prédicateurs inséraient souvent des fables dans leurs sermons; elles ont d'ordinaire un caractère plus populaire. Nous en donnons une d'après le recueil anglo-normand du frère mineur Nicolas Bozon (*Les Contes moralisés de N. Bozon*, p. p. P. Meyer, Paris, 1889, in-8°, p. 66. — *Soc. des Anc. Textes*).

MARIE DE FRANCE

LE COQ ET LA PIERRE PRÉCIEUSE

D'UN COC QUI TROVA UNE GEME SOUR UN FEMIER[1]

Del coc raconte qui monta
Sour un femier et si grata.

D'UN COQ QUI TROUVA UNE PIERRE PRÉCIEUSE SUR UN FUMIER

Le livre raconte l'aventure du coq qui monta sur un fumier

1. Phèdre, livre III, fab. XII, *Pullus ad Margaritam*. La Fontaine, liv. I, fab. XX, *Le Coq et la Perle*.

Selonc nature porchaçot[1]
Sa viande si come il sot.
Une chiere geme trova, 5
Clere la vit, si l'esgarda :
« Je cuidai, » fait il, « porchacier
Ma viande sour cest femier;
Or t'ai ici, geme, trovee :
Ja par moi n'en iers remuëe. 10
S'uns riches om ci vos trovast,
Bien sai que d'or vos onorast,
Si acreüst vostre clarté
Par l'or qui mout a grant beauté.
Quant ma volenté n'ai de toi, 15
Ja nule onor n'avras par moi. »
Autressi est de mainte gent,
Se tot ne vait a lor talent,
Come del coc et de la geme,
Veü l'avons d'ome et de feme : 20
Bien ne onor noient ne prisent,
Le pis prenent, le mieuz despisent.

et y gratta. Obéissant à sa nature, il cherchait sa nourriture comme il savait le faire. Il découvrit une pierre précieuse, et la voyant briller, il la regarda : « Je croyais, » fait-il, « me procurer de la nourriture sur ce fumier, et c'est toi, pierre, que j'y ai trouvée. Je ne te toucherai pas. Si un homme riche te voyait ici, je suis certain qu'il te ferait les honneurs de l'or, et accroîtrait ainsi ton éclat par l'or qui a tant de beauté. Mais puisque je ne trouve pas en toi ce que je désire, tu ne recevras de moi aucun honneur »

Il en est de bien des gens, quand tout ne va pas à leur souhait, comme du coq et de la pierre. Nous l'avons vu chez des hommes et chez des femmes : ils ne font aucun cas du bien ni de l'honneur; ils prennent le pis et dédaignent le mieux.

1. Forme dialectale de l'imparfait.

NICOLAS BOZON

LE SINGE, LE LION ET L'OURS

Li singes moustra son sinjot au lion et li pria qu'il deïst son avis. Li lions respondi : « Aussi de vostre fil come de vous; ne de l'un preu, ne de l'autre joie. » Li singes s'en departi correciez, et vint à l'ours, et demanda coment li fu avis de son bel fil. « Hai, » fait li ours, « est ce li beaus enfes de qui on parole tant? — Oïl, » fait li singes, « meesmes cil. — Soufrez, » dit li ours, « que je le baise, que tant l'ai desiré veoir. — Voire, » dit li singes, « vous estes mes amis et mes bienvueillanz. » Et li ours prent le sinjot et le devore. « Ha! » dit li singes, « honie soit douce parole a bonté descordant! »

Le singe montra son singeot au lion et le pria d'en dire son avis. Le lion répondit : « Autant de votre fils comme de vous : on n'a ni profit de l'un, ni joie de l'autre. » Le singe s'en alla fâché, vint à l'ours et lui demanda ce qu'il pensait de son beau fils. « Hé! » dit l'ours, « est-ce ce bel enfant dont on parle tant? — Oui, » fait le singe, « c'est celui-là même. — Souffrez, » dit l'ours, « que je le baise : j'ai tant désiré le voir! — Vraiment, » dit le singe, « vous êtes mon ami et vous me voulez du bien. » Et l'ours prend le singeot et le dévore. « Ah! » dit le singe, « honnie soit douce parole avec laquelle la bonté du cœur ne s'accorde pas! »

ROMAN DE RENARD

Par ce titre on désigne un ensemble de contes plaisants, versifiés pendant le XIIe et le XIIIe siècle, par différents auteurs, et ayant pour sujets des aventures d'animaux personnifiés, individualisés, portant des noms d'hommes et agissant comme des hommes. Il nous est parvenu environ vingt-cinq de ces contes, tous en vers de huit syllabes rimant deux à deux, la plupart anonymes. Les principaux personnages de cette épopée animale sont : Renard le goupil[1], qui joue le premier rôle, Isengrin le loup, Noble le lion et leurs épouses, Brun l'ours, Bruyant le taureau, Rouanel le chien, Brichemer le cerf, Tibert le chat, Couard le lièvre, Chanteclair le coq, Pinte la poule, Grimbert le blaireau, Tardif le limaçon.

LE PROCÈS DE RENARD

La première « branche » du *Roman de Renard*, c'est-à-dire le premier des contes dans l'ordre où ils ont été réunis, a été écrite, dans son état actuel, qui n'est pas la rédaction primitive, vers 1180, par un trouvère artésien anonyme. Elle a pour sujet le procès (plaid) de Renard, accusé par ses victimes devant le tribunal du roi Noble. Nous en publions les vers 267-743 d'après l'édition de M. E. Martin : *Le Roman de Renart* (Paris, 1882-1887, 3 vol. in-8°).

---

1. *Goupil* (*vulpeculus*) était le nom commun de l'animal.

A une cour plénière que Noble, suivant l'usage, avait réunie le jour de l'Ascension, les ennemis de Renard profitèrent de son absence pour l'accuser; Isengrin, en particulier, se plaignit de nombreux torts que Renard lui avait faits. Mais le roi leur imposa le silence et la paix.

Quant Isengrins oï le roi
Qui de la pais prenoit conroi,
Mout fu dolenz, ne set que faire,
Ne n'en set mais a quel chief traire.
A la terre entre dous eschames 5
S'assiét, la coe entre les james[1].
Or est Renart bien avenu,
Se Dieus li eüst porveü :
Qu'en tel point avoit pris li rois
L'acorde, mal gré as irois, 10
Que ja preïst la guerre fin
Entre Renart et Isengrin,
Se ne fust Chantecler et Pinte,
Qui a la cort venoit soi quinte[2]
Devant le roi de Renart plaindre. 15
Or est li feus griés a esteindre;
Car sire Chantecler li cos

Quand Isengrin entendit le roi prendre des dispositions pour le maintien de la paix, il en fut consterné; il ne sut plus que faire, ni à quel saint se vouer. Il s'assit à terre, entre deux escabeaux, la queue entre les jambes. Renard a maintenant la partie belle, si Dieu le lui avait destiné. Car le roi a, malgré les mécontents, imposé l'accord dans de telles conditions que la guerre eût pris fin entre Renard et Isengrin, si Chanteclair et Pinte, elle cinquième, n'étaient venus à la cour se plaindre au roi de Renard. Désormais le feu est difficile à éteindre. Sire Chanteclair le coq, Pinte qui pond les gros œufs,

1. *Jame* est une forme dialectale de *jambe*.
2. *Soi quinte*, c'est-à-dire *escortée, accompagnée de quatre personnes.*

Et Pinte qui pont les ues gros,
Et Noire et Blanche et la Rossete[1]
Amenoiênt une charete 20
Qui envousse ert d'une cortine.
Dedenz gesoit une geline
Que l'on amenoit en litiere
Faite autressi come une biere.
Renarz l'avoit si mal menee 25
Et as denz si desordenee
Que la cuisse li avoit fraite
Et une ele hors del cors traite.
Quant li rois ot jugié assez,
Qui del plaidier estoit lassez, 30
Es les gelines maintenant,
Et Chantecler paumes batant.
Pinte s'escrie premeraine,
Et les autres a grant aleine :
« Por Dieu, » fait ele, « gentiz bestes, 35
Et chien et lou, teus con vos estes,
Car conseilliez ceste chaitive!
Mout hé l'ore que je sui vive.

et Noire et Blanche et la Roussette amenaient une charrette, bâchée d'un rideau. A l'intérieur gisait une geline, que l'on avait étendue dans une litière faite en guise de bière. Renard l'avait si malmenée et arrangée de telle façon, à coups de dents, qu'il lui avait cassé la cuisse et arraché une aile.

Le roi avait assez longtemps jugé; il était las d'entendre plaider, lorsqu'arrivèrent les gelines et Chanteclair battant ses paumes. Pinte s'écrie la première, et les autres répètent à pleins poumons : « Pour Dieu, nobles bêtes, chiens et loups, tous tant que vous êtes, conseillez une malheureuse! Maudite soit l'heure qui m'a vue naître! Mort, prends-moi, et hâte-toi,

---

1. *Noire* et *Blanche* ne paraissent que dans cette branche; *Roussette* est mentionnée dans d'autres branches, mais toujours accompagnant *Pinte*.

Mort, car me pren, si t'en delivre,
Quant Renarz ne me laisse vivre! 40
Cinc freres oi, toz de mon pere :
Toz les manja Renarz li lere;
Ce fu grant perte et grant dolors.
De par ma mere oi cinc serors, 45
Que virges poles, que meschines;
Mout i avoit beles gelines.
Gomberz del Fraisne les paissoit,
Qui de pondre les angoissoit :
Li las! mal les i encraissa,
Car onc Renarz ne l'en laissa 50
De totes cinc que une sole ;
Totes passerent par sa gole.
Et vos qui la gesiez en biere,
Ma douce suer, m'amie chiere,
Con vos estiiez tendre et crasse! 55
Que fera vostre suer la lasse
Qui a nul jor ne vos regarde?
Renarz, la male flambe t'arde!
Tantes foiz nos avez folees,
Et chaciees et triboleez, 60
Et desciriees noz pelices,

puisque Renard ne me laisse pas vivre. J'avais cinq frères du côté de mon père : Renard le larron les mangea tous; ce fut une perte cruelle et une profonde douleur. De par ma mère j'avais cinq sœurs, tant poulettes que poules; c'étaient de magnifiques gelines. Gombert du Frêne les nourrissait, les stimulant à pondre. Le malheureux, pourquoi les engraissa-t-il? Car Renard ne lui en laissa de toutes les cinq qu'une seule. Toutes passèrent par sa gueule. Et vous qui gisez dans cette bière, ma douce sœur, ma chère amie, comme vous étiez tendre et grasse! Que fera votre sœur, la malheureuse, qui jamais plus ne vous verra? Renard, que le feu d'enfer te brûle! Tant de fois tu nous as persécutées, poursuivies, effarouchées; tant de fois tu nous as déchiré nos pelisses, et donné la chasse jus-

Et embatues dusqu'as lices!
Ier par matin devant la porte
Me jeta il ma seror morte,
Puis s'en fuï par mi un val. 65
Gomberz n'ot pas isnel cheval,
Ne nel peüst a pié ataindre.
Je me voloie de lui plaindre,
Mais je ne truis qui droit m'en face,
Car il ne crient autrui menace, 70
N'autrui corroz vaillant dous foles. »
Pinte la lasse a cez paroles
Cheï pasmee el pavement,
Et les autres tot ensement.
Por relever les quatre dames 75
Se leverent de lor eschames
Et chien et lou et autres bestes,
Aive lor jetent sour les testes.
Quant revindrent de pasmoisons,
Si con nos en escrit trovons, 80
La ou le roi virent seoir
Totes li vont al pié cheoir;
Et Chantecler si s'agenoille,
Et de ses lermes ses piez moille.

qu'au treillis! Hier matin, devant la porte, il étendit morte ma sœur; puis s'enfuit dans un vallon. Gombert n'avait pas un cheval rapide, et n'aurait pu l'atteindre à pied. J'aurais voulu porter plainte contre lui, mais je ne trouve personne qui m'en rende justice, car il ne craint aucune menace, aucune colère. » Pinte, la malheureuse, à ces mots tomba pâmée sur le pavé, et de même les autres poules. Pour secourir les quatre dames, chiens, loups et autres bêtes s'élancent de leurs sièges, et leur jettent de l'eau sur la tête.

Revenues de leur évanouissement, trouvons-nous en écrit, et apercevant le roi sur son trône, elles se précipitent à ses pieds, que Chanteclair à genoux baigne de larmes. Le roi est ému à la vue du jeune damoiseau. Il fait entendre un sourd

Et quant li rois vit Chantecler, 85
Pitié li prent del bacheler[1].
Un sospir a fait de parfont,
Ne s'en tenist por tot le mont.
Par mautalent drece la teste.
Onc n'i ot si hardie beste, 90
Ors ne sengler, que peor n'ait
Quant lor sire sospire et brait.
Tel peor ot Coarz li lievres
Que il en ot dous jorz les fievres.
Tote la cort fremist ensemble; 95
Li plus hardiz de peor tremble.
Par mautalent sa coe drece,
Si se debat par tel destrece
Que tote en sone la maison,
Et puis fu tele sa raison : 100
« Dame Pinte, » fait l'emperere,
« Foi que doi a l'ame mon pere,
Por cui je ne fis aumosne ui,
Il me poise de vostre enui,
Se je le peüsse amender. 105
Mais je ferai Renart mander

grondement, que pour personne au monde il n'eût retenu. De colère il redresse la tête; il n'est pas une bête si hardie, ours ou sanglier, qui n'ait peur quand son seigneur gronde et rugit. Couard le lièvre en prit une telle frayeur qu'il en eut les fièvres pendant deux jours. Toute la cour en frissonne; le plus brave tremble de frayeur. De colère Noble dresse sa queue et s'en bat les flancs dans une telle agitation que toute la maison en retentit. Enfin il parle en ces termes : « Dame Pinte, foi que je dois à l'âme de mon père, pour qui je n'ai pas fait de bonne œuvre aujourd'hui, je suis peiné de votre malheur et je voudrais pouvoir le réparer. Mais je ferai mander

1. Le *bachelier* est un jeune gentilhomme qui n'est pas encore chevalier.

Si que vos a voz ieuz verrez
Et a voz oreilles orrez
Con grant venjance en sera prise.
Car j'en vueil faire grant justise 110
De l'omecide et del desroi. »
Quant Isengrins oï le roi,
Isnelement en piez se drece :
« Sire, » fait il, « c'est grant proece.
Mout en serez par tot loez 115
Se vos Pinte vengier poez
Et sa seror dame Copee,
Que Renarz a si esclopee.
Je nel di mie por haïne :
Ainçois le di por la meschine 120
Qu'il a morte que je ne face
Por chose que je Renart hace[1]. »
Li emperere dit : « Amis,
Il m'a mout grant duel el cuer mis.
Mais or parlons d'autre parole. 125
Bruns li ors, prenez vostre estole[2],

Renard, et vous verrez de vos yeux, vous entendrez de vos oreilles quelle vengeance terrible en sera prise. Car je veux faire justice entière de l'homicide et du dommage. »

Isengrin ayant entendu le roi se dressa vivement sur ses pieds et dit : « Sire, c'est fort bien parlé, vous serez approuvé en tous lieux si vous pouvez venger Pinte et sa sœur, dame Copée, qu'a ainsi massacrée Renard. Ce n'est pas la haine qui me fait parler ainsi : je le dis plus par pitié de la pauvrette qu'il a tuée que parce qu'il est mon ennemi. » L'empereur répond : « Ami, il m'a mis au cœur une grande douleur. Mais pour le moment parlons d'autre chose. Brun l'ours, prenez votre

1. *Hace*, forme dialectale, que nous avons conservée pour la rime.

2. Il est assez étonnant que le service ecclésiastique ne soit pas confié à Bernard l'âne, qui est généralement qualifié d' « archiprêtre » dans les autres branches.

Si comandez l'ame del cors.
Et vos, sire Bruianz li tors,
La sus, en mi cele couture
Me faites une sepouture. 130
— Sire, » dit Bruns, « vostre plaisir. »
A tant vait l'estole saisir,
Et non mie tant solement;
Et li rois al comandement
Et tuit li autre del concile 135
Ont comenciee la vigile.
Sire Tardis li limaçons
Lut par lui sol les trois leçons,
Et Roeneaus chanta les vers,
Et il et Brichemers li cers. 140
Quant la vigile fu chantee
Et ce vint a la matinee,
Le cors porterent enterrer.
Mais ainz l'orent fait enserrer
En un mout bel vaissel de plon; 145
Onques plus bel ne vit nus on.
Puis l'enfoïrent soz un arbre,
Et par dessus mirent un marbre,
S'i ont escrit le nom la dame

étole et faites les prières pour l'âme de la morte. Et vous, sire Bruyant le taureau, creusez-moi une sépulture là-haut, au milieu de ce champ. — Sire, » dit Brun, « à vos ordres. » Aussitôt Brun va prendre son étole, et tout ce qui lui est nécessaire, puis, lorsqu'il est prêt, le roi et les autres membres du conseil commencent la vigile. Sire Tardif, le limaçon, lut à lui seul les trois leçons; Rouanel chanta les versets, alternant avec Brichemer le cerf.

Quand la vigile fut chantée et qu'on fut au matin, on porta le corps en terre. Mais auparavant on l'enferma dans un magnifique cercueil de plomb, le plus beau qu'on ait jamais vu. On l'enterra sous un arbre, et sur sa tombe on mit un marbre, où l'on écrivit le nom et la vie de la dame. Puis on

Et sa vie, et comandent l'ame. 150
Ne sai a cisel o a grafe
I ont escrit en l'epitafe :
DESSOZ CEST ARBRE, EN MI CE PLAIN,
GIST COPEE, LA SUER PINTAIN[1].
RENARZ, QUI CHASCUN JOR EMPIRE, 155
EN FIST AS DENZ SI GRANT MARTIRE.
Qui lors veïst Pintain plorer,
Renart maudire et devorer,
Et Chantecler les piez estendre,
Mout grant pitié l'en peüst prendre. 160
Quant li dueus fu un pou laissiez
Et il fu del tot abaissiez :
« Emperere, » font li baron,
« Car nos vengiez de cel laron
Qui tantes guiches nos a faites 165
Et qui tantes pais a enfraites.
— Mout volentiers, » dit l'emperere.
« Car m'i alez, Bruns, beaus douz frere.
Vos n'avrez ja de lui regart.
Dites Renart de moie part 170

recommanda son âme à Dieu. Soit au ciseau, soit au burin, on avait gravé cette épitaphe : SOUS CET ARBRE, AU MILIEU DE CETTE PLAINE, GIT COPÉE, LA SŒUR DE PINTE. RENARD, QUI CHAQUE JOUR EMPIRE, L'A MARTYRISÉE A COUPS DE DENTS. Si alors vous aviez vu Pinte pleurer, maudire et menacer Renard, Chanteclair étendre et raidir ses pattes, vous auriez été pris d'une immense pitié.

Quand la douleur fut un peu calmée et que les pleurs se furent apaisés, les barons dirent : « Empereur, vengez-nous de ce brigand, qui nous a joué tant de tours, et qui tant de fois a enfreint la paix. — Bien volontiers, » dit l'empereur. « Allez le trouver, Brun, beau doux frère; ne craignez rien de lui. Dites à Renard de ma part que je l'ai attendu trois

1. *Pintain* est l'accusatif de *Pinte*, comme *nonnain* de *nonne*.

Qu'atendu l'ai trois jorz entiers.
— Sire, » dit Bruns, « mout volentiers. »
A tant se met en l'ambleüre
Par mi le val d'une couture,
Que il ne siét ne ne repose. 175
Lors avint a cort une chose,
Endementiers que Bruns s'en vait,
Qui Renart empire son plait.
Car mes sire Coarz li lievres,
Cui de peor prirent les fievres, 180
Dous jorz les avoit ja eües,
Merci Dieu, or les a perdues
Sour la tombe dame Copee;
Car quant ele fu enterree,
Onc ne se vout d'iluec partir, 185
S'eüst dormi sour le martir.
Et quant Isengrins l'oï dire,
Que ele estoit vraie martire,
Dist qu'il avoit mal en l'oreille :
Et Roeneaus qui li conseille 190
Sour la tombe gesir le fist :
Lors fu gariz, si come il dist.
Mais, se ne fust bone creance,

jours entiers. — Sire, » dit Brun, « bien volontiers. » Brun se met en route dans un vallon à travers les champs en culture et ne prend ni cesse ni repos.

Après le départ de Brun, il survint à la cour un événement qui aggrava le cas de Renard. Messire Couard le lièvre, qui de peur avait pris les fièvres et les avait déjà depuis deux jours, en fut, Dieu merci, délivré sur la tombe de dame Copée. Après que celle-ci fut enterrée, Couard n'avait pas voulu se retirer sans avoir dormi sur la tombe de la martyre. Quand Isengrin eut entendu dire que c'était une véritable martyre, il prétendit qu'il avait un mal dans l'oreille, et Rouanel, son conseilleur, le fit coucher sur la tombe. Il fut alors guéri, à ce qu'il dit. Pourtant si ce n'eût été un vrai article de foi,

Dont nus ne doit avoir dotance,
Et Roeneaus qui le tesmoigne, 195
La cort cuidast ce fust mençoigne.
Quant a la cort vint la novele,
Teus i ot cui ele fu bele;
Mais a Grimbert fu ele laide,
Qui por Renart parole et plaide 200
Entre lui et Tibert le chat.
S'or ne set Renarz de barat,
Mal est bailliz, s'il est tenuz;
Car Bruns li ors est ja venuz
A Maupertuis[1] le bois entier, 205
Par mi l'adrece d'un sentier.
Por ce que granz estoit ses cors,
Remaindre l'estuet par defors;
S'estoit devant la barbacane[2].
Et Renarz qui le mont engane 210
Por reposer ert traiz ariere
En mi le fonz de sa tesniere.
Garni avoit mout bien sa fosse
D'une geline grant et grosse,

dont nul ne doit douter, et sans le témoignage de Rouanel, la cour eût cru que c'était un mensonge.

Quand cette nouvelle arriva à la cour, elle plut à beaucoup, mais elle fut désagréable à Grimbert, qui s'entretenait de Renard et plaidait sa cause avec Tibert le chat. Si Renard ne sait user de ruses, et si on le tient, il est en mauvaise posture. Brun l'ours arriva par un sentier de traverse à Maupertuis, en pleine forêt. Son corps étant trop gros, il fut obligé de rester dehors; il se tint près de l'ouverture. Renard, qui trompe le monde, s'était pour se reposer retiré au fond de sa tanière. Il avait garni son repaire d'une poule grosse

1. *Maupertuis*, littéralement *mauvais trou*, est le nom traditionnel de la demeure de Renard dans le roman.

2. *Barbacane*, ouvrage extérieur de fortification, percé de meurtrières et servant à masquer une porte, un pont, etc.

Et s'avoit mangié al matin 215
Dous beles cuisses de poucin.
Or se repose et est a aise.
A tant es vos Brun a la haise :
« Renarz, » fait il, « parlez a moi.
Je sui Bruns, messagiers le roi. 220
Oissiez ça fors en ceste lande,
S'orrez ce que li rois vos mande. »
Renarz set bien que c'est li ors,
Reconeü l'avoit al cors :
Or se comence a porpenser 225
Con se porra vers lui tenser :
« Bruns, » fait Renarz, « beaus douz amis,
En mout grant peine vos a mis
Qui ça vos a fait avaler.
Je m'en devoie ja aler, 230
Mais que j'aie mangié ainçois
D'un merveillos mangier françois;
Et s'ai ja mangié set denrees
De novel miel en fresches rees.
— *Nomini Dame Cristum file!* » 235
Dist li ors, « por le cors saint Gile,

et grasse, et le matin il avait mangé deux belles cuisses de poulet. En ce moment il se repose, satisfait. Cependant, Brun est à la porte : « Renard, » fait-il, « j'ai à vous parler. Je suis Brun, le messager du roi. Sortez et venez en cette clairière et vous apprendrez ce que le roi vous mande. » Renard sait bien que c'est l'ours, il l'a reconnu à sa démarche; il se met à réfléchir comment il pourra se défendre contre lui. « Brun, » fait Renard, « beau doux ami, celui qui vous a fait descendre ici vous a donné bien de la peine. Je devais précisément aller à la cour; mais je voulais manger auparavant d'un merveilleux mets français : je me suis déjà régalé de sept belles mesures de miel en rayons tout frais. — *Nomini Dame Christum file!* » dit l'ours, « par saint Gille, ce miel,

Cil mieus, Renarz, dont vos abonde?
Ce est la chose en tot le monde
Que mes las ventres plus desire.
Car m'i menez, beaus trés douz sire, 240
Por le cuer bieu[1], Dieus, moie coupe!»
Et Renarz li a fait la loupe,
Por ce que si tost le deçoit;
Et li chaitis ne s'aperçoit,
Et il li trempe la corroie[2]. 245
« Bruns, » dist Renarz, « se je savoie
Que je trovasse en vos fiance,
Et amistié et aliance,
Foi que je doi mon fil Rovel,
De cest bon miel frès et novel 250
Vos empliroie encui le ventre.
Ça, en dedenz, si que l'on entre
El bois Lanfroi le forestier....
Mais ce que vaut? ce n'a mestier;
Car se je ore o vos aloie, 255
Et de vostre aise me penoie,
Tost me feriiez male part.

Renard, d'où vous en vient une telle abondance? C'est la chose du monde entier que mon pauvre ventre préfère; menez-y moi, beau très doux sire, pour le cœur bieu, Dieu! *mea culpa*! » Renard lui fait une grimace, en voyant qu'il l'a si facilement trompé; mais le malheureux ne voit rien, et Renard lui prépare un tour : « Brun, » lui dit-il, « si je savais trouver en vous bonne foi, amitié et alliance, foi que je dois à mon fils Rouvel, je vous emplirais aujourd'hui le ventre de ce bon miel frais et nouveau. Ici près, à l'entrée du bois de Lanfroi le forestier.... Mais à quoi bon? c'est inutile, car si j'allais maintenant avec vous, me peinant de vous faire plaisir, vous m'en auriez vite mal récompensé.

1. *Bieu*. Cf. page 142, note 1.
2. La courroie servait à certains jeux d'escamoteurs; on la préparait (*temprer*, *tremper*) d'avance.

— Qu'avez vos dit, sire Renart[1]?
Mescreez me vos donc de rien?
— Oïl. — De quoi? — Ce sai je bien : 260
De traïson, de felonie.
— Renarz, or est ce deablie,
Quant de tel chose me desdites.
— Non faz. Or en soiez toz quites :
Ne vos en port nul mal corage. 265
— Vos avez droit, que, par l'omage
Que je fis Noble le lion,
Onc vers vos n'oi entencion
D'estre traïtre ne trichiere,
Ne envers vos estre boisiére. 270
— Je n'en quier autre seürté;
Je me met en vostre bonté. »
Trestot a Brun Renarz otroie.
A tant se mirent a la voie.
Onques n'i ot resne tenu 275
De ci a tant qu'il sont venu
El bois Lanfroi le forestier :
Iluec s'arestent li destrier[2].

— Qu'avez-vous dit, sire Renard? Me soupçonnez-vous donc de quelque chose? — Oui. — De quoi? — Je le sais bien : de trahison et de félonie. — Renard, c'est le diable qui parle quand vous me dites pareilles choses. — Je ne le fais plus : soyez tranquille, je ne vous en veux nullement. — Vous avez raison, car, par l'hommage que j'ai fait à Noble le lion, jamais je n'ai eu l'intention d'être envers vous traître ou félon, ou de vous tromper. — Je n'en veux pas d'autre assurance; je m'en remets à votre loyauté. » Tout ce que Brun veut, Renard le lui accorde. Ils se mettent alors en route et ne ralentissent pas avant d'être arrivés au bois de Lanfroi le forestier. Là ils s'arrêtent. Lanfroi, qui était marchand de

1. *Renart* au lieu de *Renarz*, pour la rime.
2. Les expressions *n'i ot resne tenu*, *destrier*, ne sont ici que métaphoriques.

Lanfroiz, qui le bois soloit vendre,
Un chesne ot comencié a fendre; 280
Dous coinz de chesne toz entiers
I avoit mis li forestiers.
« Bruns, » fait Renarz, « beaus douz amis,
Vez ci ce que je t'ai promis.
Ici dedenz est la chastoire. 285
Or del mangier, si irons boire;
Or as bien trové ton avel. »
Et Bruns li ors mist le musel
El chesne et ses dous piez devant.
Et Renarz le vait sus levant 290
Et adreçant encontremont.
En sus se trait, si le semont :
« Cuiverz, » fait il, « uevre ta boche!
A pou que tes museaus n'i toche.
Fiz a vilain, uevre ta gole! » 295
Bien le conchie et bien le bole.
Maudite soit sa vie tote!
Que ja mais n'en traisist il gote,
Que n'i avoit ne miel ne ree.
Endementres que Bruns i bee, 300
Renarz a les coinz empoigniez
Et a grant peine descoigniez.

bois, avait commencé à fendre un chêne; il y avait enfoncé tout entiers deux coins de bois. « Brun, » fait Renard, « beau doux ami, voici ce que je t'ai promis; c'est ici dedans qu'est la ruche. Mangeons donc, puis nous irons boire. Tu as trouvé ce que tu souhaitais. » Brun l'ours met dans le chêne son museau et ses deux pieds de devant. Renard le soulève et le pousse en haut, puis il se retire et excite l'ours : « Coquin, » fait-il, « ouvre ta bouche : peu s'en faut que ton museau n'y arrive. Fils de vilain, ouvre ta gueule! » Il le bafoue et se joue de lui. Au diable toute la vie de Brun, si jamais il en retire une goutte, car il n'y avait ni miel ni rayon! Pendant que Brun cherche, Renard a saisi les coins et à grand

Et quant li coing furent osté,
La teste Brun et li costé
Furent dedenz le chesne enclos. 305
Ore est li las a mal repos :
Mout l'avoit mis en male presse.
Et Renarz, qui ja n'ait confesse,
Car onc ne fist bien ne aumosne,
De loing s'estut, si le ramposne : 310
« Bruns, » fait il, « jel savoie bien
Que queriiez art et engien
Que ja del miel ne gosteroie.
Mais je sai bien que je feroie,
S'une autre foiz avoie a faire. 315
Mout estes ore de put aire,
Que de cest miel ne me paiez.
Ahi! con me conduisiiez,
Et con seroie a sauveté
Se j'estoie en enfermeté! 320
Vos me lairiiez poires moles. »
A tant es vos a cez paroles
Sire Lanfroi le forestier,
Et Renarz se mist al frapier.
Quant li vilains vit Brun l'ors pendre 325

effort les a retirés. Et quand les coins furent ôtés, la tête et les pattes de Brun furent prises dans le chêne. Il a maintenant un mauvais gîte : Renard l'a mis en une dure angoisse. Et Renard (puisse-t-il n'avoir jamais l'absolution, car il n'a jamais fait ni bien ni aumône!) s'éloigne et de loin lui envoie des sarcasmes : « Brun, je savais que vous cherchiez une ruse pour m'empêcher de goûter au miel, mais je sais bien ce que je ferais si c'était à recommencer. Vous avez bien mauvaise nature, qui ne me laissez pas avoir de ce miel. Ah! quel bon compagnon j'avais, et comme je serais soigné si j'étais malade! Vous me laisseriez les poires blettes. » Mais voici Lanfroi le forestier : Renard prend la fuite. Quand le vilain voit Brun l'ours pendu

Al chesne que il devoit fendre,
A la vile s'en vint le cors :
« Haro! haro! » fait il, « a l'ors!
Ja le porrons as poinz tenir. »
Qui donc veïst vilains venir 330
Et formiier par le boscage!
Qui porte tinel, et qui hache,
Qui flael, qui baston d'espine.
Grant peor a Bruns de s'eschine.
Quant il oï venir la rage, 335
Fremist et pense en son corage
Que mieuz li vient le musel perdre
Que Lanfroiz le peüst aerdre,
Qui devant vient a une hache.
Tent et retent, tire et ressache : 340
Estent li cuirs, rompent les veines,
Si durement que a granz peines
Fent li cuirs et la teste quasse.
Del sanc i a perdu grant masse,
Le cuir des piez et de la teste, 345
Onc nus ne vit si laide beste :
Li sans li vole del musel ;
Entor son vis n'ot tant de pel

au chêne qu'il venait fendre, il s'en retourne au village en courant : « Haro! haro! » fait-il, « à l'ours! nous le tenons! » Si vous aviez vu les vilains accourir et fourmiller dans le taillis, portant qui une perche, qui une hache, qui un fléau, qui un bâton d'épine! Brun a grand'peur pour son échine. En entendant approcher le tumulte, il frémit et pense que mieux lui vaut perdre le museau qu'être pris par Lanfroi, qui vient en avant avec une hache. Il tire, pousse, retire et repousse, tendant sa peau, rompant ses veines, avec tant de violence que le cuir se déchire et que la tête éclate; il perd une grande quantité de sang, la peau de ses pieds et celle de la tête. Jamais on ne vit si affreuse bête. Le sang lui jaillit du museau; autour du visage il n'a plus assez de peau pour

Dont on peüst faire une borse.
Ensi s'en vait li fiz a l'orse. 350
Par mi le bois s'en vait fuiant,
Et li vilain le vont huiant,
Que a grant peine s'en eschape.
Or est Renarz pris a la trape,
Se Bruns li ors le puet ateindre. 355
Mais quant il l'oï de loing plaindre,
Tantost s'est mis par une adrece
A Maupertuis sa forterece,
Ou il ne crient ost ne agait.
Al trespasser que Bruns a fait 360
Li a Renarz dous gas lanciez :
« Bruns, estes vos bien avanciez, »
Ce dist Renarz, « del miel Lanfroi,
Que vos avez mangié senz moi ?
Vostre male foi vos perdra. 365
Certes il vos en mescherra,
Que ja n'avrez en la fin prestre[1].
De quel ordre volez vos estre,
Que roge chaperon portez ? »
Et li ors fu si amatez 370

faire une bourse. En cet état s'en va le fils de l'ourse. Il fuit à travers le bois, et les vilains le poursuivent et le huent : il s'échappe à grand'peine. Renard est perdu si Brun l'ours peut l'atteindre; mais aussitôt que de loin il l'entend se plaindre, il se réfugie par un raccourci dans Maupertuis sa forteresse, où il ne craint ni arme ni embûche. Lorsque Brun passe devant, Renard lui lance deux plaisanteries : « Brun, » lui dit-il, « vous a-t-il fait du bien, le miel de Lanfroi, que vous avez mangé sans moi ? Votre mauvaise foi vous perdra. Certes, il vous en arrivera malheur, et vous n'aurez pas de prêtre à votre mort. De quel ordre voulez-vous être, que vous portez un chaperon rouge ? » L'ours est tellement abasourdi qu'il ne

1. Cf. page 157, note 2.

Qu'il ne li pot respondre mot.
Fuiant s'en vait plus que le trot,
Qu'encor cuide cheoir es mains
Lanfroi et les autres vilains.
Tant a alé esperonant 375
Que dedenz le midi sonant
En est venuz a la charriere
Ou li lions tint cort pleniere.
Pasmez cheï el parevis.
Li sans li cuevre tot le vis, 380
Et si n'aporte nule oreille.
Trestote la cort s'en merveille.
Li rois dit : « Bruns, qui t'a ce fait?
Laidement t'a ton chapel trait;
Par pou qu'il ne t'a escuissié. » 385
Bruns avoit tant del sanc laissié
Que la parole li failli.
« Rois, » fait il, « ensi m'a bailli
Renarz con vos poez veoir. »
A tant li vait al pié cheoir. 390
Qui lors veïst le lion braire,
Par maltalent ses crins detraire!
Et jure le cuer et la mort :

peut lui répondre mot. Il s'enfuit au galop, car il craint toujours de tomber entre les mains de Lanfroi et des autres vilains. Il a tant couru qu'à midi sonnant il arrive dans le chemin où le lion tient sa cour plénière. Il tombe évanoui sur le parvis. Le sang lui couvre tout le visage et il n'a plus d'oreille. Toute la cour en est stupéfaite : « Brun, » dit le roi, « qui t'a fait cela? Il t'a mal arrangé ton chapeau; peu s'en faut qu'il ne t'ait arraché la cuisse. » Brun avait tant perdu de sang que la parole lui manquait : « Roi, » fait-il enfin, « c'est Renard qui m'a mis dans l'état où vous me voyez. » A ces mots il tomba aux pieds du roi.

Si vous aviez vu le roi rugir et de fureur déchirer sa crinière! Il jure par le cœur et par la mort : « Brun, » fait le

« Bruns », fait li rois, « Renarz t'a mort :
Ne cuit qu'autre merci en aies. 395
Mais, par le cuer et par les plaies,
Je t'en ferai si grant venjance
Qu'on le savra par tote France. »

roi, « Renard t'a tué : je ne crois pas que tu puisses guérir Mais par le cœur et par les plaies, j'en tirerai une telle vengeance qu'on en parlera dans la France entière. »

HISTOIRE

Avant les croisades, l'historiographie était exclusivement latine; ceux qui ignoraient la langue des clercs n'avaient d'autre histoire que les chansons de geste. Lorsqu'une grande partie de la société française se fut transportée outre-mer, on éprouva naturellement le besoin de raconter à ceux qui étaient restés, dans un langage qu'ils pussent comprendre, les aventures de ceux qui étaient partis. Les premières histoires des croisades furent écrites dans la forme épique. Une fois née, l'histoire en langue vulgaire étendit rapidement son domaine. Elle fleurit surtout à la cour des Plantegenêt, où elle adopta de préférence le vers de huit syllabes. Mais on reconnut de bonne heure que la véritable langue de l'histoire est la prose. et dès le commencement du XIIIe siècle celle-ci prit le pas sur les récits en vers.

I

VILLEHARDOUIN

« La quatrième croisade a inspiré l'œuvre capitale de l'histoire française du moyen âge, la *Conquête de Constantinople*, de Jofroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, né vers 1165, à Villehardouin (Aube), devenu, après la conquête de l'empire grec, seigneur de Messinople en Thrace (1207), et mort avant 1213. Villehardouin raconte avec ordre et clarté les grands événements auxquels il prit une part considérable,

depuis la prédication de la croisade, en 1198, jusqu'à la mort de son patron, le marquis Boniface de Montferrat, en 1207; son œuvre est brusquement interrompue; la mort, sans doute, l'empêcha de la continuer.... Le livre de Villehardouin est un des plus anciens monuments de la prose française originale; il en ouvre la série aussi dignement que fait la *Chanson de Roland* pour la poésie, et il garde encore de l'âge précédent quelque chose du ton épique : il fait songer au *Roland* comme Hérodote rappelle Homère. » (G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, § 89.)

Le morceau que nous donnons, le récit du premier siège de Constantinople par les croisés et les Vénitiens, a été en partie publié dans les *Extraits des chroniqueurs français*, par G. Paris et A. Jeanroy (5e éd., Paris, 1902).

Li jorz fu devisez quant il[1] se requeudroient es nés et es vaisseaus, por prendre terre par force, o por vivre o por morir : et sachiez[2] que ce fu une des plus doteuses choses a faire qui onques fust. Lors parlerent li evesque et li clergiez al pueple, et lor mostrerent qu'il fussent confès et feïst chascuns sa devise; qu'il ne savoient quant Dieus feroit son comandement d'eus. Et il si firent mout volentiers par tote l'ost, et mout pitosement.

On fixa le jour où l'on se rassemblerait dans les navires pour prendre terre de force, que ce fût pour vivre ou pour mourir : soyez certains que ce fut une des plus redoutables entreprises qu'on ait jamais tentées. Aussi les évêques et le clergé sermonnèrent la foule et lui firent entendre que chacun devait se confesser et prendre ses dispositions, parce qu'ils ne savaient pas quand Dieu ferait d'eux sa volonté. Et c'est ce qu'on fit dans toute l'armée bien volontiers et avec beaucoup d'attendrissement.

---

1. *Il*, c'est-à-dire les Croisés et les Vénitiens qui se trouvaient à Escutaire (Scutari).

2. *Sachiez*. La chronique de Villehardouin a été écrite pour être lue à haute voix.

Li termes vint si come devisé fu; et li chevalier furent es uissiers[1] tuit avuec lor destriers; et furent tuit armé, les heaumes laciez[2], et li cheval covert et enselé. Et les autres genz qui n'avoient mie si grant mestier en bataille[3] furent es granz nés tuit; et les galies[4] furent armees et atornees totes.

Et li matins fu beaus, un pou après le soleil levant; et li emperere Alexis[5] les atendoit a granz batailles et a granz conroiz de l'autre part. Et on sone les buisines; et chascune galie fu a un uissier loiee pour passer outre plus delivrement. Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant, mais qui ainçois puet ainçois arive. Et li chevalier oissirent des uissiers et saillirent en la mer

Le terme fixé arriva. Les chevaliers prirent place dans les huissiers, tous avec leurs destriers; ils étaient complètement armés, le heaume lacé; les chevaux étaient harnachés et sellés. Les autres, dont le rôle était moins important au combat, se tinrent dans les grandes nefs; toutes les galères furent armées et équipées.

C'était par une belle matinée, un peu après le lever du soleil. L'empereur Alexis attendait les croisés sur l'autre rive, avec de nombreuses troupes, ayant fait de grands préparatifs. Les clairons sonnèrent; on amarra chaque galère à un huissier, pour que le passage se fît plus facilement. Les gens ne demandèrent pas qui devait aller devant : aborde le premier celui qui le peut. Les chevaliers sortirent des huissiers et

1. Les *uissiers* étaient des vaisseaux de transport, dans la cale desquels on entrait directement par une porte (*uis*).

2. Cf. page 18, note 1.

3. Les « petites gens », c'est-à-dire les archers, les sergents, les arbalétriers, qui combattaient à pied, au service des barons.

4. La *galie* ou *galée*, plus tard *galère*, était un bâtiment à rames, long, peu large et peu élevé, construit surtout en vue de la rapidité.

5. Alexis III l'Ange avait détrôné son frère Isaac II, lui avait crevé les yeux et l'avait jeté en prison pour régner à sa place. C'est à la demande d'Alexis, fils de l'empereur détrôné, par conséquent neveu de l'empereur régnant, que les croisés venaient assiéger Constantinople.

tresqu'a la ceinture, tuit armé, les heaumes laciez et les glaives[1] es mains; et li bon archier et li bon sergent et li bon arbalestier, chascuns a sa compaignie la endroit ou ele ariva.

Et li Grieu firent mout grant semblant del retenir; et quant ce vint as lances baissier[2], li Grieu lor tornerent les dos; si s'en vont fuiant, et lor laissent le rivage. Et sachiez qu'onques plus orgoillosement nus porz ne fu pris.

Adonc comencent li marinier a ovrir les portes des uissiers, et a jeter les ponz fors; et on comence les chevaus a traire; et li chevalier comencent a monter sour lor chevaus, et les batailles se comencent a rengier si come il devoient.

entrèrent dans la mer jusqu'à la ceinture, tout armés, le heaume lacé, la lance à la main; les bons archers, les bons sergents, les bons arbalétriers se réunirent chacun à sa compagnie, à l'endroit où elle avait abordé.

Les Grecs firent mine de vouloir fermement tenir tête, mais quand on en vint à baisser les lances, ils tournèrent le dos et s'enfuirent, abandonnant le rivage. Sachez que jamais port ne fut pris plus fièrement.

Alors les mariniers se mirent à ouvrir les portes des huissiers et à jeter les ponts dehors; on fit sortir les chevaux, les chevaliers montèrent à cheval et les bataillons se rangèrent dans l'ordre convenu.

---

1. *Glaive.* Malgré son étymologie, ce mot, du reste de formation savante (la forme populaire de *gladium* est *glai*, glaïeul), désigne presque toujours, au moyen âge, la lance; le plus souvent on emploie les mots *glaive* et *lance* en parlant de la même arme, tandis qu'on fait une distinction entre le *glaive* et l'*espee*. Cependant déjà au XIII[e] siècle, sous l'influence probablement des textes latins antiques, on rencontre quelquefois *glaive* avec le sens assuré d'épée; cet emploi devient plus fréquent à la fin du XV[e] siècle et finit par prévaloir au XVI[e].

2. *As lances baissier*. Cf. page 40, note 4.

Li cons Baudoïns de Flandres et de Hainau[1] chevaucha, qui l'avant garde faisoit, et les autres batailles après, chascune si come eles chevauchier devoient; et alerent trésque la ou li emperere Alexis avoit esté logiez. Et il s'en fu tornez vers Costentinoble, et laissa tenduz trés et paveillons[2]; et la gaaignierent nostre gent assez.

De noz barons fu teus li conseuz qu'il se herbergeroient sour le port devant la tor de Galatas, ou la chaeine fermoit qui movoit de Costentinoble[3]. Et sachiez de voir que par cele chaeine covenoit entrer qui al port de Costentinoble voloit entrer. Et bien virent nostre baron, s'il ne prenoient cele tor et rompoient cele chaeine, qu'il estoient mort et mal bailli. Ensi se herbergierent la nuit devant la tor et en la juërie, que l'en apele l'Estanor, ou il avoit mout bone vile et mout riche.

Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, qui faisait l'avant-garde, se mit en marche, les autres bataillons suivirent, chacun au rang qui lui avait été assigné; ils avancèrent jusqu'à l'endroit où l'empereur Alexis avait établi son camp. Les Grecs s'étaient enfuis vers Constantinople, laissant dressés tentes et pavillons. Nos gens firent là un bon butin.

Nos barons décidèrent qu'ils se logeraient sur le port devant la tour de Galata, où était fixée la chaîne qui partait de Constantinople. Et sachez que quiconque voulait entrer dans le port de Constantinople devait franchir cette chaîne. Nos barons virent bien que s'ils ne prenaient la tour et ne rompaient la chaîne ils étaient perdus. Ils passèrent donc la nuit devant la tour et dans la Juiverie, que l'on appelle l'Estanor, et qui est une bonne et très riche ville.

---

1. Baudouin IX, comte de Flandres depuis 1194, fut élu empereur de Constantinople en 1204 ; pris par les Bulgares en 1205, il mourut en captivité.

2. Le *tref* (*trabis*) et le *pavillon* (*papilio*) étaient deux tentes de formes différentes ; la première était cubique, la seconde conique.

3. Le port qui sépare Constantinople du faubourg de Galata est

Bien se firent la nuit eschaugaitier; et l'endemain, quant fu ore de tierce[1], si firent une assaillie cil de la tor de Galatas, et cil qui de Costentinoble lor venoient aidier en barges; et nostre gent corent as armes. La assembla premiers Jaques d'Avesnes et la seue maisnie a pié; et sachiez qu'il fu mout chargiez, et fu feruz par mi le vis d'un glaive, et en aventure de mort. Et uns suens chevaliers fu montez a cheval, qui avoit non Nicoles de Janlain[2]; et secorut mout bien son seignor, et le fist mout bien, si qu'il en ot grant pris.

Et li criz fu levez en l'ost; et nostre gent vienent de totes parz, et les mirent enz mout laidement, si qu'assez en i ot qui ne guenchirent mie a la tor, ainz alerent as barges dont il erent venu; et la en i ot assez de noiez, et auquant en eschaperent; et cil qui guenchirent a la

La nuit ils se firent bien garder; le lendemain, à neuf heures, ils furent attaqués par les Grecs de la tour de Galata et par ceux qui de Constantinople venaient en barques à leur aide; nos gens coururent aux armes. Le premier qui se trouva aux prises avec les Grecs fut Jacques d'Avesnes avec ses gens à pied; sachez qu'il reçut un rude assaut, et qu'il fut frappé d'une lance au visage et mis en danger de mort. Un de ses chevaliers, nommé Nicolas de Jenlain, étant monté à cheval, secourut très bien son seigneur, et se comporta fort vaillamment; aussi en acquit-il beaucoup de gloire.

L'alarme se répandit dans le camp; nos gens arrivèrent de toutes parts et repoussèrent les Grecs en leur infligeant de grandes pertes. Beaucoup d'ennemis furent tués et beaucoup furent pris; les uns, au lieu de se diriger vers la tour, retournèrent aux barques qui les avaient amenés, et là grand nombre se noyèrent et quelques-uns se sauvèrent; ceux qui se dirigèrent vers la tour furent serrés de si près par nos

---

appelé aujourd'hui la Corne d'Or. L'entrée en était barrée par une chaîne « grosse comme le bras d'un homme », qui allait de Constantinople à la tour de Galata.

1. *Tierce*. Cf. page 135, note 1.
2. *Jenlain*, arr. d'Avesnes.

tor, cil de l'ost les tindrent si près qu'il ne porent la porte fermer. Enqui refu granz li estors a la porte : et la tor tolirent par force, et les prirent laenz. La en i ot assez de morz et de pris.

Ensi fu li chasteaus de Galatas pris, et li porz gaaigniez de Costentinoble par force. Mout en furent conforté cil de l'ost, et mout en loerent Damedieu, et cil de la vile desconforté. Et l'endemain furent enz el port traites les nés et li vaissel et les galies et li uissier. Et donc prirent cil de l'ost conseil ensemble por savoir quel chose il porroient faire, s'il assaudroient la vile par mer o par terre. Mout s'acorderent li Veniciien que les eschieles fussent dreciees es nés, et que toz li assauz fust par devers la mer. Li François disoient qu'il ne se savoient mie si bien aidier sour mer come il savoient par terre; mais quant il avroient lor chevaus et lor armes, il se savroient mieuz aidier par terre. Ensi fu la

gens qu'ils ne purent fermer la porte. Le combat recommença très vif à la porte, mais les nôtres prirent de force la tour et capturèrent ceux qui étaient réfugiés dedans. Il y eut là bon nombre de morts et de prisonniers.

Ainsi fut prise la forteresse de Galata, et le port de Constantinople conquis de vive force. Ce fut un grand encouragement pour ceux de l'armée, qui en rendirent grâces à Dieu, et un grand découragement pour ceux de la ville. Le lendemain on fit entrer dans le port les nefs, les vaisseaux, les galères, les huissiers. Ensuite ceux de l'armée tinrent conseil pour savoir ce qu'ils pourraient faire : s'ils attaqueraient la ville par terre ou par mer. Les Vénitiens étaient unanimement d'avis que les échelles fussent dressées sur les vaisseaux et que toute l'attaque eût lieu par mer. Les Français objectaient qu'ils ne savaient pas si bien se battre sur mer que sur terre, et que quand ils auraient leurs chevaux et leurs armes, ils s'en tireraient mieux par terre. La conclusion du

fin del conseil que li Veniciien assaudroient par mer et li baron et cil de l'ost par terre.

Ensi sejornerent quatre jorz. Al cinquiesme jor après s'arma tote l'ost; et chevauchierent les batailles si come eles erent ordenees, tot par dessour le port, tresqu'endroit le palais de Blaquerne, et li naviles vint par dedenz le port deci qu'endroit eus; et ce fu près del chief del port. Et la si a un flun qui fiert en la mer, qu'on n'i puet passer se par un pont de pierre non. Li Grieu avoient le pont coupé; et li baron firent tote jor l'ost laborer et tote nuit por le pont afaitier. Ensi fu li ponz afaitiez, et les batailles armees al matin; et chevauchierent li uns après l'autre, si come il erent ordené. Et vont devant la vile; et nus de la cité n'oissi fors encontre eus, et fu mout grant merveille; que por un qu'il estoient en l'ost estoient il doi cent en la vile.

Lors fu li conseuz des barons teus qu'il se herbergeroient entre le palais de Blaquerne et le chastel Buiemont,

conseil fut que les Vénitiens attaqueraient par mer, les barons et ceux de l'armée par terre.

Ils demeurèrent ainsi quatre jours. Le cinquième jour toute l'armée s'apprêta; puis les bataillons chevauchèrent, dans l'ordre qui leur avait été assigné, le long du port, jusqu'en face du palais de Blaquerne, tandis que la flotte s'avançait dans le port, parallèlement à eux. Ils étaient presque à l'extrémité du port. Là un fleuve vient se jeter dans la mer, de sorte qu'il n'y a d'autre passage qu'un pont de pierre. Les Grecs avaient coupé le pont; les barons firent travailler l'armée toute la journée et toute la nuit pour le réparer. Le pont fut réparé, les bataillons furent armés dès le matin et s'avancèrent l'un derrière l'autre suivant l'ordre convenu. Ils vinrent devant la ville; personne n'en sortit à leur rencontre, ce dont ils furent fort surpris, car ils étaient deux cents dans la ville contre un dans l'armée.

Les barons décidèrent qu'ils camperaient entre le palais de Blaquerne et le château de Boémond, qui était une abbaye

qui ere une abeïe close de murs. Et lors furent tendu li tref et li paveillon; et bien fu fiere chose à regarder: que de Costentinoble, qui tenoit trois lieues de front par devers la terre, ne pot tote l'ost assegier que l'une des portes. Et li Veniciien furent en la mer es nés et es vaisseaus; et drecierent les eschieles et les mangoneaus et les perrieres[1] et ordenerent lor assaut mout bien. Et li baron ratornerent le lor par devers la terre et de perrieres et de mangoneaus.

Et sachiez qu'il n'estoient mie en pais; qu'il n'ere ore de nuit ne de jor que l'une des batailles ne fust armee par devant la porte por garder les engins et les assaillies. Et por tot ce ne remanoit mie qu'il n'en feïssent assez par cele porte et par autres, si qu'il les tenoient si corz que sis fois o set les convenoit le jor armer par tote l'ost; ne n'avoient pooir qu'il porchaçassent viande quatre arbalestees loing de l'ost. Et il en avoient mout pou, se de farine non et de bacons; et de sel avoient pou, et de

close de murs. On dressa donc les tentes et les pavillons, et ce fut bien un fier spectacle, car de Constantinople, qui occupait trois lieues de front du côté de la terre, l'armée tout entière ne put assiéger qu'une seule porte. Cependant les Vénitiens étaient en mer, sur leurs navires; ils dressèrent les échelles, les mangoneaux et les pierrières, et disposèrent fort bien leur attaque; et les barons ordonnèrent la leur du côté de la terre, avec des pierrières et des mangoneaux.

Sachez que l'armée n'était pas au repos, car à toute heure de la nuit comme du jour, l'un des bataillons était sous les armes devant la porte, pour garder les machines de guerre et arrêter les attaques. Tout cela n'empêchait pas les assiégés de faire de nombreuses sorties par cette porte, ainsi que par les autres, et de tenir l'armée tellement en haleine qu'elle devait s'armer tout entière six ou sept fois le jour, et qu'elle ne pouvait aller aux vivres à plus de quatre portées d'arbalète du camp. Et elle avait peu de provisions, excepté de

1. Cf. page 68, note 3.

char fresche nule chose, s'il ne l'avoient des chevaus qu'on lor ocioit. Et sachiez qu'il n'avoient viande comunaument a tote l'ost por trois semaines. Et mout estoient perillosement; qu'onques par tant pou de gent ne furent assegié tant de gent en nule vile.

Lors se porpenserent d'un mout bon engin : qu'il fermerent tote l'ost de bones lices et de bons mairiens et de bones barres; et si en furent mout plus fort et plus seür. Li Grieu lor faisoient si sovent assaillies qu'il nes laissoient reposer; et cil de l'ost les remetoient ariere mout durement; et totes foiz qu'il oissoient fors i perdoient li Grieu.

Un jor faisoient li Borgoignon l'agait, et li Grieu lor firent une assaillie, et oissirent de lor meillors genz une partie fors. Et cil lor recorurent sus, si les remirent enz mout durement; et les menerent si près de la porte que granz fais de pierres lor jetoit on sour eus. La ot pris un des meillors Grieus de laenz, qui ot non Costentins li

farine et de porc salé; elle avait peu de sel et pas du tout de viande fraîche, si ce n'est celle des chevaux qu'on lui tuait. Il n'y avait pas, tout compris, de vivres pour toute l'armée pendant trois semaines. On était en très grand danger, car jamais si peu de gens n'assiégèrent une ville si peuplée.

Les croisés s'avisèrent alors d'un très bon expédient : ils entourèrent tout le camp de bonnes palissades, de bons poteaux et de bonnes traverses; ils en furent plus forts et plus en sûreté. Les Grecs leur faisaient de si fréquentes attaques qu'ils ne leur laissaient aucun repos; les nôtres les repoussaient très rudement, et les Grecs étaient battus chaque fois qu'ils sortaient.

Un jour que les Bourguignons faisaient le guet, les Grecs les attaquèrent, ayant fait sortir une partie de leurs meilleures troupes. Mais les nôtres leur coururent sus, les refoulèrent très rudement et les reconduisirent si près de la porte qu'on leur jetait du haut des murs une grande quantité de pierres. Là fut pris un des premiers Grecs de la ville, nommé

Ascres[1], et le prist Gautiers de Nueilli tot monté sour le cheval. Et enqui ot Guillaumes de Chanlite brisié le braz d'une pierre; dont granz damages fu, que il ere mout preuz et mout vaillanz.

Toz les cous et toz les bleciez et toz les morz ne vos puis mie raconter; mais, ainz que li estors parfinast, vint uns chevaliers de la maisnie Henri le frere le conte Baudoïn de Flandres et de Hainau, qui ot non Eustaces del Marchois; et ne fu armez que d'un gamboison[2] et d'un chapel[3] de fer, son escu[4] a son col; et le fist mout bien a l'enz metre, si que grant pris li en dona on. Pou erent jor que on ne feïst assaillies, mais ne vos puis totes retraire. Tant les tenoient près que ne pooient dormir ne reposer ne mangier s'armé non.

Une autre assaillie firent par une porte dessoure, ou li

Constantin Lascaris; ce fut Gautier de Neuilly qui le prit, monté sur son cheval. Là aussi Guillaume de Champlitte eut le bras cassé d'une pierre, et ce fut grand dommage, car il était très brave et très vaillant.

Je ne puis vous énumérer tous les coups, tous les blessés tous les morts. Avant la fin du combat, un chevalier de la maison d'Henri, frère de Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, nommé Eustache du Marchais, y prit part, armé seulement d'un gamboison et d'un chapeau de fer, l'écu au cou, et se distingua fort parmi ceux qui repoussèrent l'ennemi, aussi en acquit-il beaucoup de gloire. Il se passait peu de jours sans qu'on fût attaqué, mais je ne puis raconter toutes les sorties. Les Grecs tenaient nos gens de si court qu'ils ne pouvaient dormir, ni se reposer, ni manger que tout armés.

Les Grecs firent encore une sortie par une autre porte située

---

1. La maison des Lascaris était une des plus puissantes de Grèce. Le frère de Constantin était gendre de l'empereur.

2. *Gamboison*. Long pourpoint rembourré, que les chevaliers portaient sous le haubert pour en adoucir le frottement.

3. Le chapeau était la coiffure des gens de pied, mais les chevaliers le préféraient souvent au heaume trop pesant.

4. *Escu*. Cf. page 40, note 1.

Grieu reperdirent assez. Mais la si fu morz uns chevaliers qui ot non Guilleaumes del Gi; et la le fist mout bien Mahieus de Vaslaincourt[1], et perdi son cheval al pont de la porte, qui li fu morz; et maint le firent mout bien qui a cele meslee furent. A cele porte dessus le palais de Blaquerne, ou il oissoient plus soventes fois, en ot Pierres de Braiecuel[2] plus le pris que nus, por ce que il ere plus près logiez et plus sovent i avint.

Ensi lor dura cil periz et cil travauz près de dis jorz, tant qu'un juesdi matin fu lor assauz atornez, et les eschieles; et li Veniciien rorent le lor apareillié par mer. Ensi fu devisez li assauz que les trois batailles des set garderoient l'ost par defors, et les quatre iroient a l'assaut. Li marchis Bonifaz de Montferrat garda l'ost par devers les chans, et la bataille des Borgoignons, et la bataille des Champenois et Mahieus de Montmorenci. Et

plus haut, et y subirent aussi de grandes pertes. Mais un chevalier, nommé Guillaume du Gi, y fut tué. Là se conduisit très vaillamment Mathieu de Walincourt, qui y perdit son cheval, tué au pont de la porte, et de même beaucoup de ceux qui prirent part à ce combat. A cette porte, qui se trouvait au-dessus du palais de Blaquerne et par où les Grecs sortaient le plus souvent, Pierre de Bracheux se distingua plus que personne, parce que, étant logé plus près, il fut plus souvent aux prises avec l'ennemi.

Ces dangers et ces fatigues durèrent, pour les gens de l'armée, près de dix jours, tant qu'enfin, un jeudi matin, leur assaut fut prêt, ainsi que les échelles, tandis que les Vénitiens avaient, eux aussi, préparé le leur par mer. L'attaque fut ainsi réglée, que trois des sept bataillons se tiendraient près du camp pour le garder, et que les quatre autres iraient à l'assaut. Le marquis Boniface de Montferrat, le corps des Bourguignons et celui des Champenois, conduits par Mathieu de Montmorency, gardèrent le camp du côté de la cam-

---

1. *Walincourt*, arr. de Cambrai.
2. *Bracheux*, près de Beauvais.

li cons Baudoïns de Flandres et de Hainau ala assaillir, et la soe gent, et Henris ses frere; et li cons Loeïs de Blois et de Chartain, et li cons Hue de Saint Pol, et cil qui a eus se tenoient, alerent a l'assaut.

. Et drecierent a une barbacane[1] dous eschieles emprès la mer; et li murs fu mout garniz d'Englois et de Danois[2], et li assauz forz et bons et durs. Et par vive force monterent des chevaliers sour les eschieles et doi sergent, et conquirent le mur sour eus; et monterent sour le mur bien quinze; et se combatoient main a main as haches et as espees. Et cil dedenz se resforcierent mout; si les metent fors mout laidement, si qu'il en retindrent dous. Et cil qui furent retenu de la nostre gent si furent mené devant l'empereor Alexis, si en fu mout liez. Ensi remest li assauz devers les François; et en i ot assez de bleciez et de quassez, si en furent mout irié li baron.

pagne. Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, son frère Henri, Louis, comte de Blois et de Chartres, Hugues, comte de Saint-Pol, avec tous ceux qui étaient sous leurs ordres, firent l'assaut.

Ils dressèrent deux échelles contre une barbacane, près de la mer; le mur était bien garni d'Anglais et de Danois; l'attaque fut vigoureuse et rude. Plusieurs chevaliers et deux sergents montèrent aux échelles de vive force et s'emparèrent du mur; au moins quinze des nôtres en firent l'escalade, et l'on s'y battit corps à corps, à coups de haches et d'épées. Mais les assiégés, redoublant d'efforts, mirent les nôtres dehors très rudement, et en firent deux prisonniers. Ceux-ci furent conduits devant l'empereur Alexis, qui en éprouva une grande joie. Ainsi finit l'assaut du côté des Français; il y eut un certain nombre de blessés et d'estropiés, ce dont les barons furent très fâchés.

---

1. *Barbacane*. Cf. page 175, note 2.
2. Des Anglais et des Danois étaient au service des empereurs de Constantinople.

Et li dus de Venice ne se fu mie obliëz; ainz ot ses nés et ses uissiers et ses vaisseaus ordenez d'un front, et cil fronz duroit bien trois arbalestees; et comencent la rive a aprochier qui dessoz les murs et dessoz les tors estoit. Lors veïssiez mangoneaus jeter des nés et des uissiers, et quarreaus d'arbaleste traire, et ces ars traire mout delivrement, et ceus dedenz defendre des murs et des tors mout durement, et les eschieles des nés aprochier si durement qu'en plusors lieus s'entreferoient d'espees et de lances; et li hus ere si granz qu'il sembloit que terre et mer fondist. Et sachiez que les galies n'osoient terre prendre.

Or porrez oïr estrange proece : que li dus de Venice, qui vieuz on ere et gote ne veoit[1], fu toz armez el chief de la soe galie, et ot le gonfanon saint Marc[2] par devant lui; et escrioit as suens qu'il le meïssent a terre,

Cependant le doge de Venise ne s'était pas oublié; il avait ordonné ses nefs, ses huissiers et ses vaisseaux sur une ligne de front, et cette ligne s'étendait bien sur trois portées d'ar balète; elle s'avança vers la rive au pied des murs et de tours. Vous auriez pu voir alors les mangoneaux lancer leurs projectiles de dessus les nefs et les huissiers, les flèches des arbalètes voler, les arcs tirer avec rapidité, et les assiégés se défendre rudement du haut des tours et des murs, et les échelles des nefs approcher au point qu'assiégeants et assiégés s'entre-frappaient d'épées et de lances. La clameur était si grande qu'il semblait que la terre et la mer s'abîmaient. Et sachez que les galères n'osaient pas aborder.

Maintenant vous allez entendre un fait d'armes extraordinaire : le doge de Venise, vieillard aveugle, se tenait, tout armé, en tête de sa galère, le gonfalon de saint Marc devant lui; il criait à ses hommes de le descendre à terre, sinon

1. Le doge Henri Dandolo avait alors 84 ans. Il avait été presque complètement privé de la vue, alors qu'il était en ambassade à Constantinople, par l'empereur Manuel Comnène.
2. Saint Marc est le patron de Venise.

t, se ce non, il feroit justice de lor cors. Et il si firent : que la galie prent terre, et il saillent fors, si portent le gonfanon saint Marc par devant lui a la terre.

Et quant li Veniciien voient le gonfanon saint Marc a la terre, et la galie lor seignor qui ot terre price devant eus, si se tint chascuns a honi, et vont a la terre tuit; et cil des uissiers saillent fors et vont a la terre, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz. Lors veïssiez assaut grant et merveillos; et ce tesmoigne Jofroiz de Vilehardoïn, li mareschaus de Champaigne, qui ceste uevre traita, que plus de quarante li dirent por verité qu'il virent le gonfanon saint Marc de Venice en une des tors, et mie ne sorent qui l'i porta. Or oez estrange miracle !

Et cil dedenz s'en fuient, si guerpissent les murs, et cil entrent enz, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz, si qu'il saisissent vint et cinc des tors et garnissent de lor gent. Et li dus prent un batel, si mande messages as barons de l'ost, et lor fait a savoir qu'il avoient vint et cinc

qu'il ferait justice d'eux. Ainsi firent-ils; la galère aborda, et ils en sortirent portant à terre devant le doge le gonfalon de saint Marc.

En voyant le gonfalon de saint Marc sur le rivage et la galère de leur seigneur atterrie devant eux, les Vénitiens se tiennent pour honnis, et tous abordent; ceux qui sont sur les huissiers sautent à la rive, ceux qui sont dans les grands navires entrent dans les barques et viennent à terre à qui mieux mieux. Vous auriez pu voir alors un grand et merveilleux assaut. Joffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a composé cet ouvrage, témoigne que plus de quarante hommes lui ont assuré avoir vu le gonfalon de saint Marc sur l'une des tours et n'avoir pas su qui l'y avait porté. Voilà un miracle extraordinaire.

Les assiégés s'enfuient et abandonnent les murs, et les Vénitiens se précipitent à l'intérieur à qui mieux mieux et s'emparent de vingt-cinq tours qu'ils garnissent de leurs gens. Ensuite le doge prend un bateau, envoie des messagers aux barons de l'armée pour leur faire savoir qu'il a pris

tors, et seüssent por voir qu'il nes pooient reperdre Li baron sont si lié qu'il nel pooient croire que ce soit voir; et li Veniciien comencent a envoier chevaus et palefroiz[1] a l'ost en bateaus, de ceus qu'il avoient gaaigniez dedenz la vile.

Et quant li emperere Alexis vit qu'il furent ensi entré dedenz la vile, si comence ses genz a envoier a si grant foison vers eus que cil virent qu'il nel porroient sofrir, si mirent le feu entre eus et les Grieus; et li venz venoit devers noz genz; et li feus comence si granz a naistre que li Grieu ne pooient veoir noz genz. Ensi se retraistrent a lor tors qu'il avoient saisies et conquises.

Adonc oïssi li emperere Alexis de Costentinoble a tote sa force fors de la cité, par autres portes, bien loinz d'une lieue de l'ost, et comence si grant gent a oissir qu'il sembloit que ce fust toz li monz. Lors fist ses batailles ordener par mi la champaigne, et chevauchent vers

vingt-cinq tours et les assurer qu'il ne peut les reperdre. Les barons en sont si joyeux qu'ils ne peuvent croire que ce soit vrai; mais les Vénitiens commencent à envoyer au camp par bateaux des chevaux et des palefrois qu'ils ont pris dans la ville.

Quand l'empereur Alexis vit que les Vénitiens étaient entrés dans la ville, il envoya contre eux des gens en si grande quantité que les Vénitiens comprirent qu'ils ne pourraient leur résister; ils mirent alors le feu entre eux et les Grecs; le vent soufflant devers nos gens, le feu devint si grand que les Grecs ne pouvaient voir les nôtres; ceux-ci purent ainsi rentrer dans les tours qu'ils avaient prises.

Alors l'empereur Alexis de Constantinople sortit de la ville avec toutes ses forces par des portes situées au moins à une lieue du camp; tant de gens sortirent qu'on eût cru que c'était le monde entier. Ensuite l'empereur ordonna ses troupes dans la campagne, puis elles s'avancèrent vers le

---

1. *Palefroi.* Cf. page 49, note 1.

l'ost; et quant nostre François les voient, si saillent as armes de totes parz. Cel jor faisoit Henris li frere le conte Baudoïn de Flandres et de Hainau l'agait as engins devant la porte de Blaquerne, et Mahieus de Vaslaincourt et Baudoïns de Beauveoir, et lor genz qui a eus se tenoient. Endroit eus avoit li emperere Alexis atorné granz genz, qui saudroient par trois portes fors, come il se ferroit en l'ost par d'autre part.

Et lors oissirent les sis batailles qui furent ordenees, et se rengent par devant lor lices, et lor sergent et lor escuier a pié par deriere les cropes de lor chevaus, et li archier et li arbalestier par devant eus; et firent bataille de lor chevaliers a pié, dont il avoient bien dous cenz qui n'avoient mais nul cheval. Et ensi se tindrent coi devant lor lices; et fu mout granz sens; que s'il alassent a la champaigne assembler a eus, cil avoient si grant foison de gent que tuit fussons noié entre eus.

Il sembloit que tote la champaigne fust coverte de

camp. En les voyant, les Francais coururent de toutes parts aux armes. Ce jour-là Henri, frère de Baudouin comte de Flandres et de Hainaut, avait la garde des machines de guerre devant la porte de Blaquerne avec Mathieu de Walincourt, Baudouin de Beauvoir et les hommes placés sous leurs ordres. En face d'eux l'empereur Alexis avait disposé des gens en grand nombre, qui devaient sortir par trois portes pendant que lui-même se jetterait sur le camp d'un autre côté.

Nos six autres bataillons, dans l'ordre qui avait été fixé, sortirent du camp et se rangèrent devant les palissades, les sergents et les écuyers à pied derrière les chevaux, les archers et les arbalétriers par devant; on fit une compagnie de chevaliers à pied, car ils étaient au moins deux cents qui n'avaient plus un seul cheval. Nous nous tînmes ainsi immobiles devant les palissades; et ce fut une mesure très sage, car si nous nous étions avancés dans la plaine pour combattre les Grecs, ceux-ci étaient si nombreux que nous eussions été noyés au milieu d'eux.

Toute la plaine semblait couverte de troupes qui s'avan-

batailles; et venoient le petit pas tuit ordené. Bien sembloit perillose chose; que cil n'avoient que sis batailles, et li Grieu en avoient bien quarante; et il n'i avoit celi qui ne fust graindre qu'une des noz. Mais li nostre estoient ordené en tel maniere qu'on ne pooit a eus venir se par devant non. Et tant chevaucha li emperere Alexis qu'il fu si près qu'on traioit des uns as autres. Et quant ce oï li dus de Venice, si fist ses genz retraire et guerpir les tors qu'il avoient conquises, et dist qu'il voloit vivre o morir avuec les pelerins. Ensi s'en vint devers l'ost, et descendi il meesmes toz premiers a la terre, et ce qu'il i en pot traire de la soe gent fors.

Ensi furent longement les batailles des pelerins et des Grieus vis a vis; que li Grieu ne s'oserent venir ferir en lor estal, et cil ne voudrent esloignier les lices. Et quant li emperere Alexis vit ce, si comença ses genz a retraire; et quant il ot ses genz raloiees, si s'en retorna ariere. Et quant ce vit l'ost des pelerins, si comença a chevauchier le petit pas vers lui; et les batailles des

çaient lentement et en bon ordre. La situation paraissait très dangereuse, car les nôtres n'avaient que six bataillons et les Grecs en avaient au moins quarante, dont aucun qui ne fût plus nombreux que chacun des nôtres. Mais les nôtres étaient disposés de telle façon qu'on ne pouvait les attaquer que de front. L'empereur Alexis s'avança si près de nous que les deux armées tiraient des flèches l'une sur l'autre. Quand le doge de Venise apprit cela, il retira ses gens des tours qu'ils occupaient, disant qu'il voulait vivre ou mourir avec les croisés; il se dirigea vers l'armée et descendit lui-même à terre tout le premier avec tous ceux à qui il put faire quitter les tours.

Les armées des croisés et des Grecs s'observèrent ainsi longtemps face à face, les Grecs n'osant attaquer les positions des croisés, et ceux-ci ne voulant pas s'éloigner de leurs palissades. Quand l'empereur Alexis vit qu'il en était ainsi, il commença à faire reculer ses gens, puis quand il les eut ralliés, il s'en retourna arrière. Ce que voyant l'armée des

Grieus comencent a aler en voie, et se traistrent ariere a un palais qui ere apelez li Philippos.

Et sachiez qu'onques Dieus ne traist de plus grant perill nule gent come il fist ceus de l'ost cel jor; et sachiez qu'il n'i ot si hardi qui n'eüst grant joie. Ensi se remest cele bataille cel jor; que plus n'i ot fait, si come Dieus le vout. Li emperere Alexis s'en retorna en la vile, et cil de l'ost alerent a lor herberges, si se desarmerent, qu'il erent mout las et travaillié, et pou mangierent et pou burent, car pou avoient de viande.

Or oez les miracles Nostre Seignor, come eles sont beles tot par tot la ou li plaist. Cele nuit demeinement, li emperere Alexis de Costentinoble prist de son tresor ce qu'il en pot porter, et mena de ses genz avuec lui ceus qui aler s'en voudrent, et s'en foï et laissa la cité. Et cil de la vile remestrent mout esbaï; et traistrent a la prison ou li emperere Kyrsac [1] estoit, qui avoit les ieuz

croisés s'avança lentement vers eux: alors l'armée des Grecs se mit en route, et se retira en arrière à un palais appelé Philopas.

Sachez que jamais Dieu ne tira personne d'un plus grand danger que celui dont il délivra en cette journée ceux de l'armée; sachez aussi qu'il n'y eut pas un homme si hardi qu'il n'en éprouvât une grande joie. La bataille en resta là pour cette journée; il n'y eut rien de plus, ainsi qu'il plut à Dieu. L'empereur Alexis rentra dans la ville, ceux de l'armée rentrèrent dans leur camp et se désarmèrent, car ils étaient très las, mais ils mangèrent peu et burent peu, car ils avaient peu de vivres.

Écoutez maintenant comme les miracles de Notre Seigneur sont beaux partout où il lui plaît. Cette nuit même l'empereur Alexis de Constantinople prit tout ce qu'il put emporter de son trésor, emmena avec lui ceux de ses gens qui voulurent s'en aller, et s'enfuit, abandonnant la ville. Les habitants en furent tout stupéfaits; ils se rendirent à la prison où était

1. *Kyrsac* est formé de κύριος et d'*Isaac*.

traiz [1], si le vestent emperiaument; si l'en porterent el haut palais de Blaquerne, et l'assirent en la haute chaiere, et li obeïrent come a lor seignor. Et dont pristrent messages, par le conseil l'empereor Kyrsac; et envoierent a l'ost et manderent le fil l'empereor Kyrsac et les barons que li emperere Alexis s'en ere foïz, et si avoient relevé a empereor l'empereor Kyrsac.

enfermé l'empereur Isaac, qui avait les yeux arrachés; ils le revêtirent des ornements impériaux, l'emportèrent au palais élevé de Blaquerne, l'assirent sur le haut trône et lui obéirent comme à leur seigneur. Ensuite, sur le conseil de l'empereur Isaac, ils envoyèrent des messagers à l'armée et firent savoir au fils d'Isaac et aux barons que l'empereur Alexis s'était enfui et qu'ils avaient rétabli l'empereur Isaac.

---

1 Cf. page 187, note 5.

II

HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL

Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, né vers 1145 mort en 1219, haut chevalier d'Angleterre, fut mêlé à tous les événements importants de son époque ; il fut même régent du royaume pendant la minorité de Henri III. Quelque temps après sa mort, un poète, dont le nom est inconnu, originaire d'une des provinces continentales soumises au roi d'Angleterre, à l'aide des renseignements que lui fournirent la famille et les amis de Guillaume, écrivit sa vie en 19 200 vers environ de huit syllabes. Cet ouvrage a une grande valeur historique et littéraire. Il a été récemment découvert et publié, avec une traduction abrégée, par M. P. Meyer : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal...* (Société de l'Histoire de France, 3 vol. in-8°, 1891-1901). L'extrait que nous en donnons correspond aux vers 9068-9223 de cette édition.

Henri II, roi d'Angleterre, est à Chinon, cloué sur son lit par une maladie très douloureuse. Il a eu, ce jour même (4 juillet 1189), une entrevue avec le roi Philippe de France, qui lui a accordé une trêve et lui a promis la liste de ceux qui s'étaient ligués contre lui avec son fils Richard. Un clerc, Roger Mauchael, est allé à Tours chercher cette liste.

> Revenuz fu del roi de France
> Maistre Rogiers devant le roi ;
> Et il li dist que en segroi
> Li racontast qui cil estoient
> Qui chartres bailliees avoient   5

Dès que maître Roger fut de retour, le roi lui demanda de lui faire connaître secrètement les noms de ceux qui s'étaient engagés contre lui et contre ses intérêts avec le roi de France

En lor seeaus al roi de France
Contre lui et en sa nuisance
Et cil en sospirant li dist :
« Sire, si m'aït Jesus Crist,
Li premiers qui est ci escriz, 10
C'est li cons Jehans [1] vostre fiz. »
Quant li rois Henris entendi
Que la riens ou plus s'atendi
A bien faire et qu'il plus amot [2]
Le traïssoit, puis ne dist mot, 15
Fors tant : « Assez en avez dit. »
Lors s'en torna devers son lit;
Li cuers li frit, li sans li troble,
Si qu'il ot la color si troble
Qu'el fu et noire et perse et pale. 20
Por sa dolor qui si fu male
Perdi sa memoire trestote,
Si qu'il n'oï ne ne vit gote.
En tel peine et en tel dolor
Fu travailliez tresqu'al tierz jor [3]. 25

par chartes scellées de leurs sceaux. Et Roger en soupirant lui dit : « Sire, que Dieu m'aide aussi réellement que le premier porté sur cette liste est le comte Jean, votre fils. »

Quand le roi Henri entendit que celui sur qui il avait le plus compté et pour qui il avait le plus d'affection le trahissait, il ne dit rien, si ce n'est : « Vous en avez dit assez. » Alors il se retourna sur sa couche; son cœur devint brûlant; son sang se troubla; il changea de couleur; il devint noir, puis bleu, puis pâle. Sa douleur fut si forte, qu'il perdit complètement connaissance; il n'entendit plus rien, ne vit plus rien. Ces souffrances durèrent jusqu'au surlendemain. Il parlait, mais

---

1. Jean sans Terre, plus tard roi.
2. *Amot*, forme dialectale pour *amoit*.
3. Henri II mourut le 6 juillet 1189; son entrevue avec Philippe Auguste, où il avait dû se faire porter, déjà très souffrant, avait eu lieu le 4 juillet.

Il parloit, mais nus ne savoit
Preu entendre que il disoit.
Li sans li fija sour le cuer,
Si l'estut venir a tel fuer
Que la mort, senz plus et senz meins, 30
Li creva le cuer a ses mains :
Mout le tient a cruël escole ;
Et uns brandons de sanc li vole
Figiez del nés et de la boche.
Morir estuet cui Mort atoche 35
Si cruëument come el fist lui.
A grant perte et a grant enui
Torna a toz ceus qui l'amerent
Et a toz ceus qui o lui erent;
Si vos dirai a pou de some 40
Qu'onques n'avint a si haut ome
Ce qui avint a son morir;
Car l'en ne l'ot de quoi covrir,
Ainz remest si povre et estrange
Qu'il n'ot sour lui linge ne lange. 45
Tel est Fortune, alas! alas!
Qu'ele mist de si haut si bas
Si haut ome, si onoré,
Si riche roi, si redoté.

personne ne pouvait comprendre ce qu'il disait. Son sang se glaça dans ses veines, et la mort, sans qu'il fût possible de l'arrêter, lui creva le cœur de ses mains, après l'avoir fait beaucoup souffrir. Un jet de sang figé lui jaillit du nez et de la bouche. Celui que la Mort attaque si cruellement ne peut lui résister. Ce fut une grande perte et un grand chagrin pour tous ceux qui l'aimaient et pour tous ceux qui étaient avec lui. J'ajouterai en peu de mots que jamais il n'arriva à un homme si puissant ce qui lui advint à sa mort : on ne trouva pas de quoi le couvrir; il fut si pauvre et si abandonné qu'il n'avait pas sur lui un morceau de lin ni de laine.

Telle est Fortune, hélas! qu'elle précipita si bas un homme si haut, si honoré, un roi si puissant, si redouté. C'est le

Mais or fait bien ci a enquerre 52
Coment si hauz princes de terre
Apovri si en petit d'ore.
Quant Fortune li coru sore,
Nel vout laissier, n'a droit n'a tort,
Dusqu'el l'ot livré a la mort; 55
E quant la mort en fu saisie,
Si li toli si sa baillie
Qu'il n'ot riens, car l'en dit toz dis
Qui morz est qu'il a pou d'amis [1].
Tuit cil qui entor lui estoient, 60
Et qui son cors garder devoient,
Quant il virent la mort le roi,
Chascuns tira et traist a soi
Ce qu'il orent del suen en garde [2].
Por ce est fous qui ne s'i garde, 65
Quant il sent que mort le travaille,
Qui trop se fie en la chenaille
Del suen garder; ainz le departe
Si faitement que Dieus i parte
Ainz que la mort l'ait atrapé. 70

moment de se demander comment elle réduisit à la pauvreté en si peu de temps un prince de la terre si puissant. Quand Fortune lui courut sus, elle ne voulut pour rien l'abandonner, avant de l'avoir livré à la mort; et quand la mort l'eut en sa possession, elle lui enleva sa puissance au point de ne rien lui laisser, car on dit toujours que celui qui est mort a peu d'amis.

Tous ceux qui se tenaient autour du roi et qui devaient le garder, quand ils le virent mort, s'emparèrent chacun de ce qu'il avait en garde. Bien fol est celui qui ne prend pas ses précautions, lorsqu'il sent que la mort s'est attaquée à lui, et qui se fie trop aux gens de rien pour la garde de ses biens, au lieu de partager ceux-ci avant d'être pris par la mort, de telle manière que Dieu en ait sa part. Quand les pillards

1. Cf. page 284, vers 14.
2. Ce pillage était pour ainsi dire de tradition.

Quant li haspel orent hapé
Ses dras, ses joiaus, son avoir,
Quant que chascuns en pot avoir,
Si remest li rois d'Engleterre
Si nuz come il cheï sus terre, 75
Fors de braies et de chemise.
Povre garde fu de lui prise.
Ensi avint tot a veüe.
Quant la novele fu seüe
Que li rois estoit trespassez, 80
Tost ot entor lui amassez
Hauz omes d'amont e d'aval
Qui vindrent o le Mareschal.
Por sa mort furent en destrece,
S'orent honte de la laidece 85
Qu'il n'estoit autrement covert[1];
Trop l'orent laissié descovert
Cil qui sa coverture osterent :
Faus et cruël et mauvais erent.
Mes sire Güillaumes Trihan 90
Vint as premiers, bien le sot l'en;
Honte en ot, ne li fu pas bel,

eurent volé de ses vêtements, de ses joyaux, de son argent tout ce que chacun put en prendre, le roi d'Angleterre resta aussi nu que lorsqu'il vint sur la terre, si l'on excepte ses braies et sa chemise. Il fut tristement gardé. Et cela se fit au vu de tous.

Quand la nouvelle fut répandue que le roi était mort, un grand nombre de puissants barons accoururent de tous côtés avec le Maréchal; ils étaient très affectés de sa mort; ils eurent honte de le voir ainsi nu, car ceux qui l'avaient dépouillé ne lui avaient rien laissé, traîtres, cruels, méchants qu'ils furent. Monseigneur Guillaume Trihan arriva des premiers, c'est un fait connu; il eut honte de voir le roi dans

1. *Covert.* La syntaxe exigerait *coverz.* Même faute au v. 44.

Si le covri de son mantel
De bife[1] qu'afublé avoit,
Car bien et cointement savoit 95
Que desrobé l'orent a tort
Li laron quant le virent mort.
Lors fist venir li Mareschaus
Les preudesomes, les loiaus,
Et les clers, et selonc les lois 100
Fu enseveliz come rois.
Cele nuit fu ensi gardez
O haut servise et onorez;
Et l'endemain li baron vindrent
Des terres qui a lui se tindrent. 105
Mais tant de povre gent estoient
Al chief del pont[2], qui atendoient
Que l'en lor feïst aucun bien!
Mais de l'avoir n'i avoit rien.
Li Mareschaus, senz nul delai, 110
Dist a Estiene de Marzai[3] :
« Seneschaus, deniers covient querre.

cet état; il le couvrit du manteau qu'il portait, car il ne doutait pas que les voleurs ne l'eussent criminellement dépouillé quand ils le virent mort.

Le Maréchal fit venir les barons loyaux et les clercs, et le roi fut enseveli suivant les usages et suivant son rang. Il fut ainsi gardé cette nuit en grand honneur. Le lendemain arrivèrent les seigneurs des terres qui dépendaient de lui. A l'entrée du pont se tenait une foule de pauvres gens qui attendaient qu'on leur fît quelque distribution, mais il n'y avait pas d'argent. Le Maréchal dit alors à Étienne de Marzai : « Sénéchal, il faut que vous vous procuriez de l'argent. Voici

1. *Bife*, sorte d'étoffe légère.
2. Le pont sur la Vienne.
3. Dès qu'Henri II fut enterré, Richard son successeur fit jeter dans un cachot Etienne de Marçai pour lui faire rendre gorge.

Veez ci le roi d'Engleterre
Que la mort a mis en la some;
Si seroit droiz qu'a si haut ome 115
Fust fait si onoreement
Que tote ceste povre gent
Eüssent del suen aucun bien,
Qu'il n'a mais mestier d'autre rien.
Droiz est que l'en le face ensi. » 120
Et Estienes li respondi
Tot a estros : « Beaus sire chiers,
Je n'ai voir nul de ses deniers. »
Li Mareschaus dist come bons :
« Sire, se vos n'avez des sons, 125
Ja avez vos des voz assez,
Qu'entor lui avez amassez.
Par lui avez eü maint jor
Mainte richece et mainte onor. »
Il dist : « Mareschaus, ce n'est riens. 130
Je n'ai ne des sons ne des miens
Dont il me puisse sovenir;
A tant vos en poez tenir. »
Ensi fu, ensi l'estut faire
De deniers, car en son afaire 135
Les ot cil muciez et repoz

le roi d'Angleterre qui est mort; il serait juste qu'à un homme si puissant on fît tant d'honneur que toutes ces pauvres gens emportassent quelque chose de son bien, car il n'a plus besoin d'autre chose. Il convient qu'il en soit ainsi. » Étienne lui répondit aussitôt : « Beau cher seigneur, je n'ai pas un de ses deniers. » Le Maréchal reprit bonnement : « Messire, si vous n'en avez pas des siens, vous en avez beaucoup des vôtres, que vous avez amassés à son service; vous avez sans cesse reçu de lui richesses et honneurs. — Maréchal, c'est inutile; je n'ai ni des siens ni des miens dont je puisse me souvenir; vous pouvez vous en tenir là. » Il en fut ainsi, il le fallut bien, au sujet des deniers, car celui

Qui respondi par iteus moz.
Ensi fu que failli avoir
A celui qui tot sout avoir:
Ne pot a son besoing chevir ; 140
Nequedent ne l'en vout oïr;
Ne li povre de mainte vile,
Dont il i ot bien quatre mile,
Ne prirent rien fors le musage,
Deceü furent par l'usage, 145
Qu'on sueut as rois en tel afaire
Departies et granz biens faire.
Mais quant li baron venu furent
A lor seignor, si come il durent,
Grant hautece et onor li firent ; 150
De son regal le revestirent,
Qu'il ert rois enoinz et sacrez,
Selon lois et selon decrez.
Puis le porterent de Chinon
Li Mareschaus et li baron 155
En lor cous jusqu'a Fontevraut[1].

qui répondait ainsi avait eu soin de les bien cacher. Il arriva donc que l'argent manqua à celui qui avait tout possédé; ses besoins ne purent être satisfaits, et malgré cela le sénéchal ne voulut rien entendre. Et les pauvres accourus de toutes parts, au nombre d'au moins quatre mille, n'eurent rien que la vaine attente. Ils avaient été trompés par l'usage, car on a l'habitude de faire à la mort des rois des distributions et de grandes aumônes.

Quand les barons furent arrivés autour de leur souverain, ils lui rendirent les grands honneurs qu'ils lui devaient. Ils le revêtirent de ses ornements royaux, car il avait été oint et sacré roi suivant les lois et les décrets. Ensuite le Maréchal et les seigneurs le portèrent de Chinon sur leurs épaules jusqu'à Fontevrault.

1. L'abbaye mixte de Fontevrault (Maine-et-Loire) était une des plus célèbres. On y voit encore aujourd'hui le tombeau de Henri II.

III

VIE DE SAINT LOUIS PAR JOINVILLE

Jean, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, né en 1224, mort en 1317, avait environ quatre-vingts ans lorsque, à la prière de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, il entreprit d'écrire « les saintes paroles et les bons faits » de saint Louis, de qui il avait été l'ami, qu'il avait accompagné pendant sa première croisade, et à la mémoire de qui il avait voué un culte pieux. Le livre fut terminé en 1305. La plus grande partie, consacrée au récit de la première croisade de saint Louis, en est d'ailleurs formée par des mémoires personnels sur ce sujet que Joinville avait rédigés dès 1272, et qu'il incorpora au livre composé plus tard en l'honneur de saint Louis. Le passage que nous en donnons, le récit de la bataille de Mansourah, est emprunté aux *Extraits des Chroniqueurs français*, par G. Paris et A. Jeanroy (5e éd., Paris, 1902).

Saint Louis, débarqué en Égypte, a remonté le Nil depuis Damiette jusqu'à la branche du fleuve qui, devant la ville de Mansourah, se détache de celle qui débouche à Damiette. Les Croisés ont en vain essayé de construire une chaussée pour passer cette branche, qui les arrête dans leur marche vers le Caire : à mesure qu'ils avancent leur construction, les Sarrasins, postés en face, creusent leur rive, en sorte que le fleuve est toujours aussi large.

Li rois manda tous ses barons pour avoir conseil. Or acorderent entre eus qu'il n'avoient pouoir de faire chauciee par quoi il peüssent passer par devers les Sar-

Le roi manda tous ses barons pour tenir conseil. Ceux-ci reconnurent qu'il n'y avait pas moyen de construire une chaussée par où l'on pourrait passer sur la rive occupée par

razins, pour ce que nostre gent ne savoient tant bouchier d'une part come il en desbouchoient d'autre. Lors dist li conestables[1], mes sires Humbers de Beaujeu[2], au roi qu'uns Bedouins estoit venus qui li avoit dit qu'il enseigneroit un bon gué[3], mais qu'on li donast cinc cens besans[4]. Li rois dist qu'il s'acordoit qu'on li donast, mais qu'il tenist verité de ce qu'il prometoit. Li conestables en parla au Bedouin, et il dist qu'il n'enseigneroit ja gué se l'on ne li donoit les deniers avant : acordé fu que l'on li bailleroit, et doné li furent.

Li rois atira que li dus de Bourgoigne et li riche ome d'outre mer[5] qui estoient en l'ost gaiteroient l'ost pour ce que l'on n'i feïst domage, et que li rois et si troi frere[6] passeroient au gué la ou li Bedouins devoit ensei-

les Sarrasins, parce que nos gens n'arrivaient pas à combler d'un côté autant que l'ennemi creusait de l'autre. Alors le connétable, messire Humbert de Beaujeu, dit au roi qu'un Bédouin était venu lui proposer d'indiquer un bon gué, pourvu qu'on lui donnât cinq cents besants. Le roi répondit qu'il était d'avis qu'on les lui donnât, à condition qu'il tînt d'abord sa promesse. Le connétable en parla au Bédouin, qui répondit qu'il n'enseignerait jamais le gué si on ne lui donnait d'abord l'argent : il fut entendu qu'on le lui donnerait, et il lui fut versé.

Le roi décida que le duc de Bourgogne et les hauts barons d'outre-mer qui étaient à l'armée garderaient le camp, afin de le préserver de tout dommage, et que le roi et ses trois frères passeraient le gué que le Bédouin devait enseigner. La chose

---

1. Le connétable était à cette époque le chef suprême de l'armée.
2. Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier et d'Aigueperse, fut connétable de France en 1240 et mourut en Égypte en 1250.
3. Ce gué était à quatre milles du camp des Croisés.
4. Le besant, monnaie d'origine byzantine (*byzantium*), valait selon M. de Wailly, environ 10 sous tournois, c'est-à-dire 10 fr. 10.
5. Les grands seigneurs qui habitaient la Terre Sainte.
6. Les trois frères du roi étaient Robert, comte d'Artois, qui va être tué; Charles, comte d'Anjou, plus tard roi de Sicile; Alphonse comte de Poitiers.

gnier. Ceste chose fu emprise et atiriee a passer le jour de quaresme prenant [1], a la quel journee nous venimes au gué le Bedouin. Aussi come l'aube deu jour aparoit, nous nous atirames de tous poins, et quant nous fumes atirié, nous en alames ou flun, et furent nostre cheval a nou. Quant nous fumes alé jusques en mi le flun, si trouvames terre, la ou nostre cheval prirent pié ; et seur la rive deu flun trouvames bien trois cens Sarrazins tous montés seur leur chevaus. Lors dis j'a ma gent : « Seigneur, ne regardés qu'a main destre, et non mie a main senestre, pour ce que chascuns i tire [2], les rives sont mouilliees, et li cheval leur chieent seur les cors et les noient. » Et il estoit bien voirs, qu'il en i eut des noiés au passer, et entre les autres fu noiés mes sires Jehans d'Orliens, qui portoit baniere a la guivre. Nous nous acordames en tel maniere que nous tournames encontremont l'eaue, et trouvames la voie essuiee, et

fut convenue, et l'on se disposa à passer le premier jour du carême. Ce jour-là, nous vînmes au gué du Bédouin. Dès que l'aube du jour parut, nous nous apprêtâmes de tous points, et lorsque nous fûmes prêts, nous allâmes au fleuve, et nos chevaux furent mis à la nage. Quand nous fûmes au milieu du fleuve, nous rencontrâmes le fond, où nos chevaux eurent pied ; et sur la rive du fleuve nous trouvâmes au moins trois cents Sarrasins, tous à cheval. Alors je dis à mes gens : « Seigneurs, ne regardez qu'à droite, et pas du tout à gauche, parce que chacun tire à gauche, la rive y est mouillée, les chevaux glissent et tombent sur le corps de leurs cavaliers et les noient. » Et c'était bien vrai, car il y eut des noyés au passage, entre autres messire Jean d'Orléans, qui portait bannière à la guivre. Nous nous entendîmes pour obliquer contre le courant, et nous trouvâmes la rive sèche, et nous passâmes

---

1. Le mardi gras (8 février 1250).
2. Le côté gauche était en aval et chacun « y tirait » naturellement, poussé par le courant.

passames en tel maniere, la merci Dieu, qu'onques nus de nous n'i cheï; et maintenant que nous fumes passé, li Turc s'en fouirent.

L'on avoit ordené que li Temples [1] feroit l'avant garde et li cons d'Artois avroit la seconde bataille après le Temple. Or avint ainsi que si tost come li cons d'Artois eut passé le flun, il et toute sa gent se ferirent aus Turs qui s'en fuioient devant eus. Li Temples li manda qu'il leur faisoit grant vilenie, quant il devoit aler après eus et il aloit devant, et li proioient qu'il les laissast aler devant, ainsi come il avoit esté acordé avec le roi. Or avint ainsi que li cons d'Artois ne leur osa respondre pour mon seigneur Fourcaut deu Merle, qui le tenoit par le frein, et cis Fourcaus deu Merle, qui mout estoit bons chevaliers, n'ouoit chose que li Templier deïssent au conte, pour ce qu'il estoit sours, et escrioit : « Or a eus! or a eus! » Quant li Templier virent ce, il se penserent qu'il seroient honi s'il laissoient le conte d'Artois aler devant

si bien, grâce à Dieu, que pas un de nous ne tomba: et dès que nous fûmes passés, les Turcs s'enfuirent.

On avait disposé que le Temple ferait l'avant-garde, et que le comte d'Artois conduirait la seconde division après le Temple. Or il arriva qu'aussitôt que le comte d'Artois eut passé le fleuve, il se jeta avec ses gens sur les Turcs, qui fuyaient devant eux. Les Templiers lui mandèrent qu'il leur faisait une grande injure en allant devant eux lorsqu'il devait venir après, et le prièrent de les laisser passer devant, ainsi qu'il avait été entendu avec le roi. Le comte d'Artois n'osa pas leur répondre, à cause de messire Fourcaud du Merle qui tenait son cheval par la bride, et ce Fourcaud du Merle, qui était très bon chevalier, n'entendant rien de ce que les Templiers disaient au comte, parce qu'il était sourd, criait : « A eux! à eux! » Ce que voyant, les Templiers crurent qu'ils seraient déshonorés s'ils laissaient le comte d'Artois aller

1. *Li Temples*, l'ordre du Temple

eus, si ferirént des esperons qui plus plus et qui mieus mieus, et chacierent les Turs qui s'en fuioient devant eus tout par mi la vile de la Massoure jusques aus chans par devers Babiloine [1]. Quant il cuidierent retourner arieres, li Turc leur lancierent trés et mairrien par mi les rues, qui estoient estroites. La fu mors li cons d'Artois, li sires de Couci que l'on apeloit Raoul, et tant des autres chevaliers qu'il furent esmé a trois cens. Li Temples, ainsi come li maistres [2] le me dist depuis, i perdi quatorze vins [3] omes armés et tous a cheval.

Je et mi chevalier acordames que nous irions sus courre a pluseurs Turs qui charjoient leur harnois a main senestre en leur ost [4], et leur courumes sus. Endementres que nous les chacions par mi l'ost, je regar-

devant eux; ils piquèrent des éperons à qui mieux mieux, et poursuivirent les Turcs qui fuyaient à travers la ville de Mansourah, jusque dans la plaine du côté du Caire. Quand ils voulurent revenir en arrière, les Turcs leur lancèrent des poutres et des solives à travers les rues étroites. Là furent tués le comte d'Artois, le sire de Couci, nommé Raoul, et tant d'autres chevaliers qu'on en estima le nombre à trois cents. Le Temple, comme le maître me l'a dit depuis, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés, tous à cheval.

Mes chevaliers et moi nous décidâmes que nous courrions sus à quelques Turcs qui chargeaient leurs bagages, sur notre gauche, dans leur camp, et nous nous jetâmes sur eux. Pendant que nous les poursuivions à travers le camp, j'aperçus

---

1. « Babylone d'Égypte était le nom qu'au moyen âge on donnait communément au Caire ; cependant les auteurs tout à fait précis en font deux localités et semblent entendre par Babylone un faubourg du Caire. » (G. Paris et Jeanroy, *Extraits des Chroniqueurs français*, p. 130.)

2. Le grand-maître du Temple était alors Guillaume de Sonnac.

3. On comptait beaucoup par multiples de vingt au moyen âge. Nous n'avons gardé de cet usage que *quatre-vingts*. De là aussi le nom de l'hospice des *Quinze-vingts*, c'est-à-dire des trois cents aveugles.

4. Le camp des Sarrasins était en face de celui des Croisés, sur la rive opposée, en aval du gué.

dai un Sarrazin qui montoit seur son cheval, et uns siens chevaliers li tenoit le frein. La ou il tenoit ses deus mains a sa sele pour monter[1], je li donai de mon glaive[2] par dessous les aisseles et le jetai mort. Et quant ses chevaliers vit ce, il laissa son seigneur et son cheval, et m'apoia, au passer que je fis, de son glaive entre les deus espaules et me coucha seur le col de mon cheval, et me tint si pressé que je ne pouoie traire m'espee que j'avoie ceinte, si me convint traire l'espee qui estoit a mon cheval[3], et quant il vit que j'oi m'espee traite, il tira son glaive a lui et me laissa.

Quant je et mi chevalier venimes hors de l'ost aus Sarrazins, nous trouvames bien sis mile Turs, par esme, qui avoient laissiees leur herberges et s'estoient trait aus chans. Quant il nous virent, il nous vindrent sus courre, et ocirent mon seigneur Hugon de Tilchastel[4], seigneur

un Sarrasin qui montait sur son cheval; un de ses chevaliers lui tenait la bride. Au moment où il avait ses deux mains à la selle pour monter, je lui donnai de ma lance par-dessous les aisselles et le renversai mort. A cette vue, le chevalier laissa son seigneur et m'appuya, au moment où je passais, sa lance entre les deux épaules et me coucha sur le cou de mon cheval, me tenant si pressé que je ne pouvais tirer l'épée ceinte à mon côté, et qu'il me fallut prendre celle qui était attachée à la selle de mon cheval. Quand le Turc vit que j'avais tiré mon épée, il ramena sa lance à lui et me laissa.

Quand nous arrivâmes, mes chevaliers et moi, hors du camp des Sarrasins, nous trouvâmes au moins six mille Turcs, à ce qu'il nous sembla, qui avaient quitté le camp et étaient réunis dans la campagne. Dès qu'ils nous aperçurent, ils coururent à nous, et tuèrent messire Hugues de Til-Châtel, sei-

---

1. L'homme pesamment armé avait besoin de ses deux mains pour grimper sur sa selle, et il fallait qu'on tînt son cheval.
2. *Glaive*. Cf. page 188, note 1.
3. Cf. page 40, fin de la note 4.
4. *Til-Châtel*, arr. de Dijon.

de Conflens[1], qui estoit avec moi a baniere. Je et mi chevalier ferimes des esperons et alames rescourre mon seigneur Raoul de Vasnau[2], qui estoit avec moi, qu'il avoient tirié a terre. Endementres que j'en revenoie, li Turc m'apoierent de leur glaives; mes chevaus s'agenouilla pour le fais qu'il senti, et j'en alai outre par mi les oreilles deu cheval; et me redreçai au plus tost que je poi, mon escu a mon col et m'espee en ma main; et mes sires Erars de Sivri, que Dieus assoille[3], qui estoit entour moi, vint a moi et nous dist que nous nous traisissons emprès une maison desfaite, et iluec atendrions le roi qui venoit. Ainsi come nous en alions a pié et a cheval, une grans route de Turs vint heurter a nous, et me porterent a terre, et alerent par dessus moi, et volerent mon escu[4] de mon col. Et quant il furent outre passé, mes sires Erars de Sivri revint seur moi et m'en

gneur de Conflans, qui était sous mes ordres et portait bannière; nous donnâmes de l'éperon, mes chevaliers et moi, et nous allâmes à la rescousse de messire Raoul de Vanault, qui était sous mes ordres, et que les ennemis avaient jeté à terre. Pendant que je revenais, les Turcs pesèrent sur moi avec leurs lances, mon cheval s'agenouilla sous la pression et je passai par-dessus ses oreilles; je me redressai le plus rapidement que je pus, mon bouclier au cou, l'épée au poing. Messire Érard de Sivri, que Dieu absolve, qui n'était pas loin de moi, s'approcha et nous dit de nous retirer près d'une maison en ruines et d'attendre là le roi qui arrivait. Comme nous nous en allions à pied et à cheval, un fort groupe de Turcs vint nous heurter, me jeta à terre et passa par-dessus moi, arrachant mon écu de mon cou. Lorsque les Turcs furent passés outre, messire Érard de Sivri revint à moi et m'emmena, et

1. *Conflans*, arr. de Lure.
2. *Vanault-le-Châtel*, arr. de Vitry-le-François.
3. Cette formule indique toujours que la personne de qui on parle est morte.
4. *Escu*. Cf. page 40, note 1.

mena, et en alames jusques aus murs de la maison desfaite, et iluec revindrent a nous mes sires Hugues d'Escos[1], mes sires Ferris de Loupé[2], mes sires Renaus de Menoncourt[3]. Iluec li Turc nous assailloient de toutes pars; une partie d'eus entrerent en la maison desfaite, et nous piquoient de leur glaives par dessus. Lors me dirent mi chevalier que je les preïsse par les freins, et je si fis, pour ce que li cheval ne s'en fouissent. Et il se defendoient des Turs si vigoureusement qu'il furent loué de tous les preudomes de l'ost, et de ceus qui virent le fait et de ceus qui l'ouirent dire. La fu navrés mes sires Hugues d'Escos de trois glaives ou visage, et mes sires Ferris de Loupé d'un glaive par mi les espaules; et fu la plaie si large que li sans li venoit deu cors aussi gros come li bondons d'un tonel; mes sires Erars de Sivri fu ferus d'une espee par mi le visage si que li nés li cheoit seur la levre. Et lors il me souvint de mon seigneur

nous allâmes jusqu'aux murs de la maison ruinée, où nous rejoignirent messire Ferri de Louppy et messire Renaud de Menoncourt. Là, les Turcs nous assaillirent de toutes parts; plusieurs d'entre eux, étant entrés dans la maison, nous piquaient par-dessus les murs avec leurs lances. Mes chevaliers me demandèrent de tenir les rênes de leurs chevaux pour qu'ils ne prissent pas la fuite, et je le fis. Ils se défendirent alors contre les Turcs si vigoureusement qu'ils en furent loués de tous les hommes de bien de l'armée qui virent le fait ou qui l'entendirent raconter. Là furent blessés messire Hugues d'Ecot, de trois coups de lance au visage, et messire Ferri de Louppy, d'un coup de lance entre les épaules; et sa blessure était si large que le sang lui jaillissait du corps à flots gros comme la bonde d'un tonneau; messire Érard de Sivri reçut à travers le visage un coup d'épée tel que le nez lui tombait sur la lèvre. Alors je pensai à monseigneur saint Jacques,

1. *Écot*, arr. de Chaumont.
2. *Louppy-le-Château*, arr. de Bar-le-Duc.
3. *Menoncourt*, territoire de Belfort.

saint Jaque[1], que je requis : « Beaus sires sains Jaques, aidiés moi et secourés a cest besoing ! » Maintenant que j'oi faite ma proiere, mes sires Erars de Sivri me dist : « Sires, se vous cuidiiés que je ne mi oir n'i eüssons reprouvier, je vous iroie querre secours au conte d'Anjou, que je voi la en mi les chans. » Et je li dis : « Mes sires Erars, il me semble que vous feriiés vostre grant oneur se vous nous aliiés querre aide pour nos vies sauver, car la vostre est bien en aventure. » Et je disoie bien voir, car il fu mors de cele bleceüre. Il demanda conseil a tous nos chevaliers qui la estoient, et tuit li louerent ce que je li avoie loué ; et quant il oui ce, il me proia que je li laissasse aler son cheval, que je li tenoie par le frein avec les autres, et je si fis[2].

Au conte d'Anjou[3] vint, et li requist qu'il me venist

que j'invoquai : « Beau sire saint Jacques, aidez-moi et secourez-moi en ce besoin ! » Dès que j'eus fait ma prière, messire Érard de Sivri me dit : « Sire, si vous croyiez que ni moi ni mes hoirs n'en dussions avoir reproche, j'irais demander du secours pour vous au comte d'Anjou que je vois là au milieu de la campagne. » Je lui répondis : « Messire Érard, il me semble que vous vous honoreriez beaucoup si vous alliez nous chercher du secours pour sauver notre vie, car la vôtre est bien en danger. » Et je disais vrai, car il mourut de cette blessure. Il demanda conseil à tous nos chevaliers présents, et tous approuvèrent ce que je lui avais conseillé. Ce que voyant, il me pria de laisser aller son cheval, que je tenais par la bride avec les autres, et je le fis.

Il alla au comte d'Anjou et lui demanda de venir nous

---

1. « Saint Jacques était regardé comme le patron spécial de ceux qui combattaient contre les Infidèles. Cette croyance remontait à la légende d'après laquelle cet apôtre était apparu à Charlemagne pour l'engager à délivrer l'Espagne des mains des Sarrasins. » (G. Paris, *Extraits de la Vie de S. Louis*, note 68.)

2. « Remarquez l'hésitation d'Érard de Sivri à aller chercher du secours.... Ce préjugé chevaleresque se retrouve dans les chansons de geste et a eu dans nos guerres plus d'une fâcheuse conséquence. » (*Ibid.*, note 71.)

3. Cf. page 214, note 6.

secourre moi et mes chevaliers. Uns riches ons qui estoit avuec lui li desloua, et li cons d'Anjou li dist qu'il feroit ce que mes chevaliers li requeroit : son frein tourna pour nous venir aidier, et pluseur de ses sergens[1] ferirent des esperons. Quant li Sarrazin les virent, si nous laissierent. Devant ces sergens vint mes sires Pierres d'Auberive[2] ; et quant il vit que li Sarrazin nous eurent laissiés, il courut seur tout plein de Sarrazins qui tenoient mon seigneur Raoul de Vasnau, et le rescouï mout blecié.

La ou j'estoie a pié, et mi chevalier aussi blecié come il est devant dit, vint li rois a toute sa bataille, a grant noise et a grant bruit de trompes et de nacaires[3], et s'aresta seur un chemin levé. Mais onques si bel armé ne vi ; car il paroit dessus toute sa gent dès les espaules en amont[4], un heaume doré[5] en son chief, une espec

secourir, mes chevaliers et moi. Un grand seigneur qui était avec le comte d'Anjou l'en déconseilla, mais le comte lui répondit qu'il ferait ce que mon chevalier lui demandait : il tourna bride pour venir à notre aide et plusieurs de ses sergents piquèrent des éperons. Quand les Sarrasins les virent, ils nous laissèrent. En tête de ces sergents venait messire Pierre d'Auberive; quand il vit que les Sarrasins nous avaient laissés, il courut sur un groupe nombreux qui tenait mon seigneur Raoul de Vanault, et le délivra tout blessé.

Pendant que j'étais là à pied et que mes chevaliers étaient blessés comme il vient d'être dit, le roi vint avec sa division, à grand son de trompes et de nacaires, et s'arrêta sur une chaussée. Jamais je n'ai vu un si beau guerrier; il apparaissait de la tête entière au-dessus de tous ses hommes; il avait un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main.

---

1. *Sergens*. Cf. page 187, note 3.
2. *Auberive*, arr. de Langres.
3. *Nacaires*, timbales, instrument de musique d'origine arabe.
4. Saint Louis était très grand.
5. *Heaume*. Cf. page 18, note 1.

d'Alemaigne en sa main. Quant il fu la arestés, si bon chevalier qu'il avoit en sa bataille, que je vous ai devant només, se lancierent entre les Turs. Et sachiés que ce fu uns trés beaus fais d'armes, car nus n'i traioit ne d'arc ne d'arbalestre[1], ainçois estoit li fereïs de maces[2] et d'espees des Turs et de nostre gent, qui tuit estoient meslé. Uns miens escuiers[3], qui s'en estoit fouis a toute ma baniere et estoit revenus a moi, me bailla un mien roncin[4] flamenc, seur quoi je montai, et me trais vers le roi tous coste a coste.

Endementres que nous estions ainsi, mes sires Jehans de Valeri li preudons vint au roi et li dist qu'il louoit qu'il se traisist a main destre seur le flun pour avoir l'aide deu duc de Bourgoigne et des autres qui gardoient l'ost, que nous avions laissiés, et pour ce que si sergent eüssent a boire, car li chaus estoit ja grans levés. Li rois

Quand il se fut arrêté là, ses bons chevaliers qu'il avait dans sa troupe, et que je vous ai ci-dessus nommés, se jetèrent au milieu des Turcs. Soyez certains que ce fut un très beau fait d'armes, car nul n'y tirait d'arc ni d'arbalète, mais les Turcs et nos gens, qui étaient pêle-mêle, se battaient à coups de masses et d'épées. Un de mes écuyers, qui s'était enfui avec ma bannière et était revenu près de moi, me donna un roncin flamand, sur lequel je montai, et j'allai me placer au côté du roi.

Cependant messire Jean de Valeri, cet homme de bien, vint au roi, et lui conseilla d'appuyer à droite sur le fleuve, pour avoir l'aide du duc de Bourgogne et des autres que nous avions laissés à la garde du camp, et pour que ses sergents eussent à boire, car la chaleur était déjà très forte. Le roi

---

1. « Li rois et nostre gent n'avoient nul arbalestrier la endroit : cil qui avoient passé le flun avueques le roi avoient esté tuit ocis avueques l'avant garde. » (Jean Sarrazin.)

2. Les chevaliers aussi bien que les hommes de pied se servaient de la masse d'armes.

3. L'*écuyer* (qui porte l'*écu* du chevalier) était au service d'un chevalier. Il combattait généralement à cheval.

4. *Roncin*. Cf. page 49, note 1.

comanda a ses sergens qu'il li alassent querre ses bons chevaliers qu'il avoit entour lui de son conseil, et les noma tous par leur non. Li sergent les alerent querre en la bataille, ou li hustins estoit grans d'eus et des Turs. Il vindrent au roi, et leur demanda conseil, et il dirent que mes sires Jehans de Valeri le conseilloit mout bien. Et lors comanda li rois au gonfanon saint Denis[1] et a ses banieres qu'il se traisissent a main destre vers le flun. A l'esmouvoir l'ost le roi reut grant noise de trompes, de nacaires et de cors sarrazinois. Il n'eut gueres alé quand il eut pluseurs messages deu conte de Poitiers son frere, deu conte de Flandres[2] et de pluseurs autres riches omes qui iluec avoient leur batailles, qui tuit li proioient qu'il ne se meüst, car il estoient si pressé des Turs qu'il ne le pouoient sivre. Li rois rapela tous ses preudomes chevaliers de son conseil, et tuit li louerent qu'il atendist; et un peu après mes sires Jehans

donna l'ordre à ses sergents d'aller chercher ses bons chevaliers qui faisaient partie de son conseil, et les désigna tous par leurs noms. Les sergents les allèrent chercher en la bataille, où la mêlée était grande entre eux et les Turcs. Ils vinrent au roi, qui leur demanda conseil, et ils dirent que le conseil de messire Jean de Valeri était très bon. Alors le roi commanda au gonfalonier de Saint-Denis et à ses bannières de se diriger à droite vers le fleuve.

Lorsque l'armée du roi se mit en mouvement, les trompes, les nacaires, les cors sarrasinois retentirent de nouveau. Le roi n'avait pas été loin lorsqu'il reçut plusieurs messages du comte de Poitiers son frère, du comte de Flandres et de plusieurs autres puissants barons qui avaient là leurs troupes, qui tous le priaient de ne pas s'éloigner, parce qu'ils étaient si pressés par les Turcs qu'ils ne pouvaient pas le suivre. Le roi rappela tous les bons chevaliers de son conseil, et tous lui conseillèrent d'attendre; mais peu après revint messire Jean de

1. Le *gonfanon saint Denis*, l'oriflamme.
2. Guillaume de Dampierre, comte de Flandres.

de Valeri revint, qui blasma le roi et son conseil de ce qu'il estoient en demeure; après tous ses conseus li loua qu'il se traisist seur le flun aussi come li sires de Valeri li avoit loué. Et maintenant li conestables, mes sires Humbers de Beaujeu, vint a lui et li dist que li cons d'Artois ses freres se defendoit en une maison a la Massoure, et qu'il l'alast secourre. Et li rois li dist : « Conestables, alés devant, et je vous sevrai. » Et je dis au conestable que je seroie ses chevaliers, et il m'en mercia mout. Nous nous meïmes a la voie pour aler a la Massoure. Lors vint uns sergens a mace au conestable, tous effreés, et li dist que li rois estoit arestés et li Turc s'estoient mis entre lui et nous. Nous nous tournames, et veïmes qu'il en i avoit bien mil et plus entre lui et nous, et nous n'estions que sis. Lors dis j'au conestable : « Sire, nous n'avons pouoir d'aler au roi par mi ceste gent, mais alons amont, et metons cest fossé que vous veés devant vous entre nous et eus, et ainsi pourrons revenir au roi. » Ainsi come je le louai li conestables le

Valeri, qui blâma le roi et son conseil de ce qu'ils n'avançaient pas; alors le conseil tout entier engagea le roi à se diriger vers le fleuve comme messire Jean de Valeri le lui avait conseillé. A ce moment le connétable, messire Humbert de Beaujeu, vint à lui et lui dit que le comte d'Artois son frère se défendait dans une maison à Mansourah, et qu'il fallait aller à son secours. Le roi lui répondit : « Connétable, allez devant, et je vous suivrai. » J'offris au connétable d'être son chevalier, et il m'en remercia vivement. Nous nous mîmes en route pour aller à Mansourah. Mais bientôt un sergent à masse vint au connétable, tout troublé, et lui dit que le roi était arrêté et que les Turcs s'étaient mis entre lui et nous. Nous nous retournâmes et nous vîmes qu'il y en avait bien un millier et plus entre lui et nous, et nous n'étions que six. Alors je dis au connétable : « Sire, nous ne pouvons pas rejoindre le roi à travers ces gens, mais allons en amont, et mettons ce fossé que vous voyez devant vous entre nous et eux, et ainsi nous pourrons revenir au roi. » Le connétable

est. Et sachiés que s'il se fussent pris garde de nous il nous eüssent tous mors; mais il entendoient au roi et aus autres grosses batailles, par quoi il cuidoient que nous fussons des leur.

Tandis que nous revenions aval par dessus le flun, entre le ru et le flun, nous veïmes que li rois estoit venus seur le flun, et que li Turc en amenoient les autres batailles ferant et batant de maces et d'espees, et firent flatir toutes les autres batailles avec la bataille le roi seur le flun. La fu la desconfiture si grans que pluseur de nos gens recuidierent passer a nou par devers le duc de Bourgoigne, ce qu'il ne peurent faire, car li cheval estoient lassé et li jours estoit eschaufés, si que nous voiions, endementres que nous venions aval, que li fluns estoit couvers de lances et d'escus et de chevaus et de gens qui se noioient et perissoient. Nous venimes a un poncel qui estoit par mi le ru, et je dis au conestable que nous demourissons pour garder cel poncel : « Car se nous le laissons, il ferront seur le roi par deça, et se

---

fit ce que je conseillais. Sachez que si les Turcs avaient pris garde à nous, ils nous auraient tous tués; mais ils étaient occupés après le roi et après les autres gros bataillons, c'est pourquoi ils croyaient que nous étions des leurs.

Tandis que nous redescendions le long du fleuve, entre celui-ci et le ruisseau, nous vîmes que le roi était venu au fleuve, et que les Turcs chassaient devant eux tous les bataillons, à grands coups de masses et d'épées, et les rejetaient sur celui du roi au bord du fleuve. Alors la déconfiture fut telle que plusieurs de nos gens voulurent repasser le fleuve à la nage pour rejoindre le duc de Bourgogne, mais ils ne purent le faire, parce que les chevaux étaient las, et que l'on était en pleine chaleur, de sorte que nous voyions, en revenant en aval, le fleuve couvert de lances, d'écus, de chevaux et de gens qui se noyaient. Nous arrivâmes à un petit pont sur le ruisseau, et je proposai au connétable de nous y arrêter pour le garder; « car, si nous le laissons, ils attaqueront le roi de ce côté, et si nos gens sont assaillis de deux

nostre gent sont assailli de deus pars, il pourront bien perdre. » Et nous le feïmes ainsi. Et dit l'on que nous estions trestuit perdu dès cele journee, se li cors[1] le roi ne fust[2]; car li sires de Courtenai[3] et mes sires Jehans de Seillenai[4] me conterent que sis Turc estoient venu au frein le roi et l'en menoient pris, et il tous seus s'en delivra aus grans cous qu'il leur dona de s'espee; et quant sa gent virent que li rois metoit defense en lui, il prirent cuer, et laissierent le passage deu flun pluseur d'eus et se traistrent vers le roi pour lui aidier.

A nous tout droit, qui gardions le poncel, vint li cons Pierres de Bretaigne[5], qui venoit tout droit devers la Massoure, et estoit navrés d'une espee par mi le visage si que li sans li cheoit en la bouche; seur un bel cheval bien fourni seoit, ses renes avoit getees seur l'arçon de sa sele et le tenoit a ses deus mains, pour ce que sa

côtés, ils pourront bien être défaits. » Nous le fîmes ainsi. Et l'on dit que nous étions tous perdus dès ce jour si le roi ne s'était trouvé là en personne; car le sire de Courtenay et messire Jean de Seignelai me racontèrent que six Turcs avaient pris la bride du roi et l'emmenaient prisonnier, et qu'il s'en débarrassa tout seul à grands coups d'épée, et que quand ses gens virent qu'il se défendait ils reprirent courage, et plusieurs d'entre eux renoncèrent à passer le fleuve et vinrent au roi pour le secourir. Pendant que nous gardions le pont, le comte Pierre de Bretagne, venant directement de Mansourah, se dirigea sur nous en droite ligne; il était blessé d'un coup d'épée à travers le visage, et le sang lui coulait dans la bouche; il était sur un beau cheval vigoureux; il avait lâché les rênes sur l'arçon de la selle, auquel il se

---

1. *Li cors.* Cf. page 142, note 2.
2. « Assez ot de noz genz qui furent a cele bataille, qui puis dirent et afermerent certainement que se li rois ne se fust maintenuz si hardiement et si vigoureusement qu'il eüssent esté tuit mort ou pris. » (Jean Sarrazin.)
3. *Courtenay*, arr. de Montargis.
4. *Seignelay*, arr. d'Auxerre.
5. C'est le fameux Pierre Mauclerc.

gent qui estoient darieres, qui mout le pressoient, ne le getassent deu pas. Bien sembloit qu'il les proisast peu, car quant il getoit le sanc de sa bouche il disoit mout souvent : « Voi! par le chief Dieu, avés veü de ces ribaus? » En la fin de la bataille venoit li cons de Soissons et mes sires Pierres de Nuevile[1] que l'on apeloit Caier, qui assés avoient soufert de cous cele journee. Quant il furent passé, et li Turc virent que nous gardions le pont, il les laissierent, et quant il virent que nous avions tournés les visages vers eus. Je vin au conte de Soissons, cui cousine germaine j'avoie espousee, et li dis : « Sire, je croi que vous feriiés bien se vous demouriiés a cest poncel garder, car se nous laissons le poncel, cist Turc que vous veés ci devant vous se feront ja par mi, et ainsi iert li rois assaillis par darieres et par devant. » Et il demanda, s'il demouroit, se je demourroie, et je li respondi : « Ouil, mout voulentiers. » Quant li conestables oui ce, il me dist que je ne me par-

tenait de ses deux mains, afin que ses gens, qui venaient derrière et le pressaient, ne lui fissent point quitter le pas. Il apparaissait bien qu'il faisait peu de cas d'eux, car quand il rejetait le sang de sa bouche il répétait souvent : « Tête de Dieu, avez-vous vu ces ribauds? » En arrière de sa compagnie venaient le comte de Soissons et messire Pierre de Neuville, que l'on appelait Caier, qui avaient reçu beaucoup de coups pendant cette journée. Quand tous furent passés, les Turcs, voyant que nous gardions le pont, et que nous leur faisions face, cessèrent la poursuite. Je vins alors au comte de Soissons, dont j'avais épousé la cousine germaine, et je lui dis : « Sire, je crois que vous feriez bien de rester à garder ce pont, car, si nous le laissons, ces Turcs que vous voyez là devant vous s'y précipiteront, et ainsi le roi sera assailli par derrière et par devant. » Il me demanda si je resterais avec lui, je lui répondis : « Oui, bien volontiers. » Quand le con-

1. *La Neuville-au-Pont*, arr. de Sainte-Menehould, ou *Laneuville-au-Pont*, arr. de Vassy.

tisse de la tant qu'il revenist, et il nous iroit querre secours.

La ou je demourai ainsi seur mon roncin me demoura li cons de Soissons a destre et mes sires Pierres de Nuevile a senestre. A tant es vous un Turc qui vint devers la bataille le roi qui dariere nous estoit, et feri par darieres mon seigneur Pierre de Nuevile d'une mace, et le coucha seur le col de son cheval deu coup qu'il li dona, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa gent. Quant li Turc virent que nous ne lairions pas le poncel, il passerent le ruissel et se mirent entre le ruissel et le flun ainsi come nous estions venu aval; et nous nous traisimes encontre eus en tel maniere que nous estions tuit apareillié a eus sus courre s'il vousissent passer vers le roi et s'il voussissent passer le poncel. Devant nous avoit deus sergens le roi, dont li uns avoit non Guillaumes de Boon[1] et li autres Jehans de

nétable entendit cela, il me dit de ne pas m'en aller avant son retour, et qu'il irait nous chercher du secours.

Je restai donc là sur mon cheval avec le comte de Soissons à ma droite, et messire Pierre de Neuville à ma gauche. Tout à coup un Turc, venant du côté de l'armée du roi qui était derrière nous, frappa par derrière messire Pierre de Neuville d'une masse, et du coup le coucha sur la tête de son cheval, s'élança sur le pont et alla rejoindre ses gens. Quand les Turcs virent que nous n'abandonnerions pas le pont, ils passèrent le ruisseau et se placèrent entre lui et le fleuve, à l'endroit par où nous étions venus en aval; alors nous nous trouvâmes en face d'eux de telle façon que nous étions tout prêts à leur courir sus, soit qu'ils voulussent aller par là vers le roi, soit qu'ils voulussent passer le pont. Il y avait devant nous deux sergents du roi, dont l'un était appelé Guillaume de Bohon, et l'autre Jean de Gamaches, contre qui les Turcs

---

1. *Saint-André de Bohon* ou *Saint-Georges de Bohon*, arr. de Saint-Lô.

Gamaches[1], a cui li Turc qui s'estoient mis entre le flun et le ru amenerent tout plein de vilains a pié qui leur getoient motes de terre : onques ne les peurent metre seur nous. Au darien il amenerent un vilain a pié qui leur geta trois fois le feu grejois; l'une des fois recoilli Guillaumes de Boon le pot de feu grejois a sa rouele[2]; et s'il se fust pris a rien seur lui il eüst esté tous ars. Nous estions tuit couvert de pilès qui eschapoient des sergens. Or avint ainsi que je trouvai un gamboison[3] d'estoupes a un Sarrazin : je tournai le fendu devers moi et fis escu deu gamboison, qui m'eut grant mestier; car je ne fui pas bleciés de leur pilès qu'en cinc lieus et mes roncins en quinze lieus. Or avint encore ainsi qu'uns miens bourjois de Joinvile m'aporta une baniere de mes armes a un fer de glaive. Et toutes les fois que nous voiions qu'il pressoient les sergens, nous leur courions sus, et il s'en fuioient. Li bons cons de Soissons, en cel point

qui avaient pris position entre le fleuve et le ruisseau, amenèrent une quantité de vilains à pied, lesquels leur lançaient des mottes de terre ; mais ils ne purent les faire reculer jusqu'à nous. A la fin ils amenèrent un vilain qui par trois fois leur lança le feu grégeois : une fois Guillaume de Bohon reçut le pot de feu sur sa rouelle ; si le feu l'avait tant soit peu atteint, il eût été complètement brûlé. Nous étions tout couverts de traits qui avaient manqué les sergents. Par hasard, je trouvai un gamboison d'étoupes, venant d'un Sarrasin ; j'en fis un bouclier en tournant de mon côté l'ouverture, il me rendit grand service, car je ne fus blessé des traits qu'en cinq endroits, et mon cheval en quinze. Il arriva aussi qu'un de mes bourgeois de Joinville m'apporta une bannière à mes armes, fixée à un fer de lance. Chaque fois que nous voyions les Turcs presser les sergents, nous leur courions sus et ils s'enfuyaient. Le bon comte de Soissons, pendant que

1. *Gamaches*, arr. d'Abbeville.
2. *Rouelle*, petit bouclier rond des gêns de pied.
3. *Gamboison*. Cf. page 195, note 2.

la ou nous estions, se moquoit a moi et me disoit : « Seneschaus, laissons huër ceste chenaille, que, par la coife Dieu (ainsi come il juroit), encore en parlerons nous entre vous et moi de ceste journee es chambres des dames[1]. »

Le soir au souleil couchant nous amena li conestables les arbalestriers le roi a pié[2], et s'arengierent devant nous; et quant li Sarrazin les virent metre pié en l'estrier des arbalestres[3], il s'en fouirent et nous laissierent. Et lors me dist li conestables : « Seneschaus, c'est bien fait. Or vous en alés vers le roi, si ne le laissiés ui mais jusques a tant qu'il iert descendus en son paveillon. » Si tost comme je vin au roi, mes sires Jehans de Valeri vint a lui et li dist : « Sire, mes sires de Chasteillon vous prie que vous li donés la rieregarde[4]. » Et li rois si fist

nous étions dans cette situation, en plaisantait et me disait : « Sénéchal, laissez crier cette canaille, car, par la coiffe de Dieu (c'est ainsi qu'il jurait), nous en parlerons encore, vous et moi, de cette journée, dans les chambres des dames. »

Le soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers à pied du roi, et ils se rangèrent devant nous; quand les Sarrasins les virent mettre le pied sur l'étrier de leurs arbalètes, ils s'enfuirent et nous laissèrent. Alors le connétable me dit : « Sénéchal, c'est très bien. Maintenant allez près du roi, et ne le quittez plus avant qu'il soit dans sa tente. » Sitôt que je fus près du roi, messire Jean de Valeri vint à lui et lui dit : « Sire, messire de Châtillon vous prie de lui donner l'arrière-garde. » Le roi la lui donna bien

---

1. Les dames recevaient les visites dans leurs *chambres*, les *salles* servant surtout aux réceptions d'hommes.

2. Les gens à pied qui étaient restés au camp, voyant le danger que courait l'armée, construisirent un pont sur le fleuve, et lorsque les Sarrasins les virent passer, ils se retirèrent.

3. Les plus grandes arbalètes se bandaient au moyen d'un étrier sur lequel on appuyait fortement le pied.

4. C'était le poste le plus périlleux. Gaucher de Châtillon mourut quelque temps après en défendant héroïquement le roi.

mout voulentiers, et puis si se mist au chemin; endementiers que nous en venions, je li fis oster son heaume et li baillai mon chapel de fer, pour avoir le vent. Et lors vint frere Henris de Ronai[1], prevos de l'Ospital[2], a lui, qui avoit passé la riviere, et li baisa la main toute armee. Et il li demanda s'il savoit nules nouveles deu conte d'Artois son frere, et il li dist qu'il en savoit bien nouveles, car il estoit certains que ses freres li cons d'Artois estoit en paradis. « Et, sire, » dist li prevos, « vous en aiés bon reconfort; car si grans oneurs n'avint onques a roi de France come il vous est avenu : car pour combatre a vos enemis avés passé une riviere a nou, et les avés desconfis et chaciés deu champ, et gaaigniés leur engins et leur herberges, la ou vous gerrés encore anuit. » Et li rois respondi que Dieus en fust aourés de tout ce qu'il donoit; et lors li cheoient les lermes des ieus mout grosses.

Quant nous venimes a la herberge, nous trouvames

volontiers, puis il se mit en route; pendant que nous nous en revenions, je lui fis ôter son heaume et je lui donnai mon chapeau de fer, pour qu'il eût de l'air. Frère Henri de Ronai, prévôt de l'Hôpital, qui venait de passer la rivière, s'approcha du roi, lui baisa la main tout armée, et lui demanda s'il savait quelque chose du comte d'Artois son frère; le roi lui répondit qu'il en savait quelque chose, car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis : « Ah! sire, » dit le prévôt, « ayez en bon réconfort, car si grand honneur n'advint jamais à roi de France qu'il vous est aujourd'hui advenu : pour combattre vos ennemis vous avez passé une rivière à la nage, vous les avez défaits et mis en fuite, et vous avez conquis leurs engins et leur campement, où vous passerez la nuit. » Le roi répondit que Dieu devait être adoré pour tout ce qu'il lui donnait, et de grosses larmes lui tombaient des yeux.

Quand nous arrivâmes au camp, nous vîmes les Sarrasins

---

1. *Rosnay*, arr. de Bar-sur-Aube.
2. L'ordre de l'Hôpital.

que li Sarrazin a pié tenoient les cordes d'une tente, qu'il avoient destendue, d'une part, et nostre menue gent d'autre. Nous leur courumes sus, li maistres deu Temple et je. et la tente demoura a nostre gent.

En cele bataille eut mout de gent, et de grant bobans, qui s'en vindrent mout honteusement fuiant par mi le poncel dont je vous ai avant parlé, et s'en fouirent effreeement, n'onques n'en peümes nul arester delés nous, dont j'en nomeroie bien, des queus je me souferrai, car mort sont. Mais de mon seigneur Guion Mauvoisin ne me souferrai je mie; car il en vint de la Massoure onourablement, et bien toute la voie que li conestables et je en alames amont revenoit il aval; et en la maniere que li Turc amenerent le conte de Bretaigne et sa bataille en amenerent il mon seigneur Guion Mauvoisin et sa bataille, qui eut grant los, il et sa gent, de cele journee; et ce ne fu pas de merveilles se il et sa gent se prouverent bien cele journee; car l'on me dist, icil qui bien savoient son convine, que toute sa bataille, n'en failloit gueres,

à pied tenant par un bout les cordes d'une tente qu'ils avaient détendue, et que nos petites gens tiraient par l'autre bout. Nous leur courûmes sus, le maître du Temple et moi, et la tente resta aux nôtres.

Pendant cette bataille, il y en eut beaucoup, et des plus prétentieux, qui vinrent au pont dont je vous ai parlé précédemment, fuyant honteusement tout éperdus, et nous n'en pûmes faire rester un seul près de nous; j'en pourrais bien nommer, mais je m'en abstiendrai, car ils sont morts. Mais je ne passerai pas sous silence messire Gui Mauvoisin, car il revint de Mansourah fort honorablement, suivant en aval le chemin que le connétable et moi avions suivi en amont, ramené avec sa troupe par les Turcs comme avaient été ramenés le comte de Bretagne et sa troupe; ils s'acquirent en cette journée, lui et ses gens, beaucoup de gloire, et il n'y a rien de surprenant si lui et ses hommes s'y comportèrent bien, car ceux qui connaissaient bien ses affaires me dirent que toute sa troupe, à quelques exceptions près, était composée

estoit toute de chevaliers de son lignage et de chevaliers qui estoient si ome lige.

Quant nous eümes desconfis les Turs et chaciés de leur herberges et que nul de nos gens ne furent demouré en l'ost, li Bedouin se ferirent en l'ost des Sarrazins, qui mout estoient grans gens. Nule chose deu monde il ne laissierent en l'ost des Sarrazins qu'il n'en portassent tout ce que li Sarrazin avoient laissié; ne je n'oui onques dire que li Bedouin, qui estoient sougit aus Sarrazins, en vausissent pis de chose qu'il leur eüssent tolue ne robee, pour ce que leur coustume est teus et leur usages qu'il courent tousjours sus aus plus foibles.

Pour ce qu'il afiert a la matiere vous dirai je queus gens sont li Bedouin. Li Bedouin ne croient point en Mahomet, ainçois croient en la loi Ali[1], qui fu oncles Mahomet, et aussi i croit li Vieus de la Montaigne, cil qui nourist les Assacis[2]; et croient que, quant li ons

de chevaliers de son lignage et de chevaliers qui étaient ses hommes liges.

Pendant que, après avoir défait les Turcs et les avoir chassés de leur campement, nous avions laissé celui-ci sans garde, les Bédouins très nombreux s'y précipitèrent. Ils n'y laissèrent absolument rien, mais emportèrent tout ce que les Sarrasins y avaient abandonné; et je n'ai jamais entendu dire que les Bédouins, qui étaient sujets des Sarrasins, fussent moins bien vus d'eux pour quoi que ce fût qu'ils leur eussent volé, parce que leurs coutumes et leurs mœurs sont telles qu'ils se jettent toujours sur les plus faibles.

Puisque cela rentre dans mon sujet, je vous dirai quelles gens sont les Bédouins. Les Bédouins ne croient pas en Mahomet, mais croient en la loi d'Ali. son oncle, de même que le Vieux de la Montagne, celui qui élève les Assacis; ils

1. Ali était cousin et gendre, et non pas oncle de Mahomet. Les Bédouins croyaient en la mission de Mahomet.

2. Le mot *Vieux* est la traduction de l'arabe *cheik* (comparez *seigneur*, de *seniorem*). Le Cheik ou le Vieux de la Montagne était le

muert pour son seigneur ou en aucune bone entencion, que l'ame d'eus va en meilleur cors et en plus aaisié que devant; et pour ce ne font force li Assaci s'on les ocit quant il font le comandement deu Vieil de la Montaigne.

Li Bedouin ne demeurent en viles n'en cités n'en chasteaus, mais gisent adès aus chans, et leur maisnies, leur femes, leur enfans fichent le soir, de nuit, ou de jour quant il fait mal tens, en unes manieres de herberges qu'il font de cercles de toneaus loiés a perches, aussi come li char a ces dames sont, et seur ces cercles gietent peaus de moutons, que l'on apele peaus de Damas, conreees en alun. Li Bedouin meesme en font grans pelices, qui leur cuevrent tout le cors, leur jambes et leur piés. Quant il pluet le soir et fait mal tens la nuit, il s'encloent dedens leur pelices, et ostent les freins a leur chevaus et les laissent paistre delés eus.

croient que, quand un homme meurt pour son seigneur ou pour quelque bonne cause, son âme va dans un corps meilleur et plus heureux; c'est pourquoi les Assacis ne font pas cas de la mort s'ils la reçoivent au service du Vieux de la Montagne.

Les Bédouins n'habitent ni villes, ni cités, ni bourgs, mais couchent toujours dans les champs, et mettent leurs gens, leurs femmes et leurs enfants, le soir pour la nuit, ou le jour quand il fait mauvais temps, dans des sortes d'abris faits de cercles de tonneaux liés à des perches, semblables aux chars de ces dames, et sur les cercles ils étendent des peaux de moutons, appelées peaux de Damas, corroyées dans l'alun. Les Bédouins font aussi de ces peaux pour eux-mêmes de grandes pelisses, qui leur couvrent tout le corps, les jambes et les pieds. Quand il pleut le soir et qu'il fait mauvais temps la nuit, ils s'enferment dans leurs pelisses, ôtent les freins à leurs chevaux et les laissent paître près d'eux. Le lendemain,

chef de la secte des mangeurs de haschich, des « Assacis » (de *haschaschi*, pluriel de *haschich*).

Quant ce vient a l'endemain, il restendent leur pelices au souleil et les frotent et les conroient; ne ja n'i parra chose qu'eles aient esté mouilliees le soir. Leur creance est teus que nus ne puet mourir qu'a son jour; et pour ce ne se vuelent il armer, et quant il maudient leur enfans si leur dient : « Ainsi soies tu honis come li Frans[1], qui s'arme pour peeur de mort! » En bataille il ne portent riens que l'espee et le glaive. Près que tuit sont vestu de seurpelis aussi come li prouvoire; de touailles sont entorteilliees leur testes qui leur vont par dessous le menton, dont laides gens et hisdeuses sont a regarder, car li chevel des testes et des barbes sont tuit noir. Il vivent deu lait de leur bestes et achatent les pasturages es berries aus riches omes de quoi leur bestes vivent. Le nombre d'eus ne savroit nus nomer, car il en a ou roiaume d'Egipte, ou roiaume de Jerusalem et en

ils étendent leurs pelisses au soleil, les frottent, les arrangent, et il ne paraitra plus qu'elles aient été mouillées le soir. Leur croyance est que nul ne peut mourir qu'à son jour; c'est pourquoi ils ne veulent pas d'armes défensives, et quand ils maudissent leurs enfants ils leur disent : « Puisses-tu être honni comme le Franc, qui s'arme par peur de la mort! » Au combat, ils ne portent que l'épée et la lance. Presque tous sont vêtus de surplis comme les prêtres; leurs têtes sont entortillées de linges blancs qui leur passent sous le menton; de sorte qu'ils sont laids et hideux à voir, car ils ont tous les cheveux et la barbe noirs. Ils vivent du lait de leurs bêtes et pour les nourrir ils achètent aux grands seigneurs le droit de pâturage dans leurs landes. Nul ne saurait dire leur nombre, car il y en a dans le royaume d'Égypte, dans le royaume de Jérusalem et dans toutes les autres terres

1. « *Franc* est le nom donné dans tout l'Orient aux chrétiens latins. Cet emploi du mot *Franc* vient des Byzantins et remonte au temps de l'empire de Charlemagne. » (G. Paris. ***Extraits de la Vie de S. Louis***, note 109.)

toutes les autres terres des Sarrazins et des mescreans, a cui il rendent grans treüs chascun an. J'ai veü en cest païs, puis que je revin d'outre mer, aucuns desloiaus crestiiens qui tenoient la loi des Bedouins, et disoient que nus ne pouoit mourir qu'a son jour; et leur creance est si desloiaus qu'il vaut autant dire come Dieus n'ait pouoir de nous aidier; car il seroient fol cil qui serviroient Dieu se nous ne cuidions qu'il eüst pouoir de nous eslongier nos vies et de nous garder de mal et de mescheance; et de lui devons nous croire qu'il est puissans de toutes choses faire.

des Sarrasins et des mécréants, à qui ils paient chaque année de grands tributs. J'ai vu en France, après être revenu d'outre-mer, plusieurs chrétiens déloyaux, qui tenaient la loi des Bédouins et disaient que nul ne peut mourir qu'à son jour; et leur croyance est si déloyale qu'elle équivaut à dire que Dieu n'a pas le pouvoir de nous aider; car ils seraient fous ceux qui serviraient Dieu, si nous ne croyions pas qu'il eût le pouvoir de prolonger notre existence et de nous préserver du mal et du malheur; nous devons croire qu'il est capable de faire toutes choses.

IV

FROISSART

Jean Froissart naquit à Valenciennes en 1337. On n'a pas de renseignements certains sur sa famille ni sur ses premières années. En 1361 il fit un premier voyage en Angleterre, dont la reine, Philippe de Hainaut, l'attacha à son service au titre de « clerc de sa chambre ». Il fut le poète et l'historiographe favori de la cour. Cette position lui valut de nombreuses et hautes relations. Il fit aux frais de la reine et des grands seigneurs de fréquents voyages en Angleterre, en Écosse, dans le midi de la France, à Milan, et partout il fut bien accueilli des rois et des princes. En 1369, sa bienfaitrice étant morte, il revint dans son pays, où il retrouva des protecteurs non moins généreux dans Robert de Namur, Aubert de Bavière, gouverneur du Hainaut, Wenceslas, duc de Brabant, Gui de Blois, seigneur de Beaumont puis de Chimai. Vers 1373 il reçut la cure des Estinnes, qu'il échangea vers 1385 contre un canonicat à Chimai. Sa charge ne l'obligeait pas à la résidence; comme il avait besoin de nouvelles informations pour ses chroniques, il se remit à voyager. Il visita le sud-ouest de la France, séjourna quelque temps à Orthez, à la cour brillante du comte Gaston de Foix, puis remonta dans le nord de la France. En 1395 il revint en Angleterre, où il suivit la cour pendant trois mois, puis rentra en France. A partir de cette date son existence est mal connue. Il mourut après 1404.

Il a laissé de nombreuses poésies, dans le goût de son époque; mais son œuvre capitale est le livre où il a entrepris de raconter « les grans merveilles et les beaus fais d'armes advenus par les grans guerres de France et d'Engleterre », avec les événements qui les préparent, les expliquent ou en montrent les conséquences. Ces chroniques sont, malgré des erreurs de détail, le miroir le plus fidèle de l'époque qu'elles embrassent (1326-1400), et cependant les qualités de l'historien

sont bien au-dessous de celles de l'écrivain, dont la netteté d'esprit, « un sens très vif du mouvement, de la couleur, du détail caractéristique et pittoresque », la puissance dramatique, ont fait de son livre le plus brillant et le plus attrayant des ouvrages en prose du XIVe et du XVe siècle. Il y a travaillé avec amour pendant cinquante ans et en a donné successivement différentes rédactions. Kervyn de Lettenhove a publié une édition complète des *Œuvres de Froissart*... Bruxelles, 28 vol. in-8, 1870-1877. Une édition critique nouvelle des Chroniques, commencée par S. Luce, continuée par M. G. Raynaud, est en cours de publication pour la Société de l'histoire de France Les deux extraits que nous publions sont empruntés à la première de ces éditions, t. XIV, p. 64-70 et 163-167.

I

Le roi Charles VI, de passage à Béziers, avait fait arrêter Bétisac, trésorier du duc de Berry, que de nombreuses plaintes accusaient d'extorsions commises dans le gouvernement du Languedoc. Bétisac établit devant ses juges qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du duc de Berry, alors gouverneur du pays, et justifia par des quittances en règle l'emploi des sommes qu'il avait perçues. Néanmoins le roi désirait vivement sa mort, sans doute pour donner satisfaction aux habitants de la région qu'il visitait.

Li rois avoit accueilli Bethisach en grant haïne [1] pour l'esclamasse [2] crueus [3] et la fame diverse [4] qui couroit sur luy, et s'enclinoit li rois et son frere [5] ad ce trop [6] grandement que il fust pendus, et disoient que bien l'avoit desservi ; mais les consaulx [7] du roy ne l'osoient jugier. Trop doubtoient [8] a courroucier le duc de Berry [9], et fut

1. *Accueilli en haïne*, pris en haine. — 2. *Esclamasse*, clameur. — 3. *Crueus*, violente. — 4. *Fame diverse*, réputation mauvaise. — 5. *Son frere*, Louis, duc d'Orléans. — 6. *Trop*, très. — 7. *Consaulx*, conseillers. — 8. *Doubtoient*, craignaient. — 9. Jean, duc de Berry, oncle du roi Charles VI, est célèbre autant par ses dilapidations des finances publiques, son faste et son amour des fêtes que par la protection éclairée et généreuse qu'il accorda aux artistes et aux gens de lettres.

dit ainsi au roy : « Sire, ou cas que monseigneur de Berry adveue tous les fais de Bethisach a bons[1], quel qu'il soient, nous ne pouons veoir par nulle voye de raison que Bethisach ait desservi[2] mort ; car du temps passé que il s'est occupé es contrees de par deça des tailles, subsides et aydes asseoir et mettre, prendre et lever, monseigneur de Berry, en quelle instance[3] il le faisoit, avoit puissance royal comme vous avés pour le present. Mais on pourra bien faire une chose selon les articles de ses fourfais : saisir tous ses meubles et hiretages et le mettre ens ou point[4] ou premierement monseigneur de Berry le prist, et restituer et rendre aux povres gens par les seneschaucices lesquelles il a le plus foulé et mis au bas. » Que feroie je long compte? Bethisach fut sur le point d'estre delivrés, voire parmy ostant sa chevance[5], quant autres nouvelles revindrent en place : je vous diray quelles.

Je ne sçay, ne sçavoir ne puis, fors par la congnoissance de luy, se il estoit teus que il se juja, et dist que il avoit esté ung grant temps heretiques. Ce fut une moult merveilleuse chose et infortuneuse. Selon ce que je suis infourmés, on vint de nuit a Bethisach pour luy effraer, et luy fut dit ainsi : « Bethisach, vos besongnes sont en trop dur party[6]. Li rois de France et son frere et li dus de Bourbon leur oncle vous ont accueilli[7] mortellement ; car il sont venues tant de plaintes et de divers lieux des oppressions que vous avés faittes par deça, ou temps que vous avés gouverné la langue d'och, que tous vous jugent a pendre, ne vous ne poués passer pour[8] toute vostre chevance. On l'a offert au roy, mais li rois, qui

1. *Adveue a bons*, reconnaît comme bons. — 2. *Desservi*, mérité. — 3. *En quelle instance*, sur l'ordre de qui. — 4. *Ens ou point*, au point, dans l'état. — 5. *Voire parmy ostant sa chevance*, à la vérité en lui enlevant sa fortune. — 6. *Vos besongnes sont en trop dur party*, vos affaires sont en très mauvaise voie. — 7. *Accueilli*, sous-entendu *en haïne*. voy. p. 239, n. 1. — 8. *Vous ne poués passer pour*, vous ne pouvez vous en tirer au prix de.

vous hait mortellement, a respondu que vostre chevance est sienne, et li corps aussi ; et ne serés pas longuement gardés, nous le vous disons bien, car demain du jour l'en vous delivrera [1], et supposons bien par les apparans [2] que nous en veons et avons veü que vous serés jugiés a mort. »

Ceste parole effrea trop grandement Betisach, et dist a ceulx qui parloient a luy : « Ha ! ha ! Sainte Marie, et est il nuls consaulx qui y peüst pourveoir ? — Ouïl, » respondirent ceulx. « De matin dittes que vous voulés parler au conseil du roy. Il [3] vendront parler a vous, ou il vous manderont ; et, quant vous serés en leur presence, vous leur dirés : « Messeigneurs, je tiens Dieu avoir « courroucié [4] trop grandement, et pour le courrous que « Dieus a sur moy me sourt celle escandele [5]. » On vous demandera en quoy. Vous respondrés que vous avés ung grant temps erré contre la foy et que vous estés herites [6], et tenés [7] bien celle oppinion. L'evesques de Beziers, quant il vous orra parler, vous chalengera [8] et vouldra avoir. Vous serés delivrés incontinent devers luy, car tel cas appartiennent a estre esclarci par l'Eglise. On vous envoiera en Avignon devers le pape. Vous venus en Avignon, nuls ne fera fait ne partie contre vous, pour la doubtance [9] de monseigneur de Berry, ne le pape ne l'oseroit courroucier. Par ce moien que nous vous disons avrés vous vostre delivrance, et ne perdrés ne corps ne chevance. Mais, se vous demourés en cel estat ou vous estes, sans issir ja du jour de demain vous serés pendus ; car li rois vous hait pour l'esclamasse du peuple, dont vous estes trop fort accueillis [10]. »

---

1. *Delivrera*, expédiera. — 2. *Apparans*, apparences. — 3. *Il*, les conseillers. — 4. *Je tiens Dieu avoir courroucié*, je crois avoir courroucé Dieu. — 5. *Me sourt celle escandele*, me surgit cette affaire. — 6. *Herites*, hérétique. — 7. *Et tenés*, et que vous tenez. — 8. *Chalengera*, réclamera. — 9. *Doubtance*. crainte. — 10. *Accueillis*, voy. p. 240, n. 7.

Bethisach, qui se confia sur celle faulse parole et information, car qui est en dangier et en peril de mort il ne scet que faire, dist : « Vous estes mi bon ami, qui loyaulment me conseilliés, et Dieus le vous puist merir[1], et encores vendra li temps que je vous le remeriray grandement. » Cil se departirent ; Bethisach demoura. Quant ce vint au matin, il appella le geolier qui le gardoit, et luy dist : « Mon amy, je vous prie que vous alés querir ou envoiés querir teus et teus. » Si les nomma, liquel estoient infourmateur et inquisiteur sur luy. Il respondi : « Voulentiers. » Il furent signifié[2] que Bethisach les demandoit en prison.

Li infourmateur vindrent, qui ja sçavoient espoir[3] bien quelle chose Bethisach vouloit ou demandoit. Quant il furent en la presence de Bethisach, il lui demanderent : « Que voulés vous ? » dirent il. Il respondi et dist ainsi : « Beaus seigneurs, j'ay regardé a mes besongnes, et en ma conscience je tiens grandement Dieu avoir courroucié, car ja de long temps j'ay erré contre la foy, et ne puis croire qu'il soit riens de la Trinité, ne que li Fils de Dieu se daignast tant abaissier que il venist des cieulx descendre en corps humain de femme, et croy et di que, quant nous mourons, que il n'est riens d'ame[4]. — Ha ! Sainte Marie ! Bethisach, » respondirent li infourmateur, « vos paroles demandent le feu. Advisés vous[5]. — Je ne sçay, » dist Bethisach, « que mes paroles demandent, ou feu ou eaue ; mais j'ay tenu celle oppinion depuis que j'eus congnoissance, et la tendray jusques a la fin. »

Li infourmateur n'en vouldrent pour le present plu ouïr, et furent espoir tous joians de ses paroles, et commanderent trés estroittement[6] au geolier que il ne lais-

1. *Merir*, récompenser. — 2. *Signifié*, informés. — 3. *Espoir*, peut-être. — 4. *Il n'est riens d'ame*, l'ame n'est plus rien. — 5. *Advisés vous*, réfléchissez. — 6. *Estroittement*, strictement.

sast homme ne femme parler a luy, affin qu'il ne se retournast de son oppinion, et s'en vindrent devers le conseil du roy et leur recorderent ces nouvelles. Quant il[1] les orent ouïes, il s'en alerent devers le roy, qui estoit en sa chambre et se levoit, et luy dirent toute l'ordonnance de Bethisach, ainsi que vous avés ouï. Li rois en fut fort esmerveilliés et dist : « Nous voulons qu'il muire[2]. C'est uns mauvais homs; il est herites et larrons. Nous voulons qu'il soit ars[3] et pendus : si[4] avra le guerredon[5] de ses merites, ne ja pour bel oncle[6] de Berry il n'en sera excusés ne deportés[7]. »

Ces nouvelles s'espandirent par la cité de Beziers et en pluseurs lieux, que Bethisach avoit dit et confessé de sa voulenté et sans constrainte qu'il estoit herites et tenoit et avoit tenu ung long temps l'oppinion des Bougres[8], et que li rois avoit dit que il vouloit qu'il fust ars et pendus. Lors veïssiés parmy Beziers grant foison de peuple resjouï, car trop fort estoit accueillis et haïs. Li dui chevallier qui le demandoient de par le duc de Berry[9] sceurent ces nouvelles, si furent tout esbahi et esmerveillié, et n'en sçavoient que supposer. Mes sires Pierres Mespin s'advisa et dist : « Sire de Nantoulet, je fais doubte[10] que Bethisach ne soit trahis, et puet estre que coiement[11] on est alé a luy en prison et l'a on infourmé de ce dire, et luy a on donné a entendre que, s'il tient ceste erreur qui est horrible et villaine, l'Eglise le chalengera, et sera envoiés en Avignon et la delivrés du pape. Ha ! ha ! du fol ! il est deceüs, car cy oués vous dire que li rois veult qu'il soit ars et pendus. Alons, alons tantost devers luy en prison, et par-

---

1. *Il*, les conseillers. — 2. *Qu'il muire*, qu'il meure. — 3. *Ars*, brûlé. — 4. *Si*, ainsi. — 5. *Guerredon*, récompense. — 6. *Bel oncle*, terme affectueux. — 7. *Deportés*, épargné. — 8. *Bougres*, hérétiques bulgares. — 9. Le duc de Berry avait envoyé à Béziers deux chevaliers, le sire de Nantoulet et Pierre Mespin, pour réclamer au roi son trésorier. — 10. *Je fais doubte*, je crains. — 11. *Coiement*, en secret.

lons a luy et le refournons en aultre estat; car il est tout desvoiés et mal conseilliés. »

Li dui chevallier incontinent se departirent de leur hostel, et vindrent devers la prison du roy et requirent au geolier qu'il peüssent parler a Bethisach. Li geoliers s'excusa et dist : « Messeigneurs, il m'est enjoint et commandé, et aussi a ces quatre sergens d'armes qui sont icy envoié et commis de par le roy, sur la teste, que nuls ne parle a lui. Le commandement du roy n'oserions nous briser. » Li dui chevallier congneurent tantost qu'il travailloient en vain et que Bethisach avoit fait[1], et que mourir le convenoit, tant avoit on tournoié[2]. Si retournerent a leur hostel et compterent et paierent, et puis monterent, et s'en retournerent devers le duc de Berry.

La conclusion de Bethisach fut telle que quant ce vint a l'endemain sur le point de dix heures, on le trahy[3] hors de la prison du roy, et fut amené au palais de l'evesque, et la estoient les juges et les officiaulx[4] de par l'evesque et tous ceulx de sa court. Li baillis de Beziers qui l'avoit tenu en prison dist ainsi aux gens de l'evesque : « Vecy Bethisach, lequel nous vous rendons pour bougre et pour heretique et errant contre la foy, et, s'il ne fust clercs, nous eüssions fait de luy ce que ses euvres demandent. » L'officiaulx demanda a Bethisach s'il estoit teus que on leur rendoit[5], et que, oiant le peuple, il le voulsist[6] dire et confesser. Bethisach, qui cuida[7] moult bien dire et eschapper parmy sa confession, dist en respondant : « Ouïl. » On luy demanda par trois fois, et par trois fois le congnut[8] devant le peuple. Or regardés s'il estoit bien deceüs et enchantés[9]; car,

---

1. *Fait*, fini. — 2. *Tournoié*, machiné. — 3. *Trahy*, tira. — 4. *L'official* était un juge délégué par l'évêque pour la connaissance de certaines affaires. — 5. *On leur rendoit*, on le leur livrait. — 6. *Voulsist*, voulût. — 7. *Cuida*, crut. — 8. *Congnut*, confessa. — 9. *Enchantés*, leurré.

s'il eüst tousjours tenu sa premiere parole et ce pour quoy il estoit prins et arrestés, il n'eüst eü mal, et l'eüst on delivré, car li duc de Berry advouoit tous ses fais tant que des assises[1], aydes[2] et extorsions, lesquelles il avoit a son commandement mises et assises en la langue d'och; mais on peult supposer que Fortune luy joua de son tour, et, quant il cuida estre le plus asseür sur sa roe, elle le retourna jus en la boe, ainsi qu'elle en a fait teus cent mille depuis que li mondes fut premierement edifflés et estorés.

Bethisach fut de la main du juge official rendus et remis en la main du bailly de Beziers, qui gouvernoit pour le roy le temporel, liqueus baillis sans nul delay le fist amener en la place devant le palais, et fut si hastés Bethisach que il n'ot pas loisir de luy[3] reprendre et desdire; car, quant il vit en la place le feu et il se trouva en la main du bourrel, il fut esbahis et vit bien qu'il estoit deceüs et trahis, si requist en criant tout hault a estre ouï, mais on n'en tint compte, et luy fut dit : « Bethisach, il est ordonné. Il vous fault mourir. Vos males[4] euvres vous mainent en male fin. » Il fut hastés. Li feus estoit tous près[5]. On avoit fait lever[6] en la place unes fourches[7] et dessoubs ces fourches une estache[8] et une grande chaynne de fer, et au bout[9] des fourches avoit une chaynne de fer et ung collier, et luy fut mis ou haterel et puis reclos et tirés contremont[10], et, affin qu'il durast plus longuement, on l'envolepa de celle chaynne autour de l'estache affin que il tenist plus roit. Il crioit : « Duc de Berry, duc de Berry, on me fait mourir sans raison; on me fait tort. » Si tost qu'il fut loiés a l'es-

1. *Assises*, établissements d'impôts. — 2. *Aydes*, impôts (d'une nature particulière). — 3. *Luy*, se. — 4. *Males*, mauvaises. — 5. *Près*, nominatif de *prest*, *prêt*. — 6. *Lever*, élever. — 7. *Unes fourches*, deux poutres réunies en forme de fourche dont le sommet de l'angle était en haut. — 8. *Estache*, poteau. — 9. *Au bout*, au sommet. — 10. Le collier lui fut passé autour du cou (*haterel*), puis refermé (*reclos*) et tiré en haut (*contremont*).

tache, on appoia[1] autour grant foison de bourrees et de fagots secs, on y bouta le feu, et tantost les fagots s'alumerent. Ainsi fut Bethisach pendus et ars, et le pouoit li rois de France veoir de sa chambre, s'il vouloit.

A celle povre fin vint Bethisach. Ainsi fut li peuples vengiés de luy, car, au voir dire[2], il leur avoit fait moult d'extorsions et de grans dommages, puis qu'il ot en gouvernement les marches de langue d'och.

II

Comme on ne pouvait déloger les routiers des positions dans lesquelles ils s'étaient retranchés pour piller les pays environnants, on les leur racheta à prix d'argent, mais ils ne tardèrent pas à regretter et à reprendre leur vie d'abondance et de brigandage.

Trop estoit Aymerigot Marcel[3] courrouciés, et bien le monstra, de ce que le fort d'Aloise[4] delés Saint Flour il avoit vendu ne[5] rendu pour argent, et s'en veoit trop abaissié de seignourie et moins cremu[6]; car, le temps qu'il l'avoit tenu a l'encontre de toute la puissance du païs, il estoit doubtés[7] plus que nuls autres et honnourés des compaignons et des gens d'armes de son costé[8]. Et tenoit et avoit tenu tousdis[9] ou chastel d'Aloise grant estat bel et bon et bien pourveü; car ses pactis[10] luy

1. *On appoia*, on entassa. — 2. *Au voir dire*, à vrai dire.
3. *Aymerigot Marchés* ou *Marchetz*, fils d'un chevalier limousin, fut un des plus fameux routiers. Né vers 1350, il fut en 1391 décapité, puis écartelé, « et chascun des quartiers mis et levé sur une estache (poteau) aux quatre souveraines portes de Paris. » — 4. Le château d'Aloise (Aleuze, dans le Cantal) appartenait à l'évêque de Clermont. Aymerigot, à la tête de onze compagnons, s'en était emparé en tuant par surprise le portier, assis sans défiance devant sa porte. Il le rendit contre argent, le 30 novembre 1387, à Jean d'Armagnac. — 5. *Ne*, et. — 6. *Cremu*, craint. — 7. *Doubtés*, craint. — 8. *Costé*, parti. — 9. *Tousdis*, toujours. — 10. *Pactis*, conventions, par lesquelles les gens du pays se rachetaient du pillage.

valoient plus de vingt mil frans par an. Si[1] estoit tristes et pensis quant il regardoit a son estat, comment il se deduiroit[2]; car son tresor il ne vouloit point amendrir, et si avoit appris[3] a veoir tous les jours nouveaulx pillages et nouvelles roberies[4], dont il avoit a parçons[5] du butin, et il veoit que a present cil prouffis luy estoit clos, et disoit, ymaginant ainsi en son courage[6], que trop tost il s'estoit repentis de bien faire et de pillier et de rober en la maniere que devant il faisoit et avoit fait. Tout consideré, c'estoit bonne vie. A la fois il se devisoit aux compaignons qui luy avoient aidié a mener celle ruse[7], et disoit : « Il n'est temps, esbatemens, or, argent, ne gloire en ce monde, que de gens d'armes et de guerroier ainsi que par cy devant avons fait. Comment estions nous resjouï quant nous chevauchions a l'aventure, et nous pouyons trouver sur les champs ung riche abbé, ou ung riche prieur, ou ung riche marcheant, ou une route[8] de mullets de Monpellier, de Nerbonne, de Limous, de Fougas[9], de Beziers, de Carcassonne ou de Thoulouse, chargiés de draps d'or ou de soye de Bruxelle ou de Moustierviller[10], et de pelleterie venant des foires du Lendit[11] ou d'ailleurs, ou d'espiceries venans de Bruges, ou d'autres marcheandises venans de Damas ou d'Alexandrie! Tout estoit nostre, ou raençonné a nostre voulenté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Li villain d'Auvergne et de Limosin nous pourveoient et amenoient en nostre chastel les blés et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaulx et la littiere, les bons vins, les buefs, les moutons, les brebis, tous gras, et la poulaille et la vollaille. Nous estions estoffé comme

---

1. *Si*, aussi. — 2. *Se deduiroit*, prendrait du bon temps. — 3. *Avoit appris*, s'était accoutumé. — 4. *Roberies*, vols. — 5. *A parçons*, en partage. — 6. *Courage*, cœur. — 7. *Celle ruse*, ce genre de vie (terme de vénerie). — 8. *Route*, troupe. — 9. *Fougas*, Le Fougat (Haute-Garonne). — 10. *Moustierviller*, Montivilliers (Seine-Inférieure). — 11. *Lendit*. Cf. page 3.

roy. Et quant nous chevaulchions, tous li pays trembloit devant nous; tout estoit nostre, allant et retournant. Comment prinsmes nous Carlat[1], moy et li bourcs[2] de Compaigne[3]? Comment prinsmes nous Calusel[4], moy et Perrot le Bernois[5]? Comment eschiellasmes[6] nous, vous et moy, sans autre ayde, le chastel de Merquel[7], qui est au conte dauffin[8]? Je ne le tins que cinq jours, et si en reçus sur une table cinq mil frans, et encores en quittay jou mil pour l'amour des enfans du conte dauffin. Par ma foy, ceste vie estoit bonne et belle. Et me tiens pour trop deceüs de ce que j'ay rendu ne vendu Aloise, car il faisoit a tenir[9] contre tout le monde, et si[10] estoit, au jour que je le rendy, pourveüs de toutes necessités pour vivre et tenir sans estre raffreschis d'autres pourveances pour sept ans. Je me tiens de ce conte d'Ermignach[11] pour trop villainement deceüs. Olimbarbe[12] et Perrot le Bernois me disoient bien que je m'en repentiroie. Certes, de ce que j'en ay fait je m'en repens trop grandement. »

Quant li compaignon, qui povre estoient et qui servi avoient Aymerigot Marcel, ouïrent dire et mettre avant telles paroles, il veoient que il luy anoioit et que il parloit de bon cuer et tout acertes[13]. Si[14] lui disoient : « Aymerigot, nous sommes tous prest a vostre commandement. Si renouvelons guerre, et advisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limosin, et le prenons et fortefions. Et par ainsi nous aurons tantost recouvré tous nos dommages, et si fait si bon et si bel voler[15] en Auvergne et en Limosin que meilleur n'y peult faire; car

---

1. *Carlat* (Cantal). — 2. *Bourc*, bâtard. — 3. *Compaigne* (Béarn). — 4. *Calusel*, Chalusset (Haute-Vienne). — 5. *Perrot le Bernois*, Pierre le Béarnais. — 6. *Eschieller*, escalader. — 7. *Merquel*, Mercœur (Haute-Loire). — 8. *Conte dauffin*, Béraud II, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et seigneur de Mercœur. — 9. *Il faisoit a tenir*, il devrait être tenu. — 10. *Si*, aussi. — 11. *Conte d'Ermignach*. Cf. page 246, note 4. — 12. Olin Barbe était un routier. — 13. *Acertes*, sérieusement. — 14. *Si*, alors. — 15. *Voler*, faire du butin.

premierement li contes dauffins et messires Huës[1] son frere sont hors du païs, et pluseur chevalier et escuier en leur compaignie ou voyage de Barbarie[2]; et par especial li sires de Coucy[3], qui est regars[4] souverains de par le roy es marches de par deça, est ou dit voiage. De lui n'avons garde, ne du duc de Berry; car celui la se tient a Paris et la se donne du bon temps. — Je ne sçay, » dist Aymerigot, « mais je suis en bonne voulenté, reservé ce que[5] on m'a par mos exprès enclos en la chartre[6] de la trieve. » A ce respondirent li compaignon : « Que de ce[7]? Or la tendrés vous se vous voulés. Vous n'estes homs en riens au roy de France, si ne luy devés foy ne obeïssance. Vous estes homs au roy d'Angleterre, car vostre heritages, liqueus estoit tous perdus et destruis, siét en Limosin[8]; et se nous faisons guerre pour vivre, car vivre nous fault, ja les Anglois pour ce ne nous en sçavront mauvais gré, mais se trairont tantost ceulx qui gaaingnier vouldront aveuc nous. Et si avons cause et title[9] assés pour faire guerre maintenant; car nous ne sommes pas tout payé des pactis[10] qu'on nous doit en Auvergne. Nous manderons aux villains des villages, mais que[11] nous aions trouvé fort pour nous tenir, que il nous paient; autrement nous leur ferons guerre. — Or avant[12]! » dist lors Aymerigot. « Ou nous pourrons nous a ce commencement logier pour nous recueillir[13]? » La en y eut aucuns qui respondirent et dirent ainsi : « Nous sçavons ung fort desemparé[14] sur l'heritage du seigneur de la Tour[15], que nuls ne garde. Traions nous[16] la tout

1. *Huës*, Hugues, frère de Béraud II. — 2. *Barbarie*. Il s'agit d'une expédition contre les pirates des côtes barbaresques (1390). — 3. Enguerrand VII, sire de Couci, comte de Soissons. — 4. *Regars*, gouverneur. — 5. *Reservé ce que*, sauf que, si ce n'était que. — 6. *Chartre*, charte (*cartula*) et aussi prison (*carcerem*). — 7. *Que de ce?* Qu'est-ce que cela? — 8. Le Limousin appartenait alors à l'Angleterre. — 9. *Title*, titre. — 10. *Pactis*. Cf. page 246, note 10. — 11. *Mais que*, pourvu que. — 12. *Avant*, en avant. — 13. *Recueillir*, réunir. — 14. *Desemparé*, qui n'est plus fortifié. — 15. *Latour* (Puy-de-Dôme.) — 16. *Traions nous*, dirigeons-nous.

premierement et le fortefions. Et quant fortefié l'avrons, nous le garnirons; et courrons legierement[1] et a nostre aise en Auvergne et en Limosin. — Et ou gist cist fors ? » dist Aymerigot. « A une lieue près de la Tour, » dirent cil qui le congnoissoient et qui ja ainsi l'avoient annoncié, « et le nomme on la Roche de Vendaix. — Par ma foy, » dist Aymerigot, « vous dittes vray; la Roche est uns drois[2] lieus pour nous, et est tenue la terre ou il siét, quoyque pour le present il soit desemparés, des arriere fiefs de Limoges, et nous l'irons veoir, et si le prendrons et fortefierons. »

Ainsi sur ce propos il se fonderent[3] et conclurent. Et ung jour se cueillirent[4] tous ensemble et s'en vindrent a la Roche de Vendaix. Quant Aymerigot fut la venus, de rechief il le voult[5] encores adviser pour recongnoistre et veoir se leur paine y seroit employee[6] du fortefier; et quant il l'eut bien advisé, environné et conceü[7] toutes les gardes et les deffenses, si lui pleut encores mieulx et plus grandement que devant. Si le prindrent de fait et de force, et petit a petit le remparerent et fortifierent avant qu'il courussent ne feïssent nulles contrarietés sur le païs. Et quant il virent qu'il estoit fort assés pour tenir contre siege et assault, et que tous li compaignon furent monté et pourveü, commencierent a courir sur le païs, a prendre prisonniers et a raençonner, et a pourveoir leur fort de chars, de vin et de sel, de fer et d'acier, et de toutes choses qui leur pouoient besongnier[8]; ne riens n'estoit qui ne leur venist a point, s'il n'estoit trop haulx ou trop parfons[9]. Li païs de la environ et les bonnes gens, qui cuidoient estre en pais

---

1. *Legierement*, facilement. — 2. *Drois*, bon, convenable. — 3. *Se fonderent*, s'arrêtèrent. — 4. *Se cueillirent*, se réunirent. — 5. *Voult*, voulut. — 6. *Employee*, bien employée. — 7. *Environné et conceü*, examiné tout autour et reconnu. — 8. *Qui leur pouoient besongnier*, dont ils pouvaient avoir besoin. — 9. *Parfons*, profond.

et en repos parmy[1] la trieve qui estoit donnee entre les roys[2] et les royaulmes, se comencierent a esbahir; car ces pillars et robeours[3] les prenoient en leur maisons et partout ou il les pouoient trouver, aux champs et aux labourages; et se nommoient les Avantureus.

1. *Parmy*, par le moyen de, grâce à. — 2. *Les roys* de France et d'Angleterre. — 3. *Robeours*, voleurs.

V

ALAIN CHARTIER

LE QUADRILOGUE INVECTIF

Alain Chartier, né à Bayeux, vers 1392, mort vers 1432, fut un poète et surtout un prosateur de grand talent, qui exerça sur la génération à laquelle il appartenait et celles qui suivirent une influence considérable. On l'a surnommé, non sans raison, « le père de l'éloquence française ». Il a essayé, en effet, de reproduire en français les tournures, les mouvements et le style de l'éloquence latine, et en même temps il a mis ses discours au service de sentiments très élevés et surtout d'un patriotisme ardent et clairvoyant. — Dans le *Quadrilogue invectif*, écrit vers 1422, il suppose qu'il voit en songe la France se plaindre des vices, de l'inaction et des discordes de ses trois enfants, les trois ordres de l'État, Noblesse, Clergé et Peuple. Chacun de ceux-ci se défend en accusant les autres; leur mère leur donne tort à tous trois et les invite à s'unir et à retrouver les vertus de leurs ancêtres. Voici un fragment de la lamentation de Peuple, que l'auteur nous montre « en vil habit, renversé sur la terre, plaintif et langoureux ». Nous avons revu sur les manuscrits le texte des éditions des xvie et xviie siècles (la dernière est celle d'A. Duchesne, 1617).

« Ha! mere jadis abondant et plantureuse de prosperitez, et ores angoisseuse et triste du declin de ta ligniee, je reçoy bien en gré ta correction, et cognois que tes plaintes ne sont point desraisonnables ne sans cause. Mais trop m'est amere desplaisance que j'aye de ce meschief la perte et la reproche ensemble, et que m'en doyes[1]

1. *Doyes*, doives.

en rien tenir suspect quant d'autruy coulpe je porte la trés aspre penitence. Je suis comme l'asne qui soustient fardel importable, et si suis aguillonné et batu pour faire et soufrir ce que je ne puis.... Le labeur de mes mains nourrist les lasches et les oiseux qui me persecutent de faim et de glaive. Je soustiens leur vie a la sueur et travail de mon corps, et ilz guerroyent la moie par leur oultrage : ilz vivent de moy, et je meur par eulx. Ilz me deussent garder des ennemys : helas ! helas ! ilz me gardent de mengier mon pain en seureté.... Je meur et transis par deffaut et necessité des biens que j'ay gaigniez. Labeur a perdu son esperance, Marchandise ne treuve chemin qui la puisse sauvement adrecier ; tout est proye ce que l'espee ou le glaive ne deffent[1], ne je n'ay autre esperance en ma vie sinon desesperer et laissier mon estat pour faire comme ceulx que ma despouille enrichist.... Regarde, mere, regarde et advise ma trés langoureuse affliction, et tu cognoistras que tous refuges me deffaillent : les champs n'ont plus de franchise pour moy administrer seure demeure, et je n'ay plus de quoy les cultiver et fournir pour y recueillir les fruicts de nourreture.... Or conviendra que les champs demeurent desers, inhabitables et abandonnez aux bestes sauvaiges.... Le soc est tourné en glaive mortel ; et mes mains, qui ont porté le fais dont les autres recueillent les aises en abondance, sont souvent estrainctes juques au sanc espandre[2] pour ce que je ne baille ce que j'ay et ce que je n'ay mie.... Du surplus ne veuilles faire enqueste ne demande : les euvres sont publiques, et le tesmoing en est intolerable famine qui court et courra sus a ung chascun.... Ennuyeuse chose est a raconter et plus grieve

---

1. Tout ce que ne défend pas l'épée ou la lance est une proie pour les autres. — 2. Il s'agit du supplice des *poucettes*, par lequel on serrait jusqu'à en faire jaillir le sang les doigts de celui à qui on voulait arracher un aveu ; les routiers les employaient pour contraindre les paysans à livrer l'argent que souvent ils n'avaient pas.

a soustenir ma piteuse desolation, car je suis en exil en ma maison, prisonnier de mes amis, assailly de mes deffendeurs, guerroyé des souldoyers dont le payement se fait de mon propre chatel[1]. Et pour faire une abhominable somme de mes males meschances infinies, je ne voy autre demourant ou exploit[2] des longues guerres de ce royaulme, sinon terres en friche et pays inhabité, multitude de femmes veves et d'orphelins chetifs, mendians et desolez, et mutations de biens, qui des mains de ceulx qui les ont gaigniez sont transportez aux pillars et ravissans; et tellement est la chose publicque muee et changiee de sa nature qu'entre l'impetuosité des armes se taisent les lois, et Justice a laissié son siege tribunal, ouquel se siét et preside Voulenté[3]; si a faict icelle ung tel edict que ce que Force veult elle peut, ce qu'elle peut elle accomplist, ce qu'elle accomplist elle appreuve, ce qu'elle appreuve est exaulcé et loué et non puny.... Se je veisse que par chevalereuse hardiesse de la guerre dont vous faictes le bruit les ennemis sentissent la perte et le dommage, le mien en seroit plus aysé a soustenir; mais tousjours mal souffrir quant il ne redonde a aulcun bien fait le courage cheoir en desespoir et perdre pacience entierement.... Si advient souvent que, pacience faillie, toute obeïssance, subjection et constance defaillent, et tourne l'ordre de vertu en desordonnee confusion.... Le peuple si est membre notable du royaulme, sans lequel les nobles ne le clergié ne peuent souffire a faire corps de police[4] ne a soustenir leur estas et leur vies; si ne me puis trop donner de merveilles[5] qu'il doye estre si abandonné a toute infelicité et persecuté par les autres membres subgectz a un mesme chief. Je ne voy meilleur simili-

1. *Chatel*, capital, argent. — 2. Autre résultat ou profit. — 3. Sur lequel siège et préside l'arbitraire. — 4. *Police*, vie politique, société organisée. — 5. Je ne puis trop m'étonner.

tude a ce propos sinon que nostre police françoise est comme l'omme furieux qui de ses dens mort et deschire ses membres.... Ainsi je descharge mon cueur envers toy, mere, exent de la coulpe des griefs maulx dont je porte la peine, et me rapporte a ton bon jugement de sçavoir a qui en est le blasme. Je doy bien estre tenu pour excusé et delessié pour si chetif que je suy, sans adjouster a ma misere blasme ou reproche ; car douleur et malaise me meinent si durement que je ne sçay plus sinon mauldire qui ce m'a fait, plaignant a toy ma grant douleur, dont Dieu par sa pitié me veuille getter, et mettre brievement hors de ceste langoureuse vie, puis que desoremais n'y puis demourer fors en orphanté[1] ! »

1. *Orphanté*, condition misérable (proprement état d'orphelin).

ROMAN DE LA ROSE

Le *Roman de la Rose* est une des œuvres les plus importantes du moyen âge à bien des égards, principalement par l'action qu'il a eue sur la littérature des siècles suivants. Il se divise en deux parties très différentes. La première a été écrite par Guillaume de Lorris, vers 1230; c'est un Art d'aimer, dans lequel l'auteur, pour joindre l'action aux préceptes, a mis en scène les phases successives d'une intrigue amoureuse. Guillaume étant mort avant d'avoir achevé son poème, Jean Chopinel, natif de Meun-sur-Loire, mais habitant Paris, l'a repris près d'un demi-siècle plus tard et, sous prétexte de le terminer, l'a démesurément prolongé. Avec les 4068 vers de Guillaume, le *Roman de la Rose* touchait à sa fin; Jean de Meun en a ajouté près de 18000. L'Art d'Amour n'est plus, pour le continuateur, qu'un cadre habilement choisi pour communiquer au grand public, notamment aux laïques, des notions et des idées philosophiques et surtout morales, que les lecteurs ne seraient pas allés chercher dans un livre didactique.

Nous donnons d'après l'édition de M. Ernest Langlois, *Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meun*, Paris 1914-1915, 4 vol. in-8° (Société des Anciens Textes français), de Guillaume de Lorris, le portrait de *Vieillesse*, une des dix statues symboliques qui ornent le mur extérieur du verger de Déduit (v. 339-406), et de Jean de Meun, un extrait des aveux que Faux-Semblant, qui représente les hypocrites et leurs menées, fait au dieu d'Amour (v. 11637-11700).

I

Après fu Vieillece portraite,
Qui estoit bien un pié retraite
De tel come ele soloit estre;
A peine qu'el se pooit paistre,
Tant estoit vieille et redotee. 5
Mout estoit sa beauté gastee,
Mout estoit laide devenue;
Tote sa teste estoit chenue;
Et blanche con s'el fust florie;
Ce ne fust mie granz morie; 10
S'ele morist, ne granz pechiez,
Car toz ses cors estoit sechiez
De vieillece et anoientiz.
Mout estoit ja ses vis flestiz
Qui fu jadis soés et plains; 15
Or estoit toz de fronces pleins.
Les oreilles avoit mossues,
Et totes les denz si perdues
Qu'ele n'en avoit mais nès une.
Tant par estoit de grant vieillune 20
Qu'el n'alast mie la montance
De quatre toises senz potence.

I

Ensuite Vieillesse était représentée; elle était rapetissée d'un bon pied de ce qu'elle avait été jadis. A peine pouvait-elle se nourrir tant elle était vieille et faible d'esprit; elle avait perdu sa beauté, elle était devenue très laide; elle avait la tête toute blanche, comme si elle était fleurie. Ce n'eût pas été une mort bien sensible si elle avait quitté la vie, ni un grand dommage, car tout son corps était desséché, anéanti par l'âge. Son visage, jadis lisse et uni, était maintenant tout flétri et sillonné de rides; elle avait les oreilles ratatinées. elle avait perdu toutes ses dents, au point qu'il ne lui en restait pas une. Elle était si âgée qu'elle n'aurait pu aller quatre toises sans sa béquille.

Li Tens, qui s'en vait nuit et jor,
Senz repos prendre et senz sejor,
Et qui de nos se part et emble 25
Si celeement qu'il nos semble
Qu'il s'arest adès en un point,
Et il ne s'i areste point,
Ainz ne fine de trespasser,
Que l'en ne puet neïs penser 30
Queus tens ce est qui est presenz,
Sel demandez as clers lisanz,
Car ainz que l'en l'eüst pensé
Seroient ja troi tens passé;
Li Tens, qui ne puet sejorner, 35
Ainz vait toz jorz senz retorner,
Con l'aive qui s'avale tote,
N'il n'en retorne ariere gote;
Li Tens, vers cui noienz ne dure,
Ne fers, ne chose tant soit dure, 40
Car Tens gaste tot et manjue;
Li Tens, qui tote chose mue,
Qui tot fait croistre et tot norrist
Et qui tot use et tot porrist.
Li Tens, qui envieilli noz peres, 45

Le Temps, qui marche nuit et jour, sans repos, sans arrêt, et qui s'éloigne de nous et s'enfuit si furtivement qu'il nous semble qu'il soit toujours immobile au même point, tandis qu'il ne s'y arrête pas, et qu'au contraire il ne cesse de passer outre, de sorte qu'on ne peut même pas penser le temps présent (demandez-le aux clercs qui lisent), car avant qu'on l'eût pensé, trois temps seraient déjà passés; le Temps, qui ne peut séjourner, mais va toujours sans se retourner, comme l'eau qui descend toute, sans qu'il en revienne en arrière une goutte; le Temps, à qui rien ne résiste, ni fer, ni chose si dure soit-elle, car Temps détruit et mange tout; le Temps, qui transforme toute chose, qui fait tout croître et nourrit tout, et qui use tout et pourrit tout; le Temps, qui est en train de vieillir nos pères, qui vieillit les rois et les empereurs

Qui vieillist rois et empereres,
Et qui toz nos envieillira,
O Morz nos desavancira ;
Li Tens, qui tot a en baillie
Des genz vieillir, l'avoit vieillie 50
Si durement qu'al mien cuidier
El ne se pooit mais aidier,
Ainz retornoit ja en enfance,
Car certes el n'avoit poissance,
Ce cuit je, ne force ne sen 55
Ne plus que uns enfes d'un an.
Neporquant, al mien esciëntre,
Ele avoit esté sage et entre
Quant ele ert en son droit aage ;
Mais je cuit qu'el n'iere mais sage, 60
Ainz estoit tote rassotee.
Ele ot d'une chape[1] forree
Mout bien, si con je me recors,
Abrié et vestu son cors,
Bien fu vestue chaudement, 65
Car ele eüst froit autrement :
Ces vieilles genz ont tost froidure ;
Bien savez que c'est lor nature.

et qui nous vieillira tous, à moins que la Mort ne nous prenne avant ; le Temps, qui a tout pouvoir de vieillir les hommes, l'avait vieillie si fortement qu'à mon avis elle ne pouvait plus rien faire ; elle retournait déjà en enfance, car elle n'avait certainement pas plus de puissance, de force ni de sens qu'un enfant d'un an. Et cependant, autant que je sache, elle avait été raisonnable et sage, lorsqu'elle était en la fleur de l'âge ; mais je crois qu'elle n'avait plus sa raison et qu'elle était toute rassotée. Elle avait, je m'en souviens, le corps complètement enveloppé dans un manteau fourré ; elle s'était vêtue très chaudement, car autrement elle eût eu froid. Ces vieilles gens se refroidissent facilement ; vous savez bien que telle est leur complexion.

1. *Chape*. Cf. page 146, note 1

II

« Une autre coustume ravons
Seür ceus que contre nous savons[1]:
Trop les voulons forment haïr
Et tuit par acort envaïr.
Ce que l'uns het, li autre heent : 5
Trestuit a confondre le beent.
Se nous veons qu'il puist conquerre
Par queusque genz oneur en terre,
Prouvendes ou possessions,
A savoir nous estudions 10
Par quel eschiele il peut monter;
Et, pour lui mieuz prendre et donter,
Par traïsons le difamons
Vers ceus, puis que nous ne l'amons.
De s'eschiele les eschillons 15
Ensi coupons, et le pillons
De ses amis, qu'il ne savra
Ja mot que perduz les avra.

II

Nous avons une autre coutume à l'égard de ceux que nous savons contre nous : c'est de les haïr de toutes nos forces et de les attaquer d'accord. Celui que l'un de nous hait les autres le haïssent; tous aspirent à le perdre. Si nous voyons qu'il puisse acquérir par quelques gens honneur, prébendes ou domaines, nous cherchons à savoir par quelle échelle il peut monter, et pour mieux le prendre et le vaincre, nous le diffamons en trahison près de ses bienfaiteurs, du moment où nous ne l'aimons pas. Nous lui coupons ainsi les échelons de son échelle, nous lui enlevons ses amis, et il les aura perdus avant qu'il s'en doute. Si nous lui nuisions ouverte-

1. On remarquera la richesse des rimes de Jean de Meun; dans tous ses poèmes l'homophonie commence à la voyelle qui précède la dernière syllabe, aussi bien pour les rimes masculines que pour les rimes féminines.

Car, s'en apert le grevions,
Espoir blasmé en serions 20
Et si faudrions a nostre esme;
Car, se nostre entencion pesme
Savoit cil, il s'en defendroit,
Si que l'en nous en reprendroit.
Grant bien se l'uns de nous a fait, 25
Par nous touz le tenons a fait.
Voire, par Dieu, s'il le feignoit,
Ou, senz plus, vanter s'en deignoit
D'avoir avancié queusques omes,
Tuit dou fait parçonier nous fomes, 30
Et disons: « Bien savoir devez
Que teus est par nous eslevez. »
Et, pour avoir des genz loenges,
Des riches omes par losenges
Empetrons que letres nous doignent 35
Qui la bonté de nous tesmoignent,
Si que l'en croie par le monde
Que vertu toute en nous abonde.
Et toujourz povres nous feignons,
Mais, coment que nous nous plaignons, 40
Nous somes, ce vous faz savoir,
Cil qui tout ont senz riens avoir.

ment, peut-être en serions-nous blâmés et alors nous manquerions notre but, car, s'il connaissait notre mauvaise intention, il se défendrait, et l'on nous le reprocherait. Quand l'un de nous fait quelque bien, nous le tenons comme fait par nous tous, et même, s'il feint de l'avoir fait, ou s'il se vante seulement d'avoir fait avancer quelqu'un, tous nous nous y attribuons une part, et nous disons: « Vous devez bien savoir qu'un tel a été élevé grâce à nous. » Pour être loués des gens, nous obtenons par flatteries des puissants seigneurs qu'ils nous donnent des lettres témoignant de nos qualités de façon que l'on croie par le monde que toute vertu abonde en nous. Toujours nous feignons d'être pauvres, mais quelles que soient nos plaintes, nous sommes, je vous le déclare,

Si m'entremet de courretages,
Je faz pais, je joing mariages,
Seur moi preing execucions[1] 45
Et vois en procuracions ;
Messagiers sui et faz enquestes,
Si ne me sont eus pas onestes.
Les autrui besoignes traitier,
Ce m'est un trop plaisant mestier[2]. 50
Et se vous avez riens a faire
Vers ceus entour cui je repaire,
Dites le moi : c'est chose faite
Si tost con la m'avrez retraite ;
Pour quoi vous m'aiez bien servi, 55
Mon servise avez desservi.
Mais qui chastiier me voudroit
Tantost ma grace se toudroit.
Je n'ain pas ome ne ne pris
Par cui je sui de riens repris ; 60
Les autres vueil je touz reprendre,
Mais ne vueil leur reprise entendre,
Car je, qui les autres chasti,
N'ai mestier d'estrange chasti.

ceux qui ont tout sans rien avoir. Je me mêle de courtages, je fais les réconciliations, les mariages, je me charge des exécutions, des procurations, je suis messager, je fais des enquêtes qui ne me sont pas très honorables ; m'occuper des affaires d'autrui est pour moi un métier très agréable ; si vous avez quelque chose à faire avec ceux que j'approche, dites-le-moi, ce sera chose faite dès que vous me l'aurez exposée ; pourvu que vous m'ayez bien servi, vous avez mérité mon service. Mais qui voudrait me corriger perdrait aussitôt mes bonnes grâces ; je n'aime pas celui par qui je suis repris et je n'ai pour lui aucun égard. Je veux réprimander tout le monde, mais je ne veux entendre la réprimande de personne, car moi, qui reprends les autres, je n'ai pas besoin de leurs remontrances.

1. Exécutions testamentaires.
2. Il faudrait ici régulièrement le nominatif

SATIRE

Il n'y a pas dans la poésie française du moyen âge un genre satirique proprement dit. La satire se glisse un peu dans tous les genres, et les poèmes exclusivement satiriques revêtent des formes très variées.

LE DIT DES BÉGUINES

L'auteur de cette bluette est Rustebeuf, trouvère de profession, établi à Paris, l'un des poètes les plus personnels du XIIIe siècle. Il a laissé des poésies très diverses de forme et d'inspiration, dans lesquelles les ordres religieux sont fort malmenés. La dernière édition de ses œuvres est celle de M. A. Kressner : *Rustebuef's Gedichte nach den Handschriften der Pariser National-Bibliothek* (Wolfenbüttel, 1885, in-8°).

LI DIZ DES BEGUINES

En riens que Beguine [1] die
N'entendez tuit se bien non ;
Tot est de religion
Quant que l'en trueve en sa vie.

Quoi que dise une Béguine, n'y entendez que du bien. Tout ce qu'on trouve en sa vie est chose religieuse. Sa parole est

1. Les Béguines vivaient en communauté, mais sans avoir renoncé au monde. Leurs vœux étaient temporaires.

Sa parole est prophecie; 5
S'ele rit, c'est compaignie;
S'el pleure, devocion;
S'ele dort, ele est ravie;
S'el songe, c'est vision;
S'ele ment, nel creez mie. 10

Se Beguine se marie,
C'est sa conversacion :
Ses veuz, sa profession
N'est pas a tote sa vie.
Cest an pleure et cest an prie, 15
Et cest an prendra baron.
Or est Marte, or est Marie [1];
Or se garde, or se marie;
Mais n'en dites se bien non :
Li rois [2] nel soferroit mie! 20

prophétie; si elle rit, c'est savoir-vivre; si elle pleure, c'est dévotion; si elle dort, elle est en extase; si elle songe, c'est une vision; si elle ment, n'en croyez rien.

Si une Béguine se marie, c'est sociabilité : son vœu, sa profession ne sont pas pour toute sa vie. Une année elle pleure, une autre elle prie, une autre elle prend mari. Tantôt c'est Marthe, tantôt c'est Marie. Tantôt elle se réserve, tantôt elle se marie; mais n'en dites pas de mal : le Roi ne le souffrirait pas!

---

1. Allusion aux deux sœurs de Lazare dont il est parlé dans l'évangile de saint Luc, X, 38-42.
2. Louis IX.

VILLON

François de Montcorbier, ou des Loges, car on ne connaît pas sûrement son nom patronymique, naquit à Paris, probablement en 1431. Ses parents étaient de très humble condition. Il fut pris en affection par un ecclésiastique, appelé Guillaume de Villon, qui lui donna asile et lui fit fréquenter les écoles. Il devint ainsi maître ès arts. C'est à son protecteur qu'il doit le nom de Villon, qu'il a rendu célèbre. François Villon eut une existence très tourmentée. En 1455 il fut condamné au bannissement pour avoir tué un homme dans une querelle ; il quitta Paris et mena une vie errante, où il paraît s'être déjà associé à des malfaiteurs. Gracié, il rentra à Paris, où il commit un vol par escalade et partit pour Angers afin d'en préparer un autre. Dès lors c'est à l'aide des registres d'écrou qu'on pourrait le suivre. Louis XI, peu après son avènement, ayant passé par Meun, où Villon était en prison, le poète obtint encore sa grâce et revint à Paris. En 1463, ayant été mêlé à une rixe, il fut repris par la justice et condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle de l'exil. Depuis lors nous perdons sa trace. Il est probable que, miné par sa vie de misère, il mourut jeune. Voyez sur sa vie G. Paris, *François Villon* (Hachette, 1901).

Villon fut le poète le plus personnel, le plus sincère du xve siècle, on pourrait dire de tout le moyen âge. Son œuvre littéraire se compose des *Lais* (legs), écrits en 1456, au moment de son départ de Paris, du *Testament* et de pièces isolées, dont une série de ballades en argot. La meilleure édition de ses poésies est celle de M. A. Longnon : *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1892, in-12).

LE TESTAMENT

C'est le poème capital de Villon : il en avait sans doute conçu l'idée dans la prison de Meun, et il l'a terminé peu après en être sorti (1461).

Le poète feint qu'au moment de quitter la vie il jette un regard douloureux sur le passé, confesse et regrette les erreurs de sa folle jeunesse, et en demande pardon à Dieu. Il remercie ses amis et ses protecteurs, il maudit ses ennemis, et assigne aux uns et aux autres des legs fantaisistes, conformes par leur nature à la nature des sentiments qu'il éprouve pour ses légataires et au caractère de chacun d'eux. Le poème se compose de 178 huitains, entre lesquels Villon a enchâssé une vingtaine de ballades et de rondeaux, dont une partie était composée antérieurement. Nous reproduisons, sauf trois huitains, les vers 169-356.

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Ouquel[1] j'ay plus qu'autre gallé[2],
Jusqu'a l'entree de viellesse,
Qui[3] son partement[4] m'a celé.
Il[5] ne s'en est a pié allé, 5
N'a cheval ; helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissié quelque don.

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir, 10
Triste, failly[6], plus noir que meure[7],
Qui n'ay ne cens, rente, n'avoir :
Des miens le mendre[8], je di voir[9],
De me desavouer s'avance,
Oubliant naturel devoir 15
Par faulte d'ung peu de chevance.

---

1. *Ouquel*, dans lequel. — 2. *Galler*, s'amuser. — 3. *Qui*, le temps. — 4. *Son partement*, son départ. — 5. *Il*, le temps. — 6. *Failly*, découragé. — 7. *Meure*, mûre. — 8. *Des miens le mendre*, le moindre, le plus petit des miens. — 9. *Voir*, vrai.

Hé Dieu ! se j'eusse estudié
Ou[1] temps de ma jeunesse folle,
Et a bonnes meurs dedié[2],
J'eusse maison et couche molle ! 20
Mais quoy ? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant.
En escripvant ceste parolle,
A peu[3] que le cueur ne me fent.

Le dict du Saige[4], trop le fiz 25
Favorable[5], bien n'en puis mais[6],
Qui dit : « Esjouïs toy, mon filz,
En ton adolescence[7]. » Mais
Ailleurs sert[8] bien d'ung autre mez[9] :
« Car jeunesse et adolescence, » 30
C'est son parler, ne moins ne mais[10],
« Ne sont qu'abuz et ignorance[11]. »

« Mes jours s'en sont allez errant[12]
Comme, » dit Job, « d'une touaillé
Font les filetz, quant tisserant 35
En son poing tient ardente paille[13]. »
Lors, s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravit..
Si ne crains plus que riens m'assaille,
Car a la mort tout s'assouvit[14]. 40

Ou sont les gracieux gallans[15]
Que je suivoye ou temps jadis,

---

1. *Ou*, dans le. — 2. *Dedier*, sacrifier à, servir. — 3. *A peu*, peu s'en faut. — 4. *Le Sage*, l'auteur de l'Ecclésiaste. — 5. *Trop le fiz favorable*, je l'ai interprété trop en ma faveur. — 6. *Bien n'en puis mais*, et maintenant je n'y peux rien, il est trop tard. — 7. *Lætare ergo, juvenis, in adolescentia* (Ecclés., XI, 9). — 8. Le sujet de *sert* est *le Sage*. — 9. *Mez*, plat, service. — 10. *Mais*, plus. — 11. *Adolescentia enim et voluptas vana sunt* (Ecclés., XI, 10). — 12. *Errant*, rapidement. — 13. *Dies mei velocius transierunt quam a texente tela succenditur, et consumpti sunt absque ulla spe* (Job, VII, 6). — 14. *S'assouvit*, est fini. — 15. *Galant*, viveur.

Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faiz et en diz?
Les aucuns sont mors et roidiz; 45
D'eulx n'est il plus riens maintenant.
Repos aient en paradis,
Et Dieu saulve le remenant[1]!

Et les aucuns sont devenus,
Dieu mercy, grans seigneurs et maistres[2]: 50
Les autres mendient tous nus,
Et pain ne voient qu'aux fenestres[3];
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreux,
Botez, housez[4] com pescheurs d'oistres[5]: 55
Voyez l'estat divers d'entre eux.

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy[6]:
En eulx il n'y a que[7] refaire;
Si s'en fait bon taire tout quoy[8]. 60
Mais aux povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience!
Aux autres ne fault[9] qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

Bons vins ont, souvent embrochez[10], 65
Saulces, brouetz et gros poissons;
Tartes, flaons[11], oefz fritz et pochez,
Perduz[12], et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault a si grant peine: 70

1. *Remenant*, reste. — 2. *Grans maistres*, grands personnages. — 3. *Aux fenestres* du boulanger. — 4. *Housez*. Cf. page 145, note 1. — 5. *Oistres*, huitres. — 6. *Requoy*, repos. — 7. *Il n'y a que*, il n'y a rien à. — 8. *Quoy*, tranquille. — 9. *Fault*, manque. — 10. *Souvent embrochez*, qui ne sont pas depuis longtemps en perce. — 11. *Flaons*, flans. — 12. *Œufs perduz*, œufs accommodés d'une certaine façon.

Ils ne veulent nulz eschançons;
De soy verser chascun se peine.

En cest incident [1] me suis mis,
Qui de rien ne sert a mon fait:
Je ne suis juge, ne commis 75
Pour pugnir n'absoudre mesfait.
De tous suis le plus imparfait.
Loué soit le doulx Jhesucrist!
Que par moy leur soit satisfait [2]:
Ce que j'ay escript est escript. 80

Laissons le moustier [3] ou il est [4];
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matiere a tous ne plaist;
Ennuyeuse est et desplaisante.
Povreté, chagrine et dolente, 85
Tousjours despiteuse [5] et rebelle,
Dit quelque parolle cuisante;
S'elle n'ose, si la pense elle.

Povre je suis, de ma jeunesse,
De povre et de petite extrace [6]. 90
Mon pere n'ot oncq [7] grant richesse,
Ne son ayeul, nommé Orace.
Povreté tous nous suit et trace [8].
Sur les tombeaulx de mes ancestres
(Les ames desquelz Dieu embrace!) 95
On n'y voit couronnes ne ceptres.

De povreté me guementant [9],
Souventesfois me dit le cuer :

---

1. *Incident*, digression. — 2. *Que par moy leur soit satisfait*, je leur fais satisfaction, excuse. — 3. *Moustier*, église. — 4. Ce vers est un proverbe. — 5. *Despiteuse*, arrogante. — 6. *Extrace*, extraction. — 7. *Oncq*, jamais. — 8. *Tracer*, suivre à la piste. — 9. *Me guementant*, me lamentant.

« Homme, ne te doulouse[1] tant
Et ne demaine tel douleur. 100
Se tu n'as tant que Jaques Cuer[2],
Mieulx vault vivre soubz gros bureau,
Povre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau. »

Si ne suis, bien le considere, 105
Filz d'ange, portant dyademe
D'estoille ne d'autre sidere[3].
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame;
Quant est[4] du corps, il gist soubz lame[5].
J'entens que ma mere mourra, 110
— Et le scet bien, la povre femme, —
Et le filz pas ne demourra.

Je congnois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches, 115
Petiz et grans, et beaulx et laiz,
Dames a rebrassez[6] collez,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourrelez,
Mort saisit sans exception. 120

Et meure Paris et Helaine,
Quiconques meurt meurt a douleur
Telle qu'il pert vent[7] et alaine;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue Dieu scet quel sueur, 125
Et n'est qui de ses maulx l'alege:
Car enfant n'a, frere ne seur,
Qui lors voulsist[8] estre son plege[9].

---

1. *Se doulouser*, se plaindre. — 2. *Jacques Cœur*, le fameux argentier de Charles VII, était mort depuis cinq ans. — 3. *Sidere*, astre. — 4. *Quant est*, pour ce qui est. — 5. *Lame*, dalle. — 6. *Rebrasses*, largement ouverts, repliés. — 7. *Vent*, souffle. — 8. *Voulsist*, voulût. — 9. *Son plege*, sa caution.

La mort le fait fremir, pallir,
Le nez courber, les vaines tendre, 130
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes[1] et nerfs croistre et estendre.
Corps femenin, qui tant es tendre,
Poly, souef[2], si precieux,
Te fauldra il ces maulx attendre? 135
Ouy, ou tout vif aller es[3] cieulx.

BALLADE[4] DES DAMES DU TEMPS JADIS

Dictes moy ou, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Rommaine[5];
Archipiada[6], ne Thaïs[7],
Qui fut sa cousine germaine; 140
Echo[8], parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine.
Mais ou sont les neiges d'antan[9]?

Ou est la trés sage Helloïs, 145
Pour qui fut chastié, puis moyne.

---

1. *Joinctes*, articulations. — 2. *Souef*, doux. — 3. *Es*, dans les.
4. La *Ballade*, depuis le XIVe siècle, a trois couplets (rarement cinq), identiques pour le nombre et la mesure des vers et pour la rime. Le plus souvent elle se termine par un « envoi », reproduisant la forme de la seconde moitié d'un couplet. Le même vers, « refrain », termine nécessairement chaque couplet et l'envoi. A l'origine, l'envoi était toujours adressé à un prince (au « prince » ou président d'un « pui »); plus tard on l'adressa souvent à un prince imaginaire ou l'on se contenta d'introduire le mot « prince » dans le premier vers de l'envoi; quelquefois même on s'est affranchi de cette dernière formalité (Cf. page 305).
5. *Flora.* Plusieurs courtisanes fameuses de Rome ont porté ce nom. (Cf. Lactance, I, 20; Plutarque, *Vie de Pompée*, § II; Juvénal *Sat.* II, 9.) — 6. *Archipiada.* Il s'agit ici d'Alcibiade, dont le nom cité au génitif dans un passage où Boèce parlait de sa beauté, avai été pris au moyen âge pour un nom de femme. — 7. *Thaïs* était pour les poètes latins du moyen âge un des noms types de la courtisane. — 8. *Echo*, la nymphe éprise de Narcisse. — 9. *D'antan*, de l'année passée (*ante annum*).

Pierre Esbaillart [1] a Saint Denis?
Pour son amour ot cest essoyne [2].
Semblablement ou est la royne
Qui commanda que Buridan [3] 150
Fust gecté en ung sac en Saine?
Mais ou sont les neiges d'antan?

La royne blanche [4] comme lis,
Qui chantoit a voix de seraine;
Berte au grant pié [5], Bietris, Allis [6]; 155
Haremburgis qui tint le Maine [7],
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Englois brulerent a Rouan [8];
Ou sont ilz [9], ou, Vierge souvraine?
Mais ou sont les neiges d'antan? 160

Envoi

Prince, n'enquerez de sepmaine [10]
Ou elles sont, ne de cest an,
Que ce reffrain ne vous remaine [11] :
Mais ou sont les neiges d'antan?

---

1. *Esbaillart*, Abailard. — 2. *Essoyne*, malheur, peine. Abailard fut puni de son amour pour Héloïse, et se fit ensuite moine. — 3. *Buridan*. C'est le héros d'une légende fameuse qui a inspiré le drame de *la Tour de Nesle*. — 4. On ne sait au juste qui le poète veut ici désigner. — 5. *Berte au grant pié* est l'héroïne d'une chanson de geste, qui en fait la femme de Pépin le Bref et la mère de Charlemagne. — 6. *Bietris, Aélis* (ou *Allis*). Il est impossible d'identifier ces noms qui ont été portés par plusieurs femmes de l'histoire ou de la légende. L'amie de Dante, celle qu'il a chantée dans la *Divine Comédie*, s'appelait Béatrice. Une ronde extrêmement populaire aux XIIe et XIIIe siècles avait pour thème une aventure de la « belle Aélis ». — 7. *Haremburgis*. Erembourg, fille et unique héritière d'Hélie de la Flèche, comte d'Anjou, succéda à son père en 1110 et épousa la même année Foulques V, comte d'Anjou, à qui elle apporta en dot le Maine. Elle mourut en 1126. — 8. *Jehanne*. C'est en 1431 que Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen par les Anglais. — 9. *Ilz*, elles. — 10. *N'enquerez de sepmaine, ne de cest an*, ne demandez jamais. — 11. *Que... ne vous remaine*, que je ne vous répète.

LA BALLADE DES PENDUS

Cette pièce fut composée par Villon quand il croyait qu'il allait être pendu avec plusieurs de ses compagnons. Elle est censée adressée par les squelettes à ceux qui les contemplent attachés au gibet de Montfaucon.

Freres humains qui après nous vivez,
N'aiez les cuers contre nous endurcis;
Car se pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plus tost de vous mercis.
Vous nous voiez cy atachez, cinq, sis; 5
Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça[1] devoree et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et poudre.
De nostre mal personne ne s'en rie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre! 10

Se vous clamons freres[2], pas n'en devez
Avoir desdaing, quoy que fusmes occis
Par justice; toutesfois vous sçavez
Que tous hommes n'ont pas bon sens assis[3].
Excusez nous, puis que sommes transis[4], 15
Envers le filz de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors : ame ne nous harie[5],
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre! 20

La pluye nous a buez[6] et lavez
Et le soleil dessechez et noircis;
Pies, corbeaulx nous ont les yeux cavez

---

1. *Pieça*, depuis longtemps. — 2. Si nous vous appelons frères. — 3. *Assis*, mis dans leur âme. — 4. *Transis*, trépassés. — 5. *Ame ne nous harie*, que personne ne nous harcèle. — 6. *Buez*, lessivés.

Et arraché la barbe et les sourcilz;
Jamais, nul temps, nous ne sommes rassis[1]; 25
Puis ça, puis la, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charie,
Plus becquetez d'oiseaulx que dez a coudre.
Ne soiez donc de nostre confrarie;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre! 30

Envoi

Prince Jesus, qui sur tous as maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie:
A luy n'avons que faire ne que souldre[2].
Hommes, icy n'a point de moquerie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre! 35

---

1. *Rassis*, au repos. — 2. Nous n'avons rien à faire avec lui et rien à lui payer.

POÉSIE LYRIQUE

Les plus anciens monuments de notre poésie lyrique ne remontent pas au delà du XIIe siècle ; ce sont les *chansons d'histoire*, dont on trouvera plus loin un spécimen. Il est pourtant certain qu'avant cette époque il a existé de nombreux chants de danse, ayant la fraîcheur et la grâce inimitables des productions populaires les plus spontanées ; mais quelques refrains seulement nous en sont parvenus, incorporés dans des pièces de l'époque suivante.

Au XIIe siècle, la poésie lyrique du nord de la France, d'inspiration variée, possède à son service des formes spécifiques nombreuses (*rotrouenges*, *serventois*, *chansons*, *rondeaux*, *estampies*, *virelis*, *motets*, *pastourelles*, etc.). Dans la seconde moitié de ce siècle, elle subit très fortement l'influence de celle du midi, et à côté de la lyrique française d'origine s'épanouit une riche floraison de poésies légères qui ne diffèrent guère de celles des troubadours que par la langue. Cette production lyrique se prolonge jusque vers la fin du XIIIe siècle.

« Au XIVe siècle, Guillaume de Machaut introduit un style lyrique nouveau, accompagné d'innovations non moins grandes dans la musique ; cet art, dont la ballade, le chant royal, le rondeau (triolet), le lai de douze strophes sont les principaux éléments, retrouve auprès des grands la faveur dont avait joui l'art des XIIe et XIIIe siècles ; il est cultivé par Eustache Deschamps, plus tard par Froissart, Christine de Pisan, Charles d'Orléans, et dure, avec quelques modifications, jusqu'à la Renaissance. » (G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 130.)

I.

CHANSON D'HISTOIRE

« On appelle, au moyen âge, *chansons d'histoire*, à cause de leur caractère à moitié narratif, ou *chansons de toile*, sans doute parce que les femmes les chantaient en travaillant (et la plupart d'entre elles nous présentent une femme assise à son travail), des chansons de peu d'étendue, qui nous exposent en un petit tableau une aventure ou souvent une simple situation d'amour. Ces chansons, en vers de dix ou de huit syllabes assonants, se composent de quelques strophes de quatre, cinq, six ou huit vers, munies d'un refrain. Nous en avons malheureusement conservé fort peu, eu égard au grand nombre qui en a certainement existé. » (G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 118.)

Celle qui suit est du XIIe siècle; elle a été déjà souvent publiée; l'unique manuscrit qui la contient a été reproduit par la phototypie : *Le chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés*, par P. Meyer et G. Raynaud, t. I (Société des Anciens Textes, 1892). Elle est écrite en vers de dix syllabes coupés après la sixième.

Le samedi al soir faut la semaine :
Gaiete et Orior, serors germaines,
Main a main vont baignier a la fontaine.
Vente l'ore et li raim crollent :
Qui s'entraiment soef dorment! 5

Le samedi au soir finit la semaine : Gayette et Oriour, sœurs germaines, se tenant par la main, vont se baigner à la fontaine.

La brise souffle et les branches se balancent : que ceux qui s'aiment dorment en paix!

L'enfes Gerarz revient de la quintaine[1],
S'a choisie Gaiete sour la fontaine :
Entre ses braz l'a prise, soef l'a streinte.
    Vente l'ore et li raim crollent :
    Qui s'entraiment soef dorment! 10

« Quant avras, Orior, de l'eve prise,
Reva toi en ariere, bien sés la vile :
Je remandrai Gerart, qui bien me prise. »
    Vente l'ore et li raim crollent :
    Qui s'entraiment soef dorment! 15

Or s'en va Orior teinte et marie;
Des ieuz s'en va plorant, del cuer sospire,
Quant Gaie sa seror n'en meine mie.
    Vente l'ore et li raim crollent :
    Qui s'entraiment soef dorment! 20

Le jeune Gérard revient de la quintaine; il aperçoit Gayette au bord de la fontaine. Il la prend dans ses bras et l'étreint doucement.

La brise souffle et les branches se balancent : que ceux qui s'aiment dorment en paix!

« Oriour, quand tu auras puisé de l'eau, retourne-t'en, tu connais le chemin de la ville. Je resterai avec Gérard, qui m'aime bien. »

La brise souffle et les branches se balancent : que ceux qui s'aiment dorment en paix!

Oriour s'en va, pâle et triste; ses yeux pleurent, son cœur soupire, parce qu'elle n'emmène pas Gaye sa sœur.

La brise souffle et les branches se balancent : que [illegible] qui s'aiment dorment en paix!

---

1. La *quintaine* était un poteau contre lequel on s'exerçait au maniement de la lance.

« Lasse! » fait Orior, « com mar fui nee!
J'ai laissié ma seror en la valee;
L'enfes Gerarz l'en meine en sa contree! »
    Vente l'ore et li raim crollent :
    Qui s'entraiment soef dorment! 25

L'enfes Gerarz et Gaie s'en sont torné,
Lor droit chemin ont pris vers la cité.
Tantost com il i vint l'a esposé.
    Vente l'ore et li raim crollent :
    Qui s'entraiment soef dorment! 30

« Hélas! » fait Oriour, « à quelle mauvaise heure je suis née! J'ai laissé ma sœur dans le vallon. Le jeune Gérard l'emmène dans son pays! »

La brise souffle et les branches se balancent : que ceux qui s'aiment dorment en paix!

Le jeune Gérard et Gaye s'en sont allés; ils ont pris le chemin qui conduit droit à la cité. Dès qu'ils furent arrivés ils s'épousèrent.

La brise souffle et les branches se balancent : que ceux qui s'aiment dorment en paix!

II

CONON DE BÉTHUNE

Né vers le milieu du XIIe siècle, mort vers 1220. A joué un grand rôle, avec Villehardouin, dans la quatrième croisade. A laissé une dizaine de chansons, qui ont été publiées en dernier lieu par M. A. Wallensköld : *Chansons de Conon de Béthune, trouvère artésien de la fin du* XIIe *siècle*... (Helsingfors, 1891, in-8°). La chanson qui suit a été écrite vers 1182.

Mout me semont Amors que je m'envoise,
Quant je plus doi de chanter estre coiz[1];
Mais j'ai plus grant talent que je me coise.
Por ç'ai je mis mon chanter en defois
Que mon langage ont blasmé li François　　5
Et mes chançons, oiant les Champenois,
Et la contesse[2] encor, dont plus me poise.

La roïne n'a pas fait que cortoise,
Qui me reprist, ele et ses fiz li rois.[3]

Amour me sollicite à me montrer joyeux, alors que j'ai le moins de raisons de chanter. Mais mon désir de garder le silence est plus fort; j'ai mis mon chant en interdit parce que les Français ont blâmé mon langage et mes chansons, en présence des Champenois, et aussi de la comtesse, ce qui m'est le plus sensible.

La reine n'a pas agi courtoisement en me reprenant, elle et son fils le roi. Encore que mon parler ne soit pas français,

---

1. Dans le dialecte artésien le z (= ts) était affaibli en s.
2. La comtesse de Champagne, Marie de France, la « dame » pour qui Conon soupire.
3. La reine est Aélis de Champagne, veuve de Louis VII, et le jeune roi son fils est Philippe II.

Encor ne soit ma parole françoise, 10
Si la puet on bien entendre en françois;
Ne cil ne sont bien apris ne cortois
Qui m'ont repris se j'ai dit moz d'Artois,
Car je ne fui pas noriz a Pontoise.

Dieus! que ferai? Dirai li mon corage? 15
Li irai je dont s'amor demander?
Oïl, par Dieu! car tel sont li usage
Qu'on n'i puet mais senz demant rien trover;
Et se je sui outrajos del rover,
Si n'en doit pas ma dame a moi irer, 20
Mais vers Amors, qui me fait dire outrage.

on peut bien le comprendre en français, et ceux-là ne sont ni bien appris ni courtois qui m'ont repris si j'ai employé des mots artésiens, car je n'ai pas été élevé à Pontoise.

Dieu! que ferai-je? Lui dirai-je ma pensée? Irai-je donc lui demander son amour? Oui, par Dieu, car tels sont les usages qu'on ne peut plus rien obtenir sans le demander. Et si ma prière est trop hardie, ce n'est pas contre moi que ma dame doit se fâcher, mais contre Amour qui me fait aller trop loin.

III

ROTROUENGE DE RICHARD CŒUR DE LION

Au XIIe siècle on appelait *rotrouenge* une chanson ordinairement munie de refrain, mais n'ayant pas le caractère épique des chansons de toile. Celle que Richard Cœur-de-Lion, prisonnier en Allemagne, envoya aux siens en 1193 pour se rappeler à eux est une rotrouenge, bien qu'elle ne porte pas ce nom dans les manuscrits (Publiée en dernier lieu par K. Bartsch : *La langue et la littérature française*, p. 311).

Ja nus on pris ne dira sa raison
Adroitement s'ensi con dolenz non ;
Mais par confort puet il faire chançon.
Mout ai d'amis, mais povre sont li don;
Honte en avront se por ma reançon 5
Sui ça dous iverz pris.

Ce sevent bien mi ome et mi baron,
Englois, Normant, Poitevin et Gascon [1],

Jamais un prisonnier ne dira bien sa pensée s'il ne parle comme un homme triste. Mais pour se consoler il peut faire une chanson. J'ai beaucoup d'amis, mais pauvres sont leurs dons; ils en seront honnis, si faute de rançon je reste ici deux hivers prisonnier.

Ils savent bien, mes hommes et mes barons, Anglais, Normands, Poitevins et Gascons, que je n'avais si pauvre compa-

---

1. Les Normands, Poitevins, Gascons, et Percherons (v. 32) comme les Angevins, Tourangeaux (v. 25), étaient les sujets de Richard aussi bien que les Anglais.

Que je n'avoie si povre compaignon
Cui je laissasse por avoir en prison. 10
Je nel di pas por nule retraçon;
Mais encor sui je pris.

Or sai je bien de voir certainement
Que morz ne pris n'a ami ne parent[1],
Quant on me lait por or ne por argent. 15
Mout m'est de moi, mais plus m'est de ma gent,
Qu'après ma mort avront reprovier grant,
Se longement sui pris.

N'est pas merveille se j'ai le cuer dolent,
Quant li miens sire met ma terre en torment[2]. 20
S'or li membrast de nostre sairement
Que nos feïmes andoi communaument[3],
Bien sai de voir que ça enz longement
Ne seroie pas pris.

gnon que je laissasse jamais faute d'argent en prison. Je ne le dis pas pour faire aucun reproche; mais je suis encore prisonnier.

Je sais maintenant avec certitude qu'un homme mort ou captif n'a ni ami ni parent, puisqu'on me laisse ici pour une question d'or ou d'argent. J'en suis très peiné pour moi, mais plus pour les miens, car après ma mort ils seront sévèrement blâmés, si je suis longtemps prisonnier.

Il n'est pas étonnant que j'aie le cœur attristé, quand mon seigneur met ma terre en souffrance. S'il lui souvenait du serment que nous nous fîmes l'un à l'autre, je suis certain que je ne serais pas ici longtemps prisonnier.

---

1. Conf. le proverbe cité page 208, vers 59.
2. Le roi Philippe, suzerain de Richard, avait profité de la captivité de celui-ci pour envahir la Normandie.
3. Avant de partir pour la croisade, Philippe et Richard avaient signé (30 décembre 1190) un traité en vertu duquel chacun d'eux s'engageait à défendre de tout son pouvoir les possessions de l'autre tant que durerait l'expédition. Le 29 juillet 1191, Philippe n'obtint de

Ce sevent bien Angevin et Torain, 25
Cil bacheler qui or sont riche et sain,
Qu'encombrez sui loinz d'eus en autrui main.
Forment m'amoient, mais or ne m'aiment grain.
De beles armes sont ore vuit cil plain,
Por tant que je sui pris[1]. 30

Mes compaignons cui j'amoie et cui j'ain,
Ceus de Caheu[2] et ceus de Percherain,
Me di, chançon, qu'il ne sont pas certain :
Qu'onques vers eus nen oi cuer faus ne vain.
S'il me guerroient, il font mout que vilain, 35
Tant con je serai pris.

Ils savent bien, les Angevins et les Tourangeaux, ces jeunes guerriers qui à cette heure sont riches et bien portants, que je suis dans la peine, loin d'eux, au pouvoir d'un autre. Ils m'aimaient beaucoup, mais aujourd'hui ils ne m'aiment plus. Et les campagnes ne voient plus de beaux faits d'armes, parce que je suis prisonnier.

A mes compagnons que j'aimais et que j'aime, ceux de Cayeux et ceux du Perche, va dire, chanson, qu'ils ne sont pas des amis sûrs. Jamais ils n'ont trouvé mon cœur faux et volage. Ils agiront très vilainement s'ils me font la guerre tant que je serai prisonnier.

Richard l'autorisation de quitter la Terre Sainte pour rentrer en France qu'en lui renouvelant le serment « *quod nec ipse damnum faceret nec ab aliquo fieri permitteret regi Angliæ, vel terris, vel hominibus suis ; sed omnes homines et omnes terras et homines suos defenderet ac si vellet defendere civitatem suam Parisius, si aliquis eam invasisset.* »

1. Richard était grand ami des tournois aussi bien que des guerres, et y brillait plus que tous.

2. Ansel de Cayeux (Somme) avait été un des compagnons de Richard dans sa croisade.

Contesse suer[1], vostre pris soverain[2]
Vos saut et gart cil a cui je me clain
Et por cui je sui pris[3].
Je nel di pas de celi de Chartain[4], 40
La mere Loeïs.

Comtesse sœur, que votre renom suprême soit défendu et gardé par celui à qui je me plains et pour qui je suis prisonnier!

Je ne parle pas de celle de Chartres, la mère de Louis.

---

1. *Contesse suer*. Marie de France, comtesse de Champagne, était fille de Louis VII et d'Aliénor de Poitiers: elle était par conséquent sœur utérine de Richard, qui était fils de la même Aliénor et de Henri II.

2. Marie de Champagne était en effet très célèbre pour ses qualités de tout genre; elle a inspiré plusieurs des meilleurs poètes de son temps.

3. *Cil*..., Dieu. Richard avait été pris en revenant de la croisade, entreprise pour Dieu.

4. *Celi de Chartain*. Aélis, comtesse de Chartres, veuve de Thibaud V et mère de Louis, était, comme Marie de Champagne, fille de Louis VII et d'Aliénor : on voit par ces vers qu'elle n'était pas en aussi bons termes que Marie avec Richard.

IV

LE CHATELAIN DE COUCY

Gui, gouverneur du château de Coucy, né vers le milieu du XIIe siècle, mourut en 1203 pendant la quatrième croisade. Ses chansons ont été publiées par M. F. Fath : *Die Lieder des Castellans von Coucy* (Heidelberg, 1885, in-8°). Dans celle qui suit il exprime la douleur et les craintes qu'il éprouve au moment de quitter sa dame pour aller en Terre Sainte. C'est en partant pour la troisième croisade (1191), dont il fit partie comme de la quatrième, qu'il composa notre chanson.

A vos, Amors[1], plus qu'a nule autre gent,
Est bien raison que ma dolor complaigne,
Car il m'estuet partir outreement
Et dessevrer de ma loial compaigne,
Et quant la pert, n'est riens qui me remaigne. 5
Et sachiez bien, Amors, seürement,
S'onc nus moru por avoir cuer dolent,
Ja mais par moi n'iert meüz vers ne lais[2].

A vous, Amour, plus qu'à personne d'autre, il est bien juste que je me plaigne de ma douleur, car il me faut absolument partir et me séparer de ma loyale compagne, et quand je la perds, il ne me reste plus rien. Sachez bien, Amour, que si jamais quelqu'un mourut pour avoir le cœur triste, il ne partira plus de moi ni couplet ni lai.

---

1. Les poètes du moyen âge s'adressent toujours à Amour comme à une « dame » dont ils sont les vassaux.
2. *Lais*, voy. page 128, note 1. Il s'agit ici de lais lyriques.

Beaus sire Dieus, qu'iert il donc, et coment?
Convenra il qu'en la fin congié preigne? 10
Oïl, par Dieu, ne puet estre autrement.
Senz li m'estuet aler en terre estraigne.
Or ne cuit mais que granz maus me sofraigne,
Quant de li n'ai confort n'alegement,
Ne de nule autre amor joie n'atent, 15
Fors que de li ; ne sai se c'iert ja mais.

Beaus sire Dieus, qu'iert il del consirrer
Del grant solaz, et de la compaignie
Et des deduiz que me soloit mostrer
Cele qui m'ert dame, compaigne, amie? 20
Et quant recort sa simple cortoisie,
Et les douz moz que sueut a moi parler,
Coment me puet li cuers el cors durer?
Quant ne s'en part, certes, mout est mauvais.

Ne me vueut pas Dieus por noient doner 25
Toz les deduiz qu'ai eüz en ma vie,

Beau sire Dieu, qu'en sera-t-il donc? comment ferai-je? Faudra-t-il que je prenne enfin congé d'elle? Oui, hélas! il n'en peut être autrement. Il me faut aller sans elle en terre étrangère. Je ne crois pas qu'à l'avenir de grandes douleurs me manquent, puisque je n'aurai d'elle ni consolation ni soulagement, et que je n'attends de joie d'aucun autre amour que du sien ; j'ignore si je l'aurai jamais.

Beau sire Dieu, comment pourrai-je me résigner à me passer du grand bonheur, des entretiens et des plaisirs que m'accordait celle qui était pour moi dame, compagne et amie? Quand je me rappelle sa franche courtoisie, les douces paroles qu'elle me répétait, comment mon cœur peut-il durer dans mon corps? S'il ne le quitte, sûrement il ne vaut rien.

Dieu ne veut pas m'avoir donné pour rien tous les plaisirs que j'ai eus en ma vie : il me les fait au contraire chèrement

Ainz les me fait chierement comparer,
S'ai grant peor cist loiers ne m'ocie.
Merci, Amors, s'onc dieus fist vilenie,
Car vilains fait bone amor dessevrer ; 30
Ne je ne puis l'amor de moi oster,
Et si m'estuet que je ma dame lais.

Or seront lié li faus losengeor,
Cui tant pesoit des biens qu'avoir soloie;
Mais ja de ce n'iere pelerins jor 35
Que je vers eus bone volenté aie[1] :
Por tant porrai perdre tote ma voie;
Que tant m'ont fait de mal li traïtor,
Se Dieus voloit qu'il eüssent m'amor,
Ne me porroit chargier plus pesant fais. 40

Je m'en vois, dame; a Dieu le creator
Comant vo[2] cors, en quel lieu que je soie;

payer, et j'ai grand'peur que le prix ne me tue. Grâce, Amour, car si jamais un dieu peut agir en vilain, c'est vilenie que rompre des amours loyales. Je ne puis pas ôter de mon cœur l'amour, et il faut que je quitte ma dame!

Maintenant ils seront joyeux, les faux traîtres qu'importunait tant le bonheur dont je jouissais. Mais jamais je ne serai si parfait pèlerin que je leur veuille du bien; et j'en pourrai perdre tout le fruit de mon voyage. Car les traîtres m'ont fait tant de mal que si Dieu m'obligeait à les aimer, il ne pourrait me charger d'un plus pesant fardeau.

Je m'en vais, dame; à Dieu le créateur je vous recommande, en quelque lieu que je sois. Je ne sais si jamais vous

---

1. En faisant vœu de pèlerinage ou de croisade, on promettait de pardonner à tous ses ennemis.
2. *Vo* pour *vostre* est une forme dialectale.

Ne sai se ja verrez mais mon retor :
Aventure est que ja mais vos revoie.
Por Dieu vos pri, quel part que li cors traie, *45*
Que voz convenz tenez, vieigne o demor,
Et je pri Dieu qu'ensi me doinst onor
Com je vos ai esté amis verais.

verrez mon retour : il est possible que je ne vous revoie plus Au nom de Dieu, je vous en prie, quelque part que j'aille, que je revienne ou que je reste là-bas, tenez vos engagements. Et je prie Dieu qu'il me donne autant d'honneur que je vous ai été fidèle ami.

V

PASTOURELLE

La *Pastourelle* est une chanson, à formes très variées, dans laquelle le poète, presque toujours un chevalier, fait part de sa rencontre dans la campagne avec une jeune bergère (pastourelle), et de son entretien avec elle. Il nous reste une centaine de pastourelles des XIIe et XIIIe siècles, publiées par K. Bartsch : *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen* (Leipzig, 1870, in-8°). La suivante est du comte Jean de Brienne, qui fut roi de Jérusalem de 1210 à 1225, puis empereur-régent de Constantinople depuis 1231 jusqu'à sa mort en 1237.

Par dessoz l'ombre d'un bois
Trovai pastore a mon chois;
Contre iver ert bien garnie
La tosete o les crins blois.
Quant la vi senz compaignie, 5
Mon chemin lais, vers li vois. Aé!

La tose n'ot compaignon
Fors son chien et son baston;
Por le froit en sa chapete

Je vis au bord d'un bois une pastoure à mon goût. La fillette aux cheveux blonds était bien protégée contre le froid. La voyant seule, je quittai mon chemin et me dirigeai vers elle. Aé!

La jeune fille n'avait d'autre compagnon que son chien et son bâton. A cause du froid, elle s'était enveloppée dans sa

Se tapist lez un buisson ; 10
En sa fleüte regrete
Garinet et Robeçon[1]. Aé!

Quant la vi, sotainement
Vers li tor et si descent ;
Si li dis : « Pastore amie, 15
De bon cuer a vos me rent :
Faisons de fueille cortine,
S'amerons mignotement. » Aé!

« Sire, traiez vos en la,
Car tel plait oï je ja. 20
Ne sui pas abandonee
A chascun qui dit : « Vien ça. »
Ja por vo[2] sele doree
Garinez riens n'i perdra. » Aé!

chape, assise derrière un buisson. Sur sa flûte elle chantait Garinet et Robichon. Aé!

Dès que je la vis j'allai vers elle, je descendis de cheval et lui dis : « Pastourelle, mon amie, je me rends à vous de bon cœur. Faisons-nous un pavillon de feuillage et nous nous aimerons gentiment. » Aé!

« Seigneur, retirez-vous arrière, car j'ai déjà entendu pareil discours. Je ne suis pas abandonnée à tous ceux qui disent : « Viens ici! » Ce n'est pas pour votre selle dorée que Garinet y perdra rien. » Aé!

---

1. *Garin* et surtout *Robert*, dont *Robin* et *Robeçon* sont des diminutifs, sont deux noms de bergers traditionnels dans la pastourelle.
2. *Vo* est une forme dialectale de *vostre*, que nous avons conservée pour la mesure du vers. Il en est de même de *mi* pour *moi*, au vers 48.

« Pastorele, s'il t'est bel, 25
Dame seras d'un chastel.
Desfuble chape[1] grisete,
S'afuble cest vair mantel;
Si sembleras la rosete
Qui s'espanist de novel. » Aé! 30

« Sire, ci a grant covent;
Mais mout est fole qui prent
D'ome estrange en tel maniere
Mantel vair[2] ne garniment,
Se ne li fait sa proiere 35
Et ses bons ne li consent. » Aé!

« Pastorele, en moie foi,
Por ce que bele te voi,
Cointe dame, noble et fiere,
Se tu vueus, ferai de toi. 40
Laisse l'amor garçoniere,
Si te tien del tot a moi. » Aé!

« Pastourelle, s'il te plaît, tu seras dame d'un château. Défuble cette chape grise et revêts ce manteau de vair. Tu ressembleras à la rose qui vient de s'épanouir. » Aé!

« Seigneur, voilà une grande promesse; mais bien folle est qui accepte ainsi d'un homme étranger manteau de vair ou parure, si elle ne se rend à sa prière et ne lui accorde ce qu'il désire. » Aé!

« Pastourelle, je le jure, parce que je te trouve belle, je ferai de toi, si tu veux, une dame élégante, noble et fière. Laisse l'amour des garçons et confie-toi à moi. » Aé!

---

1. *Chape*. Cf. page 146, note 1.
2. *Vair* désigne ici une riche fourrure.

« Sire, or pais, je vos en pri :
N'ai pas le cuer si failli[1] ;
Que j'aim mieuz povre desserte 45
Soz la fueille o mon ami
Que dame en chambre coverte,
Si n'ait on cure de mi. » Aé !

« Seigneur, paix, je vous en prie ; je n'ai pas le cœur si bas ; et j'aime mieux l'humble joie qui m'appartient, prise sous la feuillée avec mon ami, qu'être dame dans une belle chambre, et qu'on ne fasse pas cas de moi. » Aé !

---

1. L'expression « cœur failli » est encore très usitée dans l'Amiénois au sens de « fainéant, propre à rien, lâche ».

VI

EUSTACHE DESCHAMPS

Eustache Deschamps est né à Vertus, en Champagne, vers 1340, et mort vers 1410. Il exerça différentes fonctions aux gages des rois de France et d'autres princes, pour le service de qui il dut souvent voyager hors de France. Toutes les circonstances de sa vie publique ou privée, tous les événements de son époque furent pour lui sujets à versifier. Son œuvre littéraire est extrêmement volumineuse et ne comprend pas moins de quatorze cent cinquante ballades, rondeaux et autres pièces légères, sans compter des Lettres, Traités, Dits et autres compositions, dont plusieurs fort longues. Le tout a été publié par MM. de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud : *Œuvres complètes de E. Deschamps* (Société des Anciens Textes français, 10 vol. in-8°, 1878-1901.

BALLADE MXXIII[1]

Chascuns parle de chevance[2] acquerir,
D'avoir estat, puissance et renommee,
Qu'on se voye de pluseurs requerir,
Qu'on ait honeur, qui tant est desiree :
C'est tout triboul[3] et labour[4] de pensee; 5
Je ne vueil rien au cuer qui me desplaise,

---

1. Pour les règles essentielles de la ballade, conf. page 273, note 4. — 2. *Chevance*, biens. — 3. *Triboul*, tourment. — 4. *Labour*, travail.

Mais en passant de journee en journee[1],
Il me souffist que je soye bien aise.

Des faiz de nul ne vueil ja enquerir,
Ne d'autruy biens avoir la teste enflee[2], 10
Ne moy tuër pour terre conquerir :
Si riche n'est qui ait que sa ventree[3].
Pour sens avoir ne vueil langue doree,
Ne pour honeur tant soufrir de mesaise;
Tous telz estas n'est que vent et fumee : 15
Il me souffist que je soie bien aise.

Ne sçay je bien qu'il fault chascun mourir
Sanz espargnier personne qui soit nee ?
Nature fait tout homme a mort courir;
C'est sanz rapel, par sentence ordonnee[4]. 20
Pour quoy est donc vie desordonnee
Pour acquerir la chevance mauvaise?
Fy de l'avoir et richesce emmuree !
Il me souffist que je soye bien aise.

Envoi

Prince, on se doit en ce monde esjouïr, 25
Garder la loy, a Dieu faire plaisir,
Sanz convoiter ne faire euvre punaise[5];
Qu'on face bien, et se doit on tenir
A ce qu'on a, et pour vray soustenir :
Il me souffist que je soye bien aise. 30

---

1. En vivant jour après jour. — 2. Ni me casser la tête pour les biens des autres. — 3. Il n'est homme si riche qui puisse manger au delà de la capacité de son ventre — 4. *Ordonnee*, réglée, qu'on ne peut pas changer. — 5. *Punaise*, puante, sale.

BALLADE MCCLVIII

Vous qui avez chous, pois, feves et lart,
Soille[1], forment[2] ou pain d'orge a mangier
Par vo labour[3], et pouez tost ou tart
Et franchement lever, dormir, veillier,
Ne vueilliez pas vo franchise[4] avillier[5] 5
Pour estat nul, com font les curiaulx[6],
Ne pour vivre de precieux morsiaulx
Ou la mort gist par convoiteuse envie,
Mais mangez, frans[7], fruiz, laitues, poreaulx,
Car il n'est riens qui vaille franche vie. 10

Qui sert il fault toujours avoir regart
A son seigneur, pour son corps avancier,
Que de meffaire et du courcier[8] se gart[9]
Et qu'il soit prest de toudis[10] traveillier
A son[11] vouloir, ou pas ne l'avra chier; 15
Et s'en grace est, envie avra de ceaulx
Qui sont a court; frans garder les pourceaulx
Lui vauldroit mieulx qu'en serve seignourie
User son corps soubz les biens desloyaulx,
Car il n'est riens qui vaille franche vie. 20

Par asservir franchise se depart[12]
Quant il la fault vivre en autrui dangier[13],
Qui faim et soif mainte foiz lui repart[14] :
Ce lui fait lors ses qualitez changier
Et de la mort ains[15] son terme approchier. 25
La vie est brief des grans et des royaulx,

1. *Soille*, seigle. — 2. *Forment*, froment. — 3. *Labour*, travail. — 4. *Franchise*, liberté. — 5. *Avillier*, avilir, abaisser. — 6. *Curiaulx*, courtisans. — 7. *Frans*, libres. — 8. *Courcier*, fâcher. — 9. *Se gart*, se garde. — 10. *Toudis*, toujours. — 11. *Son*, se rapporte à *seigneur*, qui est aussi le sujet de *l'avra* (*l'aura*). — 12. *Se depart*, s'en va, disparait. — 13. *En autrui dangier*, en puissance d'autrui. — 14. *Qui...*, qui (se rapporte à autrui) ne lui répartit, accorde souvent que faim et soif. — 15. *Ains*, avant.

Si vault bien mieulx frans mangier ses naveaulx[1],
Joieux de cuer, et boire eaue jolie,
Que vivre sers[2], tristes, plains de joyaulx,
Car il n'est riens qui vaille franche vie. 30

Envoi

Prince, tresors, richesce a granz monceaulx,
Or et argent, saintures et chapeaulx
Ne valent pas une pomme pourrie,
Qui[3] n'est joieux, frans, humbles et loyaux :
Vive donc frans qui puet, c'est li plus beaux, 35
Car il n'est riens qui vaille franche vie.

BALLADE LVIII[4]

Je tr[illegible] qu'entre les souris
Ot un merveilleus parlement
Contre les chas leurs ennemis
A veoir maniere comment
Elles vesquissent seurement 5
Sanz demourer en tel debat;
L'une dist lors en arguant[5] :
« Qui pendra la sonnette au chat? »

Ciz consaus fu conclus et pris;
Lors se partent communement. 10
Une souris du plat païs
Les encontre, et va demandant
Qu'on a fait. Lors vont respondant
Que leur ennemi seront mat,
Sonnette avront au cou pendant : 15
« Qui pendra la sonnette au chat?

---

1. *Naveaulx*, navets. — 2. *Sers*, serf. — 3. *Qui*, si on.
4. La ballade se prêtait parfois, comme ici, à donner la forme à un récit, à une fable.
5. *En arguant*, en raisonnant.

— C'est le plus fort[1] », dit un rat gris.
Elle demande saigement
Par qui sera cis fais fournis.
Lors s'en va chascun excusant : 20
Il n'i ot point d'executant,
S'en va leur besoigne de plat[2].
Bien fut dit, mais, au demourant,
Qui pendra la sonnette au chat?

Envoi

Prince, on conseille bien souvent, 25
Mais on peut dire, com le rat,
Du conseil qui sa fin ne prent :
« Qui pendra la sonnette au chat? »

---

1. *C'est le plus fort*, c'est le point difficile. — 2. *S'en va leur besoigne de plat*, leur entreprise tombe à plat.

VII

CHRISTINE DE PISAN

Christine de Pisan, née à Venise vers 1363, vint à Paris à l'âge de cinq ans et fut élevée à la cour du roi Charles V, de qui son père était devenu l'astrologue et le conseiller. A quinze ans, elle épousa un gentilhomme picard, Pierre du Castel. Veuve à vingt-cinq ans, avec trois enfants, dans une situation précaire, elle demanda à la poésie l'oubli de ses chagrins, et des ressources pour élever sa petite famille. Elle mourut en 1431. Elle a laissé de nombreuses poésies légères (ballades, rondeaux, lais, virelais, jeux à vendre, complaintes amoureuses), des poèmes de plus longue haleine et des ouvrages en prose. Une édition complète de ses poésies est en cours de publication : *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, publiées par Maurice Roy (Société des Anciens Textes français, t. I et II, 1886-1891).

BALLADE XXI[1]

Tant me prie trés doulcement
Cellui qui moult[2] bien le scet faire,
Tant a plaisant contenement[3],
Tant a beau corps et doulz viaire[4],
Tant est courtois et debonaire[5], 5
Tant de grans biens oy[6] de lui dire
Qu'a peine le puis escondire[7].

Il me dit si courtoisement,
En grant doubtance[8] de meffaire,
Comment il m'aime loyaument, 10
Et de dire ne se peut taire,
Que neant seroit du retraire[9];
Et puis si doulcement souspire
Qu'a peine le puis escondire.

Si[10] suis en moult grant pensement 15
Que je feray[11] de cest affaire;
Car son plaisant gouvernement,
Vueille ou non, Amours me fait plaire,
Et si[12] ne le vueil mie attraire;
Mais mon cuer vers lui si fort tire 20
Qu'a peine le puis escondire.

---

1. Pour les règles essentielles de la ballade, conf. page 273, note 4.
2. *Moult*, très. — 3. *Contenement*, contenance, attitude. — 4. *Viaire*, visage. — 5. *Debonaire*, bon. — 6. *Oy*, j'entends. — 7. *Escondire*, refuser. — 8. *Doubtance*, crainte. — 9. Qu'on ne pourrait en donner une idée en le racontant. — 10. *Si*, aussi. — 11. *Que je feray*, de savoir ce que je ferai. — 12. *Et si*, et pourtant.

BALLADE XI[1]

Seulete sui et seulete vueil[2] estre,
Seulete m'a mon douz ami laissiee;
Seulete sui, sanz compaignon ne maistre,
Seulete sui, dolente et courrouciee,
Seulete sui, en langueur mesaisiee[3], 5
Seulete sui, plus que nulle esgaree[4],
Seulete sui, sanz ami demouree.

Seulete sui a uis[5] ou a fenestre,
Seulete sui en un anglet[6] muciee[7],
Seulete sui pour moi de pleurs repaistre, 10
Seulete sui, dolente ou apaisiee;
Seulete sui, riens n'est qui tant messiee;
Seulete sui en ma chambre enserree,
Seulete sui, sanz ami demouree.

Seulete sui partout et en tout estre[8]; 15
Seulete sui, ou je voise ou je siee[9];
Seulete sui plus qu'autre riens[10] terrestre,
Seulete sui, de chascun delaissiee,
Seulete sui, durement abaissiee,
Seulete sui, souvent toute esplouree, 20
Seulete sui, sanz ami demouree.

Envoi

Princes, or est ma douleur commenciee :
Seulete sui, de tout dueil[11] menaciee,
Seulete sui, plus teinte que moree[12] :
Seulete sui, sanz ami demouree. 25

---

1. Ballade écrite par Christine lors de son veuvage.
2. *Vueil*, je veux. — 3. *Mesaisiee*, mal à l'aise. — 4. *Esgaree*, perdue. — 5. *Uis*, porte. — 6. *Anglet*, petit coin. — 7. *Muciee*, cachée. — 8. *Estre*, lieu. — 9. *Ou je voise ou je siee*, que je marche ou que je reste assise. — 10. *Riens*, chose. — 11. *Dueil*, peine. — 12. *Plus teinte que moree*, plus sombre qu'une teinture noire.

VIII

CHARLES D'ORLÉANS

Charles d'Orléans, fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, naquit à Paris en 1391. Après l'assassinat de son père, en 1407, il devint le chef du parti Armagnac. A la bataille d'Azincourt, il fut blessé, pris et emmené en Angleterre, où il resta vingt-cinq ans. Il recouvra sa liberté en 1440, moyennant une énorme rançon, et se retira dans ses châteaux de Blois et de Tours, où il passa le reste de sa vie au milieu d'une petite cour de poètes. Il mourut en 1465.

Son œuvre se compose essentiellement de poésies légères (ballades, rondeaux, complaintes amoureuses), pleines de grâce et de gentillesse. La dernière édition est celle de Ch. d'Héricault : *Poésies complètes de Charles d'Orléans*, Paris, 1874, 2 vol. in-12.

BALLADE[1]

Jeune, gente, plaisant et debonnaire,
Par ung priër qui vault commandement
Chargié m'avez d'une balade faire;
Si[2] l'ay faicte de cueur joyeusement :
Or la vueilliez recevoir doulcement. 5
Vous y verrez, s'il vous plaist a la lire,
Le mal que j'ay, combien que vrayement
J'aymasse mieulx de bouche le vous dire.

Vostre doulceur m'a sceu si bien atraire[3]
Que tout vostre je suis entierement, 10

---

1. Pour les règles essentielles de la ballade, conf. page 273, note 4. — 2. *Si*, alors, et. — 3. *Atraire*, attirer.

Trés desirant de vous servir et plaire,
Mais je seuffre maint doloreux tourment,
Quant a mon gré je ne vous voy souvent,
Et me desplaist quant me fault vous escrire,
Car se[1] faire se pouoit autrement, 15
J'aymasse mieulx de bouche le vous dire.

C'est par Dangier[2], mon cruël adversaire,
Qui m'a tenu en ses mains longuement;
En tous mes faiz je le treuve contraire,
Et plus se rit, quant plus me voit dolent; 20
Se vouloye raconter plainement
En cest escript mon ennuyeux martire,
Trop long seroit; pour ce certainement
J'aymasse mieulx de bouche le vous dire.

BALLADE

Nouvelles ont couru en France,
Par mains lieux, que j'estoye mort;
Dont avoient peu desplaisance
Aucuns qui me hayent a tort;
Autres en ont eu desconfort[3], 5
Qui m'ayment de loyal vouloir,
Comme mes bons et vrais amis;
Si fais a toutes gens savoir
Qu'encore est vive la souris.

Je n'ay eu ne mal, ne grevance[4], 10
Dieu mercy, mais suis sain et fort,
Et passe temps en esperance
Que Paix, qui trop longuement dort,
S'esveillera, et par accort

1. *Se*, si. — 2. *Dangier*, personnage emprunté au Roman de la Rose, symbolise les obstacles qui s'opposent à l'union des amants.
3. *Desconfort*, abattement, chagrin. — 4. *Grevance*, souffrance.

A tous fera liësse avoir; 15
Pour ce, de Dieu soient maudis
Ceux qui sont dolens de veoir
Qu'encore est vive la souris!

Jeunesse sur moy a puissance,
Mais Vieillesse fait son effort 20
De m'avoir en sa gouvernance;
A present faillira son sort:
Je suis assez loing de son port.
De pleurer vueil[1] garder mon hoir;
Loué soit Dieu de paradis, 25
Qui m'a donné force et pouoir
Qu'encore est vive la souris.

Envoi

Nul ne porte[2] pour moy le noir:
On vent meilleur marchié drap gris;
Or tiengne chascun pour tout voir[3] 30
Qu'encore est vive la souris.

RONDEL

Le Temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie
De souleil luyant, cler et beau.
Il n'y a beste ne oyseau 5
Qu'en[4] son jargon ne chante ou crie:
« Le Temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye ».
Riviere, fontaine et ruisseau

1. *Vueil*, je veux. — 2. *Porte* est au subjonctif. — 3. *Voir*, vrai. — 4. *Qu'en*, qui en.

Portent en livree jolie 10
Gouttes d'argent d'orfavrerie;
Chascun s'abille de nouveau.
Le Temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie
De souleil luyant, cler et beau.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE

On peut diviser la littérature dramatique antérieure au xve siècle en deux groupes en général assez nettement distincts : d'une part, les « jeux » religieux, sortis de la liturgie catholique et représentant soit des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament, soit des miracles accomplis par la Vierge ou par les saints ; d'autre part, les « jeux » profanes, dont l'origine est encore obscure. Au xve siècle, on doit abandonner cette division, parce qu'elle laisse en dehors trop de pièces, et la remplacer par l'énumération des genres. Ce sont les *Mystères* et les *Miracles*, qui continuent le drame religieux ; les *Farces* et les *Sotties*, essentiellement profanes, et, entre ces deux groupes, tenant plus ou moins de l'un et de l'autre, les *Moralités*. Enfin les *Sermons joyeux* et les *Monologues*.

I

LE JEU D'ADAM

C'est le plus ancien jeu en français. Il est sorti des drames liturgiques des fêtes de Noël ; il a été écrit au xiie siècle en Angleterre, pour être joué, non plus dans l'église comme les drames liturgiques latins, mais sur le parvis. Il comprend trois parties : la chute d'Adam et d'Ève, la mort d'Abel, figure de la mort du Messie, et le défilé des prophètes qui annoncent la venue du Rédempteur. Le passage qu'on va lire est

préparé d'après l'édition (v. 204-315) de M. K. Grass : *Das Adamsspiel. Anglonormannisches Gedicht des XII Jahrhunderts* (Halle, 1891 — *Romanische Bibliothek*, VI).

Après avoir essayé en vain de faire manger à Adam du fruit défendu, Satan vient à Ève, qui se trouve, dans le paradis terrestre, à quelque distance de son mari, et l'abordant d'un air souriant et caressant (*læto vultu blandiens*), il lui dit :

DIAB.—Eva, ça sui venuz a toi.
EVA [1]—Di moi, Satans, et tu por quoi?
DIAB.—Je vois querant ton pro, t'onor.
EVA — Ce doigne Dieus!
DIABOLUS—N'aies peor. 5
Mout a grant tens que j'ai apris
Toz les conseuz de pareïs :
Une partie t'en dirai.
EVA — Or le comence, et je l'orrai.
DIAB.—Orras me tu?
EVA—Si ferai bien;
Ne te corrocerai de rien. 10
DIAB.—Celeras m'en?
EVA—Oïl, par foi.

LE DIABLE. — Ève, me voici venu à toi.
ÈVE. — Et pourquoi, Satan, dis-moi?
LE DIABLE. — Je cherche ton bien et ton honneur.
ÈVE. — Que Dieu nous les accorde!
LE DIABLE. — N'aie pas peur; il y a longtemps que je connais tous les secrets du paradis : je t'en dirai une partie.
ÈVE. — Commence donc et je t'écouterai.
LE DIABLE. — Tu m'écouteras?
ÈVE. — Oui, parfaitement; je ne te fâcherai en rien.
LE DIABLE. — Me garderas-tu le secret?
ÈVE. — Oui, sur ma foi.

---

1. Les noms des personnages, de même que les indications de mise en scène, très détaillées, sont en latin. L'auteur et les acteurs étaient des clercs.

DIAB.—Iert descovert?[1]

EVA—Nenil par moi.

DIAB.—Or me metrai en ta creance,
Ne vueil de toi autre fiance.

EVA — Bien te puez croire a ma parole. 15

DIAB.—Tu as esté a bone escole.
Je vi Adam, mais trop est fous.

EVA — Un pou est durs.

DIABOLUS—Il sera mous.
Il est plus durs que n'est nus fers.

EVA — Il est mout frans. 20

DIABOLUS—Ainz est mout sers.
Cure ne vueut prendre de soi;
Car la preigne seveaus de toi.
Tu iés feblete et tendre chose,
Et iés plus fresche que n'est rose;
Tu iés plus blanche que cristal[2], 25

LE DIABLE. — Il ne sera pas révélé?

ÈVE. — Pas par moi.

LE DIABLE. — Je m'en remets donc à ta promesse, je ne veux de toi aucun autre gage.

ÈVE. — Tu peux te fier à ma parole.

LE DIABLE. — Tu as été à bonne école. J'ai vu Adam, mais il est trop fou.

ÈVE. — Il est un peu rude.

LE DIABLE. — Il s'adoucira. Il est plus dur que le fer.

ÈVE. — Il est très noble.

LE DIABLE. — C'est plutôt un vilain serf. Il ne veut pas prendre soin de lui-même; mais qu'il prenne au moins soin de toi. Tu es un être faible et tendre, tu es plus fraîche que la rose, tu es plus blanche que le cristal, que la neige qui tombe sur une glace unie; le Créateur a fait de vous un

---

1. *Iert descovert* est au neutre et signifie : (ce que je te dirai) sera-t-il révélé?

2. L'auteur a sacrifié ici, comme aux vers 64, 86 et 98, la déclinaison à la rime.

Que noif qui chiét sour glace egal;
Mal cople en fist li criators :
Tu iés trop tendre et il trop dors[1];
Mais ne por quant tu iés plus sage :
En grant sens as mis ton corage; 30
Por ice fait bon traire a toi.
Parler te vueil.
EVA—Ore i ait foi.
DIAB.—N'en sache nus.
EVA—Quil doit savoir?
DIAB.—Neïs Adam.
EVA—Nenil par voir.
DIAB.—Or te dirai, et tu m'ascoute : 35
N'a que nos dous en ceste route,
Et Adam la, qui ne nos ot.
EVA —Parlez en haut, n'en savra mot.
DIAB.—Je vos acoint d'un grant engin
Qui vos est faiz en cest jardin : 40

couple mal assorti : tu es trop tendre et lui trop dur. Et malgré cela tu es plus sage, tes pensées sont pleines de sens; aussi fait-il bon avoir affaire à toi. Je veux te parler.

ÈVE. — Fie-toi donc à moi.

LE DIABLE. — Que personne n'en sache rien.

ÈVE. — Qui peut le savoir?

LE DIABLE. — Pas même Adam.

ÈVE. — Non certainement.

LE DIABLE. — Je te parlerai donc, et toi, écoute-moi. Il n'y a que nous deux en cette compagnie, et Adam là, qui ne nous entend pas.

ÈVE. — Parle haut, il n'en saura mot.

LE DIABLE. — Je vous avertis d'une grande tromperie qui vous est faite dans ce jardin. Le fruit que Dieu vous a donné

1. La forme *dors* pour *durs* est anglo-normande. Nous avons dû la garder pour la rime.

Li fruiz que Dieus vos a doné,
Il n'a en soi gaires bonté;
Cil qu'il vos a tant defendu,
Il a en soi mout grant vertu:
En celui est grace de vie, 45
De poesté, de seignorie,
De tot savoir, et bien et mal.

EVA — Quel savor a?

DIABOLUS—Celestial.
A ton bel cors, a ta figure
Bien convendroit tel aventure 50
Que tu fusses dame del mont,
Del soverain et del parfont,
Et seüsses quant qu'est a estre;
Que de tot fusses bone maistre.

EVA — Est teus li fruiz? 55

DIABOLUS—Oïl, par voir.

Tunc diligenter intuebitur Eva fructum vetitum, quem diu intuita, dicet :

EVA — Ja me fait bien sol le veoir.

n'est guère bon; celui qu'il vous a tant défendu possède une grande vertu : en lui est la source de la vie, de la puissance, de la domination et de la science de tout, du bien et du mal

ÈVE. — Quelle saveur a-t-il?

LE DIABLE. — Une saveur céleste. A ton beau corps, à ton visage il conviendrait que tu fusses la reine du monde, du ciel et de l'enfer; que tu connusses tout ce qui doit exister: que tu fusses la souveraine maîtresse de l'univers.

ÈVE. — Le fruit est-il tel?

LE DIABLE. — Oui, en toute vérité.

Alors Ève regardera attentivement le fruit défendu, et après l'avoir contemplé quelque temps elle dira:

ÈVE. — Rien que sa vue me fait du bien.

DIAB.—Se tul manjuës que feras?
EVA — Et je que sai?
DIABOLUS—Ne me crerras?
Primes le pren, Adam le done.
Del ciel avrez sempres corone, 60
Al criator serez pareil,
Ne vos porra celer conseil;
Puis que del fruit avrez mangié,
Sempres vos iert le cuer changié;
O Dieu serez vos, senz faillance, 65
D'egal bonté, d'egal poissance.
Manjue le, n'aies dotance :
Li demorers seroit enfance.

Tunc recedet diabolus ab Eva, et ibit ad infernum. Adam vero veniet ad Evam, moleste ferens quod cum ea locutus sit diabolus, et dicet ei :

ADAM—Di moi, moillier, que te queroit
Li maus Satans? que te voloit? 70

LE DIABLE. — Si tu en manges que sera-ce?

ÈVE. — Que sais-je?

LE DIABLE. — Ne veux-tu pas me croire? Prends-le d'abord et donne-le à Adam. Vous aurez aussitôt la couronne du ciel; vous serez semblables au Créateur; il ne pourra vous cacher aucun secret. Dès que vous aurez mangé du fruit, votre esprit sera transformé. Vous serez avec Dieu, sans faiblesse, ses égaux en bonté, ses égaux en puissance. Mange-le; n'aie aucune crainte. Différer serait un enfantillage.

Alors le Diable s'éloignera d'Ève et ira dans l'enfer. Adam viendra à Ève mécontent qu'elle ait parlé au Diable, et il lui dira :

ADAM. — Dis-moi, femme, que te demandait le mauvais Satan? Que te voulait-il?

EVA — Il me parla de nostre onor.
ADAM — Ne croire ja le traïtor!
Il est traître, bien le sai.
EVA — Et tu coment?
ADAM — Car l'essaiai.
EVA — De ce qu'en chaut? Mais del veoir 75
Il te fera changier savoir.
ADAM — Nel fera pas, car nel crerrai
De nule rien tant que l'essai.
Nel laissier mais venir sour toi,
Car il est mout de pute foi. 80
Il voust traïr ja son seignor,
Et soi poser al dois hauçor :
Teus pautoniers qui ce a fait
Ne vueil vers vos ait nul retrait.

Tunc serpens artificiose compositus ascendet juxta stipitem arboris vetitæ; cui Eva propius adhibebit aurem, quasi ipsius auscultans consilium. Dehinc accipiet Eva pomum, porriget Adæ. Ipse vero nondum eum accipiet, et Eva dicet ei :

ÈVE. — Il m'a parlé de notre honneur.

ADAM. — Ne crois pas le traître. Car c'est un traître, je le sais.

ÈVE. — Et comment le sais-tu?

ADAM. — Parce que je l'ai éprouvé.

ÈVE. — Qu'importe? Vois-le, et il te fera changer d'avis.

ADAM. — Il ne le fera pas, car je ne le croirai jamais jusqu'à ce que je l'aie éprouvé. Ne le laisse plus venir à toi, car il est de très mauvaise foi. Il a voulu jadis trahir son seigneur et s'asseoir à la table d'honneur. Je ne veux pas qu'un pareil misérable, qui a fait cela, ait accès auprès de toi.

Alors un serpent habilement machiné montera le long du tronc de l'arbre défendu. Ève approchera son oreille comme pour écouter ses avis. Ensuite elle recevra de lui une pomme et la présentera à Adam; mais celui-ci ne voudra pas encore l'accepter et Ève lui dira :

EVA — Manjue, Adam : ne sés que est. 85
Prenons cel bien qui nos est prest.
ADAM — Est il tant bons?
EVA — Tu le savras;
Nel puez savoir s'en gosteras.
ADAM — Jel dot.
EVA — Lai le!
ADAM — Nel ferai pas.
EVA — Del demorer fais tu que las. 90
ADAM — Et jel prendrai.
EVA — Manjue, tien!
Par ce savras et mal et bien.
J'en manjerai premierement.
ADAM — Et je après.
EVA — Seürement.

Tunc comedet Eva partem pomi, et dicet Adæ :

Gosté en ai. Dieus! quel savor! 95
Onc ne tastai d'itel douçor!
D'itel savor est ceste pome!

ÈVE. — Mange, Adam, tu ne sais ce que c'est; prenons ce bien qui est à notre disposition.

ADAM. — Est-il si bon?

ÈVE. — Tu le sauras. Mais tu ne peux le savoir si tu n'y goûtes.

ADAM. — J'en ai peur.

ÈVE. — Renonce à cette crainte.

ADAM. — Je n'en ferai rien.

ÈVE. — Tu as tort d'hésiter.

ADAM. — Eh bien! je le prendrai.

ÈVE. — Mange-le, tiens; après quoi tu connaîtras le bien et le mal. J'en mangerai d'abord.

ADAM. — Et moi après.

ÈVE. — En toute sûreté.

Alors Ève mangera une partie de la pomme et dira à Adam :

J'en ai goûté. Dieu! quelle saveur! Je n'ai jamais eu sensation si douce. Cette pomme est de telle saveur!

ADAM—De quel?

EVA—D'itel n'en gosta ome.
Or sont mi ueil tant cler veant
Je semble Dieu le tot poissant; 100
Quant que fu et quant que doit estre
Sai je trestot, bien en sui maistre.
Manjue, Adam, ne fai demore:
Tu le prendras en mout bone ore.

Tunc accipiet Adam pomum de manu Evæ, dicens :

ADAM—Je t'en crerrai, tu iés ma per. 105
EVA —Manjue, tien : n'en puez doter.

Tunc comedet Adam partem pomi; quo comesto cognoscet statim peccatum suum et inclinabit se, ut non possit a populo videri, et exuet solemnes vestes, et induet vestes pauperes consutas foliis ficus, et maximum simulans dolorem incipiet lamentationem suam :

ADAM—A! las pechiere, qu'ai je fait?
Ore sui morz senz nul retrait.

ADAM. — Quelle est-elle?

ÈVE. — Jamais homme n'en goûta de pareille. Maintenant mes yeux voient si clair que je ressemble à Dieu le tout-puissant. Tout ce qui a existé, tout ce qui existera, je le connais, je suis reine de tout. Mange, Adam, ne tarde pas, tu te féliciteras de l'avoir pris.

Alors Adam recevra la pomme de la main d'Ève en disant :

ADAM. — Je t'en croirai, tu es ma compagne.

ÈVE. — Mange, tiens, tu n'as rien à craindre.

Alors Adam mangera une partie de la pomme; et aussitôt qu'il l'aura mangée il connaîtra son péché; il se baissera de façon à n'être plus aperçu du public, se dépouillera de ses vêtements de fête, et prendra de pauvres vêtements faits de feuilles de figuier; puis, manifestant une immense douleur, il commencera ses plaintes :

ADAM. — Ah! malheureux pécheur, qu'ai-je fait? Maintenant je suis mort sans retour.

II

LE JEU DE SAINT NICOLAS

Ce jeu, mélange d'éléments très sérieux et d'éléments comiques, a été joué à Arras au XIIIe siècle, sans doute par une confrérie de Saint-Nicolas et à l'occasion de la fête du saint. C'est le plus ancien exemple que nous ayons des pièces connues sous le nom de *miracles*. L'auteur, Jean Bodel, a composé d'autres ouvrages de divers genres, qui attestent un talent personnel et varié. Atteint de la lèpre, il dut aller s'enfermer dans une léproserie, et fit ses adieux à la ville d'Arras dans une pièce lyrique intitulée le *Congé*. — La scène que nous avons choisie nous montre les chrétiens, qui ont envahi un royaume sarrasin, prêts à livrer un combat où ils seront vaincus et presque tous tués. — L'ange qui les a encouragés reparaît après la bataille et bénit les martyrs.

LI CRESTIEN PAROLENT [1]

Sainz Sepulcres, aïe [2] ! Seignor, or del bien faire !
Sarrazin et paien vienent por nos forfaire.
Vez les armes reluire : toz li cuers m'en esclaire.
Or le faisons si bien que no [3] proece i paire.

LES CHRÉTIENS PARLENT

Saint Sépulcre, aide-nous ! Seigneurs, pensez à bien faire ! Sarrasins et païens viennent pour nous nuire. Voyez reluire ces armes : tout mon cœur en est illuminé. Conduisons-nous

1. Cette scène, sauf les paroles de l'ange, est en quatrains d'alexandrins monorimes.
2. *Sains Sepulcres, aïe !* C'était le cri de guerre des Croisés.
3. *No*, forme dialectale que la mesure du vers oblige de conserver ; de même *vo* (vers 34), *noz* (vers 5) pour *vostre, nostres.*

Contre chascun des noz sont bien cent par devise. 5

UNS CRESTIIENS

Seignor, n'en dotez ja : vez ci nostre juïse :
Bien sai tuit i morrons el Damedieu servise ;
Mais mout bien m'i vendrai, se m'espee ne brise :

Ja n'en garira un ne coife ne haubers.
Seignor, el Dieu servise soit ui chascuns oferz : 10
Paradis sera nostre et eus sera enferz.
Gardez a l'assembler qu'il encontrent noz fers[1].

UNS CRESTIIENS NOVEAUS CHEVALIERS

Seignor, se je sui juenes, ne m'aiez en despit!
On a veü sovent grant cuer en cors petit.
Je ferrai cel forçor, je l'ai piece a eslit : 15
Sachiez je l'ocirai s'il ainçois ne m'ocit.

si bien que notre valeur se montre. Contre chacun des nôtres j'estime qu'il y en a bien cent.

UN CHRÉTIEN

Seigneurs, n'en doutez pas : l'heure de notre jugement est venue. Je le sais bien, nous mourrons tous au service de Dieu, mais je m'y vendrai cher, si mon épée ne se brise pas : ni coiffe ni haubert n'en protégera un seul. Seigneurs, qu'aujourd'hui chacun se sacrifie pour servir Dieu : le paradis sera pour nous, pour eux l'enfer. Ayez soin qu'à ce choc ils rencontrent nos fers de lance.

UN CHRÉTIEN NOUVEAU CHEVALIER

Seigneurs, si je suis jeune, ne m'ayez pas en mépris! On a vu souvent un grand cœur dans un petit corps. Je frapperai le plus fort que je vois ; je l'ai choisi depuis longtemps ; sachez que je le tuerai s'il ne me tue le premier.

---

1. En picard le *z* (= *ts*) était affaibli en *s* : ainsi s'expliquent les rimes des vers 9-12, 25-26, 29-32.

LI ANGES

Seignor, soiez tuit asseür :
N'aiez dotance ne peür[1].
Messagiers sui Nostre Seignor,
Qui vos metra fors de dolor. 20
Aiez voz cuers fers et creanz
En Dieu; ja por cez mescreanz
Qui ci vos vienent a bandon
N'aiez les cuers se seürs non.
Metez hardiëment voz cors 25
Por Dieu, car ce est ci la morz
Dont toz li pueples morir doit
Qui Dieu aime de cuer et croit.

UNS CRESTIIENS

Qui estes vos, beaus sire, qui si nos confortez,
Et si haute parole de Dieu nos aportez? 30
Sachiez se ce est voir que ci nos recordez,
Asseür recevrons noz enemis mortés[2].

L'ANGE (*apparaissant*)

Seigneurs, soyez tous rassurés; n'ayez doute ni peur. Je suis un messager de Notre-Seigneur, qui vous mettra hors de peine. Ayez le cœur ferme et croyant en Dieu; ne laissez pas, pour ces mécréants qui viennent impétueusement sur vous, d'avoir le cœur rassuré. Livrez hardiment vos corps pour Dieu, car c'est ici la mort dont doivent mourir tous ceux qui croient en Dieu et l'aiment de cœur.

UN CHRÉTIEN

Qui êtes-vous, beau seigneur, qui nous réconfortez ainsi et nous apportez de la part de Dieu une si sublime parole? Sachez-le, si ce que vous nous déclarez est vrai, nous recevrons avec assurance nos ennemis mortels.

---

1. *Peür* au lieu de *peor* est une forme fréquente.
2. *Mortés*, forme dialectale pour *morteus*.

LI ANGES

Anges sui a Dieu, beaus amis :
Por vo confort m'a ci tramis.
Soiez seür, car enz es cieus 35
Vos a Dieus fait sieges eslieus[1].
Alez ! Bien avez comencié :
Por Dieu serez tuit detrenchié,
Mais la haute corone avrez.
Je m'en vois. A Dieu demorez ! 40

. . . .

LI ANGES

A ! chevalier qui ci gisiez,
Con par estes boneüré !
Come, or cez ores, despisiez
Le mont ou tant avez duré !
Mais por le mal qu'eü avez, 45
Mien esciënt, trés bien savez

L'ANGE

Je suis un ange de Dieu, bel ami ; il m'a envoyé ici pour votre réconfort. Soyez rassurés, car Dieu vous a préparé dans les cieux des sièges choisis. Allez ! Vous avez bien commencé. Vous serez tous massacrés pour Dieu, mais vous aurez la couronne céleste. Je m'en vais. Demeurez avec Dieu !

(Bataille, où tous les chrétiens sont tués.)

L'ANGE

Ah ! chevaliers qui êtes étendus ici, comme vous êtes heureux ! Comme vous méprisez, à cette heure, le monde où vous avez tant vécu ! En retour de ce que vous avez souffert, vous savez très bien, je n'en doute pas, ce qu'est le bonheur du

1. *Eslieus*, forme dialectale pour *esliz* (au vers 15 on a *eslit*).

Queus biens ce est de paradis,
Ou Dieus met toz les siens amis.

A vos bien prendre garde doit
Toz li monz, et ensi morir ; 50
Car Dieus mout doucement reçoit
Ceus qui o lui vuelent venir.
Qui de bon cuer le servira
Ja sa peine ne perdera[1],
Ainz sera es cieus coronez 55
De tel corone come avez.

paradis, où Dieu met tous ceux qu'il aime. Tout le monde doit faire bien attention à vous et mourir ainsi ; car Dieu reçoit très doucement ceux qui veulent venir à lui. Qui le servira de bon cœur ne perdra pas sa peine, mais sera couronné dans les cieux d'une couronne semblable à celle que vous avez.

1. *Perdera*, pour *perdra*, forme dialectale.

III

LE JEU DE LA FEUILLÉE

Pièce très originale, jouée à Arras vers 1255. L'auteur en est Adam le Bossu, d'Arras, qui fut célèbre en son temps et à juste titre comme poète et comme musicien, et de qui nous avons encore, entre autres poésies, le gracieux *Jeu de Robin et Marion*, le plus ancien opéra-comique.

Le *Jeu de la Feuillée*, qui fut représenté sous un berceau de feuillage (de là son titre), probablement pendant la nuit du premier mai, est une sorte de revue de fin d'année en 1096 vers. Adam se met lui-même en scène, puis son père dont il plaisante l'avarice. Il décrit les charmes anciens de sa femme, qu'il trouve aujourd'hui flétris. « Puis, ce tribut payé pour sa famille, il fait défiler, avec tous leurs vices et leurs ridicules, ses voisins, ses amis et surtout probablement ses ennemis, dans une succession de tableaux tantôt d'un réalisme cru, tantôt d'une gracieuse fantaisie. On y voit un médecin donnant des consultations à ses clients, dont il découvre les hontes et les secrets; un moine qui montre, moyennant finances, des reliques guérissant la folie et dont l'escarcelle s'emplit rapidement; un fou qui dit à tous les plus insolentes vérités; une apparition de fées; une exhibition de la roue de Fortune, qui élève et précipite tour à tour ceux qui y sont attachés; et finalement une scène de taverne, où le moine, que tout le monde s'entend pour tricher aux dés, est obligé d'engager ses reliques pour payer l'écot de tous. » (E. Langlois, *Le Jeu de Robin et Marion*, p. 14-15.)

C'est cette dernière scène que nous donnons, d'après l'édition de M. E. Langlois : *Le Jeu de la Feuillée*, d'Adam le Bossu, d'Arras (Paris, 1911. — Les classiques français du moyen âge).

LI MOINES[1] — Aimi! Dieus! que j'ai someillié!
HANE LI MERCIERS[2] — Marie! Et j'ai adès veillié[3]!
Faites, alez vos en errant.
LI MOINES — Frere, ainz ayrai mangié avant,
Par la foi que doi saint Acaire[4]. 5
HANE — Moines, volez vos donc bien faire?
Alons a Raol le Waidier[5];
Il a aucun rehaignet d'ier,
Bien puet estre, qu'il nos donra.
LI MOINES — Trop volentiers. Qui m'i menra? 10
HANE — Nus ne vos menra mieuz de moi.
Si troverons laenz, ce croi,
Compaignie qui la s'embat,
Faitice, ou nus ne se combat :

LE MOINE. — Ah! Dieu! Comme j'ai dormi!

HANE LE MERCIER. — Ah! Marie! Et moi j'ai constamment veillé! Allez, partez tout de suite.

LE MOINE. — Frère, auparavant j'aurai mangé, foi que je dois à saint Acaire.

HANE. — Moine, voulez-vous bien faire? Allons chez Raoul le Waidier; il a quelque petit reste d'hier, peut-être, qu'il nous donnera.

LE MOINE. — Très volontiers. Qui m'y mènera?

HANE. — Nul ne t'y mènera mieux que moi. Nous trouverons là, je pense, en train de s'amuser, une société agréable, où

---

1. Les fées s'éloignent en chantant, le moine porteur de reliques, qui s'était endormi sur un banc, se réveille. La scène se passe dans la seconde partie de la nuit.
2. Hane le Mercier et tous les autres personnages qu'on rencontrera plus loin sont des habitants d'Arras qui ont déjà figuré, sauf le tavernier, dans les premières scènes de la pièce.
3. Cette exclamation répond à celle du vers précédent.
4. C'est de saint Acaire que le moine porte les reliques.
5. Raoul étant tavernier, il est probable que *le Waidier* est son nom patronymique et non celui de sa profession. C'est pourquoi nous maintenons la forme picarde. Le nom français correspondant serait *le Gaidier*.

Adan[1], le fil maistre Henri, 15
Veelet et Riqueche[2] Aurri,
Et Gilot le Petit, ce croi.

LI MOINES — Par le saint Dieu, et je l'otroi!
Aussi est ci ma chose bien.
Et si vez ci un crespet, tien, 20
Que ne sai queus chaitis ofri.
Je n'en conterai point a ti[3],
Ainz sera de comencement.

HANE — Alons en donc ainz que la gent
Aient la taverne porprise. 25
Esgardez, la table est ja mise;
Et vez la Riqueche d'encoste.
Riqueche, veïstes vos l'oste?

nul ne se querelle : Adam, le fils de maître Henri, Velet, Riqueche Aurri, et Gillot le Petit probablement.

LE MOINE. — Par le saint Dieu! j'accepte; ici mon affaire a bien marché. Aussi, voilà un gâteau, tiens, que je ne sais quel pauvre diable a offert. Je ne te le porterai pas en compte; ce ne sera qu'un denier à Dieu.

HANE. — Allons-nous en donc avant que les gens aient envahi la taverne. (*Ils arrivent chez le tavernier.*) Voyez, la table est déjà mise; voici Riqueche à côté. (*S'adressant à Riqueche*) Riqueche, avez-vous aperçu l'hôte?

---

1. *Adam*. C'est l'auteur du jeu. Maître Henri est son père.
2. Comme plus haut pour *le Waidier*, nous avons gardé la forme picarde de ce mot (en français *Richesse*), parce que c'est un nom propre. Cf. page 325, note 1.
3. Pour ne pas altérer la mesure du vers ni la rime, nous avons dû conserver un certain nombre de mots sous leur forme picarde. A savoir *ti* pour *toi* (vers 22), *mi* pour *moi* (83, 97, 160), *meterons* pour *metrons* (43), *jus* pour *jeus* (63), *fu* pour *feu* (154), *no* pour *nostre* (70, 205), *voe* et *vo* pour *vostre* (59, 98, 158, 192), *riques* pour *riches* (140, 189), *pume* pour *pome* (167), *emploiét* pour *emploié* (172), *mesquieche* pour *meschiee* (185), *pieche* pour *piece* (186), *porche* pour *porte* (193), *forche* pour *force* (194). Les rimes des vers 31-32, 49-50, 51-52, 87-88, 95-96, 99-100, 131-132, 169-170, qui n'auraient pas été admises en français, étaient exactes en picard, parce que le *z* y était réduit à *s*. L'accusatif fait fonction de vocatif aux vers 29, 44, 46.

RIQUECHE — Oie[1]; il est çaenz. Raolet!
LI OSTES — Veez me ci.
HANE — Qui s'entremet 30
Del vin sachier? Il n'i a plus.
LI OSTES — Sire, bien soiez vos venuz!
Vos vueil je fester, par saint Gile.
Sachiez qu'on vent en ceste vile :
Tastez; jel vent par eschevins[2]. 35
LI MOINES — Volentiers. Ça donc.
LI OSTES — Est ce vins?
Tel ne boit on mie en covent!
Et si vos ai bien en covent
Qu'oan ne vint mie d'Auçoirre[3].
RIQUECHE — Or me prestez donques un voirre, 40
Par amors, et si seons bas;
Et ce sera ci li rebas
Seur quoi nos meterons le pot.

RIQUECHE. — Oui, il est là. (*Appelant le tavernier*) Raoulet!

LE TAVERNIER. — Me voici!

HANE. — Qui est chargé de tirer le vin? Voilà l'essentiel.

LE TAVERNIER. — Seigneur, soyez le bienvenu! Je veux vous fêter, par saint Gille! Sachez quelle marchandise on vend en cette ville. Goûtez! Je le vends sous le contrôle des échevins.

LE MOINE. — Volontiers. Ça donc!

LE TAVERNIER. — Est-ce du vin? On n'en boit pas du pareil au couvent! Et je vous garantis bien que ce n'est pas de cette année qu'il est venu d'Auxerre.

RIQUECHE. — Prêtez-moi donc un verre, de grâce, et assoyons-nous par terre; et ceci sera la table où nous mettrons le pot.

---

1. *Oie*. Cf. page 146, note 2.
2. Les *échevins* étaient des magistrats municipaux. Dans les villes du nord de la France le contrôle exercé sur les marchandises était très sérieux.
3. Les vins de Bourgogne étaient au moyen âge les plus estimés.

GILOZ — C'est voirs.
RIQUECHE—Qui vos mande, Gilot?
On ne se puet mais aaisier! 45
GILOZ — Ce ne fustes vos point, Riquier[1];
De vos ne me doi loer gaires!
Que c'est? mes sire sainz Acaires
A il fait miracles çaenz[2]?
LI OSTES — Giloz, estes vos hors del sens? 50
Taisiez! Que mal soiez venuz!
GILOZ — Ho! beaus ostes, je ne di plus.
Hane, demandez Raolet
S'il a çaenz nul rehaignet,
Qu'il ait d'ier soir repus en mue. 55
LI OSTES — Oie : un harenc de Gernemue[3],
Senz plus, Giloz. Je vos oi bien.

GILLOT (*arrivant*). — C'est vérité.

RIQUECHE. — Qui vous demande, Gillot? On ne peut plus prendre ses aises!

GILLOT. — Ce n'est pas vous, Riqueche! Je n'ai guère à me louer de vous! Qu'est-ce? monseigneur saint Acaire a-t-il fait des miracles ici?

LE TAVERNIER. — Gillot, êtes-vous fou? Taisez-vous. Mal soyez vous venu!

GILLOT. — Ah! bel hôte, je ne dirai plus rien. Hane, demandez à Raoulet s'il y a quelque petit reste, qu'il ait gardé d'hier soir.

LE TAVERNIER. — Oui, j'ai un hareng de Yarmouth, et pas davantage, Gillot. Je vous entends bien.

---

1. *Riquier* est sans doute le véritable nom du personnage, et *Riqueche* un sobriquet inspiré à ses amis à la fois par l'homonymie des deux vocables, et parce que Riquier était en effet riche. C'était le Crésus de la bande.
2. Saint Acaire guérissait les fous.
3. *Gernemue*, Yarmouth, en Angleterre, célèbre dès le moyen âge par la pêche et l'exportation des harengs.

GILOZ — Je sai bien que vez ci le mien.
Hane, or li demandez le voe.
LI OSTES — Le ban faz que t'ostes la poe, 60
Et qu'il soit a toz de comun.
Il n'afiert point qu'on soit enfrun[1]
Seur la viande.
GILOZ—Bé ! c'est jus.
LI OSTES — Or metez donc le harenc jus.
GILOZ — Vez le ci, je n'en gosterai, 65
Mais un petit essaierai
Ce vin, ainz qu'on le paressaive.
Il fu voir eschaudez en aive,
Si sent un peu la reboture.
LI OSTES — Ne dites point no vin laidure, 70
Giloz, si ferez cortoisie.
Nos somes d'une compaignie ;
Si ne le blasmez point.
GILOZ—Non faz je.

GILLOT (*saisissant le hareng que le tavernier vient de placer devant les buveurs*). — Je sais bien que voici le mien. Hane, demandez-lui votre part.

LE TAVERNIER. — J'ordonne que tu ôtes la patte, et qu'il soit pour tout le monde. Ce n'est pas convenable d'être vorace.

GILLOT. — Bah! c'est pour jouer.

LE TAVERNIER. — Mettez donc le hareng là.

GILLOT. — Le voici ; je n'y toucherai pas ; mais je goûterai un peu ce vin, avant qu'on l'ait épuisé. Il a été sûrement échaudé à l'eau ; il sent un peu le remplage.

LE TAVERNIER. — Ne dites pas de mal de notre vin, Gillot, vous ferez courtoisie ; nous sommes tous compagnons, ne le critiquez donc pas.

GILLOT. — Je n'en dis pas de mal.

---

1. La syntaxe exigerait *enfruns*.

HANE — Voiz que maistre Adans fait le sage,
Por ce qu'il doit estre escoliers[1]! 75
Je vi qu'il se sist volentiers
Avueques nos por desjuner.
ADANS — Beaus sire, ainz covient meürer:
Par Dieu, je ne le faz por el!
M. HENRIS — Va i, por Dieu, tu ne vaus mel! 80
Tu i vas bien quant je n'i sui.
ADANS — Par Dieu, sire, je n'irai ui,
Se vos ne venez avuec mi.
M. HENRIS — Va donc, passe avant, vez me ci.
HANE — Aimi! Dieus! Con fait escolier! 85
Ci sont bien emploié denier!
Font ensi li autre a Paris?
RIQUECHE — Voiz? ciz moines est endormiz.
LI OSTES — Et or me faites tuit escout:
Metons li ja sus qu'il doit tout 90
Et que Hane a por lui joé.

HANE (*montrant Adam et son père, arrêtés au seuil de la taverne*). — Vois comme maître Adam fait le sage, parce qu'il doit être écolier. J'ai vu le temps où il se serait volontiers assis avec nous pour manger.

ADAM. — Beau seigneur, il me faut devenir sage : par Dieu, ce n'est pas pour autre chose!

MAITRE HENRI. — Vas-y, par Dieu, bonne pièce : tu y vas bien quand je n'y suis pas.

ADAM. — Par Dieu, je n'irai pas aujourd'hui, si vous ne venez avec moi.

MAITRE HENRI. — Va donc, passe devant, me voici.

HANE. — Ah! Dieu! Quel bel écolier! Voilà de l'argent bien employé! Font-ils tous ainsi, à Paris?

RIQUECHE. — Vois-tu? ce moine est endormi.

LE TAVERNIER. — Écoutez-moi bien: Faisons-lui accroire qu'il doit tout, et que Hane a joué pour lui.

(*Pause*)

---

1. Pendant toute la pièce, Adam porte le costume d'un étudiant

LI MOINES — Aimi! Dieus! que j'ai demoré!
Ostes, coment va noz afaires?
LI OSTES — Beaus ostes, vos ne devez gaires;
Vos finerez mout bien çaenz. 95
Ne vos enuit mie, j'i pens.
Vos devez doze souz[1] a mi.
Merciez en vo bon ami,
Qui les a ci perduz por vos.
LI MOINES — Por moi?
LI OSTES — Voire.
LI MOINES — Les doi je toz? 100
LI OSTES — Oïl voir.
LI MOINES — Ai je donc ronchié?
J'en eüsse aussi bon marchié,
Ce me semble, en l'Enganerie.
Et n'a il as dez joé mie
De par moi ne a ma requeste. 105
LI OSTES — Vez ci de chascun la foi preste

LE MOINE (*se réveillant*). — Ah! Dieu! que je suis resté longtemps ici! Hôte, où en sommes-nous?

LE TAVERNIER. — Bel hôte, vous ne devez guère; vous paierez bien facilement. (*Calculant*) Patience, j'y songe. Vous me devez douze sous. Remerciez-en votre bon ami, qui vient de les perdre pour vous.

LE MOINE. — Pour moi?

LE TAVERNIER. — Parfaitement.

LE MOINE. — Je dois tout?

LE TAVERNIER. — Oui, sûrement.

LE MOINE. — Ai-je donc ronflé? Voilà, ce me semblé, un marché comme on en fait au pays de tricherie! Mais il n'a pas joué aux dés de par moi, ni à ma demande.

LE TAVERNIER. — Voici tout le monde prêt à jurer que ce fut pour vous qu'il joua.

---

de Paris. Il est entré en scène en annonçant qu'il allait partir pour Paris afin d'y terminer ses études; mais plus tard une des fées lui prédit qu'il ne mettra pas son projet à exécution.

1. *Doze souz*, valant à peu près quinze francs. Cf. page 136, note 2.

Que ce fu por vos qu'il joa.
LI MOINES — Hé! Dieus! a vos con fait jeu a,
Beaus ostes, qui vos voudroit croire!
Mauvais fait çaenz venir boire, 110
Puis qu'on engigne ensi la gent.
LI OSTES — Moines, paiez: ça! mon argent
Que vos me devez! Est ce plaiz?
LI MOINES — Donc devieigne je aussi faiz
Que fu li hors del sens anuit! 115
LI OSTES — Bien vos poist et bien vos enuit,
Vos gaiterez çaenz le coc,
O vos me lairez ça ce froc:
Le cors avrez et je l'escorce.
LI MOINES — Ostes, me ferez vos donc force? 120
LI OSTES — Oie, se vos ne me paiez.
LI MOINES — Bien voi que je sui engigniez;
Mais c'est la daeraine fois.
Par mi ce m'en irai, ainçois
Qu'il revieigne noveaus escoz. 125
LI FISICIENS — Moines, vos n'estes mie soz.

LE MOINE. — Par Dieu! quel beau jeu vous avez, bel hôte, si l'on voulait vous croire! Il ne fait pas bon venir boire ici, puisqu'on y trompe le monde.

LE TAVERNIER. — Moine, payez: ça! l'argent que vous me devez! Est-ce une chicane?

LE MOINE. — Je veux devenir, si je vous paie, comme le fou de tout-à-l'heure!

LE TAVERNIER. — Combien que cela vous ennuie, vous attendrez ici le chant du coq ou vous me laisserez ce froc. Vous aurez le corps et moi l'écorce.

LE MOINE. — Hôte, me ferez-vous donc violence?

LE TAVERNIER. — Oui, si vous ne me payez pas.

LE MOINE. — Je vois bien que je suis trompé, mais c'est la dernière fois. Là-dessus, je m'en irai, avant qu'il revienne un nouvel écot.

LE MÉDECIN (*entrant*). — Moine, vous n'êtes pas sot, par ma

Par mon chief, qui vos en alez.
Certes, seigneur, vos vos tuëz;
Vos serez tuit paraletique,
O je tieng a fausse fisique, 130
Quant a ceste eure estes çaenz.

GILOZ — Maistre, bien cheez de vo sens,
Car je ne la pris une nois.
Seez vos jus.

LI FISICIENS — Ça! une fois
Me donez, s'il vos plaist, a boire. 135

GILOZ — Tenez; et mangiez ceste poire.

LI MOINES — Beaus ostes, escoutez un peu.
Vos avez fait de moi vo preu :
Gardez un petit mes reliques,
Car je ne sui mie ore riques, 140
Je les rachaterai demain.

LI OSTES — Alez; bien sont en sauve main.

GILOZ — Voire, Dieus!

LI OSTES — Or puis preechier.
De saint Acaire vos requier,

tête, de vous en aller. (*Aux buveurs*) Certes, seigneurs, vous vous tuez; vous serez tous paralytiques, ou je tiens pour fausse la médecine, quand vous êtes ici à cette heure.

GILLOT. — Maître, vous perdez le bon sens. Je ne la prise pas une noix, la médecine. Assoyez-vous ici.

LE MÉDECIN. — Ça! pour une fois donnez-moi, s'il vous plaît, à boire.

GILLOT. — Tenez, et mangez cette poire.

LE MOINE. — Bel hôte, écoutez un peu. Vous avez fait de moi votre profit : gardez un peu mes reliques, car je ne suis pas riche en ce moment; je les rachèterai demain. (*Il sort.*)

LE TAVERNIER. — Allez; elles sont en bonne main!

GILLOT. — Certes oui!

LE TAVERNIER. — Maintenant je puis prêcher. Au nom de

Vos, maistre Adans, et a vos, Hane, 145
Je vos pri que chascuns rechane
Et face grant solempnité
De ce saint, qu'on a abevré,
Mais c'est par un estrange tor.

LI COMPAIGNON CHANTENT—*Aie se siét en haute tor*[1]... 150
Beaus ostes, est ce bien chanté?

LI OSTES — Bien vos poez estre vanté
Qu'onques mais si bien dit ne fu.

LI DERVEZ—Ahors! le fu! le fu! le fu!
Aussi bien chante je qu'il font. 155

LI OSTES — Li cent diable aporté vos ont!
Vos ne me faites fors damage.
Vo pere ne tieng mie a sage
Quant il vos a ramené ci.

LI PERES AL DERVÉ—Certes, sire, ce poise mi. 160
D'autre part je ne sai que faire,
Car s'il ne vient a saint Acaire,

saint Acaire, je vous demande, à vous, maître Adam, et à vous aussi, Hane, je vous demande de braire tous deux, et de faire une grande solennité en l'honneur de ce saint qu'on a abreuvé, d'une étrange façon, il est vrai.

LES COMPAGNONS CHANTENT. — « Aye est assise dans une haute tour.... » Bel hôte, est-ce bien chanté?

LE TAVERNIER. — Vous pouvez vous vanter que jamais on n'a si bien chanté.

LE FOU (*entrant brusquement*). — Dehors! le feu! le feu! le feu! Je chante aussi bien qu'eux.

LE TAVERNIER. — Les cent diables vous ont apporté! vous ne me faites que du tort. Je ne tiens pas votre père pour raisonnable de vous ramener ici.

LE PÈRE DU FOU. — Certes, sire, cela me contrarie. D'autre part, je ne sais que faire, car s'il ne vient à saint

---

1. Ce vers est le premier d'une chanson de toile (cf. page 278) perdue.

Ou ira il querre santé?
Certes il m'a ja tant costé
Qu'il me co͂vient querre mon pain. 165

LI DERVEZ — Par la mort Dieu! je muir de fain.

LI PERES AL DERVÉ — Tenez, mangiez donc ceste pume.

LI DERVEZ — Vos i mentez, c'est une plume.
Alez, ele est ore a Paris.

LI PERES — Beaus sire Dieus, con sui honiz 170
Et perduz, et qu'il me meschiét!

LI OSTES — Certes, c'est trop bien emploiét!
Por quoi le ramenez vos ci?

LI PERES — Hé! sire, il ne feroit aussi
En maison fors desloiauté! 175
Ier le trovai tot emplumé
Et mucié par dedenz sa coute.

LI DERVEZ — Dieus! qui est cil qui la s'acoute?
Boi bien! Le glot! le glot! le glot[1]!

GILOZ — Por l'amor de Dieu, ostons tot, 180
Car se cil soz la nos cort seure,

Acaire, où ira-t-il chercher la santé? Sûrement il m'a déjà tant coûté qu'il me faut demander mon pain.

LE FOU. — Par la mort Dieu! je meurs de faim.

LE PÈRE DU FOU. — Tenez, mangez cette pomme.

LE FOU. — Vous mentez; c'est une plume. (*Il lance la pomme à son père.*) Allez, elle est maintenant à Paris.

LE PÈRE. — Beau seigneur Dieu, comme je suis honni et perdu! quel malheur pour moi!

LE TAVERNIER. — Certes, c'est très bien fait! Pourquoi le ramenez-vous ici?

LE PÈRE. — Ah! seigneur, il ne ferait de même à la maison que des méchancetés! Hier, je l'ai trouvé tout emplumé, et caché dans sa coite.

LE FOU. — Dieu! qui est-ce qui est accoudé là? Bois bien! Au glouton! au glouton! au glouton!

GILLOT. — Pour l'amour de Dieu, ôtons tout, car si ce fou

1. *Glot*, pour *gloton*, est une forme secondaire de l'accusatif faite sur le nominatif *gloz*.

Ja mais n'en vendrons al desseure;
Pren la nape, et tu le pot tien.
RIQUECHE — Foi que doi Dieu, je le lo bien.
Tot avant que il nos mesquieche,
Chascuns de nos preigne sa pieche.
Aussi avons nos trop veillié.
LI MOINES — Ostes, vos m'avez bien pillié,
Et s'en i a ci de plus riques.
Toteseures, ça! mes reliques! 190
Vez ci doze souz que je doi.
Vos et vo taverne renoi.
Se j'i revieng, diables m'en porche!
LI OSTES — Je ne vos en ferai ja forche.
Tenez voz reliques.
LI MOINES — Or ça! 195
Honiz soit qui m'i amena!
Je n'ai mie apris tel afaire.
GILOZ — Di, Hane, i a il plus que faire?
Avons nos ci riens oblié?

nous court sus, nous n'en viendrons jamais à bout. Prends la nappe, et toi, tiens le pot.

RIQUECHE. — Foi de Dieu, je suis bien de cet avis. Avant qu'il ne nous arrive malheur, que chacun de nous prenne son objet. Aussi bien avons-nous trop veillé.

LE MOINE (*rentrant*). — Hôte, vous m'avez bien dévalisé, et pourtant il y en a ici de plus riches que moi! Toutefois, donnez-moi mes reliques : voici douze sous que je vous dois. Je renie vous et votre taverne. Si j'y reviens, que le diable m'emporte!

LE TAVERNIER. — Je ne vous y forcerai pas. Voici vos reliques.

LE MOINE. — Or ça! Honni soit qui m'y amena! Je ne suis pas accoutumé à ces façons-là. (*Il sort.*)

GILLOT. — Dis, Hane, n'y a-t-il plus rien à faire? Avons-nous oublié quelque chose?

HANE — Nenil, j'ai tot avant osté. 200
Faisons l'oste que bel li soit.
GILOZ — Ainz irons ainçois, s'on m'en croit,
Baisier la fiertre Nostre Dame,
Et ce cierge ofrir, qu'ele flame[1] :
No chose nos en vendra mieuz. 205

HANE. — Non, j'ai tout ôté. Faisons quelque chose d'agréable à l'hôte.

GILLOT. — Mais nous irons avant, si l'on m'en croit, baiser la châsse de Notre-Dame et offrir ce cierge, pour qu'elle soit illuminée. Cela nous portera bonheur. (*Les buveurs sortent.*)

---

1. Il y avait à Arras une chapelle de Notre-Dame célèbre par ses miracles et où l'on faisait brûler des cierges.

IV

LE JEU DE ROBIN ET MARION

Cette pièce est du même auteur que la précédente. On admet généralement qu'Adam le Bossu la composa pendant les dernières années de sa vie, dans l'Italie méridionale, où il mourut vers 1287; mais on n'en a aucune preuve. C'est une pastourelle[1] écrite dans un cadre nouveau. Un chevalier qui chasse au faucon dans une prairie rencontre une jeune bergère et s'arrête pour lui offrir son amour. Marion aime un paysan, Robin; elle éconduit le galant chasseur. Robin vient à son tour et Marion lui conte l'aventure. Les deux amoureux dînent sur l'herbe, puis Robin retourne au village chercher quelques amis qui viendront fêter avec eux, et au besoin les aideront à repousser le chevalier s'il s'avise de revenir. Celui-ci repasse en effet, mais avant le retour de Robin, et Marion est seule à se défendre contre ses nouvelles tentatives; elle sort encore une fois victorieuse de la lutte, et le chevalier passe sa mauvaise humeur sur le dos de Robin, qu'il rencontre. A la vue de Marion, Robin oublie vite les coups qu'il a reçus, et, ses amis arrivant, on organise la fête : des jeux, des chants, des danses et un festin sur l'herbe. Tel est le cadre du tableau dont le sujet est une peinture des mœurs rustiques légèrement esquissée pour des spectateurs aristocratiques.

Nous reproduisons les 159 premiers vers du jeu, d'après l'édition de M. E. Langlois, *Le Jeu de Robin et Marion*, par Adam le Bossu (Paris, 1895, in-12).

Nous imprimons en caractères italiques les parties chantées.

La scène se passe dans les champs.

---

1. Voy. page 291.

MARIONS[1] — *Robins m'aime, Robins m'a;*
Robins m'a demandee, si m'avra.
Robins m'achata cotele[2]
D'escarlate[3] bone et bele,
Souscanie[4] et ceinturele. 5
A leur i va[5].
Robins m'aime, Robins m'a;
Robins m'a demandee, si m'avra.

LI CHEV.[6] — *Je me repairoie deu tournoiement;*
Si trouvai Marote soulete, au cors gent. 10

MARIONS[7] — *Hé! Robins, se tu m'aimes,*
Par amour, meine m'ent.

LI CHEV.[8] — Bergiere, Dieus vous doint bon jour!

MARIONS — Dieus vous gart, sire!
LI CHEV. — Par amour,
Douce pucele, or me contez 15
Pour quoi ceste chançon chantez

MARION. — *Robin m'aime, Robin m'a; Robin m'a demandée, et il m'aura. Robin m'acheta cottelle d'écarlate bonne et belle, souquenille et ceinturette. A leur i va. Robin m'aime, Robin m'a; Robin m'a demandée, et il m'aura.*

LE CHEVALIER. — *Je revenais du tournoi, je trouvai seule Marotte au corps gent.*

MARION. — *Ah! Robin, si tu m'aimes, de grâce, emmène-moi.*

LE CHEVALIER. — Bergère, Dieu vous donne bon jour!

MARION. — Dieu vous garde, seigneur!

LE CHEVALIER. — De grâce, douce pucelle, contez-moi pour-

---

1. Marion, seule, gardant ses moutons tresse une couronne de fleurs en chantant. — 2. La cotte était une robe, peu ample, descendant au-dessous des genoux pour les hommes, jusqu'aux pieds pour les femmes. — 3. *Escarlate*, sorte de drap fin. — 4. La *souscanie* était, au XIII[e] siècle, une robe longue, ajustée à la poitrine, et de forme élégante. Le mot s'est conservé dans *souquenille*, avec un sens spécial. — 5. *A leur i va*, refrain auquel il ne faut pas chercher de sens. — 6. Le chevalier, à cheval, ganté, un faucon chaperonné sur le poing, s'avance en chantant, sans voir Marion. — 7. Marion ne voit pas encore le chevalier. — 8. Le chevalier entend, puis voit la bergère, et s'approche.

Si voulentiers et si souvent :
Hé! Robins, se tu m'aimes,
Par amour meine m'ent.

MARIONS — Beaus sire, il i a bien pour quoi; 20
Car j'ain Robinet, et il moi,
Et bien m'a moustré qu'il m'a chiere :
Doné m'a ceste panetiere,
Ceste houlete et cest coutel.

LI CHEV. — Di moi, veïs tu nul oisel 25
Voler pardesseure cez chans?

MARIONS — Sire, oïl, je ne sai pas quanz[1].
Encore i a en cez buissons
Et chardonereus et pinçons,
Qui mout chantent joliement[2]. 30

LI CHEV. — Si m'aït Dieus, bele au cors gent,
Ce n'est pas ce que je demant[3].
Mais veïs tu par ci devant,
Vers ceste riviere, nule ane?[4]

quoi vous chantez cette chanson si volontiers et si souvent : *Ah! Robin, si tu m'aimes, de grâce, emmène-moi.*

MARION. — Beau seigneur, ce n'est pas sans raisons. J'aime Robinet, et il m'aime. Il m'a bien montré que je lui suis chère : il m'a donné cette panetière, cette houlette et ce couteau.

LE CHEVALIER. — Dis-moi, n'as-tu pas vu d'oiseaux voler au-dessus de ces champs?

MARION. — Seigneur, si, je ne sais combien. Il y a encore dans ces buissons des chardonnerets et des pinsons, qui chantent fort joyeusement.

LE CHEVALIER. — Par Dieu, belle au corps gent, ce n'est pas ce que je demande. Mais, as-tu vu de ce côté, vers cette rivière, des canards?

---

1. En picard *z* s'était réduit à *s* de bonne heure. Cf. vers 123-124, 139-140. — 2. La paysanne ignorait qu'avec son faucon ce n'étaient pas de petits oiseaux tels que le chardonneret et le pinson que le chevalier chassait. — 3. En picard cette rime en *-ant* différait de la précédente en *-ent*. — 4. Le mot *ane* (latin *anas*), signi-

MARIONS — C'est une beste qui rechane? 35
J'en vi ier trois seur ce chemin,
Touz chargiez aler au molin.
Est ce ce que vous demandez?
LI CHEV. — Or sui je mout bien assenez!
Di moi, veïs tu nul hairon? 40
MARIONS — Harenz[1], sire? Par ma foi, non;
Je n'en vi nès un puis quaresme,
Que j'en vi mangier chiés dame Emme,
Ma taien[2], cui sont cez brebiz.
LI CHEV. — Par foi, or sui je esbaubiz, 45
N'onc mais je ne fui si gabez.
MARIONS — Sire, foi que vous me devez,
Quel beste est ce seur vostre main?
LI CHEV. — C'est uns faucons.

MARION. — C'est une bête qui brait? J'en vis hier trois sur ce chemin, bien chargés, aller au moulin. Est-ce là ce que vous demandez?

LE CHEVALIER. — Me voici fort bien renseigné! Dis-moi, n'as-tu pas vu des hairons?

MARION. — Des harengs, seigneur? Par ma foi, non, pas un seul depuis le carême, que j'en vis manger chez dame Emme, ma grand'mère, à qui sont ces brebis.

LE CHEVALIER. — Ma foi, j'en suis tout ébaubi; jamais je ne fus si moqué.

MARION. — Seigneur, foi que vous me devez, quelle est cette bête sur votre main?

LE CHEVALIER. — C'est un faucon.

---

fiant *cane*, *canard*, ne s'est conservé en français que dans le composé *bédâne* (ou *bec d'âne*). Marion le confond avec *asne* (latin *asinus*), dont l'*s* ne se prononçait plus depuis longtemps (cf. *quaresme* au v. 42). — 1. La prononciation picarde, *hèrin*, explique mieux que la prononciation française le quiproquo. — 2. *Taien* est un régime de même formation que *Pintain*, *nonain* (voy. page 173, n. 1). Le cas sujet est *taie*.

MARIONS — Manjüe il pain?
LI CHEV. — Non, mais bone char.
MARIONS — Cele beste? 50
Esgar, ele a de cuir la teste[1]!
Et ou alez vous?
LI CHEV. — En riviere.
MARIONS — Robins n'est pas de tel maniere;
En lui a trop plus de deduit.
A no[2] vile esmuet tout le bruit 55
Quant il joue de sa musete.
LI CHEV. — Or dites, douce bergerete,
Ameriez vous un chevalier?
MARIONS — Beaus sire, traiez vous arrier.
Je ne sai que chevalier sont. 60
Desseur touz les omes deu mont
Je n'ameroie que Robin.
Il vient au soir et au matin
A moi toudis et par usage,
Et m'aporte de son froumage. 65

MARION. — Mange-t-il du pain?

LE CHEVALIER. — Non, mais de la bonne viande.

MARION. — Cette bête? Tiens! elle a la tête de cuir! Et où allez-vous?

LE CHEVALIER. — Dans la prairie.

MARION. — Robin n'est pas de telle manière; il est beaucoup plus amusant. Il remplit le village de bruit quand il joue de sa musette.

LE CHEVALIER. — Dites-moi, douce bergerette, aimeriez-vous un chevalier?

MARION. — Beau seigneur, retirez-vous en arrière. J'ignore ce que c'est qu'un chevalier, et de tous les hommes du monde, je n'aimerai que Robin. Il vient le soir et le matin me voir tous les jours; c'est une habitude, et m'apporte de son

---

1. Le faucon était chaperonné, c'est-à-dire portait une coiffe de cuir qui l'empêchait de voir clair, et qu'on ne lui enlevait qu'au moment de le lâcher. — 2. *No*, pour *nostre*, est une forme picarde. Il en est de même de *vo* aux vers 73, 85.

Encore en ai je en mon sein[1],
Et une grant piece de pain,
Que il m'aporta a prangiere.
LI CHEV. — Or me dites, douce bergiere,
Voudriez vous venir avuec moi 70
Jouer seur ce bel palefroi,
Selonc ce bosquet, en ce val?
MARIONS — Aimi! sire, ostez vo cheval,
A peu que il ne m'a blecie[2].
Li Robin ne regiete mie 75
Quant je vois après sa charrue.
LI CHEV. — Bergiere, devenez ma drue,
Et faites ce que je vous proi.
MARIONS — Sire, traiez ensus de moi;
Ci estre point ne vous afiert. 80
A peu voz chevaus ne me fiert.
Coment vous apele on?
LI CHEV. — Aubert.

fromage. J'en ai encore dans mon sein, avec un gros morceau de pain, qu'il m'apporta au dîner.

LE CHEVALIER. — Çà, dites-moi, douce bergère, voudriez-vous venir avec moi jouer sur ce beau palefroi, le long de ce bosquet, dans ce vallon?

MARION. — A moi! seigneur, retirez votre cheval; peu s'en faut qu'il ne m'ait blessée. Celui de Robin ne rue pas quand je vais près de sa charrue.

LE CHEVALIER. — Bergère, devenez mon amie, et faites ce dont je vous prie.

MARION. — Seigneur, éloignez-vous de moi; il n'est pas convenable que vous restiez ici. Pour peu que votre cheval ne me blesse. Comment vous appelle-t-on?

LE CHEVALIER. — Aubert.

---

1. Les poches attachées aux vêtements n'étant pas encore en usage, le corsage en tenait souvent lieu, à défaut de panetière ou d'aumônière. — 2. La terminaison *-ie* pour *-iee* est dialectale.

MARIONS — *Vous perdez vo peine, sire Aubert.*
Je n'amerai autre que Robert.
LI CHEV. — Non, bergiere?
MARIONS — Non, par ma foi. 85
LI CHEV. — Cuideriez empirier de moi,
Qui si loing getez ma proiere?
Chevaliers sui et vous bergiere.
MARIONS — Ja pour ce ne vous amerai.
Bergeronete sui, mais j'ai 90
Ami bel et cointe et gaï.
LI CHEV. — Bergiere, Dieus vous en doint joie!
Puis qu'ensi est, j'irai ma voie.
Hui mais ne vous soneraï mot.
MARIONS — *Trairi deluriau deluriau delurele,* 95
Trairi deluriau deluriau delurot.
LI CHEV.[1] — *Hui main je chevauchoie lez l'oriere d'un bois,*
Trouvai gentil bergiere, tant bele ne vit rois.
Hé! trairi deluriau deluriau delurele,
Trairi deluriau deluriau delurot. 100

MARION. — *Vous perdez votre peine, seigneur Aubert; je n'aimerai personne autre que Robert.*

LE CHEVALIER. — Non, bergére?

MARION. — Non, par ma foi.

LE CHEVALIER. — Croiriez-vous déroger avec moi, vous qui repoussez ainsi ma prière? Je suis chevalier et vous bergère.

MARION. — Ce n'est pas pour cela que je vous aimerai. *Je suis une petite bergère, mais j'ai un ami beau, gracieux et gai.*

LE CHEVALIER. — Bergère, Dieu vous en donne joie. Puisqu'il en est ainsi, j'irai mon chemin. Je ne vous parlerai pas davantage.

MARION. — *Trairi deluriau deluriau delurelle, trairi deluriau deluriau delurot.*

LE CHEVALIER. — *Ce matin je chevauchais à la lisière d'un bois, je trouvai une gentille bergère, jamais roi n'en vit une si belle. Ah! trairi deluriau deluriau delurelle, trairi deluriau deluriau delurot.*

---

1. En s'éloignant.

MARIONS[1] — *Hé! Robechon,*
Leure leure va.
Car vien a moi,
Leure leure va.
S'irons jouer 105
Deu leure leure va,
Deu leure leure va.
ROBINS[2] — *Hé! Marion.*
Leure leure va.
Je vois a toi, 110
Leure leure va.
S'irons jouer
Deu leure leure va,
Deu leure leure va.
MARIONS — Robin!
ROBINS — Marote!
MARIONS — Dont viens tu? 115
ROBINS — Par le saint Dieu, j'ai desvestu.
Pour ce qu'il fait froit, mon jupel[3],
J'ai pris ma cote de burel,
Et si t'aport des pomes. Tien.

MARION. — *Ah! Robichon, leure, leure va. Viens à moi, leure leure va. Nous irons jouer du leure leure va, du leure leure va.*

ROBIN. — *Ah! Marion, leure leure va. Je vais à toi, leure leure va. Nous irons jouer du leure leure va.*

MARION. — Robin!

ROBIN. — Marotte!

MARION. — D'où viens-tu?

ROBIN. — Par le saint Dieu, j'ai dévêtu mon jupeau, parce qu'il fait froid; j'ai pris ma cotte de bureau, et je t'apporte des pommes. Tiens.

---

1. Restée seule. — 2. Robin arrive sans que Marion l'ait vu venir. — 3. Le *jupel* était une casaque serrée à la taille, commune aux deux sexes, et que portaient surtout les gens de la campagne.

MARIONS — Robins, je te conui trop bien 120
Au chanter, si con tu venoies.
Et tu ne me reconoissoies.
ROBINS — Si fis, au chant et as brebiz.
MARIONS — Robins, tu ne sés, douz amis,
Et si ne le tien mie a mal : 125
Ici fu uns ons a cheval,
Qui avoit chaucié une moufle[1],
Et portoit aussi qu'un escoufle
Seur son poing, et trop me pria
D'amer ; mais peu i conquesta, 130
Car je ne te ferai nul tort.
ROBINS — Marote, tu m'avroies mort.
Mais, se j'i fusse a tens venuz,
Ne je, ne Gautiers li Testuz,
Ne Baudons, mes cousins germains, 135
Diable i eüssent mis les mains.
Ja n'en fust partiz senz bataille.
MARIONS — Robins, douz amis, ne te chaille,
Mais or fesons feste de nous.

MARION. — Robin, je t'ai bien reconnu à ton chant, lorsque tu venais. Et toi, tu ne me reconnaissais pas.

ROBIN. — Mais si, au chant et aux brebis.

MARION. — Robin, tu ne sais pas, doux ami, mais ne le prends pas en mal : il est venu ici un homme a cheval, qui avait ganté une moufle et portait comme un milan sur son poing, et qui me pria fort de l'aimer ; mais il n'y gagna guère, car je ne te ferai aucun tort.

ROBIN. — Marotte, tu m'aurais tué. Mais si j'y étais venu à temps, moi et Gautier le Têtu, et Baudon, mon cousin germain, les diables s'en seraient mêlés. Il ne serait pas parti sans bataille.

MARION. — Robin, doux ami, ne te tourmente pas, mais maintenant faisons fête entre nous.

---

1. Les moufles étaient et sont encore les gants des paysans. Marion a pris pour des moufles les gants du chevalier, qui n'est pour elle qu' « un homme à cheval », et son faucon pour un milan.

ROBINS — Serai je droiz ou a genouz? 140
MARIONS[1] — Mais vien ça seoir delez moi,
Si mangerons.
ROBINS[2] — Et je l'otroi.
Je serrai ci lez ton costé.
Mais je ne t'ai riens aporté,
Si ai fait certes grant outraige. 145
MARIONS — Ne t'en chaut, Robins, encore ai je
Deu froumage ci en mon sein,
Et une grant piece de pain,
Et des pomes que m'aportas.
ROBINS — Dieus! Con cis froumages est cras! 150
Ma suer, manjüe.
MARIONS — Et tu aussi[3].
Quant tu vueus boire, si le di :
Vez ci fontaine en un poçon.
ROBINS — Dieus! qui ore eüst deu bacon
Ta taien, bien venist a point. 155

ROBIN. — Serai-je debout ou à genoux?

MARION. — Non, mais viens t'asseoir près de moi, nous mangerons.

ROBIN. — Je le veux bien. Je m'assoirai ici à ton côté. Mais je ne t'ai rien apporté; j'ai eu certainement grand tort.

MARION. — Ne t'en tourmente pas, Robin, j'ai encore du fromage ici dans mon sein, avec un gros morceau de pain et des pommes que tu m'as apportées.

ROBIN. — Dieu! comme ce fromage est gras! Mange, ma sœur.

MARION. — Et toi aussi. Quand tu voudras boire, dis-le; voici de l'eau dans un pot.

ROBIN. — Dieu! si l'on avait du lard de ta grand'mère, il serait le bienvenu.

---

1. Marion s'a ssoit sur l'herbe. — 2. Robin s'assoit à côté de Marion. — 3. Marion et Robin mangent.

MARIONS — Robinèz, nous n'en avrons point,
Car trop haut pent a ses chevrons.
Faisons de ce que nous avons,
C'est assez pour la matinee.

MARION. — Robinet, nous n'en aurons point, il pend trop haut à ses chevrons. Contentons-nous de ce que nous avons. C'est assez pour la matinée.

V

MYSTÈRE DE LA PASSION D'ARNOUL GREBAN

Le Mystère de la Passion, d'Arnoul Greban, a été représenté pour la première fois vers 1450, à Paris; il eut un grand succès et fut souvent repris, en province comme dans la capitale; la plupart des mystères de la Passion qui furent composés dans la suite n'en sont que des amplifications. Il a plus de 34500 vers; il est divisé en quatre journées. Il a été publié par MM. G. Paris et G. Raynaud : *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban*. Paris, 1878, in-8°.

Nous en reproduisons les vers 10749-10822 (seconde journée), où saint Jean reproche à Hérode Antipas d'avoir enlevé la femme de son frère.

JEHAN BAPTISTE—Cher sire, Dieu vous doint[1] sa grace !
Je viens a vostre tribunal
Pour vous remonstrer aucun mal
Ou vostre personne pretent,
Dont vostre peuple est mal content, 5
Et Dieu premier. Et quant au point[2],
Je dis qu'il ne t'appartient point
La femme a ton frere tenir.
Tu te veulx prince maintenir,
Tetrarche et de justice chef, 10
Et tendrois pour ung grant meschef[3]
S'ung de tes subgès le faisoit :

1. *Doint*, donne. — 2. *Au point*, à la question. — 3. *Meschef*, méfait, crime.

Ta justice l'en pugniroit
Comme d'ung vice ort[1] et infame,
Et toy doncques, chef du royalme, 15
Que noblesse doit introduyre[2],
En qui vertus doyvent reluyre
Comme en l'or fait le dyament,
Ton frere n'aymes loyalment,
Quand par cautelle[3] ambicieuse 20
Luy as ravye son espeuze :
Tel cas n'est pas fraternité,
Mais plus que bestialité.
Tu vois les oiselès petis
Qui en soy ont cueurs si gentilz 25
Que chacun se tient a son per[4]
Sans l'aultre frauder ne tromper;
Et commetz un tel adultere!
Et encore contre ton frere!
Ne sçay qui t'en peust excuser. 30

HERODE ANTIPAS—Jehan, bien sçavez proposer[5],
Et sçay bien qu'entre vous[6], hermites,
Tant de cerimonies dites
Que chacun s'en pourra lasser.
Oultre[7] bien vous pouez passer 35
De moy prescher de cest affaire;
Sçay je pas bien que j'ay a faire?
Ne me tenez plus ceste voye;
Car s'il convient que j'y pourvoye,
Jamais n'en eschaperez quitte. 40

JEHAN BAPTISTE—Il me souffit que je m'acquitte,
Et pour moy acquittier te somme[8]
Que c'est fait d'ung desleal homme
De tenir celle que tu tiens,

1. *Ort*, sale. — 2. *Introduyre*, diriger. — 3. *Cautelle*, ruse. — 4. *Per*, compagnon, époux. — 5. *Proposer*, discourir. — 6. *Entre vous*, vous autres. — 7. *Oultre*, en outre. — 8. *Sommer*, résumer, dire en quelques mots.

Et fais grant vilenie aux tiens; 45
Non pas seulement vilenie,
Mais advoutire [1] et tirannie,
Ou il n'a voye de raison.

HERODE—Jehan, passé longue saison [2],
J'ay soustenu en mon courage [3] 50
Que vous estes saint homme et sage,
Et faisiez pour les simples gens
Beaucoup de beaux enseignemens;
Mais je vous voy trop avancer :
Vous pensez sans contrepenser [4] 55
Devant qui vous couchez vos dis.

JEHAN BAPTISTE—Je t'ay dit et encor te ditz
Qu'il te vient d'ung mauvais vouloir
De frauder ton frere et vouloir
Tenir sa femme devers toy : 60
Mauvais homme, prens y chastoy [5],
Repare l'offence, et luy rendz,
Et a ton pere exemple prens,
Qui a sy pute [6] fin parvint
Par la crudelité qu'il tint, 65
Et garde qu'ainsi ne t'en prende.

HERODIADE— Il n'est pas doubte [7] qu'il se rende :
Il dist toujours de pis en pis.
Esbahir assés ne me puis
De telz vielz bigos reputés 70
Comment ainsi les escoutez :
Il rassote, a ce que je vois;
Il a tant jeuné en ce bois
Qu'il n'a en soy fil de cervelle.

---

1. *Advoutire*, adultère. — 2. *Passé longue saison*, longtemps. — 3. *Courage*, cœur, esprit. — 4. *Contrepenser*, réfléchir. — 5. *Chastoy*, amendement. — 6. *Pute*, laide. — 7. *Il n'est pas doubte*, il n'y a pas à craindre.

VI

MYSTÈRE DE LA PASSION DE JEAN MICHEL

La *Passion* d'Arnoul Greban fut abrégée, allongée, adaptée de plusieurs façons. Le plus remarquable et le plus important de ces remaniements est celui que fit maître Jean Michel, d'Angers, docteur en médecine, dont l'œuvre fut représentée « moult triomphantement » à Angers, en 1486, puis à Paris. Jean Michel écarta une partie de l'œuvre de Greban (la *Résurrection*), mais amplifia beaucoup le reste. Son œuvre comprend quatre journées comme celle de Greban et compte environ 45 000 vers. Parmi les scènes qu'il a ajoutées figure celle dont nous donnons un fragment. La Vierge, épouvantée à l'idée du supplice que doit subir son divin fils, adresse à Jésus quatre requêtes qu'il repousse l'une après l'autre : de sauver le genre humain autrement que par sa mort, de choisir au moins un genre de mort qui ne soit ni cruel ni honteux, de laisser sa mère mourir avant lui, enfin de la tenir pendant qu'il pâtira dans un état d'extase qui l'empêche de souffrir avec lui. Voici les deux dernières demandes et réponses, avec la fin du dialogue :

NOSTRE DAME. — Quantes mortelles agonies
Souffrira vostre dolent cueur
S'il faut qu'a si dure rigueur
Attendez le coup de la mort !
Et moy, seulle, sans reconfort, 5
A qui me pourray je complaindre ?
Qui gardera mon cueur d'estaindre
Et d'expirer toute pasmee,

Quant vous, qui m'avez tant amee,
Souffrerez tant devant mes yeux? 10
Mais puis que vous reffusez deux
De mes requestes, je vous prie,
Mon filz, que ne reffusez mie
La tierce, qui est admissible:
Attendu la mort si terrible 15
A laquelle vous soubmettez,
Je vous suplie, permettez
Que je meure premier que vous,
Et que l'importable courrous
Que j'avray de vous veoir souffrir 20
Ne me face a l'heure mourir
En trescruelle desplaisance.

JESUS. — Mere, prenez en pacience
S'il fault que soyez escondite[1] :
Il n'est pas congru ne licite 25
Que vous mourez premier que moy;
Et voicy la raison pourquoy :
Par le peché d'Adam jadis
Fut clos le haultain paradis
A tout homme et a toute femme, 30
Ne jamais n'y entrera ame
Jusques a ce que par ma mort
Soit appaisé le grief discort
D'entre Dieu et nature humaine;
Or estes vous doncques certaine, 35
Si premiere que moy mourez,
Que la hault au ciel pas n'irez,
Qui est clos par la loy donnee;
Et combien que Dieu ait creee
Vostre ame sans quelque macule, 40
Et qu'en vous jamais n'y eut nulle
Obligation a descendre

1. *Escondite*, refusée.

Aux enfers, touteffois attendre
Vous fauldroit en quelque aultre lieu
Jusques a ce que comme Dieu 45
Aye[1] souffert pour le ciel ouvrir.
Ainsy pas ne devez mourir
Avant moy, mere tresbenigne,
Affin que vostre ame tant digne
Ne sortisse[2] en aultre repaire 50
Qu'a la dextre de Dieu mon pere,
Ou vous estes predestinee.

NOSTRE DAME. — Puis que ne m'avez accordee
De mes trois petitions l'une,
Au moins par priere importune 55
Vous plaise m'octroyer la quarte :
C'est, s'il fault que mort vous departe
D'avecques moy, et que moy, mere,
Vous voye souffrir mort amere,
Pour saulver l'homme, je vous prie 60
Que je soye comme ravie,
Et soit ma triste ame suspense[3]
Pour lors de toute congnoissance
Durant vostre si grief tourment,
Sans avoir aulcun sentement 65
Des douleurs que avrez si grandes.
C'est la quarte de mes demandes,
Que je vous requier de bon cueur.

JESUS. — Ce ne seroit pas vostre honneur
Que vous, mere tant doulce et tendre, 70
Veissiez vostre doulx filz estendre
En la croix et mettre a grief mort,
Sans en avoir aulcun remort[4]
De douleur et compassion;

---

1. L'*e* final ne compte pas ici dans la mesure du vers. — 2. *Sortisse*, arrive par destinée, trouve sa place. — 3. *Suspense*, suspendue. — 4. *Remort* (forme fautive pour *remors*), signifie ici simplement « morsure ».

Et aussy le bon Simeon 75
De voz douleurs prophetisa,
Quant entre ses bras m'embrassa,
Que le glaive de la douleur
Vous perceroit l'ame et le cueur
Par compassion tresamere. 80
Pour ce, contentez vous, ma mere,
Et confortez en Dieu votre ame;
Soyez forte, car oncques femme
Ne souffrit tant que vous ferez;
Mais en souffrant meriterez 85
La laureole[1] de martire.

NOSTRE DAME. — O mon filz, mon Dieu et mon sire,
Je te mercy treshumblement
Que tu n'as pas totallement
Obey a ma voulenté. 90
Excuse ma fragilité
Si par humaines passions
Ay faict telles petitions
Qui ne sont mie recevables.
Tes parolles sont raisonnables 95
Et tes voulentez treshaultaines,
Et les miennes ne sont qu'humaines,
Pour ce ta divine sagesse
Excuse l'humaine simplesse
De moy ton indigne servante, 100
Qui, d'amour maternel fervante,
Ay fait telles requestes vaines.

JESUS. — Elles sont doulces et humaines,
Procedantes de charité;
Mais la divine voulenté 105
A preveu[2] qu'aultrement se face.

NOSTRE DAME. — Au moins vueillez, de vostre grace,
Mourir de mort brieve et legere!

---

1. *Laureole*, branche de laurier. — 2. *Preveu*, arrangé d'avance.

JESUS. — Je mourray de mort tresamere
NOSTRE DAME. — Non pas fort villaine et honteuse! 110
JESUS. — Mais tresfort ignominieuse.
NOSTRE DAME. — Doncques bien loing, s'il est permis!
JESUS. — Au milieu de tous mes amis.
NOSTRE DAME. — Soit doncques de nuit, je vous pry!
Mais en pleine heure de midy. 115
NOSTRE DAME. — Mourez donc comme les barons!
JESUS. — Je mourray entre deux larrons.
NOSTRE DAME. — Que ce soit sous terre, et sans voix!
JESUS. — Ce sera hault pendu en croix.
NOSTRE DAME. — Vous serez au moins revestu? 120
JESUS. — Je seray attaché tout nu.
NOSTRE DAME. — Attendez l'aage de vieillesse!
JESUS. — En la force de ma jeunesse
NOSTRE DANE. — Ne soit vostre sang respandu!
JESUS. — Je seray tiré et tendu 125
Tant qu'on nombrera tous mes os;
Et dessus tout mon humain dos
Forgeront pecheurs de mal pleins,
Puis fouiront et piés et mains
De fosses et playes tresgrandes. 130
NOSTRE DAME. — A mes maternelles demandes
Ne donnez que responses dures!
JESUS. — Accomplir fault les Escriptures.

VII

FARCE DE MAITRE PATHELIN

La Farce était, au moyen âge, une petite pièce dramatique, sans autre prétention que de faire rire. A l'origine, on l'insérait dans ou entre des pièces sérieuses pour réveiller l'attention des spectateurs, comme on garnit de viandes hachées l'intérieur d'une volaille; de là son nom de *farce*. Il nous est parvenu une farce du XIIIe siècle; toutes celles du XIVe sont ou perdues ou conservées seulement dans des rajeunissements postérieurs; mais nous en possédons environ 150 du XVe et du XVIe siècle. Elles ont, en général, de 200 à 500 vers, toujours de huit syllabes.

La meilleure de toutes les farces est celle de *Maître Pathelin*, un véritable chef-d'œuvre dont l'auteur, la date et la patrie exactes sont inconnus. Elle est sûrement antérieure à 1470. Il n'en existe pas encore une bonne édition; les plus lisibles sont celles de Génin : *Maître Pathelin*, Paris, 1854, in-8°; P.-L. Jacob : *La Farce de Maître Pathelin*, Paris, 1876, in-16; E. Fournier : *Le Théâtre français avant la Renaissance*, 2e éd., Paris, s. d., gr. in-8° (plagiat d'une 1re édition de P.-L. Jacob).

La scène du tribunal, que nous allons reproduire, se trouve presque à la fin de la pièce. Les personnages en sont : *le Juge*, *Pathelin*, *le Drapier* et *le Berger*. Pierre Pathelin, avocat sans fortune, sans cause et sans scrupule, a acheté dans la matinée six aunes de drap à Guillaume Joceaume et les a emportées sans les payer, en invitant le marchand à venir le jour même déjeuner avec lui et en même temps toucher son dû. Lorsque Guillaume s'est présenté, quelques instants après, chez Pathelin, il l'a trouvé délirant, prêt à rendre l'âme, et Guillemette, la digne femme de l'avocat, lui a persuadé que le pauvre martyr n'a pas quitté le lit depuis onze semaines. A peine Guillaume, tout ahuri, se demandant s'il rêve ou si c'est le diable qui est venu chercher son drap, s'est-il retiré, qu'un client se présente chez l'avocat, déjà debout, bien por-

tant et riant encore du bon tour qu'il vient de jouer au drapier. C'est Thibaut Agnelet, un berger, qui avait l'habitude d'assommer les moutons de son maître, pour les manger, et faisait croire ensuite qu'ils étaient morts de la clavelée; il a été pris sur le fait, et va comparaître devant le juge. Pathelin lui conseille de faire le sot et de répondre *Bé* à toutes les questions qui lui seront posées. A l'heure où l'affaire doit être appelée, Pathelin vient au tribunal, comme en curieux, feignant d'ignorer quelles causes y seront jugées. mais ignorant réellement que le demandeur contre Agnelet est précisément Guillaume le drapier.

PATHELIN (arrivant près du juge)
Sire, Dieu vous doint bonne estraine[1]
Et ce que vostre cueur desire!
LE JUGE — Vous soyez le bien venu, sire!
Or vous couvrez. Ça, prenez place.
PATHELIN — Dea[2], je suis bien, sauf vostre grace : 5
Je suis icy plus a delivre[3].
LE JUGE — S'il y a riens[4], qu'on se delivre[5]
Tantost, affin que je me lieve.
LE DRAPP. — Mon advocat vient, qui achieve
Ung peu de chose qu'il faisoit, 10
Monseigneur, et, s'il vous plaisoit,
Vous feriiez bien de l'attendre.
LE JUGE — Hé dea! j'ay ailleurs a entendre!
Se vostre partie est presente,
Delivrez vous, sans plus d'attente. 15
Et n'estes vous pas demandeur?
LE DRAPP. — Si suis.
LE JUGE — Ou est le defendeur?
Est il cy present en personne?

1. *Bonne estraine*, bonne chance, bonheur. On disait aussi *male estraine*, *sanglante estraine*, *sanglante* ayant à peu près le sens de *male*, mauvaise. — 2. *Dea*, cette interjection, aujourd'hui *da*, se prononçait en une seule syllabe. — 3. *A delivre*, à l'aise. — 4. *Riens*, quelque chose. — 5. *Se delivre*, se hâte.

LE DRAPPIER (montrant le berger)

Ouy, veez le la qui ne sonne
Mot, mais Dieu scet ce qu'il en pense. 20

LE JUGE — Puisque vous estes en presence
Vous deux, faites vostre demande.

LE DRAPP. — Vecy doncques que luy demande :
Monseigneur, il est verité
Que, pour Dieu et en charité, 25
Je l'ay nourry en son enfance ;
Et, quant je vy qu'il eut puissance
D'aler aux champs, pour abregier[1],
Je le fis estre mon bergier
Et le mis a garder mes bestes. 30
Mais, aussi vray comme vous estes
La assis, monseigneur le juge,
Il en a faict ung tel deluge[2]
De brebis et de mes moutons
Que sans faulte....

LE JUGE — Or ça ! escoutons : 35
Estoit il point vostre aloué[3] ?

PATHELIN (approuvant le juge)

Voire[4], car, s'il s'estoit joué
A le tenir sans alouer....

LE DRAPPIER (reconnaissant Pathelin)

Je puisse Dieu desavouer
Se n'estes vous, sans nulle faulte ! 40

LE JUGE (à Pathelin qui cache son visage)

Comment vous tenez la main haute !
Av' ous[5] mal aux dens, maistre Pierre ?

PATHELIN — Ouy, elles me font telle guerre
Qu'oncques mais[6] ne senty tel raige :
Je n'ose lever le visaige. 45

---

1. *Pour abregier*, pour abréger mon exposé. — 2. *Deluge*, massacre. — 3. *Aloué*, salarié. — 4. *Voire*, c'est vrai. — 5. *Av' ous*, avez-vous. — 6. *Oncques mais*, jamais.

Pour Dieu, faites les proceder[1].

LE JUGE — Avant[2] ! achevez de plaider.
Suz, concluez appertement.

LE DRAPPIER (à part)
C'est il, sans aultre, vrayement !
(A Pathelin) Par la croix ou Dieu s'estendy ! 50
C'est a vous a qui je vendy
Six aulnes de drap, maistre Pierre !

LE JUGE — Qu'est ce qu'il dit de drap ?

PATHELIN — Il erre[3].
Il cuide[4] a son propos venir,
Et il n'y scet plus advenir, 55
Pour ce qu'il ne l'a pas apprins[5].

LE DRAPP. — Pendu soye s'aultre l'a prins,
Mon drap, par la sanglante[6] gorge !

PATHELIN — Comme le meschant homme forge
De loing[7] pour fournir son libelle[8] ! 60
Il veut dire (il est bien rebelle !)[9]
Que son bergier avoit vendu
La laine (je l'ay entendu[10])
Dont fut faict le drap de ma robe,
Comme il dict que il le desrobe 65
Et qu'il luy a emblé[11] la laine
De ses brebis.

LE DRAPPIER — Male semaine
M'envoit[12] Dieu se vous ne l'avez !

LE JUGE — Paix ! par le dyable ! vous bavez[13] !
Et ne sçavez vous revenir 70
A vostre propos, sans tenir
La Court de telle baverie ?

---

1. *Proceder*, continuer. — 2. *Avant*, en avant. — 3. *Il erre*, il divague. — 4. *Cuide*, croit. — 5. *Il ne l'a pas apprins*, il n'y est pas habitué. — 6. *Sanglante*. Cf. page 355, note 1. — 7. *Forge de loing*, tire de loin, va chercher loin. — 8. *Libelle*, acte d'accusation. — 9. *Rebelle*, rude. — 10. *Entendu*, compris. — 11. *Emblé*, volé. — 12. *M'envoit* est au subjonctif. — 13. *Baver*, bavarder.

PATHELIN — Je sens mal[1], et faut que je rie.
Il est desja si empressé
Qu'il ne scet ou il l'a laissé[2] : 75
Il faut que nous l'y reboutons[3].

LE JUGE — Suz, revenons a ces moutons :
Qu'en fut il?

LE DRAPPIER — Il en print six aulnes
De neuf francs.

LE JUGE — Sommes nous bejaunes,
Ou cornarts[4]? Ou cuidez vous estre? 80

PATHELIN — Par le sang bieu[5]! il vous fait paistre[6]!
Qu'est il bon homme par sa mine!
Mais je le loz[7] qu'on examine
Un bien peu sa partie adverse.

LE JUGE — Vous dictes bien : il le converse[8] : 85
Il ne peut qu'il ne le cognoisse.
Vien ça! Dy!

LE BERGIER — Bê!

LE JUGE — Vecy angoisse[9]!
Quel Bê est ce cy? Suis je chievre?
Parle a moy!

LE BERGIER — Bê!

LE JUGE — Sanglante fievre
Te doint[10] Dieu! Et te moques tu? 90

PATHELIN — Croyez qu'il est fol ou testu[11],
Ou qu'il cuide estre entre ses bestes.

LE DRAPPIER (à Pathelin)
Or regni je[12] bieu se vous n'estes
Celuy, sans autre, qui avez
Eu mon drap!
(Au juge) Ha! vous ne sçavez. 95

---

1. *Je sens mal*, je souffre (des dents). — 2. *L'a laissé* (son propos). — 3. *L'y reboutons*, l'y mettions. — 4. *Cornarts*, sots. — 5. *Bieu*, cf. p. [illegible] 1. — 6. *Faire paistre*, prendre pour des betes. — 7. *Je le loz*, je le conseille. — 8. *Converse*, fréquente. — 9. *Angoisse*, embarras. — 10. *Doint*, donne. — 11. *Testu*, bouché, stupide. — 12. *Regni je*, je renie.

Monseigneur, par quelle malice....
LE JUGE — Et taisez vous! Estes vous nice[1]?
Laissez en paix cest accessoire,
Et venons au principal[2].
LE DRAPPIER — Voire,
Monseigneur; mais le cas me touche. 100
Toutesfois, par ma foy, ma bouche
Meshuy[3] un seul mot n'en dira.
Une autre fois il en yra
Ainsi qu'il en pourra aller :
Il le me convient avaller 105
Sans mascher.... Or ça, je disoye,
A mon propos, comment j'avoye
Baillé six aulnes.... Doy je dire[4]
Mes brebis.... Je vous en pry, sire,
Pardonnez moy. Ce gentil maistre.... 110
Mon bergier, quant il devoit estre
Aux champs... il me dit que j'auroye
Six escus d'or quant je viendroye....
Dy je[5], depuis trois ans en ça,
Mon bergier me convenança 115
Que loyaument me garderoit
Mes brebis, et ne m'y feroit
Ne dommaige ne villenie....
Et puis maintenant il me nie
Et drap et argent plainement! 120
Ah! maistre Pierre, vrayement....
Ce ribaut cy m'embloit les laines
De mes bestes, et toutes saines
Les fesoit mourir et perir
Par les assommer et ferir[6] 125

1. *Nice*, niais. — 2. Le juge, croyant à l'explication que Pathelin lui a donnée, entend par *principal* le vol des moutons, et par *accessoire* la vente de la laine dont aurait été faite la robe de l'avocat. — 3. *Meshuy*, désormais. — 4. *Doy je dire*, je veux dire. — 5. *Dy je*, je dis. — 6. *Ferir*, frapper.

De gros baston sur la cervelle....
Quant mon drap fut soubz son aisselle,
Il se mist en chemin grant erre[1],
Et me dist que j'allasse querre[2]
Six escus d'or en sa maison.... 130

LE JUGE — Il n'y a rime ne raison
En tout quant que[3] vous rafardez[4].
Qu'est ce cy? Vous entrelardez
Puis d'un, puis d'autre. Somme toute,
Par le sang bieu! je n'y voy goute! 135
Il brouille de drap et babille,
Puis de brebis, au coup la quille[5]!
Chose qu'il dit ne s'entretient[6].

PATHELIN — Or je m'en fais fort qu'il retient
Au povre bergier son salaire. 140

LE DRAPP. — Par Dieu! vous en peussiez bien taire!
Mon drap, aussi vray que la messe....
Je sçay mieux ou le bast m'en blesse
Que vous ni autre ne sçavez!
Par la teste bieu! vous l'avez! 145

LE JUGE — Qu'est ce qu'il a?

LE DRAPPIER — Rien, monseigneur.
Certainement, c'est le graigneur[7]
Trompeur! Hola! je m'en tairay,
Se je puis, et n'en parleray
Meshuy, pour chose qu'il advienne. 150

LE JUGE — Eh non! Mais qu'il vous en souvienne!
Or concluez appertement.

PATHELIN — Ce bergier ne peut nullement
Respondre aux fais que l'on propose[8],
S'il n'a du conseil; et il n'ose 155

---

1. *Grant erre*, rapidement. — 2. *Querre*, chercher. — 3. *Quant que*, ce que. — 4. *Rafarder*, rabâcher. — 5. *Au coup la quille*, à tort et à travers. — 6. *Ne s'entretient*, ne se tient. — 7. *Le graigneur*, le plus grand. — 8. *Proposer*, mettre en avant.

Ou il ne scet en demander.
S'il vous plaisoit moy commander
Que je fusse a luy, j'y seroye.

LE JUGE — Avecques luy? Je cuideroye
Que ce fust trestoute froidure[1] : 160
C'est peu d'acquest[2].

PATHELIN — Mais je vous jure
Qu'aussi n'en vueil je rien avoir.
Pour Dieu soit[3]! Or, je voys[4] sçavoir
Au pauvret qu'il[5] voudra me dire,
Et s'il me sçaura point instruire 165
Pour respondre aux fais de partie[6].
Il auroit dure departie[7]
De ce, qui[8] ne le secourroit!
Vien ça, mon amy. Qui pourroit
Trouver.... Entens.

LE BERGIER — Bê!

PATHELIN — Quel Bê, dea! 170
Par le sainct sang qui desrea[9],
Es tu fol? Dy moy ton affaire.

LE BERG. — Bê!

PATHELIN — Quel Bê? Oys tu brebis braire?
C'est pour ton prouffit : entens y.

LE BERG. — Bê! Bê!

PATHELIN — Et dy : ouy ou nenny. 175
(Bas) C'est bien faict. Dy tousjours! (Haut) Feras?
Plus haut! Ou tu t'en trouveras
En grans depens, ou je m'en doubte[10].

LE BERG. — Bê!

PATHELIN — Or est plus fou cil qui boute

---

1. *Froidure*. On dit encore aujourd'hui vulgairement : « Il n'y a rien de chaud », pour : « Il n'y a rien à attendre ». — 2. *Acquest*, profit. — 3. *Pour Dieu soit*, que ce soit pour l'amour de Dieu. — 4. *Je voys*, je vais. — 5. *Qu'il*, ce qu'il. — 6. *Aux fais de partie*, aux faits articulés par la partie adverse. — 7. *Il auroit dure departie*, il se tirerait mal. — 8. *Qui*, si quelqu'un. — 9. *Qui desrea*, qui découla (des plaies du Christ). — 10. *Je m'en doubte*, je le crains.

Tel fou naturel en procès! 180
Ha! sire, renvoyez l'a ses
Brebis! Il est fou de nature.

LE DRAPP.—Est il fou? Sainct Sauveur d'Esture[1]!
Il est plus saige que vous n'estes.

PATHELIN—Envoyez le garder ses bestes, 185
Sans jour[2], que jamais ne retourne.
Que maudit soit il qui adjourne
Tels fouz, que ne fault ajourner!

LE DRAPP.—Et l'en fera l'en retourner
Avant que je puisse estre ouy? 190

PATHELIN—M'aist Dieu[3], puis qu'il est fol, ouy.
Pourquoy ne fera?

LE DRAPPIER—Hé dea! sire,
Au moins laissez moy avant dire
Et faire mes conclusions.
Ce ne sont pas abusions 195
Que je vous dy, ne mocqueries!

LE JUGE — Ce sont toutes tribouilleries[4]
Que de plaider a fouz n'a folles!
Escoutez : a moins de parolles,
La Court n'en sera plus tenue. 200

LE DRAPP.—S'en iront ilz sans retenue
De plus revenir?

LE JUGE—Et quoy doncques?

PATHELIN (au juge)

Revenir? Vous ne vistes oncques[5]
Plus fou ne en faict n'en response.

(Montrant le drapier)

Et cil ne vault pas mieulx une once : 205
Tous deux sont fouz et sans cervelle.
Par saincte Marie la belle,

---

1. *Esture*, Asturie. — 2. *Sans jour*, sans ajournement. — 3. *M'aist Dieu*, que Dieu m'aide. — 4. *Tribouilleries*, ennuis. — 5. *Onques*, jamais.

Eux deux n'en ont pas un quarat[1].
LE DRAPP. — Vous l'emportastes par barat[2],
Mon drap, sans payer, maistre Pierre! 210
Par la chair bieu ne par sainct Pierre,
Ce ne fut pas faict de preudhomme.
PATHELIN — Or regny[3] sainct Pierre de Romme,
S'il n'est fin fol, ou il affolle[4]!
LE DRAPPIER (à Pathelin)
Je vous cognois a la parolle, 215
Et a la robbe, et au visaige.
Je ne suis pas fou; je suis saige
Pour congnoistre qui bien me faict.
(Au juge) Je vous compteray tout le faict,
Monseigneur, par ma conscience. 220
PATHELIN (au juge)
Hé, sire, imposez luy silence!
(Au drapier) N'av'ous honte de tant debatre
A ce bergier, pour trois ou quatre
Vieilz brebiailles ou moutons,
Qui ne valent pas deux boutons? 225
Il en faict plus grant kirielle!...
LE DRAPP. — Quelz moutons? C'est une vielle[5]:
C'est a vous mesme que je parle,
A vous! Et me le rendrez, par le
Dieu qui voult[6] a Noel[7] estre né! 230
LE JUGE — Vez vous? Suis je bien assené[8]?
Il ne cessera huy[9] de braire.
LE DRAPP. — Je demande....
PATHELIN (au juge) — Faictes le taire!

---

1. *Un quarat*, un carat (de cervelle). — 2. *Barat*, tromperie. — 3. *Regny*, je renie. — 4. *Il affolle*, il devient fou. — 5. *Vielle*, c'est-à-dire : c'est toujours le même air. La vielle était à l'origine le violon primitif (Cf. page 1). Plus tard le même nom a été donné à l'instrument qu'il désigne encore aujourd'hui, et qui, se jouant mécaniquement, répète toujours les mêmes airs. — 6. *Voult*, voulut. — 7. *Noel* se prononçait en une seule syllabe. — 8. *Assené*, loti. — 9. *Huy*, aujourd'hui.

(Au drapier) Eh! par Dieu, c'est trop flageollé.
Prenons qu'il en ait affollé[1] 235
Six ou sept, ou une douzaine,
Et mengez en sanglante estraine[2] :
Vous en estes bien meshaigné[3]!
Vous avez plus que tant gaigné,
Au temps qu'il les vous a gardez. 240

LE DRAPP. — Regardez, sire, regardez!
Je luy parle de drapperie,
Et il respond de bergerie!
Six aulnes de drap, ou sont elles,
Que vous mistes soubz vos aisselles? 245
Pensez vous point de me les rendre?

PATHELIN — Ha! sire, le ferez vous pendre
Pour six ou sept bestes a laine?
Au moins, reprenez vostre haleine :
Ne soyez pas si rigoureux 250
Au povre bergier douloureux,
Qui est aussi nud comme un ver!

LE DRAPP. — C'est trés bien retourné le ver[4]!
Le dyable me fist bien vendeur
De drap a ung tel entendeur! 255
(Au juge) Dea, monseigneur, je luy demande....

LE JUGE (au drapier)
Je l'absoulz de vostre demande,
Et vous deffens le proceder.
C'est un bel honneur de plaider
A ung fou!
(Au berger) Va t'en a tes bestes. 260

LE BERG. — Bè!

LE JUGE (au drapier)
Vous monstrez bien quel vous estes,

---

1. *Affolé*, détruit. — 2. *Sanglante estraine*. Cf. page 355, note 1. — 3. *Meshaigné*, malade. — 4. *Retourner le vers*, changer le sujet; *ver* a été, au temps de la déclinaison à deux cas, donné par erreur pour accusatif au nominatif *vers*.

Sire, par le sang Nostre Dame!

LE DRAPP. — Hé dea! monseigneur, bon gré m'ame,
Je luy vueil....

PATHELIN — S'en pourroit il taire?

LE DRAPPIER (à Pathelin)
Et c'est a vous que j'ay affaire : 265
Vous m'avez trompé faulcement,
Et emporté furtivement
Mon drap, par vostre beau langaige.

PATHELIN (au juge)
Ho! j'en appelle a mon couraige :
Et vous l'oyez bien, monseigneur? 270

LE DRAPP. — M'aist Dieu! vous estes le greigneur
Trompeur!...
(Au juge) Monseigneur, quoy qu'on die....

LE JUGE. — C'est une droicte cornardie[1]
Que de vous deux : ce n'est que noise.
(Il se lève) M'aist Dieu! je loz[2] que je m'en voise[3]. 275
(Au berger) Va t'en, mon amy; ne retourne
Jamais, pour sergent qui t'adjourne.
La Court t'absout : entens tu bien?

PATHELIN (au berger)
Dy grand mercy.

LE BERGIER — Bê!

LE JUGE (au berger) — Dy je bien[4]:
Va t'en, ne te chault[5]; autant vaille. 280

LE DRAPP. — Mais est ce raison qu'il s'en aille
Ainsi?

LE JUGE. — Ouy. J'ay affaire ailleurs.
Vous estes par trop grands railleurs :
Vous ne m'y ferez plus tenir;
Je m'en voys. Voulez vous venir 285

---

1. *Droicte cornardie*, vraie folie. — 2. *Je loz*, je suis d'avis. — 3. *Que je m'en voise*, que je m'en aille. — 4. *Dy je bien*, je dis bien. — 5. *Ne te chault*, ne t'inquiète pas (mot à mot : il ne t'importe pas).

Souper avec moy, maistre Pierre?

PATHELIN — Je ne puis.

(*Le juge s'en va*).[1]

1. Après le départ du juge, Pathelin s'efforce de persuader à Guillaume qu'il ne lui a jamais acheté de drap et que jamais il n'a été malade, et le pauvre drapier, de plus en plus perdu, le quitte en lui disant : « Je vais voir chez vous si vous y êtes ». Pathelin, resté seul avec Agnelet, lui réclame ses honoraires, mais le berger ne lui répond que par des *Bê*.

TABLE DES MATIÈRES

223-18 — Saint-Germain-lès-Corbeil. Imp. F. Leroy.